politique et économie

Le nécessaire combat syndical



Marcel Pepin

0714

Collection dirigée par le GRÉTSÉ

acias

politique et économie

N° 7
Le nécessaire combat syndical

Collection dirigée par le GRÉTSÉ

Gérard Boismenu,
directeur

Lizette Jalbert
directrice-adjointe

Édition et distribution

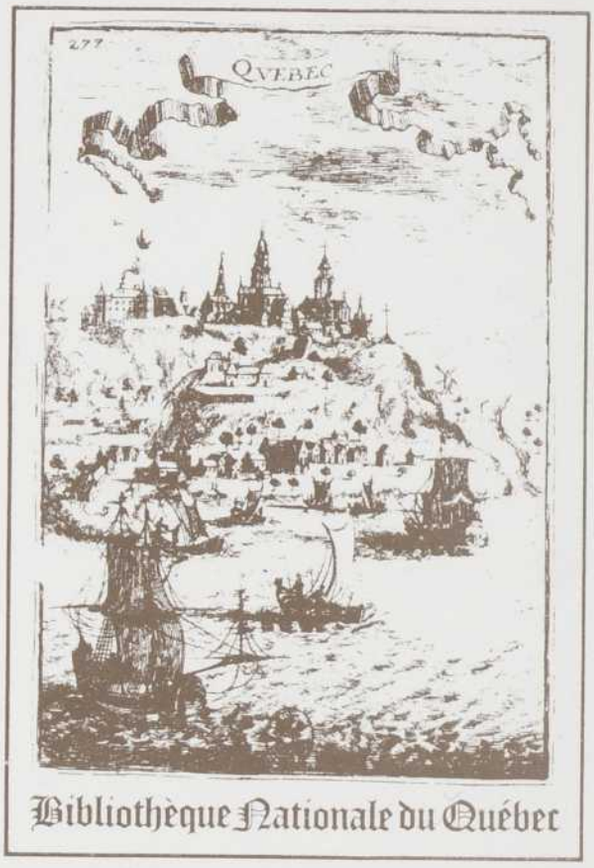
Association canadienne-française pour l'avancement des sciences,
2730 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal, H3T 1B7
(342-1411)

Graphisme de couverture

Michel Lepage
(514) 678-0010

ISBN : 2-89245-079-9

Cet ouvrage est publié grâce à des subventions accordées par le Fonds F.C.A.R. pour l'aide et le soutien à la recherche (administré par l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal).



© 1987 Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
Dépôt légal, 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

politique et économie

Le nécessaire combat syndical

Marcel Pepin

acfas

Collection dirigée par le GRÉTSÉ

HD
6529
Q8P46
1987

D8803217

TABLE DES MATIERES

PRÉSENTATION.....9

UNE SOCIÉTÉ BATIE POUR L'HOMME.....15

Notes générales sur la situation de la CSN.....17
Introduction: La société, il y a sûrement lieu de lui faire un procès.....23
Première partie: Les faits.....27
Deuxième partie: Les approches d'une solution.....40
Conclusion générale: L'offensive.....53

LE DEUXIEME FRONT.....59

Introduction.....61
Chapitre I: Les données du problème.....62
Chapitre II: Comment on exploite sans entrave la population laborieuse.....68
Chapitre III: Le problème social s'est déplacé.....88
Chapitre IV: Éléments d'une politique nouvelle d'action.....93
Chapitre V: D'autres applications d'une politique nouvelle d'action.....99
Chapitre VI: Conclusion générale: un deuxième front.....111

LETTRE AUX MILITANTS.....117

La naissance d'une politique du peuple.....119
Sur le plan international: une découverte et une obligation.....133

UN CAMP DE LA LIBERTÉ.....137

Une crise économique doublée d'une crise structurelle.....139
Il est certain que nous devons faire face au problème posé par le pouvoir économico-politique. Notre approche sera syndicale ou nous éclaterons.....150
Les travailleurs continueront de bâtir leur propre modèle d'action. On ne leur imposera pas de modèles d'action préfabriqués.....163
Des tâches urgentes.....168
En résumé: élargir les dimensions du camp de la liberté.....189

POUR VAINCRE.....195

Les Américains, les Anglais et nous.....197
L'"innocence" de nos gouvernants.....202
Le faux régime Bourassa.....206
La montée du syndicalisme.....209
Les travailleurs n'ont jamais accepté le régime.....212
Ne lâchons pas!.....221

VIVRE À NOTRE GOUT.....225

Les relations intersyndicales.....227
Le syndicalisme international.....231
Le mouvement syndical et les élites québécoises.....234
Le mouvement syndical et le pouvoir étranger.....238
Le mouvement syndical et le développement.....246
Pour améliorer nos vies: des droits.....253
Régime de travail modèle.....257
Pour vivre à notre goût.....278
Appendices.....280
Le rapport Fantus.....280
Le rapport Fournier.....282
Le gâteau.....285

PRENONS NOTRE POUVOIR.....287

Une société en crise.....289
Crise économique.....289
Crise sociale.....302
Crise politique.....310
Le mouvement syndical et les travailleurs.....315
Action et réflexion: des objectifs.....330
Syndicalisme et politique.....344

LES SYNDICATS, UN CONTREPOUVOIR NÉCESSAIRE.....355

Introduction.....357
Survol de la situation syndicale.....359
Les attaques contre les syndicats, un perpétuel recommencement.....363
Les syndicats ont-ils encore leur place?.....370
Conclusion.....381

PRESENTATION

C'est avec joie que j'ai accepté de réunir dans un seul ouvrage, les principaux rapports que j'ai présentés à titre de président au congrès de la CSN, de 1965 à 1976.

Il m'a semblé utile de reproduire, dans l'ordre chronologique, les extraits que j'estime encore d'actualité ou qui, d'après mois, présentent un intérêt historique. Au gré des rapports, on pourra apprécier les lignes de force qui s'affirment et les thèmes qui se développent. Une pensée se présente rarement, dès le départ, dans sa version la plus achevée. Si on veut par ailleurs avoir prise sur la réalité, on doit se garder de la figer. Dans mes textes, j'ai eu à poursuivre l'analyse sur des questions qui s'imposaient du fait de l'évolution des enjeux sociaux majeurs et des conditions particulières dans lesquelles se menait l'action syndicale.

Le premier rapport et peut-être, à mon avis, le plus important, *Une Société bâtie pour l'homme*, une vision plus globale de la société. Il a servi de pierre d'assise pour tous les autres rapports qui ont suivi.

Ainsi, en 1968, *Le deuxième front* a permis d'engager le mouvement et les membres dans une série d'actions qui débordaient le lieu de travail. Entre autres réalisations, la mise sur pied des Acefs (Associations coopératives d'éducation familiale) est issue de l'action élargie de la CSN. Ces Acefs ont rendu d'énormes services aux consommateurs, aux familles de travailleurs et travailleuses et continuent à en rendre.

Le *Camp de la liberté* de 1970 montrait jusqu'à quel point l'alliance des puissances d'argent et du gouvernement était forte et comment il était nécessaire pour les classes laborieuses de s'unir pour se faire respecter.

On s'interroge souvent sur l'efficacité des revendications syndicales. Ce n'est pas à court terme qu'il faut attendre la satisfaction de ces revendications. Il faut être patient, parfois trop. En 1970, nous réclamions que le français devienne la langue officielle du Québec, à cette fin nous proposions des mesures très concrètes pour atteindre cet objectif, surtout sur les lieux de travail. En 1977, la loi 101 venait nous donner raison. Nous avons aussi alors réclamé la démocratisation des partis politiques, notre revendication a eu des suites, comme on le sait.

Nous étions en pleine crise sociale en 1972. Le congrès de cette année-là a été saisi du document *Pour vaincre*. Il s'agissait d'analyser avec clarté les raisons qui avaient amené cette crise et de proposer concrètement des mesures pour s'en sortir.

Le *Vivre à notre goût* de 1974 en a étonné certains. Il y a dans ce document des éléments pour permettre au travailleurs et travailleuses de se prendre en mains et de se donner de meilleures conditions de travail et de vie.

Prenons notre pouvoir, en 1976, le dernier de la série, présente une analyse plus large de la situation économique de l'époque. Nous sommes sur le bord d'un grand chambardement politique au Québec. Le rapport prédisait la défaite du Parti libéral et la prise du pouvoir par le Parti québécois. Cette prédiction se réalisait le soir du 15 novembre 1976.

Ces textes adoptés par le congrès, traduisent non seulement mon propre cheminement mais, d'une certaine façon, l'évolution de la pensée et de l'action collective à la CSN, durant cette période. Cette évolution n'a rien de linéaire. Elle va du prolongement de pistes déjà avancées, vers l'ouverture de certaines avenues nouvelles, en passant par la reconsidération de jugements antérieurs. Au total, un certain nombre de principes ressortent dont il me semble, malgré l'évolution des choses, qu'ils ont sûrement encore quelque pertinence, à tout le moins dans la façon de poser et les enjeux de faire face aux responsabilités du mouvement syndical.

Certes, on peut s'en inspirer aujourd'hui, mais en ayant le souci de les adapter. Ce retour au passé ne peut en effet nous soustraire d'innover, d'inventer des solutions capables de répondre aux exigences actuelles.

Pour conclure ce recueil, et peut-être à titre d'illustration de la continuité dans les grands débats qui ponctuent le combat syndical, je propose un court texte inédit qui prend acte des contraintes avec lesquelles le mouvement syndical doit composer actuellement en poursuivant son action dans la défense et la promotion des intérêts des travailleurs, des travailleuses et des classes populaires. Une société démocratique et qui croit à une plus grande égalité entre ses composantes, ne peut se passer du contre-pouvoir que représentent les syndicats.

Je me dois en terminant de présenter de chaleureux remerciements:

à Gérard Boismenu, professeur de science politique à l'Université de Montréal, qui m'a proposé cette publication sous l'égide du groupe de recherche qu'il dirige (le GRÉTSÉ);

à Lucie Dagenais, permanente à la CSN. Je lui dois reconnaissance à plusieurs titres. Elle a corrigé, avec patience, les

épreuves de la plupart des rapports en plus de participer aux discussions d'équipe préalables à leur conception. C'est aussi elle qui a pris charge de corriger les épreuves de cet ouvrage et d'y aller de ses suggestions opportunes pour l'édition, à Pierre Vadeboncoeur qui fut pendant longtemps conseiller à la CSN, à Guy Ferland, du service d'information de la CSN, à Michel Rioux, également du service d'information de la CNS, à Kemal Wassef, alors permanent au service de recherche de la CSN, à Vincent Dagenais, aussi à l'époque du service de recherche de la CSN. Toutes ces personnes ont participé à un moment ou l'autre à la conception et à la rédaction des rapports qui sont présentés dans cet ouvrage:

à Jacques Dofny, professeur de sociologie à l'Université de Montréal, que j'ai fréquemment consulté;

à Yves Legault, alors documentaliste à la CSN;

à Jacqueline Dubuc et à Luce Marcotte, secrétaires à la CSN, qui ont eu la tâche pas commode de déchiffrer mon écriture;

à Mme Line Arès qui a pris charge de la dactylographie de cet ouvrage et qui a aussi réussi à en faire une présentation très améliorée puisque les textes originaux étaient disparates dans leur forme;

à Richard Daigneault, que je ne peux remercier en personne. Richard a été pendant ces longues années mon principal collaborateur. Il fut un grand ami qui m'a beaucoup apporté. Je dis à Gloria, son épouse, combien je le regrette.

Enfin merci à toutes et tous les camarades de la CSN.

UNE SOCIETE BATIE POUR L'HOMME

Octobre 1966

NOTES GÉNÉRALES SUR LA SITUATION DE LA CSN

Une montée spectaculaire et ses causes

Les deux dernières années ont été marquées, pour la CSN, par un accroissement considérable du nombre de ses membres. Celui-ci, en effet, est passé de 141,000 à 204,000.

Une telle augmentation, qui continue d'ailleurs le mouvement ascendant que l'on observe depuis quelques six ans, est frappante par le fait qu'elle prouve, d'une manière indéniable, qu'il ne s'agissait pas d'un feu de paille mais d'un phénomène durable. Les toutes premières années, on pouvait croire à un phénomène très limité, à un hasard heureux, mais aujourd'hui, ce n'est plus possible: on ne peut plus éviter d'expliquer par des raisons profondes et de longue portée cet accroissement. La CSN est très nettement devenue une centrale syndicale très importante. De plus en plus les travaileurs viennent à la CSN comme chez eux. Son ardent militantisme, le respect qui y règne pour la démocratie, le fait qu'elle a su réaliser deux choses ordinairement difficiles à concilier, soit, d'une part, une structure forte et suffisamment centralisée, et, d'autre part, un entier respect pour les volontés et les décisions des assemblées générales, tout cela est au nombre des causes qui expliquent cette montée persistante. Il y a bien d'autres choses: le dévouement souvent sans limite de ses permanents, son expérience de plus en plus complète, la fraternité qu'on y observe, une volonté plus vive qu'ailleurs de contester l'ordre social actuel, des luttes nombreuses qui entretiennent son militantisme, son indépendance totale à l'égard des autres centrales du continent, etc. Il faut veiller avec toute la vigilance possible à protéger et même à accentuer ces caractères. De nombreux groupes de travailleurs d'autres provinces que le Québec font appel à notre organisation. Le présent Congrès devra étudier s'il est opportun de donner suite d'une manière systématique à ces demandes.

Ouvriers, cadres, employés, professionnels...

Il faut signaler un autre phénomène, très rare, sinon unique, en Amérique du Nord: le développement récent de la CSN s'accompagne de la syndicalisation de nouveaux venus au syndicalisme, les cadres et les professionnels. Tout se passe comme si, grâce à la CSN, le syndicalisme devenait le point de ralliement de tous les salariés c'est-à-dire de la population qui, dans l'ordre social actuel, est, économiquement parlant, subordonnée, sans distinction de fonctions. Les ingénieurs salariés se rassemblent avec les

hommes de métier, les ouvrières avec les infirmières, dans une conscience syndicale commune. La population salariée prend conscience de sa solidarité. Je vois là une autre raison tangible d'espérer un ordre social nouveau, car à partir du moment où, à ses divers échelons, la population réunie joint ses forces et se reconnaît des intérêts communs par de-là les différences professionnelles, il y a là comme la promesse d'une société qui serait organisée d'une manière vraiment démocratique.

La réaction anti-syndicale

Par ailleurs, une réaction, allant dans un tout autre sens, se produit. La montée du syndicalisme provoque une réaction antisyndicale de plus en plus violente. La vigueur de notre syndicalisme, en même temps qu'elle attire des travailleurs de toutes les occupations, métiers et professions, provoque la coalition spontanée de certaines forces contre notre centrale. On se sert de tout pour tenter de barrer la route au militantisme de la CSN.

On se sert en particulier de la calomnie, dans des attaques insensées comme celles dont nous avons été témoins depuis environ deux ans, soit dans des publications spécialisées dans ce genre de travail, soit de la part d'individus qui tout à coup manifestent contre nous une colère violente et qui sont parfois des gens qui dans le passé nous aidaient et qui continuent d'ailleurs de se dire favorables au syndicalisme. On a recours à une vieille tactique patronale: tenter de diviser le mouvement et ses dirigeants, en diffamant ces derniers; instituer des procès de tendance, prêter gratuitement à des permanents des opinions mal famées qu'ils n'ont jamais eues, participer à des campagnes de murmures hypocrites. Pour avoir acquis des ennemis nouveaux, nous n'avons pas perdu de nos ennemis anciens, tels ceux de la haute finance.

Il est sûr qu'un mouvement très militant est un mouvement que d'autres forces sociales cherchent à discréditer et à isoler. Cette réaction persistera, il faut le prévoir, et il est même possible qu'elle s'intensifie. L'histoire des deux dernières années nous le laisse entrevoir.

Mais les campagnes antisyndicales n'ont jamais réussi qu'à rendre un mouvement comme le nôtre plus militant, plus solidaire et plus sûr de sa mission. Nous voyons bien qu'à l'heure actuelle aucune de ces attaques n'a été profondément nuisible à notre mouvement; bien au contraire, toutes ont contribué paradoxalement à développer la conscience syndicale, à stimuler les revendications, à solidariser tout

le monde à l'intérieur de la centrale. Cette riposte par les faits, plus éloquente que n'importe quelle déclaration, continuera.

Les membres sont plus actifs que jamais

On a observé, au cours des deux dernières années, une participation de plus en plus accusée des membres au règlement de leurs propres affaires. Les assemblées générales sont plus vivantes, plus vigilantes que jamais. Elles exigent d'être renseignées à fond et elles sont de plus en plus jalouses de leur souveraineté. La CSN est consciente de s'être non seulement rendue à ces exigences, mais, bien plus, de les avoir précédées dans bien des cas, au fur et à mesure que nos services d'information, d'impression et de diffusion se développent (et ils se sont développés à un rythme extrêmement rapide depuis quelque temps).

Mais ce qu'on observe de particulièrement significatif dans les syndicats, c'est que les travailleurs sont plus que jamais déterminés à forcer les employeurs à se rendre à leurs justes réclamations. Les travailleurs ne veulent plus rester dans un état de dépendance dans l'entreprise et dans la société. Les assemblées sont parfois tumultueuses, mais elles sont vivantes et elles savent ce qu'elles veulent. C'est un syndicalisme de cette trempe que la CSN travaille depuis des années à rendre possible et c'est un syndicalisme de cette trempe que les travailleurs désirent.

Les grandes questions de l'heure

La CSN ne s'est pas contentée de faire du syndicalisme très militant au niveau de la convention collective, elle a, suivant sa tradition, débattu de grandes questions d'intérêt public et contribué à la lutte contre la pauvreté. Elle a poursuivi ses réflexions en matière de sécurité sociale, de rationalisation et de démocratisation de l'économie, elle a présenté des mémoires, en particulier sur la question constitutionnelle et sur les réformes économico-sociales. Ces mémoires furent respectivement remis au Comité provincial sur la constitution et au Conseil supérieur de la famille. Ce qu'il y a de remarquable et ce qu'on peut considérer comme une tendance récente de notre centrale, c'est qu'elle a entrepris, plus systématiquement qu'autrefois, d'exposer au grand jour la mauvaise organisation de la société, les causes de ce désordre, et les remèdes à y apporter. J'ai dû moi-même, en plusieurs circonstances, prononcer des conférences sur différents sujets d'intérêt général, comme l'assurance-santé, les relations industrielles, etc... Vous verrez d'ailleurs, par mon rapport moral de cette année, dont le résumé a été soumis à l'avance au Bureau confédéral et aux

Syndicats, quelle importance le mouvement attache aux grands problèmes de la démocratisation de notre société, dont la solution sera d'une importance vitale pour la classe des travailleurs et la société dans son ensemble.

Je suis convaincu que la CSN doit, pour atteindre ses buts et réaliser en profondeur les réformes qu'elle préconise, continuer d'évoluer, de s'adapter aux changements économiques et sociaux, d'exiger des réformes que beaucoup de grands intérêts refusent avec obstination, bref, d'être un ferment de transformation sociale.

Défense de la liberté syndicale

Une autre question qui a beaucoup retenu notre attention depuis un an, c'est la question de la liberté pour les travailleurs de se donner le syndicat de leur choix pour les représenter. Cette question a pris un relief considérable dans l'affaire de Radio-Canada, lorsqu'un syndicat affilié à la CSN s'est vu refuser l'accréditation par le Conseil canadien des relations ouvrières pour représenter les employés du réseau français de cette société. La décision, rendue par un organisme où nous n'avions même pas parité de représentation, constituait un déni de justice, la liberté syndicale se trouvant en pratique niée par cette décision. Nous avons depuis multiplié les démarches pour faire corriger cette injustice et nous avons même décidé de présenter notre grief à ce sujet jusqu'au Bureau international du travail.

Tous les salariés ensembles...

Vu l'extension du syndicalisme de la CSN à des groupes professionnels, aux cadres, aux employés de bureau, nous avons projeté la formation d'un large comité où ces divers groupes, avec celui des ouvriers pourraient se rencontrer et discuter leurs intérêts communs, afin de mieux réaliser l'unité d'une centrale où tous les salariés ont déjà compris, par leur adhésion au syndicalisme, qu'ils formaient, dans notre société, une force homogène qui travaille à la démocratisation des institutions.

L'essor de nos services

Nos services se sont développés. Le nombre des permanents et des employés de bureau au service de la CSN a augmenté considérablement. Des services nouveaux sont apparus ou ont pris une ampleur imprévue il y a à peine deux ans. Notre service de recherches, notamment, s'est enrichi de quelques permanents qualifiés et d'une bibliothèque scientifiquement organisée. Notre

service d'information et de publications a pris un essor considérable et nous permet maintenant, dans les grandes campagnes que nous avons à mener, de produire un grand nombre d'imprimés, de circulaires, de journaux, dont évidemment le magnifique journal Le Travail, sans compter un réseau de télécommunications qui s'est révélé fort précieux dans les conflits et pour la liaison entre les différents centres.

Nous avons ajouté à notre installation matérielle le nouvel immeuble de la rue Saint-Denis, à Montréal. Cet immeuble nous permet de loger la presque totalité des organimes affiliés à la CSN et il est ainsi construit qu'il y a possibilité d'y ajouter encore cinq étages.

Cet immeuble réunit enfin nos services et nous permet de donner de l'expansion à ces derniers, en plus de favoriser des rencontres quotidiennes entre les différentes fédérations, entre les travailleurs et les permanents des différents secteurs, et de rendre la CSN plus présente que jamais aux corps affiliés.

Départs

Malheureusement, au milieu de ces développements spectaculaires et dans une période d'extraordinaire essor, nous avons dû, avec combien de regret, renoncer aux services de quelques-uns de ceux qui avaient contribué le plus fortement à bâtir notre confédération, car ils ont choisi d'aller remplir dans d'autres domaines des fonctions auxquelles les appelaient leurs talents et leur expérience. Je pense naturellement en tout premier lieu à Jean Marchand, qui fut l'un des hauts dirigeants les plus avisés et les plus capables de l'histoire de notre centrale. Je pense aussi aux militants, particulièrement riches d'expérience et de compétence qu'étaient pour nous Jean-Paul Geoffroy et Fernand Jolicoeur. Et je rappelle aussi, bien sûr, le souvenir d'un autre militant, celui-là disparu, Rosaire Mallette, qui ne nous a quittés qu'après avoir accompli ses devoirs jusqu'aux tout derniers jours qui précédèrent son décès.

Malgré tout — et c'est la loi de la vie — déjà de nouvelles équipes se constituent, pour remplacer quelques membres qui trop tôt nous ont quittés. Le pouvoir de renouvellement de la CSN est remarquable, et malgré nos pertes, la relève nous a déjà prouvé qu'elle allait être à la hauteur des prédécesseurs.

Voilà donc, délégués, quelques réflexions que je tenais à vous livrer, à bâtons rompus, sur l'état de notre confédération, avant que d'entreprendre l'exposé que je m'en vais vous faire sur les problèmes

de la démocratie économique, problèmes qui font le sujet de mon rapport moral cette année.

INTRODUCTION

La société, il y a certainement lieu de lui faire un procès

Ce congrès a lieu dans une période d'intense activité syndicale. Des négociations comme celles qui ont eu lieu dans la fonction publique, dans quelques services publics, dans les hôpitaux, dans l'industrie de la construction, dans l'industrie textile, ont fait beaucoup de bruit. Jamais les assemblées générales n'ont eu davantage conscience de leur souveraineté et jamais, par conséquent, les travailleurs n'ont davantage exercé de fait le droit qu'ils ont de rejeter, d'accepter ou de contester les conditions de travail que le patronat, public ou privé, leur offre. Les syndiqués se sont donc plus affirmés qu'on ne l'avait prévu.

Il en est résulté quelque surprise dans le monde patronal. Dans ce monde où l'on décide à peu près tout ce qu'on veut sans en répondre à personne, on s'est trouvé bien étonné de constater que le travailleur tentait aussi de décider pour lui-même quelque chose. Dans ce monde où l'on fixe à son gré les prix des marchandises, on s'est trouvé surpris de voir que le travailleur désirait, avec une certaine détermination, fixer au moins dans une certaine mesure le prix de son travail et certaines autres conditions. Le régime de la liberté, quand ce sont les travailleurs qui s'en prévalent, ne marche plus. Le régime de la concurrence, quand ce sont eux qui entrent en concurrence avec les actionnaires, devient suspect. Mais comme les adeptes déclarés du libéralisme et du système de la concurrence ne peuvent, sans se renier eux-mêmes, s'attaquer à la logique même de leurs propres idées, il faut bien qu'ils trouvent quelque chose d'autre pour blâmer ceux qui, à l'instar de n'importe quel entrepreneur, emploient leur pouvoir de négociation pour disputer à d'autres certains avantages. Ils ont donc trouvé ce quelque chose d'autre. Certains ont mis le mouvement syndical en état d'accusation, le taxant d'irresponsabilité; certains autres ont invité les travailleurs à se serrer la ceinture. Bref, ils ont ouvert le procès de la société concurrentielle, mais ils l'ont fait à sens unique, se contentant de réprouver une participation un peu active des syndiqués au jeu général de la concurrence et, en somme, se bornant à combattre un concurrent de plus, le travailleur.

Un procès, mais pour tous

Il y a lieu en effet à un procès. Mais ce sera un procès où chacune des parties sera aussi juge, et le procès sera général. Nous sommes convaincus, nous aussi, qu'il y a lieu à un procès; mais il devra être

juste. Nous serons bien d'accord pour examiner les raisons pour lesquelles, dans une société comme la nôtre, il y a pauvreté au sein de l'abondance, disparités énormes des revenus, affectation sans contrôle des capitaux, montée exagérée des prix et souvent soumission pratique des gouvernements aux volontés d'un petit nombre de puissants qui prennent entre eux les plus graves décisions dans la plus parfaite indépendance à l'égard du public. Ceux qui se sont donné pour mission, depuis un an ou deux, d'accuser les syndicats au nom du bien commun ne pouvaient mieux tomber: nous sommes d'accord pour nous placer au point de vue du bien commun pour essayer, avec eux si possible et sans eux si nous ne pouvons faire autrement, de chercher un peu les causes de toutes les difficultés économico-sociales auxquelles la population est en butte et qui retardent indûment le progrès humain. À nos yeux, le débat est donc ouvert. Nous n'essaierons pas d'éviter les analyses que nous devons faire de la situation.

Où sont les responsables

Nous sommes contents qu'on nous invite à faire preuve de responsabilité. Nous allons exercer cette responsabilité, non pas d'abord en nous serrant la ceinture, mais en examinant les causes pour lesquelles toutes les ceintures peut-être devraient être serrées, y compris celles des gens qui réalisent des profits.

On se plaint de l'inflation et on nous demande de prendre ce mal au sérieux. Nous allons effectivement aider ceux qui s'en plaignent à en déterminer les causes, même celles dont ils sont eux-mêmes responsables, ce qu'ils ne semblent pas vouloir faire bien volontiers.

On nous demande de faire preuve de modération, même dans la condition précaire et difficile où nous sommes. Mais il faudra d'abord voir si ceux qui ne sont pas dans cette condition font bien preuve de modération de leur côté.

On nous reproche d'accentuer la hausse du coût de la vie. Ce reproche peut vraisemblablement être adressé à d'autres qu'à nous, et nous allons certainement chercher à savoir dans quelle mesure ceux qui spéculent sur les prix sont responsables de la hausse exorbitante de ces derniers.

En somme, l'examen qu'on veut faire du comportement du mouvement syndical, nous n'y avons pas d'objection, nous entendons seulement étendre à d'autres cet examen. Mais alors il est loin d'être sûr que les accusations les plus lourdes ne seront pas

celles qui s'adresseront à d'autres quà nous. Le débat est ouvert, soit! mais pour tout le monde.

La partie se joue à deux

Nous avions d'ailleurs l'intention de l'entreprendre. Depuis un certain temps déjà, la situation économique et sociale des travailleurs inspirait à notre mouvement des inquiétudes plus prononcées, à cause du phénomène de l'automation notamment. Pendant que nous cherchions à comprendre les causes de l'anarchie économique dans laquelle nous vivons, le patronat, d'autre part, multipliait ses appels à la productivité et ses rappels de la responsabilité des travailleurs dans l'expansion de l'économie. On nous invitait à des discussions publiques à ce sujet et l'on nous exhortait à orienter les efforts du syndicalisme dans le sens d'une coopération plus poussée avec le patronat en vue d'un développement économique que cette coopération assurerait automatiquement, nous laissait-on entendre. On nous invitait, d'une part, à produire beaucoup et à revendiquer peu; c'est ainsi qu'on nous invitait à coopérer, mais sans nous offrir de participer davantage aux décisions. Nous aurions, en somme, à collaborer intensément à des orientations entièrement décidées par d'autres. Nous aurions à collaborer beaucoup à l'expansion économique, mais sans avoir à dire quoi que ce soit dans le rythme et l'opportunité des mesures envisagées par d'autres, et donc sans pouvoir prévenir les conséquences fâcheuses de ces grandes politiques unilatérales dans l'élaboration desquelles le sort du travailleur risquait de compter pour fort peu de chose.

Nous ne faisons que commencer

Le procès est ouvert. Nous sommes prêts à y prendre part. Nous sommes conscients qu'un tel procès est susceptible de s'étendre sur plusieurs années, vu la complexité des problèmes en cause. Nous ne prétendons nullement le faire d'un seul coup ou en peu de temps, car ce serait de l'illusion pure.

Mon rapport, qui ne constitue qu'une entrée en matière, a essentiellement pour but d'ébaucher certaines idées sur ces questions et d'aider à entrevoir le rôle du syndicalisme dans l'entreprise et dans l'économie. Les militants de la CSN y trouveront peut-être matière à réflexion de leur côté, ou en tout cas, l'occasion d'un dialogue plus poussé au sein du mouvement sur ces sujets.

Les préoccupations qui ont donné naissance à ce rapport se retrouvent, sous diverses formes, chez tous les travailleurs, et elles découlent de notre expérience quotidienne.

Le devoir de tous:
trouver des solutions, agir

Pour le moment, nous voulons simplement essayer de formuler quelques réflexions sur divers aspects de la réalité économico-sociale. Nous espérons d'ailleurs que cette discussion se poursuivra, en séances d'étude, au cours de l'année. Cette réflexion collective, fondée sur l'expérience de tous, devrait finir par nous permettre de nous constituer une pensée commune sur ces questions. Nous nous trouverions du même coup à relever les accusations dont nous sommes les objets, car, grâce à une critique économique et sociale systématique, on finira sans doute par voir clairement où se trouvent les vrais responsables de la situation présente et par quelles réformes corriger les états de choses que nous déplorons.

Il est évident que ce texte est fort loin de constituer une étude tant soit peu complète des sujets traités. Les notations et critiques qui suivent n'ont pour but que de stimuler la réflexion, dans un sens qui n'est peut-être pas coutumier dans le milieu nord-américain, où l'on s'efforce de masquer la plupart des réalités par des slogans destinés à protéger par tous les moyens l'ordre établi, un tiers de la population dût-elle en souffrir, comme c'est le cas aux États-Unis et au Canada.

PREMIERE PARTIE

LES FAITS

Voici, selon nous, quelques-unes des réalités dont toute analyse de la situation économico-sociale doit tenir compte si l'on veut s'orienter vers une société plus humaine, moins anarchique, et, en somme, plus civilisée.

L'automation

Un phénomène domine l'évolution actuelle et future de l'économie: c'est le phénomène de l'automation. Il est inutile de décrire longuement en quoi il consiste: l'effort musculaire est de plus en plus remplacé par un ensemble intégré de moyens mécaniques; les calculatrices remplacent le cerveau humain pour les opérations mentales nécessaires au fonctionnement des machines; enfin on en vient à confier même les opérations de programmation, voire d'invention, à des systèmes de calcul automatisés. Ce que nous savons, c'est que ces progrès inouïs de la machine bouleversent le monde du travail, font disparaître des emplois, suppriment des métiers, exigent du travailleur des compétences nouvelles et fort différentes des anciennes, forcent la population ouvrière à se reclasser, nécessitent donc le recyclage de la main-d'oeuvre et, à défaut de prévision suffisante, à défaut d'un rythme assez lent d'automatisation, à défaut de vastes programmes de recyclage, provoquent, chez les travailleurs, d'innombrables catastrophes individuelles, le chômage, le déclassement définitif de nombreux ouvriers et la pauvreté.

Or, l'automation se fait actuellement dans des conditions que nous allons décrire et dont le trait fondamental est, au Canada et au Québec, le pouvoir presque absolu du capital. La suite de ce texte montrera pourquoi, sur ce chapitre, nous sommes remplis d'appréhension et pourquoi nous avons décidé, avant qu'il ne soit trop tard, d'intervenir pour poser un certain nombre de problèmes essentiels.

Le pouvoir du capital

Au milieu de ces changements rapides et radicaux, la productivité des entreprises augmente et les profits des compagnies ne cessent de s'élever, pour atteindre, dans les principales branches de l'industrie, à des chiffres parfois stupéfiants. Sans aucun contrôle,

sans aucune mesure autre que les possibilités de gain, compagnies, cartels et monopoles gagnent ce qu'ils entendent gagner, placent ces sommes comme ils l'entendent et où ils veulent bien, en retiennent pour l'avantage immédiat de leurs actionnaires ce qu'ils décident d'en retenir, contrôlent directement ou indirectement le crédit et quasi toutes les sources importantes de capital, sont en mesure de restreindre l'activité gouvernementale elle-même en prêtant ou en refusant de prêter à l'État, en somme font ce qu'ils veulent, comme ils le veulent et quand ils le veulent, dans les seules limites du possible.

L'absence de responsabilité publique du capital

Pourtant, un pouvoir aussi immense ne comporte aucune responsabilité statutaire importante envers le public. Les décisions de ce pouvoir sont, à toutes fins pratiques, souveraines.

Il ne fait aucun doute que l'économie — et non seulement l'économie — est dominée par les grandes sociétés anonymes, par les groupements économiques aux proportions énormes qui tiennent dans leurs mains tout l'essentiel de l'appareil économique.

Un professeur de l'Université de Toronto, M. John Porter, a publié un livre[1], au terme de quelques années de recherches, dans lequel il indique qu'il y a 183 sociétés qui dominent l'économie canadienne et que, aux conseils d'administration de ces 183 sociétés, on retrouve très souvent les mêmes intérêts, voire les mêmes représentants. Bien plus, ces intérêts sont très souvent des intérêts étrangers. «Seulement un petit nombre de canadiens», écrit-il, «ont des droits de propriété dans les vastes instruments de propriété qui constituent l'industrie canadienne». Le même auteur évalue à 700 le nombre des canadiens qui constituent l'élite économique du pays.

Un tel pouvoir, entre les mains d'un aussi petit nombre d'individus, et d'individus agissant comme de purs propriétaires du bien commun, aurait de quoi faire frémir n'importe quelle personne imbue de principes démocratiques.

---

[1] John Porter, *The Vertical Mosaic*, University of Toronto Press, 1965.

Le grand capitalisme est-il encore de l'entreprise privée?

Pour éviter cette analyse, des gens nous disent, en manière de slogan: «Mais l'entreprise privée, qu'est-ce que vous en faites?»

Or quel est donc le régime d'entreprise privée auquel ce grand capitalisme se vante d'appartenir? Ce grand capitalisme, plus ou moins monopolistique, fait-il partie de l'entreprise privée au sens où l'on entendait ce terme il y a une cinquantaine d'années et davantage?

Pour répondre à cette question, il nous faut démolir des mythes.

Suivant les défenseurs du capitalisme, on en serait encore au régime de l'entreprise privée, au sens où l'on pouvait entendre ce terme il y a 75 ans ou 100 ans. Mais en réalité, il n'en est rien. Le fait est que, s'il existe encore de nombreuses entreprises qui sont des propriétés individuelles, tous les leviers de commande, dans notre économie de monopoles et de compagnies gigantesques, appartiennent à ces immenses corps où la séparation se fait de plus en plus complète entre le droit de propriété et la fonction de direction. On n'est plus au temps des entrepreneurs individuels, pour lesquels le droit de propriété était intimement lié à la fonction de direction, cette fonction contribuant à justifier les privilèges des propriétaires. On avait un droit intangible parce quà ce droit était rattachée une fonction réelle et nécessaire pour la société. On était à la fois propriétaire et capitaine du navire. On ne restait pas sur le rivage. On s'engageait dans l'aventure du voyage, avec tous les risques et toutes les difficultés de l'entreprise. Or, il est clair que cette réalité-là n'existe plus que dans la petite entreprise et exceptionnellement dans les autres.

Des entreprises à caractère collectif

L'autre réalité, la voici. Dans les grandes entreprises, la véritable fonction de direction n'est plus exercée par le propriétaire, mais plutôt par des directeurs qui ne sont effectivement que des hauts salariés. La technique et l'entreprise n'ont tout simplement plus les caractères essentiels qui étaient les leurs au temps de la période classique des entrepreneurs individuels. Loin de là! De nos jours, les organes de la vie économique sont au fond des institutions à caractère collectif assurant la subsistance et le développement d'une population. Le caractère collectif de ces institutions économiques est à ce point évident que l'étatisation de sociétés comme les pouvoirs hydrauliques — nous l'avons vu par l'expérience de nationalisation de l'Hydro-Québec — non seulement ne change pas le fonctionnement et la

poursuite des buts de l'entreprise, mais permet de rationaliser davantage la production et permet de faire de l'entreprise, autrefois centrée sur elle-même, un levier de croissance économique, car ses intérêts s'harmonisent enfin à ceux du pays.

En somme, quand on invoque le droit de propriété privée pour justifier les pouvoirs sans contrôle d'aussi vastes entreprises que les grandes sociétés anonymes, qui règnent non seulement sur des domaines entiers de l'économie, mais aussi sur l'économie dans son ensemble, sur l'utilisation des capitaux et jusque sur les gouvernements, non seulement se sert-on du prestige du droit de propriété privée pour lui faire justifier un contrôle qui embrasse de fait le domaine public, ce qui est certes un abus, mais on s'appuie, de plus, sur une fausseté; car ces entreprises fonctionnent maintenant sous un régime qui n'est plus réellement celui du droit de propriété de l'entrepreneur. Ceux qui dirigent ne possèdent pas. Ceux qui possèdent, dans la plupart des cas, ne dirigent pas. Le droit et le privilège sont séparés de la fonction.

Droit privé, responsabilités publiques

Voilà donc des entreprises qui, tout en ayant les caractères d'entreprises collectives, restent juridiquement régies par le traditionnel droit civil de la propriété, de sorte qu'elles assument réellement un rôle dont les effets intéressent toute la collectivité, tout en refusant les responsabilités qui s'attachent à ce rôle et tout en refusant que l'on exige d'elles qu'elles s'acquittent de ces responsabilités.

Quant à nous, nous nous préoccupons moins de savoir à quel régime de propriété doivent se rattacher ces entreprises que de chercher à déterminer par quels moyens l'ensemble de l'économie doit se plier au service du social et satisfaire aux exigences d'une société qui, de ce point de vue, ne soit pas anarchique.

À cette fin, il importe que l'entreprise, sous de nombreux aspects, dépende désormais de moins en moins du droit privé pour ressortir de plus en plus du droit public, pour cette simple raison que les actes qu'on y pose ont des répercussions de plus en plus étendues et profondes sur la société dans son ensemble. Le propriétaire d'un bien privé peut disposer à sa guise de ce bien, et c'est là l'un des principes fondamentaux du droit privé; mais si l'on rattache des biens dont l'usage conditionne la vie des masses à la propriété privée, il faut bien voir que le cas n'est plus le même: le propriétaire de ces biens quasi-publics ne doit plus avoir la même liberté que lorsqu'il s'agit d'un bien strictement personnel.

Le développement anarchique de l'économie

Cependant, tandis que ce grand capitalisme, par ses liens étroits avec les institutions bancaires, contrôle de fait le crédit et est en mesure d'imposer sa loi à la petite entreprise qu'il ne laisse vivre que lorsqu'il le veut bien, le développement économique — ce n'est un secret pour personne — se poursuit d'une manière anarchique.

Remarquez bien: je ne veux pas dire que les politiques des grandes compagnies ne sont pas planifiées, ni même que les politiques de ce qu'il est convenu d'appeler la rue Saint-Jacques, ou Bay Street, ou Wall Street, ne sont pas harmonisées entre elles et en rapport avec certains grands impératifs économiques généraux. Non. L'anarchie dont je parle est d'un autre ordre. Ce que je veux dire, c'est que ces politiques, lorsqu'elles sont planifiées, le sont d'abord en rapport avec des intérêts strictement privés, quoi qu'il en coûte à la collectivité, quoi qu'il en coûte à la population ouvrière, quoi qu'il en coûte aux cultivateurs, quoi qu'il en coûte en services sociaux de toutes sortes, et sans mesures compatibles avec un aménagement humain et juste de la société des hommes.

Qu'en résulte-t-il? Il en résulte ce qu'il n'est que trop facile de constater autour de nous.

Un triste tableau

Des régions sous-développées, à côté de régions développées. Du chômage, atteignant à certaines périodes des proportions presque catastrophiques. Une imprévoyance foncière en matière de développement économique rationnel et social. Des investissements opérés selon le seul critère de la rentabilité, sans égard aux besoins sociaux et culturels de la population, sans égard aux priorités qui s'imposent, sans égard aux impératifs de la décentralisation industrielle (tout, en définitive, se concentre à Montréal), et sans, paraît-il, tenir beaucoup compte de la conservation et du renouvellement des ressources; sans tenir compte, non plus, des contrecoups sur la main-d'oeuvre, imputables à la modernisation des entreprises, à l'introduction de l'automation, et à d'autres mesures susceptibles d'affecter le marché du travail. Une politique des prix aussi indépendante que possible d'une saine économie. Un refus constant d'assumer même une part de ce que les économistes appellent le coût social du développement.

Et encore...

Que trouve-t-on encore? Des disparités de salaire considérables entre les diverses branches de l'industrie. Ceci tient à plusieurs causes, mais à l'une d'elles tout particulièrement: la liberté absolue d'investir, qui produit, ici encore, ses effets accoutumés. En outre, la concurrence, qui joue surtout dans les secteurs marginaux tels que les industries du meuble, du bois ouvré, de la chaussures, nuit au progrès par la multiplication inconsidérée des concurrents, par le morcellement regrettable des expériences, par la multiplication inutile des frais, par la faiblesse congénitale de la petite entreprise inapte à entreprendre de grands développements. C'est une autre sorte d'anarchie, dans un tel cas, mais une anarchie tout de même, dont la conséquence est de produire de larges groupes d'économiquement faibles. Je n'invente rien, je ne fais pas de théorie, je ne fais pas appel à des doctrines, je récite des faits et demande qu'on les regarde: pour ne pas passer pour doctrinaire, ira-t-on jusqu'à refuser de regarder les faits? En face de ces réalités, j'affirme en somme peu de choses, je pose des questions. En voici une: l'entreprise, quel que soit son statut, ne doit-elle pas fonctionner d'une manière intégrée au reste de la société, à la collectivité, et l'État ne doit-il pas avoir les pouvoirs de coordination et de rationalisation qui s'imposent pour arriver à ce résultat?

L'État a-t-il été à la hauteur?

Que fait l'État, au milieu de tout cela? On peut d'abord dire qu'au Québec, il s'est amélioré. On lui doit la nationalisation de l'électricité, les réformes de l'éducation, le régime des rentes, plusieurs autres réalisations, le rapport Parent et un certain nombre d'autres projets intéressants. On lui doit également les lois qui ont permis la syndicalisation des fonctionnaires et qui ont rendu légal le droit de grève dans les services publics. L'État a montré qu'il pouvait ne pas être inutile et il a donné des indications, encore faibles d'ailleurs, qu'il pourrait même être un puissant moteur de rénovation sociale.

Mais l'État est loin d'avoir donné la mesure de ses possibilités. Il s'est même révélé décevant à diverses reprises. La nationalisation de l'électricité n'a pu elle-même s'effectuer qu'au prix d'une lutte énorme, avec l'appui exprimé de l'électorat. Pourtant il ne s'agissait là que d'une mesure que l'Ontario, province capitaliste s'il en fût, avait adoptée cinquante ans avant nous et qu'on retrouve dans un certain nombre de grands pays occidentaux. Pourquoi cette intervention fut-elle si mal accueillie par certains intérêts et une telle attitude est-elle compatible avec un bien commun qu'il faut tout de même servir?

Décevant, il l'a été en d'autres circonstances. C'est ainsi que la campagne voilée mais énergique que certains grands intérêts ont conduite contre la liberté de la presse trouvait d'étranges échos dans les milieux du pouvoir politique.

Et l'État fédéral?

De son côté le gouvernement fédéral n'a pas été à la hauteur des tâches qui s'imposaient à lui. On se rappelle notamment le rôle qu'il a joué pour réduire la portée sociale et économique du régime des rentes. En outre, tout récemment, ne prenait-il pas la décision de reporter à plus tard l'institution de l'assurance-maladie, soi-disant pour enrayer l'inflation, mais faisant ainsi porter au peuple le poids de cette lutte à l'inflation, inflation qu'il avait d'ailleurs négligé de combattre et contre laquelle il se résout enfin à suggérer quelques mesures au moment même où elle va vraisemblablement se terminer, l'occasion lui paraissant néanmoins propice pour le faire par des mesures affectant le petit peuple. Dans d'autres domaines aussi l'on peut déplorer l'inaction gouvernementale, et je pense par exemple ici à la Société de développement économique, qu'on souhaite depuis longtemps voir se constituer vraiment et agir.

L'État comme employeur

Comme employeur, le gouvernement provincial ou ses agences, se sont révélés parfois au moins aussi durs que l'entreprise privée. Les difficultés que nous avons rencontrées à l'Hydro, par exemple, sont de ce nombre. Nous comprenons mal que l'État puisse copier les méthodes les plus mauvaises des entreprises privées, ou plutôt nous croyons le comprendre trop bien: il nous est apparu assez clairement, au cours de plusieurs de nos négociations avec l'État ou avec ses agences, à la Régie des alcools, par exemple, ou à l'Hydro, que ces négociations se déroulaient sous l'oeil vigilant des grands intérêts privés et que ceux-ci n'entendaient pas voir le gouvernement adopter à l'endroit de la main-d'oeuvre des attitudes plus sociales que celles dont eux-mêmes étaient disposés à faire preuve envers leurs propres employés.

Bien parti, mais...

L'État a pris plusieurs départs. Il s'est engagé dans plusieurs directions, et qui étaient les bonnes. Mais, curieux phénomène, tout se passe comme si son effort s'était brisé et avait tourné court, dans certains domaines, comme si son élan avait heurté un mur d'airain. Était-ce un mur d'argent?... Toujours est-il que dans ses initiatives où ses décisions pouvaient présenter quelque danger pour l'autonomie

et la souveraineté absolues de ceux qui décident pour leur propre compte de l'économie de tout le pays, les effets qu'on espérait se font encore attendre.

Il est loin d'avoir rempli son rôle

... au Québec

Prenez par exemple le Conseil d'orientation économique. Sa responsabilité propre est de veiller à l'orientation générale de l'économie. Qui peut prétendre qu'il ait sérieusement influencé les grandes décisions économiques qui furent prises depuis qu'il existe? Sans doute a-t-il fait dans certains cas des recommandations heureuses, mais il s'agissait de cas isolés, et l'on en est encore à attendre de ce Conseil des orientations d'ensemble dont le manque se fait malheureusement sentir dans la vie économique, laissée à elle-même et à un excès de pouvoir et d'autonomie. On pouvait certes espérer qu'après quelques années il indiquerait des orientations statutaires et d'importance pour l'équilibre économique de la province et montrer la voie d'un développement économique harmonisé avec les impératifs sociaux. Il aurait fallu qu'à cette fin il reçoive un large mandat et les outils nécessaires pour agir et faire tout le travail voulu, mais tel n'a pas été le cas. On pouvait escompter qu'il inspirerait des politiques décisives, politiques que le gouvernement imposerait au besoin, dans le cas où de gros intérêts se refuseraient avec trop d'entêtement et de déraison à coopérer. Mais on espérait en vain, je crois. Les maîtres réels de l'économie ne veulent pas être dérangés. Ce n'est pas entièrement la faute du gouvernement, loin de là. La vérité, c'est que le capital a les moyens qu'il faut pour intimider l'État si nécessaire, par exemple en le menaçant de lui couper le crédit dont il a toujours besoin. Un ministre a lui-même soulevé ce problème, quand il s'est agi des syndicats financiers. Est-ce qu'une société démocratique et qui veut faire quelque chose pour le bien commun peut admettre à côté d'elle un pouvoir qui se comporte de cette façon? C'est contre de tels obstacles que nous nous insurgeons.

... au Canada

Quant au Conseil économique du Canada, il a certes publié des travaux intéressants, des exposés excellents. Mais son rôle s'est réduit à une activité de cette nature et les travaux qu'il nous a livrés permettent surtout de prévoir comment l'économie se comportera dans les années qui viennent, les forces de l'économie et ses structures demeurant celles qui prévalent aujourd'hui. C'est dire que le Conseil n'exerce pas de travail critique sur ces structures mêmes et

n'indique pas comment on pourrait modifier ces structures traditionnelle pour améliorer les choses.

Et comme initiateur?

L'État doit aussi assumer un autre rôle, celui d'entraîneur de l'économie, ou d'initiateur.

Ce devrait être le rôle de la Société générale de financement (SGF) et c'est effectivement celui qu'elle est censée avoir. Mais elle ne s'en acquitte que très peu, en particulier faute de capitaux. La SGF a réussi certaines initiatives heureuses, mais très limitées. Elle a aidé à créer de nouvelles unités industrielles et tenté d'opérer quelques regroupements, mais pour être vraiment efficace, son effort devra avoir une portée beaucoup plus vaste et les moyens dont elle devra disposer devront nécessairement avoir une toute autre ampleur.

De son côté, la Société de développement économique, dont on a annoncé la création, devra elle-même prendre des initiatives d'envergure si elle doit jouer un rôle important en tant qu'initiatrice de mouvements économiques.

Et la planification

On a beaucoup parlé de planification depuis six ans. Le gouvernement lui-même en a parlé. Nous savons bien qu'on ne peut se mettre du jour au lendemain à planifier et que la planification suppose notamment des recherches et des inventaires préalables. Cependant, après quelques années on est en droit de demander pourquoi l'État a fait montre de paralysie dans ce domaine, pourquoi les inventaires et les recherches sont restés en plan, pourquoi l'on s'est contenté, jusqu'à présent, à toutes fins pratiques, de lointaines déclarations d'intention? Aucune réponse satisfaisante ne nous a été donnée à ces questions. La planification économique est une démarche par laquelle l'État s'introduit dans le jeu des décisions économiques, domaine réservé jusqu'à présent à l'entreprise libérale. Il n'y a pas de doute dans mon esprit qu'il existe une relation entre le peu de suite qu'on a donnée aux projets de planification et la répugnance qu'éprouve l'entreprise privée à voir le gouvernement s'immiscer dans un domaine où elle règne en reine et maîtresse.

La condition des travailleurs

Voilà donc, dans ses grandes lignes, la façon dont les entreprises réussissent à garder exclusivement pour elles le domaine des décisions économiques. Mais voyons maintenant dans quelle

position se trouve la main-d'oeuvre au sein de ce régime auquel les travailleurs ne participent que comme locateurs de la force de travail et comme consommateurs.

Vous connaissez aussi bien que moi les conditions dans lesquelles vivent les travailleurs au milieu d'une société organisée autour de la seule idée de profit. D'une manière générale, on peut dire que dans l'entreprise aussi bien que dans l'ensemble de l'économie, il n'y a pas d'orientation sociale de l'organisation, sauf dans la mesure où les pressions démocratiques, y compris certes les pressions syndicales, forcent les propriétaires à tenir compte de l'homme.

Économie anarchique, salaires de toutes sortes

Tout d'abord, les salaires et autres conditions de travail sont très différents d'une branche d'industrie à l'autre et d'une région à l'autre. Dans une économie obéissant le moindrement aux lois du marché, des disparités de salaires de ce genre sont difficilement évitables, mais les écarts excessifs que l'on constate dans une économie comme la nôtre sont comme la photographie, en termes de structures de salaires, d'une économie qui n'est aucunement rationalisée. Cette économie anarchique impose sa configuration à l'action syndicale elle-même; l'action syndicale est forcée de s'adapter à la réalité économique et d'en épouser les contours. Des structures de salaire rationnelles dans une économie qui est irrationnelle sont une impossibilité. Mais l'existence de structures irrationnelle de salaire est une source de tensions sociales très fortes. La pauvreté d'une partie de notre population s'explique dans une certaine mesure par les disparités extrêmes de revenus dans une économie abandonnée au libéralisme économique.

Le pouvoir syndical n'est qu'indirect

Nous avons une société qui loue les services de travailleurs. Il s'ensuit que c'est au travailleur que l'entreprise pense en dernier, à moins que le travailleur ne trouve les moyens de rappeler à la direction qu'il est plus important que les machines. Quelques conséquences découlent de ces faits très simples: la lutte doit être constante, dans les entreprises, pour orienter celles-ci vers une organisation humaine du travail et pour leur faire consacrer les sommes voulues à cette organisation. C'est un travail constamment à refaire, car les associations syndicales n'ont aucun pouvoir direct sur l'organisation du travail: leur seul pouvoir est de tenter de persuader le propriétaire

d'agir sur cette organisation: s'il y a pouvoir, c'est un pouvoir essentiellement indirect.

Dans l'entreprise comme en dehors de l'entreprise, le pouvoir du syndicalisme est indirect. C'est un pouvoir de «pressure group». C'est un pouvoir sur d'autres hommes, qui eux commandent aux choses, maintiennent les obstacles, font subsister les difficultés, ou les résolvent à leur avantage.

Le monde ouvrier demeure partagé entre les non-syndiqués, qui n'ont aucune protection et qui, sans défense, subissent plus que les autres les contrecoups de l'évolution des prix, de l'évolution du marché du travail, dans l'impuissance complète; et les syndiqués, qui luttent avec plus d'avantages que les premiers, mais qui ont tout de même beaucoup de difficultés à maîtriser les inconvénients majeurs de leur situation de salariés.

Le syndicalisme, là où il existe, s'efforce de remédier à une infinité de problèmes, mais contre le gré des employeurs qui, en vertu du droit civil, disposent seuls, disposent exclusivement des pouvoirs de décision, même en des matières où non seulement la rémunération, mais la santé — et la vie même des ouvriers, quelquefois — sont en jeu, bien qu'il y ait des lois, il faut le dire, qui dans certains cas, si elles étaient appliquées, corrigeraient partiellement ou complètement certaines situations déplorables. Mais les lois, lorsqu'elles existent pour protéger un peu la santé et la sécurité au travail, sont loin d'être toujours appliquées, faute de services d'inspection vigilants et exigeants.

La grève, une conséquence de tous ces maux

On sait assez que pour venir à bout d'une partie au moins des obstacles qu'on met sur notre route, nous n'avons souvent pas autre chose à faire que de nous mettre en grève.

Dernièrement, les ouvriers de la plus grosse entreprise textile du pays ont dû faire la grève pendant cinq mois pour forcer l'employeur à augmenter leur salaire dans une mesure appréciable, pour se donner des recours additionnels contre les décisions de l'employeur en matière de tâches, pour desserrer un peu l'étau des mesures disciplinaires, pour faire respecter l'ancienneté dans le cas de mises-à-pied, pour se donner un peu de protection contre le chômage dans le cas où le patron donne à d'autres du travail à contrat, etc. Des avantages aussi fondamentaux, la Compagnie n'avait pas jugé bon de les consentir avant la grève.

La grève est le produit inévitable d'un régime où tout est décidé en dehors de l'ouvrier et par d'autres que lui. On fait la grève parce que c'est un moyen de s'opposer à des décisions de la part de personnes qui seules tiennent le sort de l'ouvrier dans leurs mains, l'employé n'ayant pas dans l'entreprise le statut qu'il devrait avoir. On le tient pour un simple exécutant, on ne le consulte pas. L'entreprise fonctionne comme en dehors de lui; on ne prend même pas la peine de l'associer même pour lui faire connaître l'entreprise. Les choses se décident sans qu'il y participe et il ne se sent aucune allégeance envers l'entreprise. Quand elles se décident contre lui, ce qui est fréquent, alors il réagit ou il subit le poids de ces décisions, qu'il sent toujours prises par d'autres et pour d'autres. Cette condition est foncièrement inacceptable.

La consommation

Ce n'est pas tout. Quand l'employé sort de l'usine, il tombe dans l'univers de la consommation, là où la politique de prix est absolument libre de tout contrôle. Il n'a rien à dire, pas même comme citoyen, pas même comme électeur — car le gouvernement n'agit pas en cette matière — au sujet des prix auxquels on lui offrira ses propres produits. Dans ce domaine, en particulier, le spéculateur règne en maître absolu; ce dernier tire de la population exactement tout ce qu'il peut en tirer — et l'on serait tenté de dire: davantage, car des entreprises, faisant elles-même partie du cycle de l'exploitation libre, travaillent avec acharnement à tirer du travailleur même ce qu'il n'a pas, c'est-à-dire à l'endetter. Le scandale du crédit, notre service du budget familial l'a surabondamment démontré, est quelque chose de proprement inimaginable. Poussé par une publicité si insistante qu'elle atteint l'individu jusque dans son âme et tend à le transformer en pur consommateur d'objets, l'homme, que les prêteurs sollicitent d'ailleurs sous prétexte de l'aider, est entraîné dans un univers excessivement superficiel où l'on voit bien que les groupements dévoués au service de l'homme n'ont eu rien à voir: il n'y a guère de moyens de résister à l'entraînement de l'univers publicitaire; et lorsqu'on y a cédé, ce qui est presque inévitable, les faux amis, c'est-à-dire les usuriers, interviennent, prêtent, puis écrasent individus et familles sous le fardeau des dettes.

Il n'y a peut-être pas de domaines où, de manière plus criante, existent les signes et les symptômes d'un monde qui ne semble pas avoir été construit pour l'homme, et par lui, si nous savons un peu ce que le mot homme veut dire.

N'est-il pas temps que nous cherchions un peu, comme êtres humains, à voir ce qu'il y aurait à faire pour l'humaniser, ce monde?

Notre diagnostic d'ensemble

Quel est notre diagnostic, en résumé? Il tient, en somme, dans les propositions suivantes: (1) Les grandes entreprises détiennent, pour une très large part, un pouvoir de décision exclusif et sans contrôle, dans toute l'économie; (2) leurs décisions, prises en dehors de toute responsabilité publique, affectent non seulement l'ensemble des citoyens, mais l'État lui-même; (3) les décisions économiques, étant des décisions exclusivement privées, font évoluer l'économie d'une manière anarchique, ce qui est particulièrement sérieux dans des périodes de grands bouleversements technologiques comme celui de l'automation; (4) l'État, c'est-à-dire la puissance publique, se révèle incapable d'imposer sa volonté à cette puissance privée, incapable ou peu désireux de le faire; (5) les travailleurs n'ont aucun pouvoir de décision directe dans l'entreprise, même à propos de questions qui les concernent vitalement, comme la sécurité au travail, et généralement ils ne sont pas même consultés; (6) les travailleurs et le peuple en général, font les frais de cette situation générale et c'est en étrangers dans l'entreprise qu'ils doivent se débattre contre les décisions du patronat, comme c'est en étrangers dans la cité qu'ils doivent subir les contrecoups des décisions économiques que seul un petit nombre de grands-prêtres de l'économie sont appelés à prendre envers ou contre la collectivité impuissante; (7) même dans l'univers de la consommation, les travailleurs doivent faire face à l'exploitation, à cause des prix, du dévergondage publicitaire et du scandale du crédit.

DEUXIEME PARTIE

LES APPROCHES D'UNE SOLUTION

Le pouvoir de décision doit être conditionné par la démocratie

À cet état de choses, nous opposons, quant à nous, une réponse générale, la suivante: nous n'accepterons jamais que le pouvoir de décision économique, dans notre société aussi bien que dans l'entreprise, demeure pratiquement l'apanage exclusif des grands propriétaires de l'économie.

Depuis plusieurs années, on parle de démocratisation de l'économie. Nous avons pris ce mot d'ordre au sérieux quant à nous. Il doit y avoir des contrepoids démocratiques dans l'économie; il doit y avoir des contrepoids démocratiques dans l'entreprise. Les corps intermédiaires qui représentent les classes laborieuses et qui sont gouvernés par elles, doivent acquérir des pouvoirs d'intervention, de participation et de décision plus importants que les simples pouvoirs de défense et de contestation qu'ils peuvent actuellement avoir au niveau de l'entreprise. Au niveau de l'économie, l'État doit affirmer sa prééminence, avec la participation des corps intermédiaires, et ne pas laisser le domaine économique et les décisions qui s'y prennent entre les mains pratiquement exclusives du grand capitalisme.

La portée de notre critique

Ce que nous mettons en question, c'est l'absence des pouvoirs publics et des corps intermédiaires aux centres où se décident vraiment les grandes mesures de l'économie et l'absence des syndicats là où se décident les politiques de l'entreprise, en particulier en ce qui touche vitalement les travailleurs. Ce que nous mettons également en question, c'est le subterfuge par lequel on tente abusivement d'assimiler à l'entreprise privée d'immenses empires impersonnels où un très petit nombre de magnats, sans mandat démocratique, et comme de véritables gouvernants privés, sans intervention de l'État et sans informer qui que ce soit, prennent ou omettent de prendre des décisions capables de conditionner le sort de millions d'individus.

Beaucoup d'équivoques règnent sur ces sujets. On semble avoir obscurci à loisir les éléments du débat, grâce à des formules toutes faites destinées à des fins de propagande, ou grâce aux techniques

de la chasse aux sorcières. C'est le devoir de tout citoyen honnête et libre de ne pas se laisser emprisonner dans ce conformisme. C'est à plus forte raison le devoir des organisations syndicales d'analyser, avec courage et lucidité, une situation économico-sociale gravement désavantageuse pour la population, et d'en dénoncer les défauts et les profiteurs.

Je n'ai pas l'intention, vu les dimensions de ce rapport, de dégager jusque dans des applications détaillées les conclusions à tirer des faits étalés à larges traits plus haut. Il y faudrait d'ailleurs une somme considérable de réflexions, de tentatives pratiques, d'essais sur la réalité concrète, et je suis convaincu qu'il ne saurait s'agir avant plusieurs années d'en arriver à un programme élaboré d'action orienté selon les lignes générales d'une pensée réformatrice. Une telle pensée et à plus forte raison un tel programme ne peuvent du reste s'élaborer autrement que d'une manière collective, avec le temps et avec tous les correctifs imaginables que peut suggérer l'expérience. Aussi, les éléments de solution que je m'en vais maintenant proposer à votre réflexion sont-ils d'une envergure modeste et peuvent-ils tout au plus servir d'introduction à de plus amples recherches. Si le diagnostic que nous formulons est clair, le traitement, bien sûr, ne saurait s'improviser du jour au lendemain.

Notre critique est essentiellement démocratique

Mais le mouvement syndical est peut-être le seul élément dans la société qui soit en mesure d'élaborer éventuellement cette pensée, de faire cette critique et d'exiger que les conclusions d'une telle critique sociale soient appliquées; raison de plus de ne pas chercher à se dérober à son devoir à cet égard.

En matière de responsabilité, nous avons un grand avantage sur ceux qui nous accusent de négliger nos devoirs envers la collectivité; nous avons en effet un excellent départ, car nous sommes, par nos structures, par les masses que nous représentons et qui prennent elles-mêmes les grandes décisions dans notre mouvement, au moins responsables, déjà, envers des centaines de milliers d'individus, pour qui et avec qui, quotidiennement, nous agissons! Nous sommes directement responsables, déjà, envers une forte partie de la population adulte, et c'est cette population même qui, dans nos cadre, agit elle-même.

Les syndicats constatent cependant que d'autres éléments de la société ne le sont guère envers la population dans son ensemble. La description que nous avons faite de l'état de la société, il y a quelques

instants, si elle est juste, ne laisse pas beaucoup le loisir de penser que cette société a été construite toujours par des gens très préoccupés de justice, d'équité, d'équilibre, et même de démocratie.

Le droit d'intervention

Voici que nous entrons dans une ère de révolution industrielle et cette révolution industrielle s'appelle l'automation. Nous sommes convaincus qu'il ne faut pas que cette révolution industrielle se fasse sans que les classes laborieuses aient obtenu des droits d'intervention efficaces dans le processus qui doit se dérouler, directement et par le truchement des gouvernements qu'elles élisent.

Essayons donc de dégager davantage, dans cette direction, quelques-unes des conceptions nouvelles dont la nécessité tend à s'imposer d'elle-même à notre attention dans la période que nous traversons, cette période de trasition vers la civilisation étonnamment différente que nous commençons à peine à entrevoir.

Notre point de départ:
les conséquences de l'automation

Nous l'avons dit: un phénomène économique révolutionnaire se produit actuellement et c'est ce phénomène, l'automation, qui ouvre des perspectives radicalement nouvelles.

Nous en avons tout à l'heure mentionné quelques effets. Les entreprises deviendront de plus en plus concentrées, donc de plus en plus puissantes. Cette puissance exigera des contrepoids, un contrôle et une surveillance plus considérables que jamais, sans quoi la démocratie ne voudra plus dire grand chose d'ici un certain temps. Plus les entreprises se concentreront, plus les décisions se prendront à un niveau élevé et même lointain; à l'échelon national et international, par exemple, plus ces décisions seront basées sur des données techniques et sur des prévisions à long terme, elles-mêmes fondées sur des réalités objectives, des chiffres, sur des calculs effectués par des spécialistes. Ces décisions, ayant perdu leur caractère étroitement personnel et empirique, pourront être beaucoup plus facilement communiquées à d'autres, aux syndicats, par exemple, et négociées avec précision. Elles devront l'être, d'ailleurs, si l'on veut éviter un règne économique de plus en plus puissant et de plus en plus dictatorial. Car il va de soi qu'un débat devra s'engager sur les orientations donnant lieu à ces décisions: dans quelle mesure, par exemple, tiendra-t-on compte de la main-d'oeuvre, dans cette révolution industrielle? S'occupera-t-on suffisamment du recyclage des employés touchés par ces mesures?

Les priorités nécessaires seront-elles accordées dans certains cas aux dépenses improductives mais sociales, plutôt qu'aux dépenses productives, et dans quelle mesure, ...? Des questions de cette nature et une infinité d'autres questions surgiront et demanderont réponse, tant au niveau de l'économie en général qu'au niveau de l'entreprise elle-même.

Toute une série de choix devront se faire, dans lesquels la population aura des intérêts vitaux.

Il faut intervenir

L'État et les syndicats devront intervenir énergiquement pour régulariser le rythme de l'automation, pour en amortir les effets nocifs, pour faire ce qui s'impose en vue de la réadaptation des travalleurs. La législation devra s'en mêler, la négociation aussi. Il faudra, par exemple, pouvoir prévoir de loin les changements, abaisser l'âge de la retraite, stopper l'embauche suffisamment à l'avance, établir les institutions nécessaires de recyclage, coordonner la mise en place des institutions et mesures préventives avec le rythme de l'automation, retarder celle-ci au besoin si le nécessaire à cette fin n'a pas été fait, établir des systèmes d'indemnités pour les travailleurs affectés par ces mesures, prévoir le réembauchage des employés de l'entreprise au sein de celle-ci, interdire le déménagement des établissements lorsqu'il apparaîtra que cette mesure n'est pas absolument nécessaire, déterminer des années à l'avance, selon les prévisions, les types de main-d'oeuvre qui deviendront nécessaires et le nombre de travailleurs de chaque type, de manière à préparer rationnellement cette main-d'oeuvre, etc. Dans ce domaine, en particulier, le temps des décisions unilatérales est pour nous définitivement révolu.

Le droit à l'information

Dès lors, une première nécessité apparaît, un premier droit doit être revendiqué et conquis: le droit à l'information.

Commençons par le plus simple, c'est-à-dire par l'entreprise. Les mêmes idées pourront d'ailleurs s'appliquer à l'économie dans son ensemble. Le «principe» qui a prévalu jusqu'à présent à la direction des entreprises, c'est de garder jalousement secrets tous les projets, de prendre seule des décisions et d'annoncer brusquement ces décisions aux travailleurs, la veille de leur exécution. Évidemment le «principe» d'une telle attitude est archifaux, du point de vue de la population et dans une économie. Ce que nous voulons d'abord réaliser pour faire face à ce problème, c'est que le syndicat obtienne

bien à l'avance accès à tous les projets, renseignements, recherches et données susceptibles de conduire à des décisions visant à la modernisation de l'entreprise, à son agrandissement, à son déplacement, aux mesures éventuelles touchant la productivité, à l'accroissement de la main-d'oeuvre, à la réduction de celle-ci, aux modifications de structure de la main-d'oeuvre et, bien sûr, à l'automation complète ou partielle de l'entreprise, ainsi qu'à toutes les mesures analogues à celles que nous venons de mentionner.

Si on peut négocier les heures de travail et les salaires, il est bien évident qu'on devrait pouvoir, à plus forte raison, discuter et négocier des mesures susceptibles d'affecter non seulement les conditions de travail mais l'avenir même du travailleur, son emploi futur et d'entraîner la perte de son emploi et le déclassement de l'employé, etc.... Dans ce but, il est indispensable d'être au fait de toutes les réalités pertinentes et que des sujets comme ceux-là en viennent à faire couramment partie des problèmes discutés en négociation.

Les conseils d'entreprise

À ce sujet, il nous semble qu'il serait opportun d'examiner la possibilité d'une législation visant à rendre obligatoire la création de conseils d'entreprise composés de représentants de travailleurs et auxquels on conférerait certains droits, notamment celui d'être informés sur la situation financière de l'entreprise, sur ses prévisions et projets, et généralement sur les points que j'ai signalés il y a un moment.

Information par l'État également

L'obligation d'informer devrait valoir aussi pour l'État en vue de la discussion publique de certains grands projets économiques. Le public doit avoir à sa disposition les données essentielles de projets comme ceux de Sidbec et de Brinco, de manière à pouvoir examiner des questions de cette nature sur la place publique et finalement en disposer en connaissance de cause.

En définitive, le droit à l'information du grand public touchant l'orientation de l'économie doit s'étendre à toutes les grandes décisions et projets intéressant la collectivité et des parties importantes de celle-ci.

Le droit à la formation

Mais des réflexions qui précèdent, on peut conclure à la nécessité d'un autre droit: le droit à la formation.

Il n'y a aucun problème important de l'entreprise qui ne puisse être expliqué en termes clairs et compris par les travailleurs. Mais afin de rendre ces derniers et leurs représentants aptes à mieux saisir les problèmes de l'entreprise et leurs solutions, il est certes important pour la classe ouvrière d'acquérir une formation plus poussée.

C'est pourquoi nous réclamons une série de mesures propres à faciliter au travailleur l'accession à un complément d'éducation. Diverses initiatives concrètes peuvent être imaginées à ce sujet.

Congés culturels, instituts de formation

Nous réclamons notamment des congés culturels qui nous permettraient d'acquérir ce complément de formation dans des instituts spécialisés. De tels congés culturels devraient être prévus par la loi et les conventions collectives. Certes, nous regrettons que l'enseignement dispensé dans les écoles soit encore si éloigné de la réalité économique industrielle. Nous voulons donc proposer des remèdes à long terme, en demandant la modification immédiate du contenu de l'enseignement scolaire. Nous voulons aussi proposer des remèdes à court terme en réclamant la création d'instituts régionaux de formation pour adultes, en vue de l'étude de l'économie, du plan et de l'entreprise. Cette initiative pourrait être conçue de manière à intégrer les programmes de formation qu'on peut mettre à la disposition des chômeurs. Plutôt que de simplement secourir le chômeur, ne ferait-on pas beaucoup mieux en employant utilement son temps de chômage, en lui dispensant une formation accélérée qui ne serait pas centrée sur le simple apprentissage technique (comme si les travailleurs n'étaient bons qu'à fabriquer des produits) mais sur la diffusion de connaissances plus complètes et mieux susceptibles de l'aider à comprendre le sens de sa vie professionnelle et sociale. Qu'on leur donne aussi les moyens de comprendre l'économie dans son ensemble, car une certaine formation économique, dans une économie qui sera éventuellement gouvernée au grand jour, sera essentielle aux citoyens. En introduisant les chômeurs dans ces instituts de formation où ils rencontreraient des ouvriers à l'emploi mais en congé culturel, on leur conserverait de façon tangible, vécue, le sentiment d'être toujours dans la vie active et non des parias, des marginaux, des incapables. Il faut sortir les chômeurs des ghettos où on les enferme et qui sont une

des causes premières de leurs difficultés de réadaptation. Tel est notre humanisme, telle est la culture que nous proposons. Ce n'est pas un humanisme désincarné, il plonge au contraire ses racines dans la condition même du travailleur. Nous exigerons que la population soit informée et qu'elle puisse recevoir toute la formation désirable, à l'extrême limite des possibilités de tous.

Le plan

Ce que nous venons de dire touchant l'information et la formation des travailleurs s'applique aussi dans une optique beaucoup plus large que celle de l'entreprise. Elle s'applique, comme nous l'avons dit, à ce que nous voulons faire au niveau de l'économie dans son ensemble.

Ici, nous sommes amenés à parler de planification. Le plan, comme nous le savons, est (ou plutôt: sera) un ensemble coordonné de mesures s'appliquant aux différents secteurs de l'économie, aux différentes branches de l'industrie et finalement aux différentes unités de production. Certes, nous savons qu'un plan ne saurait être mis sur pied du jour au lendemain et qu'il suppose une foule de recherches et d'inventaires préalables. Nous ne sommes donc pas surpris qu'il n'y ait pas encore de plan; mais ce qui nous étonne et nous scandalise, c'est que les travaux préparatoires à la confection éventuelle d'un plan n'avancent depuis ce temps qu'à pas de tortue, si toutefois ils avancent même encore.

Pas quand nous serons morts

La planification ne doit pas être réalisée seulement dans un quart de siècle. Il y a urgence d'une économie planifiée, tant à l'échelle de la province qu'à celle du pays.

Il est plus que temps qu'on se résolve à faire le nécessaire pour y arriver. Comme nous l'avions affirmé dans nos précédents congrès, c'est en effet par l'instrument de la planification qu'une économie en pleine croissance, surtout lorsqu'elle est dépendante de centres de décision extérieurs, comme le sont les économies québécoise et canadienne, doit être orientée dans l'intérêt général de la population. Cette nécessité est d'une nature trop grave pour que nous consentions encore longtemps à donner le bénéfice du doute sur les bonnes intentions de ceux qui la retardent.

Mais ... planification démocratique!

Cependant, nous ne nous associerons pas à n'importe quel type de planification; nous entendons bien qu'il devra s'agir d'une planification réellement démocratique, qui exprimera la volonté de tous les citoyens d'abord, en leur proposant le choix entre les options fondamentales qui paraîtront possibles. C'est au peuple dûment informé que les décisions fondamentales appartiennent.

Mais nous devons dire que jusqu'à présent, l'État a surtout joué le rôle de pourvoyeur de services du capitalisme privé. Il fournit les infrastructures, il veille à la formation du personnel qualifié dans ses écoles et ses universités, il met à la disposition des grandes entreprises un ensemble de services que dispensent en grande partie les ministères et dont la grande entreprise ne peut se passer. Mais c'est l'inverse qui nous semble devoir se produire! C'est l'État, assisté des corps intermédiaires et recevant ses grandes orientations de la population qui aura voté pour des choix plutôt que pour d'autres, qui doit commander les grandes décisions économiques, et la grande entreprise, quel que soit son statut, doit être au service de la collectivité. L'économie doit à tout prix progresser vers sa démocratisation.

Si la planification doit être démocratique, il faudra de toute nécessité que nous soyons informés des problèmes et de leurs solutions possibles. De même, il sera nécessaire, afin d'entraîner, d'encourager les travailleurs à participer à cette planification, de les informer des résultats atteints au cours des différentes étapes de réalisation. L'information sur les objectifs du plan devra donc être largement diffusée et popularisée par des pédagogies adaptées en utilisant toutes les techniques de l'information. Les objectifs du plan devront être discutés à tous les niveaux, régionalement, par secteur économique, sur la base de l'usine, et l'on devra trouver les moyens pratiques pour reconstituer des synthèses à partir des volontés de la base et sur lesquelles la population sera appelée à se prononcer.

Les nationalisations, créations d'entreprises et regroupements d'entreprises

Il sera certes impossible de parvenir à ces fins à moins qu'un courant d'opinion suffisamment puissant n'entraîne les gens et en particulier nos dirigeants dans le sens que nous indiquons. Pour y arriver — il ne faut pas se faire d'illusions là-dessus — il va falloir heurter non seulement des préjugés mais des intérêts résolus à conserver le

statu quo. Lorsque le mouvement de réformes sera résolument engagé, là encore il faudra négocier durement avec ces intérêts.

Il faudra en particulier être prêts à opérer un certain nombre de réformes indispensables au succès d'une planification. Certaines nationalisations seront à cette fin nécessaires.

Nous avons soutenu la nationalisation de l'électricité et nous soutiendrons les nationalisations qui apparaîtront comme nécessaires. Nous pensons qu'il est indispensable, dans la situation de dépendance économique où nous nous trouvons, devant la mainmise progressive des capitaux étrangers sur nos richesses naturelles et les entreprises canadiennes, que l'État intervienne et crée, par le moyen de la Société générale de financement, les entreprises dont nous avons besoin; qu'il suscite des regroupements d'entreprises afin qu'elles puissent être équipées d'installations techniques d'envergure et capables de grande production. Sur ce point, il y a accord général dans toutes les couches de la population: c'est une nécessité. Les divergences apparaissent quant au statut de ces entreprises, comme dans le cas de la Sidbec, si celle-ci se réalise. Nous réaffirmons ici notre position. Nous considérons qu'il s'agit là d'une position-clé de notre économie et que l'État, même s'il fait appel à des capitaux privés, doit cependant y conserver une position majoritaire. En dehors de cela, quelle garantie aurions-nous qu'une fois fourni l'effort de l'État, les propriétaires privés majoritaires ne se laisseraient pas séduire à plus ou moins long terme par d'alléchantes offres d'achat que leur feraient les grandes sociétés étrangères? Dans cette hypothèse vraisemblable, quelle serait l'utilité pour l'économie du pays d'avoir consenti un tel effort; il paraîtrait de loin plus souhaitable et plus économique de laisser ces entreprises étrangères assumer tous les frais puisqu'elles récolteraient finalement tous les profits. Les fonds publics doivent être utilisés dans l'intérêt public et rester sous le contrôle public. N'est-ce pas la règle très simple de la démocratie? Ce qui vient d'être dit de la Sidbec s'applique évidemment chaque fois que nous créerons ou gérerons ces grandes entreprises d'intérêt public.

Intervention dans la petite entreprise

Dans des entreprises de moindre importance, il n'est pas indispensable que l'État investisse trop de fonds; mais s'il le fait, il est bien entendu aussi qu'il doit en tirer les profits au même titre que les partenaires auxquels il s'associe et que par conséquent il reste présent dans les conseils d'administration de ces entreprises. L'existence d'un tel réseau de représentants des intérêts publics est un des moyens les plus efficaces par lesquels la coordination des

activités des différentes branches de l'économie peut se faire. À travers eux, l'État peut faire sentir son action coordinatrice et éviter l'anarchie actuelle, tout en conservant une grande souplesse à l'appareil de production et des services.

Au besoin, l'État pourra avoir recours à des interventions d'un autre type, comme la mise en tutelle des entreprises, lorsque l'intérêt de la collectivité l'exigera.

Certaines nationalisation et créations d'entreprises pourront être nécessaires afin d'instituer, dans des secteurs-clés, des instruments indispensables d'entraînement économique et de conditionnement du secteur libre, et enfin pour introduire, au sein du monopole actuel de maîtrise économique, un élément appuyé sur d'autres forces sociales que le simple capital, lequel continuerait cependant à jouer un rôle essentiel et même d'avenir puisqu'il aurait dès lors intégré son effort à celui de la société démocratique. À long terme, il n'y a d'avenir pour l'initiative extra-étatique que si elle finit par harmoniser son action avec celle de toute une société démocratique, de concert avec d'autres forces extra-étatiques et libres comme celles des travailleurs et des cultivateurs syndiqués.

Les grands compromis

C'est dans ces grands compromis institutionnels que réside l'avenir de la liberté, ne nous faisons pas d'illusion là-dessus. La liberté, dans notre monde, n'a qu'un salut: c'est d'apprendre à reconnaître pleinement la démocratie et d'harmoniser ses buts avec ceux de la population. L'univers s'orientera vers des dictatures totales, d'extrême-droite ou d'extrême-gauche, si nous ne trouvons le moyen de réaliser le seul recours contre ces excès, qui est la participation populaire réelle à la vie économique et politique.

Il va de soi que les Conseils économiques et que la Société générale de financement seraient appelés, dans ces perspectives générales, à un rôle extraordinairement actif et large dans le sens de leurs vocations respectives. Ils constitueraient des instruments essentiels à la planification et à l'exécution du plan. Nous vous référons à ce que nous avons dit dans le corps de notre exposé pour comprendre dans quel sens ils peuvent jouer ce rôle.

Économies régionales

Il est bien entendu que ces politiques générales auraient pour effet de permettre de résoudre les problèmes des économies régionales, si négligés jusqu'ici et qui sont une source inouïe de

difficultés pour les populations de plusieurs régions défavorisées. Sur ce plan, nous sommes déjà plus avancés, puisque des expériences-pilotes ont été faites, au moins en ce qui touche la recherche, les inventaires et les techniques de participation populaire, par l'ARDA et le BAEQ. Il faudrait prolonger résolument ces expériences, les étendre à d'autres régions et surtout leur donner suite.

Industries marginales

Des essais encore timides visant à l'étude des conditions de viabilité d'une branche de l'industrie manufacturière comme celle de la chaussure, en vue de la réorganisation économique de cette industrie, nous indiquent la voie à suivre pour d'autres secteurs analogues. Mais il faudrait, là encore, que ces initiatives encore embryonnaires donnent lieu à des décisiosn efficaces auxquelles l'État devrait être mêlé pour que ces études non seulement aboutissent mais soient suivies par les réformes appropriées. La rationalisation des structures de salaires ne pourra se faire sans de telles interventions portant sur certaines structures industrielles elles-mêmes.

Autres réformes

Les interventions démocratiques devront en outre toucher à un certain nombre de domaines auxquels le mouvement ouvrier s'intéresse depuis longtemps, mais par la revendication seulement. Je me contenterai ici d'une brève énumération puisqu'on peut aisément retrouver le sens des politiques préconisées par nous sur ces sujets dans les mémoires que nous avons adressés d'année en année aux gouvernements.

Sécurité sociale

Les problèmes de la sécurité sociale ont été particulièrement abordés par nous dans notre mémoire de mai dernier au Conseil supérieur de la famille. Sur les questions économiques, ce mémoire recoupe d'ailleurs sur bien des points le présent rapport.

Les prix

Sur la question des prix, nous réitérons, mais avec plus d'insistance que jamais, vu l'inflation, la position que nous avons prise antérieurement, comme moyen à court terme, à savoir que ceux qui,

sur le marché, augmentent les prix soient obligés de venir exposer publiquement leurs raisons devant une Régie des prix.

Le crédit au consommateur

Sur la question du crédit au consommateur, nous avons largement exposé nos vues à l'occasion de notre action dans ce domaine. Si la société actuelle exploite le citoyen, le pire est encore de tirer profit de la victime de cette exploitation. Une action énergique de l'État s'impose pour faire cesser ces abus.

Salaire minimum, sécurité

D'autres mesures s'imposent encore, et elles ne peuvent tarder: le relèvement du salaire minimum, par exemple, et l'application stricte des lois et des règlements de la sécurité industrielle.

Nous-mêmes, décider quelque chose!

La démocratisation de l'économie devra du reste imposer des idées neuves, et à ce sujet, à titre d'exemple, nous avançons les suivantes: des décisions unilatérales dans n'importe quel domaine où l'intérêt des travailleurs est en cause, n'ont jamais convenu à l'ouvrier et celui-ci prend davantage conscience aujourd'hui qu'elles ne lui conviennent pas. Mais si l'employeur, au niveau de l'entreprise, tient du reste à garder son plein droit de décision en certaines matières, ne pourrait-on penser que sur d'autres sujets, l'employé et son syndicat pourraient avoir, eux aussi, un droit direct de décision, qui ne pourrait être contesté que par l'employeur et dans les formes de contestation qu'on réserve d'ordinaire à l'employé? Serait-il exhorbitant, par exemple, que le syndicat puisse, par sa simple décision, imposer à l'employeur des mesures de sécurité au travail, décision qui serait applicable immédiatement et au sujet de laquelle l'employeur — comme c'est le cas pour l'employé aujourd'hui — n'aurait qu'un simple pouvoir de contestation, qu'un simple droit de grief? Des dizaines d'ouvriers de la construction ont payé de leur vie, depuis quelque temps, le fait que le syndicat n'a pas encore ce droit.

Tous les profits aux actionnaires?

Une autre idée qui n'a pas cours habituellement et qui devrait retenir notre attention est la suivante. Chacun sait que l'entreprise, à même ses revenus, paie les employés par un salaire et les actionnaires par des dividendes. Il y a cependant une troisième part qui ne va ni aux uns ni aux autres et qui est tout simplement réinvestie

dans l'entreprise: c'est ce qu'on appelle l'autofinancement. La question qui se pose, c'est de savoir si cette troisième part doit appartenir de droit aux seuls actionnaires. Cette part qui sert normalement à l'autofinancement, les travailleurs ne devraient-ils pas y avoir droit pour une partie?

Cette question, qui est actuellement particulièrement discutée dans les milieux syndicaux français non communistes, est importante, car elle fournit une des clefs par lesquelles le monde du travail peut espérer jouer un rôle dans les décisions économiques. Je ne fais ici qu'en indiquer brièvement le sujet, comme étant l'un de ceux que les recherches des militants pourront approfondir dans la période qui suivra.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'OFFENSIVE

Il s'agit aussi et surtout d'action, d'action concrète des travailleurs.

Nous ne pouvons nous en remettre aux lenteurs des autres forces sociales

Délégués, devant le désordre social, devant le chômage périodique, devant la menace des conséquences de l'automation, devant les grands déséquilibres économiques qui persistent, devant l'inflation, la pauvreté et la misère, nous ne pouvons pas nous contenter de faire partie de ceux qui, tout en protestant, s'en remettent aux lenteurs des autres forces sociales pour discuter les causes de cet état de choses et y remédier. Des générations ont ainsi passé leur temps à attendre, n'osant ni critiquer à fond, ni exiger. Nous prenons conscience que nous sommes plus pressés que cela. Ceux qui espéraient encore pouvoir compter sur un certaine timidité dans l'analyse que nous ferions, ainsi que sur une trop longue patience devront se détromper.

Nous sommes prêts

On a invité le mouvement syndical; on lui a dit: collaborez, soyez raisonnables. Oui nous entendons coopérer, nous montrer raisonnables; mais tout d'abord en raisonnant, c'est-à-dire en essayant de voir clair, en soumettant la réalité économico-sociale à une analyse sévère, toute la réalité, tous les faits, même ceux que d'autres que nous considèrent comme des réalités intouchables. Nous sommes prêts à examiner les réalités, à les revoir, à les soumettre à une critique de bonne foi, librement, objectivement. À chaque fois que nous verrons quelque chose qui ne va pas bien, nous sommes prêts, nous sommes résolus à dire que cela ne va pas bien, et à chercher et à déclarer pourquoi cela va mal. Ce débat devrait être public, il devrait être complet, il devrait faire ressortir non seulement les situations, mais les causes profondes de ces situations, désigner clairement les obstacles et pointer, s'il le faut, les forces concertées qui s'opposent à un meilleur aménagement de la société. Le rapport que je vous ai présenté n'est qu'un moment du vaste effort que notre mouvement devrait fournir en ce sens.

Les travailleurs sont conscients

Nous ne voyons pas pourquoi l'interprétation des faits serait entièrement laissée à d'autres que les travailleurs. Les syndicats, les travailleurs sont conscients d'avoir atteint le point où les fausses solutions, les explications boiteuses, l'optimisme d'une certaine propagande et l'inertie doivent être exposés à la lumière; car on ne peut plus permettre que les générations se passent de l'une à l'autre leur misère. La plus grande mission du syndicalisme consiste à faire une critique approfondie des maux de la société, à préciser les remèdes qu'elle entend y apporter et à faire le nécessaire pour qu'ils soient appliqués. L'image que nous avons à présenter de la société dans laquelle nous vivons ne doit pas être nécessairement celle que d'autres nous en donnent. Il serait étonnant qu'elle soit la même. L'orientation que nous devons imaginer pour la société ne doit pas forcément coïncider avec celle que nos adversaires, pour leur part, passent une forte partie de leur temps à diffuser dans les grands organes d'information qui leur appartiennent. Il peut y en avoir d'autres. Il peut y avoir la nôtre.

Une réalité intouchable?

C'est au travail de constituer peu à peu nos propres conceptions de l'organisation de la société que nous devons nous astreindre. Une société où les aspirations, les buts, les besoins et les intérêts des travailleurs ne pèsent pas lourd n'est pas une société construite pour eux. Une société qui tolère, sur de longues périodes, le chômage, l'écrasement des gagne-petits sous la machine du crédit à la consommation, le marasme régional, la hausse effrénée des prix, la direction de l'économie par quelques centaines de personnes absolument libres de la diriger à leur guise, n'est pas une société qui tient compte des travailleurs. La preuve est faite par la réalité elle-même, par celle que nous avons sans cesse et depuis des dizaines d'années sous nos yeux. Mais est-ce une réalité intouchable? Nous ne le pensons pas. Nous avons précisément l'intention de la révéler telle qu'elle est et de la changer.

Loin de là!

Il ne s'agit pas simplement d'une question de réflexion de spécialistes qui, aidés de leur science, étudieraient ces réalités dont nous parlons. Loin de là! Il s'agit aussi et surtout d'action, d'action concrète des travailleurs et de leurs syndicats. Il s'agit de ne jamais prendre pour acquises des situations inacceptables, injustes, déraisonnables, abusives; il s'agit de bien les voir pour ce qu'elles sont: inacceptables, injustes, déraisonnables, abusives et d'organiser

l'action voulue pour contrecarrer les projets de ceux qui voudraient les imposer ou les perpétuer. Cela se fait d'ailleurs depuis que le syndicalisme existe, par des techniques éprouvées, par exemple par la négociation collective.

Des observateurs délégués

Mais il y a d'autres formes d'action et il faut constamment inventer. Je pense par exemple à l'expérience qui se poursuit depuis un certain temps dans certaines villes, où des syndiqués, avec l'appui du Conseil central du lieu, surveillent la politique municipale de très près, délèguent systématiquement des observateurs aux assemblées du Conseil municipal, font des campagnes intensives contre ou pour telle ou telle mesure, bref agissent d'une manière systématique, cohérente et rigoureuse dans le sens des intérêts des travailleurs. Cette expérience, qui n'est pas absolument nouvelle, est une de celles qui doivent être remarquées et suivies par notre mouvement. L'action aide à se rendre compte de situations. Si celle-ci n'avait pas été entreprise, il ne fait pas de doute que beaucoup de choses auraient échappé aux syndiqués. Je pense aussi aux observateurs que nous avons délégués au comité fédéral sur les causes de l'inflation. Notre mouvement devrait être disposé à déléguer un ou des observateurs aux séances de l'assemblée législative et de ses comités de même qu'à la chambre des communes et de ses comités. Je pense encore à l'heureuse transformation que le journal *"Le Travail"* a subie: grâce au journal, à ses procédés de mise en page, aux techniques de la photographie, à l'élan de ceux qui le font, la réalité chaque mois, est mise crue sous le regard de plusieurs centaines de milliers de lecteurs.

Les modes d'actions

Tous les modes d'action devront être employés, selon les circonstances et selon les objectifs poursuivis. Mentionnons la négociation collective, l'action auprès des gouvernements, les publications, les manifestations, les assemblées syndicales ou publiques, la critique des lois et des projets de loi, la surveillance constante des hommes public, etc. Une grande attention devra être apportée à montrer sans cesse comment l'économie et les entreprises sont dirigées sans la participation populaire. On nous trouvera sans doute bien importuns, mais notre activité à tous ces égards ne devra pas avoir de relâche.

Nous sommes ouverts au dialogue

Notre mouvement, on l'a vu depuis plusieurs années, on le verra davantage encore, a entrepris de compter parmi tous ceux qui bâtissent la société. On ne s'étonnera donc pas ni de la vigueur de notre action, ni de la fermeté de nos critiques, ni de la portée de nos projets. Nous le répétons, nous sommes ouverts au dialogue, mais ce que nous entendons découvrir et montrer, ce que nous entendons contribuer à bâtir, c'est une société à l'image et pour l'avantage des millions de travailleurs qui constituent l'immense majorité de la population, et non pas une société rétrécie pour l'avantage exclusif d'un groupe et construite sur le modèle du privilège.

Démocratie

On l'aura remarqué, les idées contenues dans ce rapport sont inspirées par un souci marqué de la démocratie et de la participation populaire aux grandes décisions qui affectent la vie de la population. Ces idées ne sont pas neuves: elles sont contenues dans les grands principes qui régissent nos sociétés, mais que l'on applique mal ou pas du tout. On a une telle habitude de voir la société fonctionner d'une manière qui méprise ces principes tout en les reconnaissant du bout des lèvres qu'il peut sembler audacieux de les rappeler et de leur chercher des applications pratiques.

L'avenir doit nécessairement être différent du passé

Ceux qui, comme les syndicats, cherchent à introduire la démocratie là où elle a été repoussée et qui n'admettent pas d'être conduits comme de simples sujets, s'exposent à une critique virulente de la part de certains intérêts férocement jaloux de leurs privilèges. Mais qu'importe? Lorsque le peuple revendique, les intérêts en place ont toujours cherché à ne répliquer que par un moyen: les mesures répressives.

De nouvelles formes sociales

Nous pensons plutôt que lorsqu'une société se discute elle-même, la solution de ses problèmes n'est pas l'écrasement d'un adversaire par l'autre, mais plutôt l'invention de nouvelles formes sociales, plus élevées, plus complètes. L'avenir doit nécessairement être différent du passé, sous peine d'engendrer la violence et la haine.

Une société nouvelle

Ce rapport n'est qu'un plaidoyer pour faire avancer une société qui est encore loin d'avoir trouvé les formes de son époque. Notre action doit à tout prix construire une société nouvelle. Les principes même de la Confédération des syndicats nationaux nous y obligent strictement.

[...]

LE DEUXIEME FRONT

Octobre 1968

INTRODUCTION

La condition des travailleurs s'est détériorée depuis deux ans.

La condition économique des classes populaires, depuis deux ans, s'est, dans l'ensemble, détériorée. L'inflation et le chômage, en particulier, joints à d'autres causes, ont fait que la vie est aujourd'hui plus difficile, l'insécurité plus grande, les négociations plus laborieuses, qu'elles ne l'étaient alors. Au fil des mini-mesures que les gouvernements prennent, la situation du peuple, dans notre régime, se perpétue et, parfois, comme ce fut le cas ces deux dernières années, empire.

La persistance des difficultés provoque maintenant des ripostes.

Les causes de l'injustice sociale, malgré l'action intensive des syndicats dans les entreprises, sont-elles donc hors d'atteinte? L'écrou s'est resserré sur la population depuis deux ans. Ce tour de vis additionnel a provoqué des souffrances de surplus, accru le malaise social, mais stimulé la contestation. Les difficultés que le régime tolère ou qu'il entretient, ont, une fois de plus, pris une acuité trop grande pour ne pas susciter un vif désir de les combattre. Le vase a débordé. La patience a ses limites. On sent l'impérieux besoin de rejoindre ces maux à leur racine.

C'est au milieu de ces réflexions que le projet du présent rapport a pris naissance.

CHAPITRE I

LES DONNÉES DU PROBLEME

Essayons donc de voir clairement sous quel angle le problème le plus aigu des classes laborieuses se présente aujourd'hui et d'analyser le sens et la portée de notre action par rapport à cette masse de difficultés auxquelles la société actuelle nous assujettit.

Certes, nous avons toujours déployé une activité très intense.

La CSN, au cours des deux dernières années, et d'ailleurs depuis plus vingt ans, a été dans l'ensemble, remarquablement militante et elle a mis constamment au jeu, pour la défense des travailleurs, toutes ses ressources, et même par moments davantage.

Cette activité avait lieu dans les entreprises.

Nos membres, nos syndicats, nos conseils centraux, nos fédérations, la CSN elle-même, nos militants et nos permanents ont, au cours des deux années écoulées, prouvé encore maintes fois qu'ils entendaient poursuivre, avec une énergie qui semble inépuisable, le long et difficile travail de la promotion des travailleurs *dans l'entreprise*.

Cette action dans les entreprises doit certes se poursuivre.

Mais si j'aborde maintenant des sujets assez différents de ceux sur lesquels ont porté nos plus grands efforts depuis deux ans, ce n'est pas parce que je crois que le type de lutte que nous faisons au sein des entreprises — négociations, griefs, et au besoin grèves — soit terminé et dépassé. Qu'on ne s'y trompe pas! Cette activité doit demeurer fondamentale. Mais c'est parce qu'il y a de graves problèmes qui se posent aux salariés et à la masse du peuple, en dehors des entreprises et du travail. Ces problèmes nouveaux, ou plutôt ces problèmes dont nous commençons à prendre conscience d'une manière de plus en plus vive, vous verrez qu'il est plus qu'urgent de se mettre à travailler à les résoudres. Il devient donc de jour en jour plus illusoire de s'acquitter uniquement du travail syndical auquel on est accoutumé.

Mais de très graves problèmes
se posent à nous
en dehors des entreprises.
Il est urgent d'y faire face.
Tel est le sujet de ce Rapport.

C'est sur cet autre aspect des choses, que j'expliquerai davantage plus loin, que porte cette année mon rapport de président.

Notre action si militante,
dans les entreprises,
ne peut-elle pas suffire?
Certains croient qu'elle le peut.

Mais les efforts répétés qu'on déploie pour faire augmenter les salaires, réduire les heures de travail, assurer suffisamment de repos, obtenir la protection que procurent les plans d'assurance, garantir la sécurité de l'emploi, réduire l'effort quotidien de travail à un degré raisonnable, permettre le redressement équitable des griefs, se soustraire autant que possible à l'arbitraire et à l'exploitation sur les lieux du travail, ces efforts ne devraient-ils pas finir par aboutir à une amélioration substantielle et stable de la condition des gens et de leur bien-être social? On le croit en effet parce qu'on voit qu'à chacune des étapes, après chaque négociation, le sort de l'individu au travail dans l'entreprise a été amélioré de quelque façon, dans une certaine mesure, d'une manière encore bien imparfaite, sans doute, mais réelle tout de même.

Et il est vrai que les syndicats
sont efficaces
comme instruments de défense
dans les entreprises.

Il est exact — et là-dessus on a raison — que les choses continuent de s'améliorer, règle générale, dans les usines, dans les bureaux, sur les chantiers. Le syndicalisme, surtout s'il sait garder son esprit militant, est un instrument qui a de la prise pour transformer progressivement les choses à l'avantage des travailleurs dans les lieux du travail. Il peut améliorer la condition des employés. Les syndicats sont en effet des instruments efficaces dans le domaine que je viens de dire, domaine que nous appellerons, si vous le voulez bien, *le monde du travail ou de la production.*

Autrefois, la lutte syndicale dans l'entreprise, parce que les syndicats étaient sauvagement combattus, était à la pointe de la lutte pour la justice sociale. Cette lutte trouvait de très nombreux appuis dans le public.

Nous n'avons pas toujours eu ce moyen. Il arrive, encore aujourd'hui, bien sûr, et très souvent encore, qu'un employeur déterminé s'oppose vivement à l'organisation d'un syndicat chez lui et même réussisse à le détruire avant qu'il ne s'implante. Mais il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, la lutte fondamentale pour le droit d'association était quasi générale, et elle était considérée comme une cause particulièrement sacrée non seulement par les travailleurs eux-mêmes, mais par beaucoup de gens sympathiques à la classe ouvrière et sensibles au droit naturel qu'ils avaient de s'organiser pour se défendre. Ce droit, étant férocement combattu, était, par contre, énergiquement défendu par toutes sortes de gens, hommes d'Église, professeurs, journalistes, et divers amis de la justice sociale. On appuyait aussi les luttes que les travailleurs faisaient pour se libérer de conditions souvent intolérables. Il y avait partout urgence.

Qu'on se rappelle, à ce sujet, la grève de l'amiante, en 1949, et l'immense appui que les mineurs reçurent de toutes parts, à cette occasion. La lutte pour faire prévaloir les droits des ouvriers dans le *monde du travail ou de la production*, était, plus qu'aujourd'hui, considérée comme une lutte pour les droits fondamentaux de l'être humain. C'est que les syndicats pouvaient alors à peine mettre le pied dans l'entreprise. Ils étaient donc soutenus par bien du monde et en particulier par nombre de travailleurs et de syndicats qui n'étaient pas eux-mêmes directement concernés dans tel ou tel conflit. La solidarité était par conséquent plus étendue qu'elle ne l'est actuellement. Chaque grand conflit prenait ainsi un caractère dramatique, qui passionnait l'opinion. Qu'on songe par exemple à la grande grève de l'industrie textile (1937), à la grève de l'amiante (1949), à la grève des employés de Dupuis Frères (1952). Il semblait se passer là des choses supérieurement importantes, auxquelles la collectivité entière paraissait intéressée. Cet esprit semble avoir duré jusque vers le milieu des années 50.

Aujourd'hui, le public soutient moins les revendications des travailleurs dans les entreprises. Il juge ces revendications moins absolument vitales.

Il me semble qu'aujourd'hui, sauf lorsqu'il s'agit de cas où des injustices absolument scandaleuses doivent être redressées — comme par exemple, à Lachute, lors de la grève des ouvriers de Dominion Ayers —, ni le public, ni les travailleurs non directement concernés, ne ressentent au même degré qu'autrefois une sympathie active pour les ouvriers en difficulté. Le public comprend moins clairement les enjeux de nos luttes d'aujourd'hui. Ils sont devenus d'ailleurs difficiles à saisir, dans bien des cas. Bref l'action syndicale d'aujourd'hui a quelque peu perdu, aux yeux des gens, son prestige, comme si elle portait, dans l'ensemble, sur des questions moins absolument vitales et sur des droits dont la privation serait jusqu'à un certain point moins odieuse, moins révoltante, si importants soient-ils. Et les syndicats eux-mêmes, qui se livrent de nos jours comme autrefois aux actions que commande, légitimement certes, le mieux-être des travailleurs, ne trouvent pas autant d'appuis chaleureux qu'ils en recueillaient jadis.

La cause de la Justice sociale semble s'être déplacée.

La cause sacrée de la justice avec un grand "J" semble s'être déplacée quelque peu . Nous allons essayer de voir ensemble où le public paraît maintenant la trouver spontanément.

C'est ici que nous allons aborder *l'autre aspect* dont je vous parlais tout à l'heure.

Car, en dehors de l'entreprise, l'injustice et l'exploitation règnent librement. Le peuple organisé n'exerce aucun contrôle là-dessus.

Pendant que les syndiqués mettent peu à peu de l'ordre dans les usines, pendant qu'ils s'y assurent un minimum de justice, la société, à l'extérieur, est livrée à un très grand désordre. Ce qui est dans l'entreprise n'échappe pas entièrement à l'action des syndicats, mais ce qui se trouve en dehors de l'entreprise, dans la vie courante, dans la vie du consommateur, au marché des choses qu'il achète et des services qu'il est censé recevoir, cela échappe au contrôle populaire,

et le peuple n'a à peu près aucune prise là-dessus. Un très grand désordre, cause d'un nombre infini de malheurs et de problèmes individuels, règne de ce fait dans la société. Et là-dessus, le peuple organisé fait comme s'il n'avait pas du tout les instruments qu'il faut pour intervenir efficacement, et, en réalité, il n'a guère jusqu'à présent utilisé ses moyens d'action pour se défendre contre les maux considérables qui l'envahissent non dans l'usine ou le bureau, mais dans la société.

Qu'est-ce qui se passe exactement? Avons-vous déjà vraiment regardé et compris ce qui se passe? Parce que nous avons rendu l'exploitation patronale plus difficile et moins absolue dans nos entreprises, nous imaginons-nous qu'il n'y a pas, en dehors des lieux de production, dans notre vie sociale, une exploitation encore plus grave et dont nous souffrons tous?

C'est dans le domaine de la consommation que l'injustice sociale moderne sévit surtout.

Je veux maintenant essayer de souligner comment les grands responsables du régime, désormais limités dans leurs abus à l'intérieur des entreprises par l'action syndicale, font un détour et nous rejoignent tout de même par l'extérieur, dans notre vie de tous les jours, et pratiquent là l'injustice sociale, aux dépens des classes laborieuses, librement, impunément, gravement. Ces détours par lesquels se pratique aujourd'hui et d'une manière éhontée l'oppression du peuple, il est important, une fois pour toutes, de les dénoncer. Les profiteurs du régime s'en donnent à coeur joie dans tous les domaines qui ne sont pas celui du travail organisé, c'est-à-dire partout en dehors de ce que j'ai appelé tout à l'heure le monde du travail ou de la production. Nous appellerons cette zone extérieure au travail, si vous le voulez bien, *le monde de la consommation.* C'est là que l'injustice moderne sévit.

Le public ne s'y trompe pas.
L'injustice sociale moderne s'appelle surtout chômage, inflation, profits, "compagnies de finance", taudis, etc., etc.

De plus en plus, l'image la plus répandue et la plus forte que le public se fait de l'injustice, à l'heure actuelle, c'est celle dont est victime la population *non dans ses conditions de travail, mais dans ses conditions d'existence.* Les conditions de logement, le chômage, la hausse des prix qui ruine les budgets familiaux, l'exploitation criminelle

des gens par tant de sociétés de crédit, et combien d'autres choses encore, sont des manifestations de ce désordre profond et qui fait un mal incalculable à la population.

En jetant un nouveau regard sur ce désordre, on comprendra pourquoi il est urgent d'ouvrir *un deuxième front*.

CHAPITRE II

COMMENT ON EXPLOITE SANS ENTRAVE LA POPULATION LABORIEUSE

Je vais donc maintenant tenter d'exposer un peu plus en détail comment l'injustice sociale nous atteint et quelquefois nous réduit à des états voisins de la misère, dès que nous sortons de nos lieux de travail. Là, nous sommes les victimes du marché de la consommation, des profiteurs, des spéculateurs, des prêteurs, des professionnels, des investisseurs, des politiciens, bref de tous ceux qui ont quelque profit à tirer du gros de la population, sans que celle-ci puisse actuellement faire beaucoup autre chose que de manifester son mécontentement. Essayons donc d'entrevoir, si peu que ce soit, comment nous sommes les jouets d'une foule de possédants qui, à toutes fins pratiques, décident arbitrairement et librement de notre sort, en dehors de notre vie de travail.

1.— Le chômage

En tête de liste: le chômage.
Hommes d'âge mûr, étudiants, jeunes travailleurs,
travailleurs dans la force de l'âge,
beaucoup sont atteints,
tous sont visés.

En tête de liste des maux sociaux, s'inscrit évidemment le chômage. On est presque fatigué de parler de cette plaie sociale qui persiste de période en période, tantôt diminuant, tantôt s'aggravant jusqu'à devenir tout à fait intolérable: les mots, interminablement prononcés, soulignent leur peu d'effets. Le scandale par excellence de notre économie, le chômage, se perpétue, affectant les familles dans bien des cas au-delà de toute limite supportable et dans les autres cas grevant les budgets des familles par les effets de périodes plus ou moins prolongées d'inactivité forcée. L'insécurité d'emploi, quels que soient nos occupations et nos métiers, et quelle que soit notre ancienneté dans les entreprises, pèse sur nous, comme une menace perpétuelle. Les fusions d'entreprises, l'automation, tant des travaux industriels que du travail de bureau, la fermeture d'usines ou de chantiers, le tout sans égard aux conséquences sociales des décisions économiques qui s'y rapportent et en l'absence de dispositions propres à en atténuer les contre-coups sur les salariés, guettent les travailleurs, même ceux qui, après dix ans ou vingt ans de services, se croient à l'abri du chômage. L'extrême difficulté pour les

jeunes de se trouver de l'emploi; l'extrême pénurie d'emplois pour les étudiants, criante l'été dernier; l'insécurité pour les travailleurs d'âge mûr, incertains du lendemain et de l'avenir de leur emploi, de leur métier ou de leur entreprise: tout cela dépend à toutes fins pratiques de milliers de décisions d'intérêts privés, et la régulation de cette machine est actuellement hors d'atteinte pour la masse des gens qui en subissent les effets désastreux.

Des milliers de décisions d'intérêts privés,
sans contrôle,
font que vous travaillerez
ou chômerez.
189,000 chômeurs au Québec.

La société refuse en effet du travail. Il y a du chômage, beaucoup de chômage. Le travailleur est exploité dans ses conditions d'existence: on lui refuse même de travailler. 189,000 chômeurs, dans le Québec, en mars dernier: 8.8% de la main-d'oeuvre; au Canada: 488,000, soit 6.4% de la main-d'oeuvre; l'industrie de la construction, en particulier, quasi paralysée; les chantiers maritimes, très à la baisse; des mises à pied considérables dans l'industrie textile. Des usines ont fermé, un chantier maritime a fermé. Vous vous croyiez à l'abri parce que vous comptiez beaucoup d'ancienneté et que vous connaissiez parfaitement votre métier et les fabrications qui se faisaient dans votre entreprise? Eh bien! vous voilà, du jour au lendemain, à 45 ou 50 ans, sur le pavé! La boutique a fermé. À d'autres endroits, des gens de 15 ans, 17 ans d'ancienneté, sont à pied, faute de travail, ou à cause de l'automation. Dans les bureaux, on automatise aussi. L'emploi n'est plus très stable, ou s'il est stable, il peut soudainement prendre fin. À partir de 40 ans, où se diriger alors, quand il y a des listes d'attente? On subit.

Comment se défendre contre un ennemi invisible?

La société ne nous donne plus alors le principal service qu'elle est censée fournir: du travail. La machine sociale exploite l'homme; elle lui donne du travail, puis elle ne lui en donne plus. Quand on a un problème à l'endroit où l'on travaille, on se serre les coudes et on finit par le régler. Mais quand on a été expulsé de la société travaillante par le chômage et qu'on est seul chez soi, à attendre, ou qu'on multiplie semaine après semaine, dans l'isolement, les démarches inutiles, où frapper? qui frapper? comment organiser une résistance quelconque? comment aller saisir de gré ou de force un emploi? comment s'emparer de son droit? qui repousser pour passer? C'est cela, l'injustice dominante de l'heure: un ennemi invisible qui vous rejoint et vous immobilise ou vous accable, et vous ne savez pas ni

comment ni contre qui riposter. Il vous atteint dans vos conditions d'existence, dans votre capacité de consommation, à l'état d'individu isolé. Ce n'est même pas un refus brutal et personnalisé, comme celui de l'employeur qui refuse une augmentation de salaire. Vous venez pour prendre quelque chose dont vous avez absolument besoin, un logement par exemple, ou un emploi, et cette chose n'existe pas! Elle n'existe pas pour vous.

2.— Le logement

Il y a crise grave du logement familial et à prix raisonnables.

La situation du logement, presque tout le monde l'a souligné, est critique. Il y a en particulier pénurie grave de logements familiaux convenables et à coûts modiques.

12,500 logis détruits à Montréal en 5 ans. Quelques 300 pour les remplacer, après des années.

Or, par exemple à Montréal, loin d'en construire, on a détruit quelque 12,500 de ces logis, en cinq ans, sans les remplacer. On démolit votre logis pour faire une route ou autre chose et on vous laisse dehors. Vous n'avez qu'à vous en trouver un autre. On n'a rien préparé pour vous recevoir. Si vous ne vous en trouvez pas dans votre quartier, changez de quartier. Si vous ne vous en trouvez pas à aussi bon compte, payez davantage. Si vous ne pouvez payer plus, endettez-vous. Il y a de moins en moins de logis bon marché et convenables? Tant pis! L'entreprise privée n'en construit pas et les pouvoirs publics non plus; on commence à peine à le faire; on n'en prévoit pas plus de deux ou trois centaines environ. On met les gens sur le pavé; à peine leur donne-t-on parfois le temps de se retourner. Le Conseil central de Montréal, par son Comité d'action politique a suggéré d'en construire 11,000 sur une partie des emplacements de l'Expo. Ce n'est pas qu'il tenait spécialement à ces emplacements; on pouvait le faire ailleurs aussi, sur des terrains soustraits à la spéculation. Ces logis auraient été le salut de milliers et de milliers de personnes. On aurait pu les construire pour $13,000. chacun, au lieu d'un coût beaucoup plus élevé, comme cela aurait été le cas sur des terrains appartenant aux intérêts privés. Il est vrai que les spéculateurs, les propriétaires de terrain cher, veillent au grain: ces gens-là ont des terrains à vendre, ne l'oubliez pas. Ce sont des gens importants. Ils font partie, mes chers amis, de ceux qui contrôlent précisément les conditions d'existence des gens.

Les spéculateurs règnent en maîtres.

Le peuple a dû se soumettre. Il avait dû se soumettre quand on mettait la hache dans ses logis, il avait dû se soumettre quand on refusait de rebâtir, il a dû se soumettre quand on a rejeté avec mépris le projet du Conseil central de Montréal sans d'ailleurs en proposer d'autres ni laisser entendre qu'on le ferait. Il doit se soumettre quand les spéculateurs construisent des logements, même moins luxueux, mais dont il ne peut tout de même payer les loyers, ou qui sont trop petits pour la famille. Dans l'esprit du spéculateur, la famille n'existe pas. Dans son esprit, c'est le profit qui existe. C'est lui qui règle les conditions de logement des gens. Et ceux-ci n'ont qu'à prendre ce qu'il décide...pour lui. C'est pourquoi il construit de préférence des appartements pour célibataires. C'est pourquoi il monopolise, comme à Montréal, d'extravagantes étendues de terrain, dont, le moment venu, il fera usage suivant son bon plaisir, sans égard pour la façon dont les gens avec famille seront logés ni attention particulière pour le marché peu lucratif de gens dans le besoin.

Trois fois plus de terrains
aux mains des spéculateurs
qu'en celles de la Ville de Montréal.

Je n'invente rien. Je citerai même un texte du Service d'urbanisme de la ville de Montréal: "Le seul appât du gain règle l'aménagement du territoire non encore urbanisé. Les spéculateurs ont la mainmise sur une superficie trois fois plus grande que le territoire déjà englobé par la ville."

Ce ne sont pas seulement les logis détruits qu'il s'agit de prendre en considération, mais les immenses besoins en fait de logements convenables, pour remplacer des dizaines de milliers d'habitations inacceptables, à Montréal et à Québec comme dans les villes de province.

Ils décident qui
sera logé, et comment,
et qui ne le sera pas.

Le spéculateur n'a-t-il pas, lui, l'argent? Alors c'est lui qui décide ce qui se fera et ce qui ne se fera pas. C'est lui, l'inconnu, le Séraphin moderne et que personne n'a jamais vu dans les journaux, qui décide s'il va répondre ou non aux besoins d'une population mal logée, ou logée à un prix excessif pour elle. De fait, il décide de ne pas répondre à ces besoins-là, et il décide donc pour tout le monde, indirectement et sans que les gens en soient conscients, quelles

seront les conditions de logement de dizaines de milliers de personnes abandonnées à leur sort et forcées de s'arranger comme elles peuvent dans des circonstances qui leur sont dès lors tout à fait défavorables. Personne ne semble avoir de prise sur une situation pareille, sauf évidemment les pouvoirs publics, qui n'agissent pas. La population se trouve durement exploitée, mais il n'y a, croirait-on, pas de responsable. L'injustice moderne, c'est surtout dans des exemples comme ceux-là qu'elle se trouve.

Même la Loi de l'habitation devient inutile aux personnes de revenu modeste.

Même la Loi nationale de l'habitation semble ne plus répondre aux besoins populaires. En 1960, 68% des emprunteurs sous l'empire de cette loi, gagnaient moins de $6,000. annuellement; en 1966, cette proportion était tombée à 30%. De même pour le groupe des moins de $5,000.: 42% des emprunteurs appartenaient à ce groupe en 1960, à comparer à 8% en 1966. C'est donc en partie que cette loi sert de moins en moins aux personnes gagnant des revenus de cet ordre.

Elle sert d'ailleurs peu aux familles, si l'on pense qu'en 1966, sur 100 emprunteurs, 62% n'avaient qu'un seul enfant ou pas d'enfant du tout.

Les profitards continuent.

Bref, c'est dans le domaine de l'habitation que l'exploitation des gens par les intérêts en place se pratique de la manière peut-être la plus visible et aussi la plus scandaleuse, car de toute évidence, il ne se dessine encore rien, pour ainsi dire, qui puisse nous laisser entrevoir une solution à ce problème dont bénéficient seuls les profitards.

3.— L'augmentation des prix, et les profits

La hausse effrénée des prix est la plaie des travailleurs.

L'un des moyens les plus efficaces de l'exploitation des classes populaires, c'est la hausse désordonnée des prix.

L'inflation, au cours des deux dernières années surtout, a été une catastrophe pour un nombre immense de familles. Elle a éprouvé d'une manière inhumaine tous les pauvres, qui forment au moins le quart de la population. Elle a d'ailleurs provoqué de grandes tensions

dans l'administration du budget de la plupart des familles de salariés. Elle a forcé les syndicats à exercer de très grandes pressions dans les négociations collectives; mais chacun sait que le pouvoir d'achat des gens, réduit d'une manière générale et également par l'inflation, qui atteint en effet tout le monde, ne se récupère au contraire que par une partie des gens et fort inégalement d'ailleurs, puisque les négociations collectives, malgré tous les efforts du monde, ne donnent pas les mêmes résultats partout. En outre, ceux qui ne travaillent pas ou qui ne sont pas syndiqués restent, à cet égard, sur le carreau.

En 1967, l'augmentation des prix a été la plus forte en 15 ans.

Alors, devant cette situation, on a appliqué des remèdes, paraît-il, pour freiner l'inflation. La machine s'emballait? On a décidé de ralentir la machine. Hausse des taux d'intérêt; décision de moins investir; ralentissement des affaires. Fort bien, mais chômage accru. D'ailleurs, cette politique n'a pas eu d'effet sur la hausse des prix à la consommation. L'augmentation des prix a été plus forte de 1967 à 1968 qu'elle ne l'avait été de 1966 à 1967, qu'on considère les chiffres de juin à juin pour les deux années, ou ceux d'octobre à juin, par exemple.

Ainsi donc, malgré nos efforts comme syndiqués, nous sommes atteints, en dehors de notre rayon d'action, dans notre pouvoir d'achat, par l'inflation, ou bien dans notre pouvoir de travail, par le chômage, ou bien dans les deux à la fois. Pendant que les employeurs nous tiennent occupés sur le front de la négociation collective, où il faut bien en effet nous débattre le plus possible surtout en période d'inflation, il y a un autre front, plus important encore, où notre sort se joue de manière plus décisive encore. C'est ce front que je tente actuellement de décrire, pour bien faire voir jusqu'à quel point les travailleurs et à vrai dire toute la population qui ne fait pas partie des classes privilégiées y sont à découvert.

Pendant ce temps les profits continuaient d'augmenter.

Sur ce front-ci, les grands propriétaires des biens animent aussi un autre spectacle, particulièrement mirobolant, qui est la danse des profits. Nous sommes un peu intéressés à voir de près ce qui en est, puisque ces profits, en définitive, ce sont les travailleurs qui en font les frais à même leurs salaires et c'est le peuple consommateur qui les défraye aussi, à même les prix qu'il paie. Eh bien, les profits, on ne peut dire qu'ils se soient beaucoup ressenti des situations

économiques. Il y avait du chômage, il y avait de la pauvreté, mais les profits, somme toute, se portaient bien.

Un économiste, M. Jean-Guy Loranger, professeur à l'Université de Montréal, a effectué à notre demande un travail sur la rentabilité des entreprises. Son étude a porté sur la période de 1960 à 1964 inclusivement. Il a pu constater, chiffres à l'appui: 1) que la rentabilité avant impôt fut, dans toutes les industries manufacturières, tant sur la totalité du capital investi que pour le capital interne, supérieure à un taux qu'il avait choisi comme norme (6%); 2) que, à l'exception des périodes de dépression et seulement pour quelques industries, la rentabilité après impôt tant sur la totalité du capital investi que pour le capital interne, demeurait supérieure à la normale; 3) qu'en considérant les faibles écarts en bas de la normale et les grands écarts en haut de celle-ci, on pouvait conclure que l'impôt favorisait nettement les entrepries; 4) qu'on pouvait donc comprendre avec quelle ardeur le milieu des affaires s'opposait à voir changer le régime fiscal actuel.

Pendant que le salarié se bat dans l'entreprise pour améliorer son sort, il est rejoint par en arrière et on lui soutire en bonne partie ce que sa lutte lui a permis d'acquérir à son travail; on possède les moyens de contourner nos efforts et de nous rejoindre dans une espèce de *no man's land* où nous ne sommes pas organisés.

On le fait par toutes sortes de moyens, dont les prix: prix des denrées alimentaires, prix des terrains, prix des médicaments, prix aussi d'une foule incalculable d'objets hétéroclites. On spécule sur tout et notamment sur l'originalité d'un produit nouveau, quel que soit son coût réel.

La spéculation continuait.

On spécule sur l'attrait dont on entoure un produit par la publicité massive, attrait qui dans bien des cas ne se justifie aucunement par les qualités objectives du produit en question. On spécule sur mille et une améliorations prétendues d'un produit, améliorations qui dans plusieurs cas ne touchent que son apparence, là même où l'apparence n'a aucune espèce d'importance. On spécule sur le caractère indispensable, voire sur le caractère vital de certains produits, comme les remèdes. Un Comité de la Chambre des communes a publié, en avril 1967, un excellent rapport sur le coût et les prix des produits pharmaceutiques. Des membres de ce comité ont jugé que les prix de ces produits pourraient être réduits de 20% à 35%.

Même sur la santé.

On spécule sur tout, en vérité, même la santé.

Quant aux services professionnels, chacun sait qu'ils sont souvent hors de prix. La plupart des professionnels visent à porter leurs revenus à un niveau d'environ dix fois supérieur à celui du revenu moyen des salariés, et un bon nombre atteignent leur objectif, s'en approchent ou même le dépassent.

Trop de choses sont organisées en fonction de l'intérêt de particuliers; trop peu, en fonction de ceux de la collectivité.

Il y a un prix pour chaque chose. Les services et avantages publics, en matière de loisirs, par exemple, laissent à désirer, les investissements étant inférieurs sur cepoint à ce qu'ils devraient être. Les espaces de villégiatures sont en grande partie accaparés par les particuliers, et la pollution des eaux, à laquelle on ne s'attaque qu'à peine, rend inutilisables de vastes espaces qui pourraient être publics. On va même jusqu'à fermer des installations dont le public bénéficiait, comme des piscines, par exemple.

Les difficultés économiques: les riches s'en tirent indemnes.

Une chose est certaine: c'est que, quelles qu'aient été les circonstances, inflation, chômage, etc., les grands propriétaires de biens ont gagné à coup sûr. Il y a eu des contre-coups terribles pour ceux qui prennent l'argent à la cuillère, mais il n'y en a pas eu pour ceux qui le ramassent à la pelle. Bien au contraire. L'anarchie au sommet est joyeuse. La locomotive de la prospérité ne cesse d'augmenter sa vitesse déjà grande, mais, toute illuminée d'or, elle bouscule les foules avec une force insensée. L'ombre de la brillante activité des managers, c'est la misère et les difficultés qui hantent des centaines de milliers de foyers. Nous ne disons pas que tous sont victimes de ces difficultés; nous disons que des centaines de milliers d'individus, dans notre province seule, sont, ou bien plongés dans des difficultés parfois révoltantes, ou bien sont tout à fait incertains de ce qu'il leur arrivera demain. Nous disons que là est le drame et que nous ne l'acceptons pas. On aura beau essayer de camoufler cette réalité par tous les moyens dont on dispose pour opérer une savante distorsion des faits, on n'aura pas pour autant supprimé cette réalité.

Tout relève de la volonté de faire des profits...

Une certaine aristocratie de l'argent profite de l'activité privée et sans contrôle qui s'exerce sur les besoins du peuple dans la vie de tous les jours. Notre société est sous le signe de cette soif du profit personnel. Chacun prend ce qu'il peut à un peuple qui ne garde que ce qu'il peut. Pas étonnant qu'il y ait une foule de gens en quête d'un emploi, d'un salaire convenable dans un milieu qui dévalorise ce dernier au fur et à mesure, ou en quête d'un service qu'il ne peut acheter, ou de la satisfaction d'un besoin essentiel qu'il ne peut pourtant satisfaire. Tout est aux enchères. L'économie est presque toute entière la chasse gardée de ceux qui courent après le profit. Le monde de la consommation, pratiquement sans défense, est le domaine où ils opèrent.

...sur les travailleurs qui sont "comme des billes dans la main d'un joueur"

Voilà où nous sommes pris, manipulés, pressurés; voilà où nous redevenons de simples objets qu'on utilise à sa guise. Dans ce domaine de la consommation, qui touche à toute notre vie économique, sociale et culturelle, on fait de nous à peu près ce qu'on veut. C'est par ce côté surtout que le système économique actuel nous contrôle et nous régit. Nous sommes, dans ce domaine, et pour reprendre une expression que Pie XII appliquait dans son temps au monde de la production, "comme des billes dans la main d'un joueur." L'appétit insatiable de ceux qui possèdent un pouvoir économique personnel, un pouvoir économique quelconque visant au profit, ne trouve pas de frein ni de règle: le consommateur est appelé à faire les frais de tous les excès, et il est livré à la cupidité de tous ceux qui pour le profit vendent quelque chose.

4.— Les "compagnies de finance"

Il y a les gens qui vendent, eux, de l'argent...

Parmi tous ceux qui vendent quelque chose pour de l'argent, il y a ceux, dont je vais maintenant dire un mot, qui, pour de l'argent, vendent, eux, de l'argent... Ce sont les sociétés de crédit, qu'on appelle aussi les "compagnies de finance".

L'usure pressure jusqu'à la dernière limite une population pauvre.

Là où les intérêts des financiers sont les plus mesquins et atteignent peut-être le plus cyniquement les gens, c'est dans le domaine du crédit à la consommation. Là, la machine à pomper les revenus des salariés fonctionne à merveille. Pressés par la nécessité ou par l'appétit qu'aura créés chez eux le dévergondage publicitaire que nous connaissons, les gens se laissent happer par des usuriers qui ont pignon sur rue et qu'on appelle dans nos milieux des "compagnies de finance", ou par d'autres sociétés prêteuses. Ce fait est à la racine des épreuves d'innombrables familles. L'endettement d'où l'on ne peut plus sortir, le fléau des taux usuraires d'intérêt et de service, les saisies à répétition effectuées parfois grâce à la complicité d'avocats peu scrupuleux, le gonflement interminable de la dette initiale qui a donné lieu à la première procédure, bref la pauvreté considérée par les sangsues comme la pourvoyeuse des individus qui s'engraissent à même les pauvres qu'ils traquent, tout cela, en dépit de la loi des dépôts volontaires et à la faveur de l'insuffisance de la législation sur les prêts, écrase le pauvre, désorganise les familles, prolétarise une partie importante du peuple et ajoute aux difficultés déjà grandes créées par l'inflation et le chômage, le poids quasi insupportable, le poids désespérant de la persécution des endettés.

L'endettement personnel: $425. par tête.

Quand l'intérêt légalement permis peut aller jusqu'à un sommet de 24%, comme c'est actuellement le cas, et que l'endettement global de la population canadienne envers les sociétés prêteuses atteint environ $8,5 milliards, soit à peu près $425 par tête ou $2,000. par foyer (sans compter les emprunts hypothécaires), cette population est évidemment dans une situation très critique.

Sur 4,522 cas reçus en 1963 par notre Service du budget familial dans la région du Saguenay-Lac St-Jean, 98% étaient ceux de clients des "compagnies de finance".

Suivant le Conseil économique, des millions de personnes sont pauvres.

Quand on songe que le Conseil économique du Canada évalue, en 1968, en se basant sur des chiffres de 1961, la pauvreté des gens en soutenant qu'elle atteint de 27 à 41% des familles non agricoles du pays, il n'y a pas à se surprendre. Mais il y a à se scandaliser du fait que

cette pauvreté elle-même soit exploitée comme source de revenus exorbitants par les usuriers omniprésents. Comme dit le Conseil, les victimes de la pauvreté au Canada "se comptent non pas par milliers, mais par millions".

Les financiers s'engraissent à même la pauvreté.

Et c'est de cette masse que les financiers abusent, pour s'enrichir encore, non pas grâce à ses revenus, mais très précisément grâce à sa pauvreté!

Ici encore, dans ce domaine du crédit, c'est la personne isolée et sans défense qui est frappée, et comme l'exploitation par les conditions faites en matière de crédit est un fait extrêmement répandu, ce sont des foules, c'est une poussière d'individus isolés et démunis, c'est une partie considérable du peuple, qui passent ainsi dans la machine à affamer mise au point par les sociétés de crédit et certains hommes de loi qui sont à leur service. Des exploiteurs de profession tirent ainsi du peuple le précieux argent de ses premières nécessités, garantis qu'ils sont contre une révolte des débiteurs qui ne peut prendre forme. Comme c'est le cas pour l'inflation ou l'insuffisance de la sécurité sociale, c'est dans une masse sans cohésion que puisent à pleines mains les voleurs du pain des gens pour s'assurer une existence reluisante d'or.

5.— Le refus des mesures sociales

L'exploitation du consommateur a mille moyens.

Mais l'exploitation des masses ne survient pas seulement lorsqu'une économie gouvernée à la diable fait que l'inflation sévit, que les gens sont sans travail, ou que les logis à prix abordables font défaut. Loin de là. L'exploitation n'est pas spécialisée; elle ne s'exerce pas dans tel ou tel domaine particulièrement; elle s'exerce, pour ainsi dire, généralement.

La population consommatrice étant une foule non organisée, on a beau jeu.

Le fait que la population laborieuse, en dehors de ses lieux de travail, n'est pas organisée et n'a pas de moyen de défense efficace, en fait une proie facile pour tous ceux qui veulent tirer profit d'elle jusqu'à lui refuser les moyens de vivre. C'est parce que la population, en dehors de ses occupations, n'est qu'une foule divisée et que tout

personnage muni de quelque pouvoir peut se servir d'elle à peu près comme il l'entend. Aussi l'exploitation des masses a-t-elle mille et un visages. Chacun peut tirer avantage d'une foule qui ne se défend pas. On a trop beau jeu pour qu'on ne le fasse pas de mille et une manières. Aussi l'injustice règne et les masses, avons-nous dit, souffrent dans leurs conditions d'existence.

L'exploitation consiste par exemple à refuser certaines choses, comme l'assurance-santé.

L'exploitation se pratique assez souvent, par exemple, sous une forme négative. C'est ainsi que des forces économiques privées, comme des compagnies d'assurances et des associations d'hommes d'affaires, se sont élevées contre la mise en vigueur d'un plan complet, universel et public d'assurance-santé. De nombreuses associations de médecins, qui ont, comme chacun le sait, des intérêts tangibles à protéger, ont joint les rangs de cette opposition au projet. Quelles pouvaient être les raisons de ces différents groupes d'intérêts privés de s'opposer ainsi au plan projeté? Pour la profession médicale, éviter de s'engager dans un système où, finalement, les honoraires des médecins et de quelques autres catégories de professionnels pourraient être discutés et jusqu'à un certain point comprimés? Pour les sociétés d'assurance, empêcher qu'on touche à une source de profits réalisés sur la santé? Pour les associations d'affaires, protéger de la sorte une source considérable de capital et donc une certaine tranche du pouvoir gigantesque dont les hommes d'affaires disposent? Ce que nous savons cependant, c'est que ceux qui se taillent des revenus, du capital ou des profits grâce à l'état de choses actuel (assurance privée, médecine privée, entreprise privée) ont apporté dans la discussion du projet d'assurance-santé cent raisons diverses de s'y opposer, mais que personne n'a parlé de revenus à s'assurer personnellement... Remarquable unanimité dans la discrétion!...

C'est là un autre exemple de contrôle de la consommation.

Quoi qu'il en soit, le peuple a été jusqu'ici victime, dans ce domaine, de ce que j'appellerai le contrôle de la consommation ou la main haute d'un nombre relativement restreint d'individus sur ses conditions d'existence. Le gouvernement fédéral a fini par accepter un plan d'assurance-santé, mais il est loisible aux provinces d'y participer ou non, et le Québec, quant à lui, n'a cessé de retarder le jour où il y prendrait part. En outre, le premier ministre fédéral a déclaré que le plan d'assurance-santé que le gouvernement avait fini

par adopter était le dernier plan universel que le gouvernement fédéral proposerait.

6.— Même le vote démocratique est indirectement contrôlé

La publicité nous exploite même en tant qu'électeurs.

Il est évident que tous les citoyens à revenus insuffisants, modestes ou moyens — soit l'immense majorité de la population — souffrent du contrôle dont je viens de parler, et de tous les autres contrôles non démocratiques et plus ou moins indirects qui nous atteignent dans nos conditions de vie. C'est par là qu'on nous tient et nous exploite.

On nous objecte que le peuple peut voter tous les quatre ans. C'est vrai. Mais voter sur quoi? Car enfin — et c'est un autre caractère du régime — les campagnes électorales, loin de se faire sur un ensemble significatif de projets d'envergure, se font de plus en plus autour de moins que rien, comme si les deux partis majeurs au moins s'entendaient pour aborder le moins de sujets d'importance possible. Ils compensent par une publicité intensive, tapageuse et vide.

C'est ainsi que la population se fait balloter au gré des intérêts, et la question est de savoir par quels moyens le régime de l'arbitraire, que nous avons dans une certaine mesure réduit dans les usines et autres endroits de travail où les travailleurs ont réussi à se syndiquer, mais qui prend sa revanche partout ailleurs, va pouvoir être maîtrisé, y compris l'arbitraire électoral, préparé par une publicité massive financée par les grands intérêts économiques.

7.— La fiscalité

Le régime actuel de taxation: un moyen pour le gros d'avaler le petit.

Le régime des taxes constitue un moyen privilégié par lequel la classe possédante, par l'intermédiaire et avec la collaboration des gouvernements, atteint injustement le gros de la population, la masse des petits et moyens revenus. Quand nous cherchons dans les entreprises à améliorer notre sort par l'augmentation des salaires, nous faisons une chose, mais l'establishment, qui ne se tient pas pour battu, en fait une autre, dans un sens directement contraire. C'est l'exploitation moderne dont nous avons parlé dans ce rapport; et une

partie de cette exploitation prend la forme du régime de taxation que nous connaissons.

Les exploiteurs se sont raffinés en utilisant plusieurs moyens différents, dont les taxes.

Tout se passe comme si les possédants avaient en quelque sorte camouflé les moyens dont ils se servent maintenant pour nous exploiter, en les diversifiant. Il n'y a pas d'ententes secrètes à ce point, bien sûr, mais le résultat n'est pas très différent de ce qu'il serait s'il y en avait. Ils nous enlèvent un morceau par les prix, un morceau par le refus des mesures sociales, un morceau par la taxation, et ainsi de suite, comme par hasard... Qu'il y ait ou non des liens entre ces divers moyens, il reste que, diversifiés comme ils sont, il est bien plus difficile de mettre le doigt à première vue sur les causes des difficultés économiques dont nous souffrons. C'est à la pièce, c'est par une série de moyens apparemment indépendants les uns des autres — et de moyens non négociés! — qu'on va maintenant fouiller dans nos goussets. Ce procédé n'est pas simple et bien reconnaissable comme une bonne grosse obstruction patronale en négociation. C'est plus subtil, plus indirect, plus détourné, mais tout aussi efficace. Et il y a l'avantage additionel, pour ceux qui nous tondent, de ne pas avoir à faire face à une résistance organisée. Je ne dis pas que l'ensemble de ces moyens de gain sur le travailleur soient attribuables à une action toujours concertée. Non, il suffit que chaque intéressé, grand ou moyen, pousse dans le sens de son intérêt librement, sans entrave, pour que le résultat soit le même, pourvu toutefois qu'il y ait suffisamment d'intérêts assez puissants pour agir sur des gouvernements plus ou moins complaisants, et Dieu sait s'il y en a suffisamment, de ces gros intérêts, et si les gouvernements sont ce qu'ils sont! Au bout du compte, on s'étonne que la vie soit si chère pour tous les salariés et qu'il y ait de la pauvreté pour un grand nombre! Mais ceci n'est que le résultat d'une exploitation libre, généralisée, indirecte, par cent moyens différents, dont les taxes.

Les exemptions de base sont trop faibles.

Les exemptions de base de l'impôt sur le revenu, par exemple, devraient être ajustées périodiquement pour tenir compte du pouvoir d'achat réel du dollar, qui baisse constamment. Or, elles ne le sont pas. Elles sont à l'heure actuelle beaucoup trop faibles.

L'impôt frappe les petits revenus.

L'impôt sur le revenu frappe actuellement non pas les revenus absolument infimes, mais les petits et moyens revenus, et n'atteint

pas suffisamment les revenus élevés. L'impôt devrait être bien plus fortement progressif et épargner les petits revenus.

Les taxes de vente pillent les petites gens.

On se sert exagérément de la taxe de vente, qui atteint forcément d'un poids relativement bien plus lourd les petits et moyens revenus que les autres, attendu que cette taxe est prélevée, quant à ces catégories de revenu, sur le nécessaire que tous — y compris ceux qui sont dans la pauvreté — doivent se procurer. Les taxes de vente pillent les petites gens.

L'impôt épargne le capital.

L'impôt épargne en partie les gens qui précisément ont le moins besoin d'être épargnés: ceux qui réalisent des gains de capital, les spéculateurs, par exemple. Il faudrait taxer ces gens-là, qui gagnent parfois, sous forme de gains de capital, des revenus considérables et exempts d'impôts.

L'impôt accorde des privilèges indus à certaines compagnies.

Le régime d'impôt accorde des allégements fiscaux considérables aux sociétés minières et pétrolières.

Le rapport Carter sur la taxation tendait à corriger certaines injustices; il a été violemment rejeté par les puissants.

Enfin, pour plus de détails sur ces questions de l'exploitation systématique du peuple par un régime de taxation injuste, je vous renvoie au document qui a été préparé sur le rapport Carter à l'intention du Bureau confédéral et qui a été adopté par ce dernier. Mais je vous rappelle tout de même que le rapport Carter, qui contenait plusieurs dispositions visant à rendre le régime de la taxation plus équitable, a fait l'objet d'attaques violentes de la part des milieux d'affaires, sans doute en vertu de cette volonté que manifestent les possédants de surcharger le peuple par tous les moyens dont ils disposent et sans avoir à subir le contrecoup d'une résistance fortement organisée. C'est dans des actions de ce genre que les exploiteurs montrent le bout de l'oreille et la constante logique de leur système antipopulaire. Ils montrent bien que ce à quoi ils tiennent obstinément, sans s'en vanter, c'est de préserver leurs coudées franches dans le domaine de la consommation, de manière à se servir

du peuple à volonté et à exténuer économiquement ce dernier comme ils l'entendent et pour leurs fins personnelles. Nous le répétons, c'est là qu'est leur pouvoir, c'est là que le libéralisme dénoncé depuis un siècle est allé se réfugier, c'est là qu'est le dernier bastion du je-m'en-foutisme social dont les travailleurs ont toujours fait les frais pour le plus grand avantage des privilégiés.

8.— Le scandale des media d'information

Les media d'information, propriété du capital, sont considérés comme des commerces par leurs propriétaires.

Les media d'information au Québec sont propriétés du capital privé pour la plupart et sont alors considérés comme des entreprises commerciales par leurs propriétaires. Ceux-ci les utilisent donc aux fins qui leur apparaissent comme les plus rentables. Aussi, à leurs yeux, c'est la publicité qui doit être la principale activité du journal et les autres postes du budget doivent être comprimés y compris celui de l'information, pour les journaux, et celui des émissions d'intérêt public, pour les postes privés de télévision et de radio.

Un des effets de cette conception est particulièrement désastreux pour les media du Québec, car, ici, leurs propriétaires peuvent, à bon compte, utiliser abondamment l'information préparée par les journalistes américains, français et canadiens anglais.

Les journalistes en souffrent, font ce qu'ils peuvent et souvent abandonnent leur profession.

Nous n'avons jamais manqué de journalistes de talent. Mais leur champ d'action est devenu tellement restreint qu'un nombre grandissant d'entre eux se dirigent vers la publicité, l'information gouvernementale, les affaires et la politique.

Ceux qui se dévouent pour la cause de l'information ont la tâche extrêmement difficile parce que, de toute façpon, ils disposent de peu de moyens pour fouiller les événements et aller chercher eux-mêmes les informations.

De plus, ils travaillent dans un climat de politique éditoriale axée sur la défense du système économique et des partis politiques en place.

On est porté à se surprendre du caractère réactionnaire de l'information publiée dans les journaux. Il faudrait plutôt se surprendre de la place que les journalistes ménagent, malgré le climat vicié dans

lequel ils travaillent, aux points de vue des agents sociaux qui sont en désaccord avec le système.

Les media visent à faire des profits et à défendre le système économique des profiteurs.

Les propriétaires font donc une part congrue à l'information, au profit d'une conception commerciale des media de communication. Nul doute que non seulement cela fait leur affaire à eux, mais également celle du système économique actuel. Ils se trouvent donc à promouvoir leurs propres intérêts en même temps que ceux du système, au détriment de ceux du peuple.

En outre, dans plusieurs cas, ils font peser une sourde contrainte sur la liberté professionnelle du journaliste, contrainte qui va parfois jusqu'à une intimidation plus ou moins voilée.

Leurs propriétaires craignent la lumière. C'est le public qui en souffre.

Il est arrivé que des enquêtes nécessaires au bien public aient été arrêtées, ou que des émissions aient été subitement suspendues, parce qu'elles renseignaient trop le public sur des choses dont les gros intérêts pensent que celui-ci ne doit pas trop les connaître. C'est ainsi qu'un poste a mis fin brusquement, en décembre dernier, à une série d'émissions, commencée en septembre et qui devait durer jusqu'à juin, série au cours de laquelle notre confrère André Laurin était en train de renseigner la population sur les questions du budget familial et du crédit à la consommation.

Plusieurs entreprises de presse, de radio ou de télévision, fidèles à leur conception commerciale de leur entreprise, suivent en plus une politique qui fait également l'affaire du système: leurs propriétaires font un effort systématique pour éloigner des questions sérieuses les lecteurs et auditeurs, qu'on gave par contre de nouvelles à sensation, de reportages, sans portée morale, politique, culturelle ou sociale, de potins et de niaiseries sentimentales, pour empêcher le public de réfléchir et donc de contester.

Par le bourrage de crâne publicitaire, on vend même la politique.

Un tel régime de distraction à dose massive et continuelle et d'entraves à l'information ruine la démocratie. En outre, les techniques publicitaires que le commerce a mises au point sont

employées aujourd'hui à doses également massives pour conditionner l'opinion en période électorale. Évidemment, c'est encore ici l'argent qui commande, car c'est lui qui a les moyens de payer cette réclame aux dimensions démesurées. Il n'y a plus assez de place pour l'expression et la comparaison des idées, en temps d'élection: on annonce un candidat comme on annonce un aspirateur, et ce sont en partie les sociétés de publicité, payées par qui l'on sait, qui font et défont les gouvernements.

Nous sommes donc, dans tous ces domaines encore, insidieusement exploités, comme consommateurs.

9.— Les honoraires professionnels et le caractère individuel du service professionnel.

Des professions refusent aux organismes sociaux et à l'État de dispenser gratuitement des services professionnels.

Jalouses de leurs privilèges professionnels et sans doute aussi de leurs privilèges économiques, elles tiennent à garder à leurs services un caractère purement personnel et individuel. C'est ainsi que la profession juridique insiste pour empêcher l'État et même des groupements sociaux de mettre à la disposition du public, gratuitement ou à prix modiques, des services d'avocat.

Le cas de la profession médicale est en bonne partie le même, bien que cette profession se soit accommodée de prêter son art à des organismes publics, comme les "cliniques" municipales, et qu'il y ait aujourd'hui de nombreux médecins salariés.

Or, une grande partie de la population est difficilement capable, financièrement, de se payer par exemple les services un peu élaborés d'un avocat, dans toutes sortes de circonstances où elle aurait besoin d'aide juridique. Certes, le Barreau a fondé un service d'assistance judiciaire, mais ce service est de dimensions ridiculement réduites si l'on songe aux besoins, et celui-ci ne peut certes pas ambitionner d'apporter une solution quelconque à l'imense problème social que cause le caractère fermé de la profession d'avocat.

Il en va de même de plusieurs autres professions, dont une orientation plus sociale est devenu absolument nécessaire: l'art dentaire, l'optométrie, le notariat, etc.

Les professionnels, trop souvent, font donc partie de ceux qui exploitent à loisir la population laborieuse. C'est encore au niveau de la consommation — cette fois, la consommation de services professionnels — que cette exploitation se donne cours. Il ne fait pas de doute que ce genre d'activité profitable et profiteuse constitue l'une des causes de la pauvreté, et, de concert avec tous les fournisseurs de biens, l'homme de profession prend aujourd'hui sa bonne part du gâteau et jouit de la même immunité qu'eux.

Plusieurs services professionnels doivent devenir des services communautaires gratuits.

Ces corporations n'ont pas compris qu'à notre époque, les services professionnels doivent de plus en plus être conçus comme des services communautaires gratuits et dispensés par des groupes organisés et par l'État, et de moins en moins comme des services que devraient rendre, à titre exclusivement individuel, des hommes de profession.

10.— Les caisses privées de retraite

Enfin, je donnerai un dernier exemple de la façon dont l'argent des travailleurs est utilisé pour des fins qui n'ont rien à voir avec nos visées sociales. C'est compréhensible: dans le système de l'exploitation, il n'y a pas de visées sociales, sauf, de temps à autre, sous forme de concessions faites aux revendications des syndicats et d'autres groupes organisés.

Il s'agit de l'utilisation faite des sommes épargnées par les travailleurs pour des fins de retraite en vertu des plans privés, ainsi que de l'administration de ces sommes.

Les caisses privées de retraite: les travaileurs n'ont rient à voir à leur administration.

Comme nous le savons tous fort bien, les travailleurs, même syndiqués, n'ont généralement aucun mot à dire dans l'administration de ces sommes, ni dans la question de savoir à qui en sera confiée la gestion, ni, le plus souvent, dans la discussion des avantages relatifs de ces plans de retraite, ni même, le cas est fréquent, dans la répartition patronale-syndicale du coût des contributions globales.

L'argent épargné dans ces caisses est injecté dans le circuit des exploiteurs.

Il est bien clair que le patronat tient, ici encore, à disposer à sa guise du capital considérable qui s'accumule ainsi dans les caisses. Il les confie généralement à des trusts qui, à leur tour, les injectent dans le circuit général d'exploitation dont le régime capitaliste possède les commandes.

Ces sommes devraient être placées à la Caisse de dépôt. Les travailleurs devraient être représentés.

Ces sommes, au moins pour ce qui est de celles qui proviennent des employés des services publics, devraient être versées à la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et la loi devrait le prescrire; mais ce n'est pas actuellement le cas. Pour ce qui est des travailleurs du secteur privé, il devrait être à tout le moins facultatif de placer les épargnes de retraite à la Caisse de dépôt. Enfin, il devrait y avoir obligatoirement une représentation syndicale au sein des conseils où se décident qui va administrer l'argent en question et comment il sera administré.

Il s'agit d'orienter l'argent suivant les besoins du peuple.

Nous ne pensons pas que la disposition que l'on fait du capital, ou à tout le moins de celui qui est constitué des épargnes des travailleurs et de celles qui sont faites au bénéfice de ces derniers, devrait s'effectuer de manière à fournir un appoint de surplus aux objectifs que l'on poursuit sans égard aux impératifs sociaux. Là encore on nous dérobe le moyen d'orienter les choses selon les besoins du peuple.

CHAPITRE III

LE PROBLEME SOCIAL S'EST DÉPLACÉ

La population, spontanément,
indépendamment des syndicats,
a déjà commencé de réagir fortement.
Comités de citoyens, coalitions d'assistés,
ligues de locataires, interviennent.

Quelle que soit l'attitude des syndicats, des syndiqués et des centrales syndicales à l'égard des maux que j'ai sommairement décrits, la population, elle, a commencé de réagir fortement contre la situation qui lui est faite. Indépendamment des syndicats, spontanément, avec des moyens rudimentaires, elle a commencé, depuis quelques années, de faire entendre sa voix. Il ne faut pas avoir observé longuement ce qui se passe pour constater l'étonnant mouvement de protestation et de contestation qui grandit de jour en jour, non seulement ici, mais un peu partout dans le monde. On dirait que la population prend conscience qu'elle a été oubliée et mise de côté par ceux qui ont la haute main sur les affaires et qui font ce qu'ils veulent des gens, plus ou moins considérés par les puissances d'argent comme un simple marché. La protestation s'accroît, les réclamations se multiplient, les gens critiquent, manifestent et même menacent. Des groupes nouveaux surgissent et font beaucoup de bruit, malgré leur peu d'organisation et leur manque de moyens. Ils incarnent de plus en plus la justice sociale militante. Des comités de citoyens, des ligues de locataires, des mouvements de protestation pour faire baisser les prix, des comités de vigilance politique, des associations de quartiers, des groupements de chômeurs, des coalitions d'assistés sociaux se constituent, prennent la parole, ayant à leur tête des leaders surgis de ce mouvement, pour clamer les contestations nouvelles. La jeunesse elle-même, avec une force inaccoutumée, dénonce la génération coupable d'avoir laissé les choses aller au point où elles en sont. Les étudiants exigent de leur côté, avec une force et un prestige qu'ils n'avaient jamais eus auparavant au même degré, des changements radicaux dans l'enseignement et dans la société. On dirait que le peuple, la jeunesse, les pauvres, ont décidé, si c'était possible, de gouverner eux-mêmes à la place de ceux qui font semblant d'agir dans les hautes sphères de l'État et de ceux qui n'ont qu'un souci: s'enrichir. Le parti du peuple semble se constituer peu à peu contre le parti des élites. La démocratie élémentaire, celle qui n'aurait jamais dû cesser d'être au coeur du pouvoir réel dans une société démocratique, reprend de la force et se manifeste avec tapage, sinon avec une autorité dont elle ne dispose pas. La

population mal partagée cherche, c'est évident, à prendre ses affaires en mains, elle qui jusqu'ici ne comptait vraiment pour rien aux yeux de ceux qui profitaient d'elle.

La population veut prendre la situation en mains. Même phénomène en Europe et aux U.S.A.

Ces phénomènes, ces nouveautés, sont remarquables, non seulement ici, mais un peu partout dans le monde occidental; et dans certains pays, la France, notamment, et les États-Unis, ils ont une puissance de beaucoup supérieure à celle que nous pouvons remarquer ici. Il suffit de rappeler les événements de mai dernier en France et les innombrables mouvements qui, aux États-Unis, ont surgi dans l'espace de cinq ans et s'affirment en rupture radicale avec la politique étrangère et intérieure du gouvernement, dont ils forment une véritable opposition.

Et au Québec.

Mais au Québec même, l'agitation populaire augmente. Qu'il suffise de mentionner les manifestations des assistés sociaux, les associations de quartier comme celles de Saint-Henri, à Montréal, les mouvements qui visent à grouper les citoyens défavorisés, l'action prolétarienne à Saint-Jérôme, les manifestations contre la guerre du Vietnam, l'action étudiante, sans oublier les manifestations des cultivateurs.

Le public suit passionnément ces débats nouveaux et les mouvements sociaux nouveaux sont radicaux.

Si le problème social numéro un s'est déplacé jusqu'à un certain point de l'usine et du bureau vers le domaine de la consommation, la sympathie du public a fait de même, ainsi que l'attention des sociologues qui s'intéressent à la justice sociale. En même temps, les associations nouvelles, nées de ce phénomène d'ensemble, parlent directement au nom des pauvres, au nom de la population exploitée dans sa vie en général, et non seulement dans sa vie de travail. Il n'est donc pas étonnant que ces associations nouvelles, ces mouvements nouveaux, ces leaders nouveaux, parlent, bien plus que nous ne le faisons nous-mêmes, de changements sociaux radicaux: ils sont au coeur des problèmes les plus dramatiquement urgents, ils s'attaquent au système d'exploitation le plus hors d'atteinte, ils dirigent leur lutte contre cette exploitation et même contre le système qui en est

responsable. Ils veulent donc opérer de profonds changements dans la société. C'est pourquoi, parfois, ils se disent révolutionnaires.

La plupart des travailleurs sont aux prises avec les problèmes ainsi combattus.

Les injustices que j'ai décrites atteignent naturellement les travailleurs comme ils atteignent les chômeurs et les assistés sociaux. Syndiqués ou non, les travailleurs ne sont pas épargnés, et la couche la plus pauvre et la plus désemparée de la société n'est pas la seule qui soit aux prises avec les multiples problèmes suscités par une organisation sociale telle que la nôtre: la plupart des travailleurs le sont aussi. L'inflation déprécie sérieusement les salaires; le chômage périodique et le manque d'emplois éprouvent ou menacent des centaines de milliers de travailleurs; la publicité tapageuse qui entoure les biens de consommation les plus coûteux comme les plus ordinaires crée des besoins que les revenus des salariés ne peuvent guère satisfaire et que les emprunts peuvent temporairement permettre de satisfaire, mais à quel coût! Les familles se ruinent à emprunter, et les accidents de la vie économique des individus — le chômage, notamment, ou la maladie — achèvent souvent de transformer les travailleurs en handicapés économiques permanents.

Les travailleurs se tournent naturellement vers les syndicats pour essayer de les résoudre. Mais comme la convention collective ne peut résoudre les problèmes de l'exploitation en dehors de l'entreprise, les gens sont frustrés. Il leur arrive alors de tourner leur désappointement contre leur syndicat.

Mais toutes ces difficultés que j'ai évoquées, et combien d'autres de même nature, exercent une pression très grande sur nous et nous poussent à tenter de régler par la convention collective, grâce à de fortes hausses de salaires et à d'autres avantages, une partie importante de ces problèmes. Il est certes naturel, légitime et même inévitable que les syndicats cherchent, par la convention collective, à remédier à ces maux. Nous mettons alors tout notre espoir dans notre syndicat et dans la convention collective qu'il signera. Mais les résultats de l'action syndicale, bien que fort appréciables, demeurent relatifs, par la force des choses, car ils ne rejoignent pas les causes profondes du désordre économico-social, bien qu'ils en neutralisent un certain nombre d'effets importants. Alors un grand nombre de syndiqués, aux prises avec des difficultés qui ne viennent pas toujours directement de l'entreprise qui les emploie, reprochent à leur syndicat de n'avoir pas réalisé pour eux l'impossible. Que lui

reprochent-ils? Ils lui reprochent en somme de n'avoir pas gagné toute une guerre avec un simple bataillon. Il arrive qu'ils lui reprochent alors la cotisation qu'ils paient, les affiliations qui sont les siennes, et quoi d'autre encore? Ils lui reprochent, très certainement mais le plus souvent sans s'en rendre compte, de n'être pas, lui qui est pourtant leur organisation de défense, l'instrument qui ait organisé leur défense contre tout ce qui les opprime. Alors l'action syndicale, bien qu'absolument indispensable au travailleur, est qualifiée d'insuffisamment efficace et de trop dispendieuse. En somme, le travailleur tourne parfois sa révolte contre son syndicat, tout comme une partie du public a cessé de voir dans les syndicats les instruments par excellence de la justice sociale, même si elle reconnaît qu'ils sont indispensables.

Mais ce phénomène n'est pas un effet sans cause; j'ai essayé d'en indiquer la principale cause, qui est que tous les détenteurs particuliers d'un pouvoir d'exploitation du citoyen consommateur opèrent à plein rendement, tandis que nous ne sommes pas parvenus encore à combattre efficacement cette exploitation. Des forces, les syndicats, s'opposent avec un certain degré d'efficacité à l'exploitation des salariés; aucune force organisée et cohérente ne s'oppose efficacement et avec ampleur à l'exploitation des citoyens. Mais les salariés constituent la majorité des citoyens.

Les syndicats se limitent plus ou moins à l'entreprise, et, par conséquent la solidarité aussi. Il en résulte une baisse du militantisme.

Mais puisque l'attention des syndicats se trouve presque toute tournée vers l'obtention de meilleures conditions de travail pour des groupes fermés de salariés, non seulement cela ne permet-il pas de répondre efficacement aux problèmes difficiles qui se posent au citoyen en dehors de ce rayon d'action, mais cela finit par diminuer le sentiment de solidarité entre les différents groupes et par amoindrir aussi le militantisme et ce qu'on appelle la motivation des militants. On dit: les syndicats ne se préoccupent pas des chômeurs; les syndiqués, à part ceux d'une même entreprise, ne s'aident plus beaucoup les uns les autres et se désintéressent de ce qui se passe chez le voisin; bref, le syndicalisme n'est plus tout à fait ce qu'il était. Il ne l'est plus aux yeux du public, parce qu'il semble s'intéresser trop exclusivement à des intérêts de groupes particuliers et par conséquent à ne défendre que partiellement les travailleurs contre une société qui les exploite; il ne l'est plus en lui-même, parce que, si le syndicalisme tend à devenir l'équivalent d'une police d'assurance

plutôt qu'un instrument de réforme totale de la société, il dépérit et les vrais militants tendent à s'en désintéresser.

Aussi, dans le monde, le syndicalisme n'est plus à l'avant-garde des mouvements sociaux.

Un peu partout dans le monde, le syndicalisme passe pour avoir vieilli et s'être embourgeoisé. Chose certaine, il n'est plus à l'avant-garde des mouvements de transformation sociale, s'étant fait devancer par les mouvements d'étudiants en Europe, par les mouvements de Noirs et d'intellectuels aux États-Unis, et, jusqu'à un certain point, au moins pour le caractère radical de leurs interventions, par différents groupes de protestataires d'ici, ces derniers demeurant toutefois peu structurés, incertains sur leurs moyens d'action et cherchant encore leur voie. Il suffit de rencontrer quelques-uns de ces groupes pour entendre les critiques qu'ils font du syndicalisme traditionnel, routinier et penché sur ses petites affaires. Le reproche est ce qui leur vient spontanément à la bouche, et non l'admiration, ni même la sympathie. Le syndicalisme en est venu à ce point d'avoir à s'expliquer. Je ne doute pas, pour ma part, qu'il sera cité au tribunal de l'opinion par ceux qui aiment la justice sociale et par ceux qui souffrent de l'injustice sociale, pour y être interrogé, non sur ce qu'il fait, comme on le croit d'ordinaire, mais sur ce qu'il ne fait pas. Quant à moi, je suis fortement d'avis que le peuple tout entier des travailleurs attend du mouvement syndical défense et protection contre tous ceux qui l'exploitent à la faveur d'un régime économique et social qui le permet et qui, bien plus, y encourage.

CHAPITRE IV

ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE NOUVELLE D'ACTION

Que faut-il faire?
La CSN est consciente depuis longtemps qu'il faut faire quelque chose.

La question se pose: que faut-il faire? La CSN sent depuis longtemps que le problème social déborde le cadre de la négociation collective dans les entreprises. À diverses reprises, elle a conçu des formes d'action qui, à l'occasion de tel ou tel problème particulier ou général, débordaient le domaine traditionnel de la négociation collective et des grèves. La résistance opiniâtre au régime Duplessis fut dans cette ligne. Déjà, en 1949, elle avait mobilisé toute l'opinion québécoise en vue d'une lutte qui dépassait les problèmes immédiats des mineurs, et cette opinion s'était soulevée, en cette occasion, parce que le public avait senti que la cause des mineurs et celle de la CSN, à ce moment-là, s'identifiait pleinement à celles de la justice sociale, de la résistance à l'impérialisme de l'argent, et même à la cause de la liberté.

Elle a posé historiquement des gestes:
lutte contre le gouvernement Duplessis
et certaines luttes de libération syndicale.

Cet esprit s'est retrouvé à diverses reprises depuis. Mentionnons, à titre d'exemple, la poussée syndicale de la CSN sur la Côte Nord, là où il s'agissait vraiment de combattre l'injustice patronale et gouvernementale organisée et de déloger du même coup un syndicalisme d'affaires tellement avachi et corrompu que cette action, conduite par feu Raymond Gagnon, prenait l'allure d'une véritable campagne de libération. Et l'on pourrait citer maints autres faits du même ordre.

Mais ces actions ne s'attaquaient
pas encore au problème
de la "consommation" proprement dit.

Cependant, pour ce qui est du domaine dont parle plus précisément le présent rapport, on s'en est plutôt tenu, au cours des années 50, comme tout le mouvement ouvrier d'ailleurs, à des mémoires aux gouvernements, à des suggestions plus ou moins

pressantes au législateur, à des appels à l'opinion publique. Mais ces activités, bonnes en elles-mêmes mais, s'il n'y a pas autre chose, d'une efficacité quelconque, avaient en outre un point faible: c'est qu'elles ne permettaient guère d'entraîner les gens, c'est-à-dire les forces vives du mouvement syndical et de toute démocratie, dans l'action. À cet égard, le fait qu'en politique la population laborieuse est restée flottante et divisée, comme si la solidarité ne jouait plus en dehors des lieux de travail, tient pour une part à ce que les gens eux-mêmes ne faisaient pas d'action collective pour la peine, sauf comme employés.

Nous avons donc entrepris autre chose, des expériences nouvelles.

Il fallait donc entreprendre autre chose. Nous avons effectivement entrepris autre chose. Nous l'avons fait pour ainsi dire instinctivement, sans nécessairement en saisir toute la portée et sans encore en dégager une méthode. Ces expériences que nous avons faites nous ont été d'un grand enseignement. Je vais en citer quelques-unes, pour bien faire comprendre ce que je veux dire.

1.— La lutte contre l'usure

Parmi ces expériences, il y a la lutte contre les "compagnies de finance".

Contre l'exploitation pratiquée par les usuriers, la CSN a créé, il y a quelques années, son Service du budget familial, dont l'activité a consisté à secourir les endettés et à rationaliser le budget des familles, sans doute, mais aussi à combattre — non seulement par des mémoires, mais sur le terrain même — les sociétés de crédit (compagnies de finance), ainsi qu'à travailler à la modification des lois dans ce domaine et à fonder des caisses d'économie capables de fournir d'avantageux services de crédit à leurs membres à la place des sociétés exploiteuses. Le Service du budget familial ne se bornait pas simplement à aider les membres; il était, au surplus et peut-être surtout, un instrument de combat. La CSN faisait cette fois la lutte contre l'exploitation du peuple en dehors des lieux de travail.

Ce fut une expérience-pilote de syndicalisme en dehors des entreprises.

Il est très important, je crois, de bien saisir la nature et les caractères de cette expérience, si nous voulons éclairer le sens de notre action future sur la société dans son ensemble. Cette expérience originale, qui a précédé notre orientation actuelle et dans une certaine mesure

nous a permis de la découvrir, a une valeur d'enseignement et d'exemple, et c'est à sa lumière que, jusqu'à un certain point, nous pourrons dégager les conclusions de ce rapport.

Dans ce domaine du crédit, nous avons travaillé non pas dans l'abstrait, mais contre des adversaires bien identifiés: nous avons rogné les griffes des usuriers.

Il ne s'agissait pas là d'une action contre l'exploitation en général et dans l'abstrait, il s'agissait d'une lutte concrète contre des exploiteurs déterminés, des sociétés de crédit connues et désignées. Celles-ci ont été démasquées, certaines de leurs opérations ont été montrées au grand jour, leurs taux d'intérêt véritables ont été dévoilés, l'engrenage infernal des emprunts onéreux et des coûteuses poursuites à répétition a été enseigné au public — et non seulement au public en général, mais à des milliers de familles des usuriers; on les a inscrites au Dépôt volontaire, on a contesté les contrats illégaux, on a équilibré leur budget; un grand nombre d'entre elles sont soustraites à jamais à l'emprise des usuriers, puisqu'elles en ont compris les maléfices et qu'elles ont réussi à se délivrer. Des caisses d'économie ont été fondées dans les entreprises, permettant ainsi à leurs membres, au cas de besoin, d'emprunter sans se faire exploiter et détournant ainsi des usuriers une partie de la clientèle de ces derniers.

L'expérience du Service de budget familial a commencé il y a déjà plusieurs années. Mais la CSN, qui pressent depuis longtemps que le syndicalisme, s'il ne veut pas dépérir et se corrompre, doit de toute nécessité déborder le cadre de la convention collective, a fait depuis d'autres expériences.

2.— L'action politique

Autre action en dehors des entreprises: les comités d'action politique.

Les comités d'action politique sont de ce nombre. Dans l'intention et jusqu'à un certain point dans les faits, les comités d'action politique, dont l'expérience n'est pas vieille puisqu'ils remontent à deux ans à peine, visent à grouper les salariés par comtés et par quartiers, en dehors des partis politiques, pour organiser des actions concrètes en vue d'atteindre tel ou tel objectif politique particulier et de former la population des travailleurs à une action politique autonome, collective, bien identifiée aux classes laborieuses.

Action politique directe,
non par les élites,
mais par le peuple organisé.

Ici encore, il s'agit d'une action populaire directe: mettre en place, en marge des structures existantes — dans ce cas les partis —, des créations nouvelles, intimement liées au peuple; puis, agir collectivement, avec des objectifs déterminés et précis, à tous les niveaux de gouvernement, non pas par l'intervention des élites ouvrières ou autres, mais par celle du peuple organisé lui-même.

Ces comités sont certes difficiles à réaliser et l'on ne saurait s'attendre à ce qu'ils réussissent en un tournemain, du moins pas avant que l'expérience ait mûri et soit passée dans les moeurs auprès de grandes masses de gens. Mais au fur et à mesure qu'ils se constituaient, ils ont déjà démontré leur efficacité et donné une chance de plus à l'action démocratique véritable, en fonction d'intérêts qui ne sont pas ceux de la classe dominante mais bien ceux des travailleurs. Déjà, dans certaines municipalités notamment, les comités ont joué un rôle important.

3.— L'information populaire

Une troisième expérience:
le développement commencé
d'une presse populaire militante.

Il est une autre expérience que nous avons faite et qui va dans le même sens que les deux déjà mentionnées. Cette expérience est la suivante: il s'agit du développement des moyens de communication et d'information syndicaux. Face à une presse écrite ou parlée plus ou moins vouée aux intérêts de leurs propriétaires et dont le rôle est considérable pour maintenir le système d'exploitation que nous avons décrit, la CSN a compris la nécessité de commencer à bâtir des moyens d'information populaire, dans le but éventuel de contrebalancer l'influence des media d'information commis, par leur direction, envers les intérêts des classes dominantes.

Il s'agit là encore d'une action directe. Certes, nous en sommes encore aux balbutiements, car le développement de tels organes suppose la mise en oeuvre de moyens considérables et il ne va pas non plus sans de multiples essais dont les résultats, bons ou discutables, aideront à l'élaboration de formules définitives. Mais déjà, dans cet esprit, un bon nombre de publications périodiques, soit de la CSN, soit de certaines fédérations et de certains conseils centraux, ont commencé de paraître ou ont changé de présentation et de

contenu. L'ensemble de ces publications forme déjà l'embryon d'un système d'information autonome et vouée aux intérêts des classes laborieuses.

4.— L'action idéologique

Enfin, mentionnons un dernier exemple des tâches nouvelles que la CSN s'est assignées, consciente comme elle l'est de la nécessité de s'en prendre à un système d'exploitation des masses qui utilise certes les idées pour se perpétuer.

Un quatrième moyen: concurrencer,
par une critique bien à nous,
la pensée des classes dominantes.

L'une des grandes raisons pour lesquelles l'exploitation que nous avons décrite reste possible, c'est que les détenteurs du pouvoir économique et tous ceux qui sont à leur service ont réussi à influencer lourdement, non par la contrainte, mais par des moyens aussi subtils que massifs, la pensée des gens. Ils ont misé énormément, à cette fin, sur ce qui sert à influencer l'opinion. Non seulement la classe possédante contrôle-t-elle la consommation des biens, mais, à toutes fins pratiques, elle conditionne la consommation des idées, par une technique très simple qui consiste non pas à empêcher des individus de s'exprimer mais à noyer le marché d'une masse de messages et d'images favorisant le règne de la classe riche, au point où il importe assez peu dans l'ensemble à celle-ci que des individus isolés expriment des points de vue contraires aux siens.

Conférences, recherches accrues, bibliothèque:
autant de moyens déjà appliqués.

Consciente de ce fait depuis un certain temps surtout, la CSN comprend que la libération des travailleurs de l'exploitation est impossible sans que cette influence excessive sur les idées ne soit soumise à une concurrence de la part des syndicats. Aussi bien, de la même manière qu'elle s'est attaquée au système de l'usure dans le domaine du crédit au consommateur, elle a posé des gestes concrets tendant à commencer de faire concurrence au monopole idéologique de la classe dominante, en procédant systématiquement à une critique sociale, économique et politique absolument indépendante, et en prenant comme principe directeur l'idée suivante: la CSN n'est liée, dans cette recherche, par aucun système socio-économique préconçu, mais, par contre, elle se considère comme absolument libre de diriger sur le régime actuel un regard critique complètement indépendant, si contraire qu'il puisse être, le cas échéant, à l'ordre

établi. C'est dans cet esprit que, pour ma part, j'ai présenté au Congrès de 1966 mon rapport intitulé *Une société bâtie pour l'homme*, lequel a été adopté par le congrès, et que j'ai continué depuis, à l'occasion d'un grand nombre de conférences, d'exposer des vues inspirées des positions fondamentales d'une CSN orientée vers la recherche de sa propre idéologie, conférences dont l'essentiel est publié dans mon livre intitulé *Positions.* Nous avons également commencé à développer notre service de recherches et notre bibliothèque. D'autre part, un certain nombre de militants ou permanents ont, pour leur part, prononcé des conférences dans lesquelles l'effort de réflexion est visible et important.

Certes, tout cela n'est encore qu'un début très modeste, mais la voie est tracée et nous ne saurions en souligner trop l'importance.

CHAPITRE V

D'AUTRES APPLICATIONS D'UNE POLITIQUE NOUVELLE D'ACTION

On peut imaginer d'autres moyens.

Les quatre exemples plus ou moins récents d'action syndicale directe en dehors des entreprises, tels que je viens de les décrire, nous enseignent au moins une chose: c'est qu'une telle action est possible et nécessaire; elle vise juste. Ces quatre exemples, par la leçon qu'ils nous donnent, en suggèrent d'autres, de même nature. Pour bien faire comprendre le type d'action auquel je pense, j'indiquerai dans un moment à quels autres moyens du même genre nous pourrions avoir recours.

À eux seuls,
ils n'atteindront pas à la racine
des maux que nous dénonçons.
Mais il ne faut pas se croiser les bras.

Mais auparavant, quelques observations s'imposent. Nous ne sommes pas assez naïfs pour croire qu'à eux seuls, ces moyens particuliers que nous avons pris et d'autres encore que nous pourrions prendre suffiraient à la tâche d'éliminer le type d'exploitation auquel nous voulons nous en prendre. Celle-ci a de très profondes racines dans notre civilisation de la course à l'argent. En dernière analyse, c'est notre type de société qu'il faut remettre en question. La tâche est démesurée, comme on le voit, mais ce n'est pas une raison pour ne rien faire.

L'important est de choisir
la bonne méthode.
Quatre observations:

L'essentiel est que notre action soit faite avec méthode. Ici, nous touchons à une question fort importante: la question de la méthode à suivre. Celle-ci repose à mon avis sur quatre observations.

1ère: une action partielle
ne peut changer tout; elle est limitée.

Que nous fassions changer la loi sur les petits prêts, ou que nous contribuions à sauver de la ruine quelques milliers de familles aux

mains des usuriers, cela serait admirable, sans doute, et c'est ce que nous nous efforcerons de faire; mais l'injustice sociale est infiniment plus compliquée que tel ou tel aspect sous lequel elle se manifeste. Changer l'ordre actuel des choses sur un point particulier, ce n'est pas changer cet ordre, c'est seulement changer ce point particulier, et ce n'est pas abolir généralement le genre d'exploitation que nous avons dite, ni ses causes profondes. Telle est la première observation qu'il est important de faire au moment où nous cherchons à nous orienter. Les conclusions de ce rapport ne doivent donc pas être comprises dans un sens où l'on pourrait croire que nous oublions cette réalité.

2e: pourtant, il est impossible de changer quelque chose sans faire des actions particulières et limitées.

Mais il est une deuxième observation qu'il est également important que nous fassions. Si difficile que soit la tâche de venir à bout de cette exploitation, il sera impossible de même seulement l'entamer si nous n'élaborons pas une stratégie basée sur des actions particulières visant des objectifs déterminés et partiels. Telle est la deuxième observation qu'il s'agit de faire. C'est dans l'action et par l'action, par des actions concrètes et limitées, qu'il faudra chercher à transformer la société. Ce n'est pas seulement en rêvant d'une société idéale, ni même en rêvant, comme font certains, d'une solution globale et de caractère exclusivement politique. Pour que les gens travaillent à la transformation sociale et comprennent ce qu'ils font, il est indispensable qu'ils travaillent à atteindre des buts concrets et bien déterminés. C'est là d'ailleurs la condition même de la mobilisation des gens et du développement de la conscience sociale.

3e: À travers ces actions, il faut viser le système d'exploitation dans son ensemble.

La troisième observation serait la suivante: notre action, visant des objectifs particuliers et partiels, ne devrait en aucun cas nous faire oublier qu'elle viserait, à travers ces objectifs limités, une transformation de portée beaucoup plus grande. Il ne faudrait jamais perdre cela de vue.

4e: Ces actions doivent être faites par le plus de travailleurs possible.

Enfin, quatrième observation, il importerait souverainement que de telles actions impliquent le plus de travailleurs possible, dans la mesure où elles s'y prêtent, afin que ce soit la population intéressée

elle-même qui milite et pousse aux changements désirés. C'est là la seule façon de faire peser la démocratie de tout son poids sur le régime actuel.

Choisissons maintenant quelques exemples des moyens à employer.

Je vais donc essayer avec vous de voir ce que pourrait être une telle action. Je choisirai pour cela un certain nombre d'exemples, qui montreront mieux qu'un exposé théorique la nature des interventions que nous devrions faire dans le jeu actuel de l'économie de consommation. Pour chacun de ces exemples, il faut cependant comprendre qu'il ne s'agit pas d'une action isolée et de courte durée, mais au contraire d'une action de longue portée, soutenue et difficile à mener. En outre, ces exemples ne sont que des exemples. Rien n'empêcherait les militants d'en inventer d'autres; bien au contraire, il faudrait qu'ils le fassent, selon les circonstances et les possibilités diverses de leurs milieux respectifs.

Voici donc quelques-uns des moyens qu'on pourrait prendre pour que la population laborieuse vienne déranger les jeux trop faciles de la classe possédante dans le domaine de la consommation.

1. La coopération

La coopération, moyen de lutte contre la domination économique.

La coopération est un moyen de lutte d'une efficacité certaine, dans certains domaines, contre l'exploitation pratiquée par les puissances d'argent, notamment dans les domaines de l'épargne, du crédit et du commerce de détail.

Le mouvement coopératif et le mouvement syndical ont grandi chacun de son côté, sans assurer entre eux les liens nécessaires, ce qui a eu deux sortes de conséquences: d'une part, les syndiqués n'ont guère, parallèlement à leur action, regardé la coopération comme un de leurs moyens naturels de lutte, ont moins favorisé les coopératives qu'il eût été possible de le faire, et n'ont pas vu suffisamment à fonder directement pour leur part les coopératives dont nous avons pourtant un besoin urgent; d'autre part, le système coopératif a eu tendance à se constituer lui-même beaucoup plus comme un système d'affaires que comme un système de lutte pour la justice sociale.

Développer et radicaliser le système coopératif.

La situation actuelle se caractérise par les données suivantes: 1) Le mouvement coopératif est insuffisamment développé; 2) Les syndicats ont peu fait, jusqu'à maintenant, pour le populariser, d'une part, et, d'autre part, pour fonder eux-mêmes des coopératives; 3) L'apport du mouvement coopératif au processus de démocratisation économique demeure mince, matériellement parlant, et, davantage encore, idéologiquement.

Il faut, avec l'aide des syndicats, tendre à incorporer la coopération à l'ensemble d'un système de lutte, consciente et au plus haut point militante, contre la domination économique.

La CSN peut jouer à cet égard un rôle moteur extrêmement important.

Je verrais, pour ma part, à court terme, les possibilités suivantes pour notre mouvement:

Fonder un Service de la coopération.

1) organiser, dans nos cadres, un Service de la coopération.

Multiplier les caisses d'économie.

2) accélérer la fondation de caisses d'économie des syndiqués groupés par entreprises;

Militer dans les caisses populaires.

3) militer dans les caisses populaires de manière à en renouveler l'esprit et le comportement, et, à plus longue échéance, poursuivre cette action militante jusqu'au centre de décisions que constitue la Fédération des caisses;

Établir des coopératives de consommation.

4) étudier, dans les différents centres, la possibilité de constituer des coopératives de consommation, puis, étude faite, procéder à l'établissement de telles coopératives, dans des secteurs choisis du commerce;

Faire la jonction avec le mouvement coopératif.

5) multiplier nos contacts avec le mouvement coopératif dans son ensemble;

Devenir membres des coopératives.

6) stimuler, par tous les moyens possibles, l'adhésion active de nos membres aux coopératives existantes.

2. La Résistance collective et organisée contre la hausse des prix.

Il n'y a pas actuellement de résistance collective à la hausse des prix.

L'un des grands moyens d'exploitation du public dérive de l'avantage que confère, dans notre société, la position de vendeur par rapport à celle de l'acheteur. Il n'existe pas de résistance collective à la base pour contrôler le régime des prix; il n'y a que la concurrence que se livrent entre eux, dans leurs catégories respectives, manufacturiers, grossistes et détaillants, cette concurrence ayant toutefois une tendance naturelle à jouer, autant que possible et malgré tout, dans un sens qui avantage le manufacturier ou le commerçant, plutôt que le consommateur.

Or, on peut, jusqu'à un certain point, faire sentir le poids des consommateurs dans ce jeu, où à l'heure actuelle, ceux-ci n'agissent jamais collectivement.

Les syndiqués consommateurs peuvent devenir des consommateurs syndiqués.

Organiser des guerres de prix.

Il y a moyen d'organiser des foyers de résistance à la hausse des prix dans les localités. Il y a moyen d'organiser ou de provoquer des guerres de prix.

Une action dans ce sens aurait un double avantage; premièrement, exercer une pression par la base sur le régime des prix, localement et pour des durées plus ou moins limitées suivant l'ampleur du mouvement; deuxièmement, contribuer à stimuler, par une pareille action concrète, collective et militante, une volonté commune de lutte contre la domination économique.

3. L'organisation de groupements de citoyens et participation à leurs luttes.

Depuis quelques années, des groupes de citoyens se constituent pour la défense économique de la population. Associations de quartier, groupements d'assistés sociaux, associations de locataires, groupes de toutes sortes, surgissent et manifestent contre le régime responsable des difficultés économiques aiguës des gens et parfois organisent des services communautaires. Ces associations manifestent beaucoup, mais, n'étant pas rattachées à une structure forte et cohérente, leur action ne s'intègre guère dans une stratégie globale et leur existence même paraît fragile.

Dans ce domaine encore, la CSN pourrait faire beaucoup, et, parmi les moyens que nous pourrions envisager, il y aurait les suivants:

Organiser des groupes de citoyens, de locataires, etc.

1) Provoquer nous-mêmes l'organisation de groupes revendicateurs de citoyens, par exemple les locataires, et prévoir pour ces groupes, selon certaines conditions particulières, une affiliation à notre mouvement, en fonction de laquelle nous pourrions prévoir des services;

Appuyer des groupes existants de citoyens.

2) offrir à certains groupements existants de citoyens une telle affiliation et divers services ainsi que notre appui dans leurs actes de revendication et de contestation. Il faut se souvenir, ici, qu'à son origine, notre centrale n'offrait pas l'affiliation aux seuls syndicats, mais également à des cercles d'études sociales, et que nous pourrions, suivant cette conception ouverte du syndicalisme, faire de même aujourd'hui pour des groupes d'action qui ne sont pas des syndicats;

Lancer des mouvements de contestation et participer aux manifestations.

3) entreprendre des mouvements de revendication et de contestation de concert avec des groupes de ce genre, affilés ou non, ou participer à des mouvements lancés par eux. Les manifestations devenant de nos jours un moyen d'action de plus en plus courant de la part de ces groupes, nous devrions élargir notre conception traditionnelle de la manifestation, jusqu'ici plutôt réservée quant à nous aux conflits de travail, de manière à prendre part à celles

qui visent des objectifs sociaux plus larges, comme la solution du problème du logement, etc.

4. La formation de militants en fonction des nouveaux objectifs

Adapter la formation des militants à la poursuite des objectifs nouveaux.

Un mouvement syndical qui songe à combattre réellement et partout où elle se trouve la domination économique doit, de toute nécessité, faire un pas de plus et entreprendre de former ses militants en conséquence. Cette nécessité est d'autant plus grande qu'un tel syndicalisme ne se contente plus de marcher dans des sentiers battus mais aborde des domaines nouveaux, où son expérience est limitée et où il est nécessaire à ses militants de comprendre les causes des réalités auxquelles il va maintenant s'attaquer.

L'école de formation, prévue dans la réforme des structures, devrait y voir.

Notre centrale devrait donc fournir un grand effort pour former ses militants de la sorte. Justement, le projet de structures que le Congrès discutera prévoit une école de formation. Mais ce n'est pas tout de fonder une école; il faudrait certes donner à cette école et à l'enseignement qu'elle dispensera un style et un contenu adaptés aux buts d'un syndicalisme qui ne se contente plus d'agir dans les entreprises mais qui devrait agir de plus en plus de façon directe dans les domaines social et politique.

De même tout notre Service d'éducation.

Le Service d'éducation de la CSN serait quant à lui, chargé de tout mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs. Le contenu et le style de l'enseignement, dans toutes les activités de ce service, devraient d'ailleurs être adaptés aux objectifs nouveaux.

Formation auprès de certaines centrales à l'étranger.

Il serait sans doute souhaitable qu'un certain nombre de militants aillent compléter leur formation auprès de centrales syndicales affiliées comme nous à la Confédération internationale des syndicats chrétiens, telles la Confédération latino-américaine des syndicats chrétiens et la Confédération française démocratique du travail, où ils

feraient un stage. Dans ces milieux, ils constateraient, dans un éclairage nouveau, le caractère profondément social et politique d'une certaine conception du syndicalisme à laquelle — nos plus récents congrès l'ont démontré — nous nous rattachons nous-même de plus en plus.

5. L'apport possible de certains autres services

Contribution de certains autres services, tels l'organisation.

D'autres services pourraient être aussi appelés à fournir une contribution à la réalisation des buts nouveaux que notre centrale se serait assignés.

D'une manière générale, permanents et militants intégreraient peu à peu les perspectives nouvelles dans leur pensée syndicale et travailleraient selon cet esprit.

En outre, des services tels que celui de l'organisation pourraient être appelés à consacrer une certaine partie de leurs efforts à l'exécution des tâches d'organisation impliquées dans la poursuite de certains buts nouveaux.

6. L'action des syndicats sur le comportement de certaines entreprises d'intérêt public

On peut imaginer bien d'autres moyens par lesquels les syndicats pourraient défendre réellement la population salariée là où elle est soumise toute entière à l'exploitation, c'est-à-dire en dehors des entreprises, dans le domaine de la consommation. Car il y a mille autres moyens pour les possédants d'abuser d'elle, depuis la mauvaise qualité des produits et des services jusqu'à la corruption administrative des organismes publics. Aux États-Unis, un seul individu n'a-t-il pas réussi, par une action personnelle aussi audacieuse qu'efficace, à forcer l'industrie de l'automobile toute-puissante à améliorer l'aspect sécuritaire des véhicules? Peut-on croire que les syndicats seraient incapables, dans d'autres domaines, de réaliser ce qu'une seule personne a pu faire contre l'empire industriel le plus puissant du monde, l'industrie de l'automobile du pays le plus riche de l'univers?

Action des syndicats sur certaines entreprises d'intérêt public pour les obliger à agir dans l'intérêt du peuple.

Parmi les moyens qu'il serait certes au pouvoir des syndicats d'employer avec succès, il y a l'action que certains d'entre eux pourraient exercer sur le comportement des entreprises dont le bon fonctionnement, la qualité des services et l'honnêteté intéressent tout le public.

Une conscience aiguë du rôle social et politique possible des syndicats peut leur permettre de jouer ce rôle et d'agir à cette fin selon cette espèce de militantisme démocratique qui doit pénétrer tout notre travail.

Pour ne donner que deux ou trois illustrations d'une telle action, disons que des journalistes peuvent, par exemple, comme cela arrive, forcer au jour le jour un journal à l'objectivité, à la suffisance et à l'honnêteté de l'information; des employés de nursing peuvent veiller à promouvoir bon gré mal gré la qualité et la suffisance des soins aux malades, l'efficacité de l'organisation hospitalière, le comportement éthique des cadres hospitaliers et du personnel professionnel, comme ils ont déjà commencé avec succès de le faire; enfin des fonctionnaires syndiqués, parfois témoins de la corruption, du laisser-aller administratif, du "patronage", des pots-de-vin, dans l'administration publique à tous les échelons, peuvent aussi exercer une action bénéfique sur le comportement des services publics et gouvernementaux, comme ils l'ont déjà prouvé. Enfin, les Comités d'action politique peuvent intervenir de bien des façons dans la conduite des affaires publiques et semi-publiques, aux mêmes fins.

7. La démocratisation des professions libérales

J'ai attiré tout à l'heure l'attention sur le caractère étroitement personnel des services professionnels et sur les privilèges jaloux dont on entoure l'exercice de certaines professions libérales, notamment le droit, au point d'interdire la mise à la disposition de tels services gratuits par des associations comme la nôtre ou par l'État.

Rendre légalement possible la dispensation de services professionnels gratuits par les associations et par l'État.

À mon avis, ce problème ne trouvera de solution que par le concours de certaines associations qui organiseraient de tels services

et feraient le nécessaire pour provoquer l'adoption d'une législation qui leur permettrait de les offrir à leurs membres gratuitement ou moyennant des coûts réduits, ou qui permettrait à l'État d'en faire autant ou de subventionner tels services, du moins dans tels ou tels domaines particuliers de telles ou telles professions.

Ce qu'il faut arriver à briser, en tout cas, c'est le monopole, la chasse-gardée que tentent de continuer de s'assurer diverses professions, et, notamment, le Barreau, au nom d'une liberté dont la conception bornée et strictement traditionnelle est incompatible avec les exigences du service à rendre dans la société moderne. Je ne dis pas que les services professionnels devraient être dispensés par des personnes qui ne sont pas de la profession; je dis seulement qu'ils devraient pouvoir être offerts, dans certains domaines tout au moins, par des institutions d'action sociale et par l'État, utilisant pour ce faire des membres salariés des professions.

Le public devrait avoir à sa disposition, en quantités suffisantes, des services professionnels de tous ordres, pharmacies, optométrie, droit, notariat, médecine, art dentaire, etc., dispensés à coût modique ou gratuitement, selon une nouvelle conception des professions.

Porter dramatiquement ce projet devant l'opinion publique.

On pourrait envisager une campagne pour faire triompher un tel projet auprès du législateur et au besoin faire une cause-type pour porter la question dramatiquement devant l'opinion publique.

Syndiquer les hommes de profession salariés.

Il faudrait également poursuivre et même aider à intensifier la syndicalisation des hommes de profession salariés à l'emploi de divers corps publics et sociétés d'affaires, car la syndicalisation, tout en contribuant fortement à la libération économique et même professionnelle des intéressés, n'est pas de peu de poids pour rendre les professions conscientes de leurs responsabilités sociales.

8. Des moyens d'information: journaux, ciné-clubs, bibliothèques, cinémathèque

D'autres moyens, relatifs à la circulation des idées, s'imposent.

Toute une kyrielle de moyens auxquels nous n'avons eu recours qu'occasionnellement ou pas du tout jusqu'ici pourraient être utilisés

plus fréquemment dans les centres, de manière à servir les fins d'un syndicalisme élargi et résolument voué à la défense collective de la population exploitée en dehors du travail. Je pense, par exemple, suivant l'exemple que nous en ont donné depuis quelques années certains conseils centraux, fédérations ou syndicats, à la création, dans les différentes localités, de moyens d'information, de journaux de combat ou de périodiques collectifs, destinés à soutenir la lutte des syndicats et à exprimer la revendication des travailleurs dans les domaines social, politique ou syndical. Je pense également à la création de ciné-clubs réguliers dans les centres, où l'on pourrait voir une foule de films sociaux et politiques qui ne passent pas ou passent très exceptionnellement dans les salles ordinaires des grandes villes, et pour ainsi dire jamais en province. Je songe aussi à l'extension provinciale du service de la bibliothèque centrale de la CSN ainsi qu'à l'établissement d'une cinémathèque syndicale et politique parallèle à cette bibliothèque. Ces divers moyens, qui peuvent paraître d'une importance plutôt minime, finissent pourtant par exercer une grande influence lorsqu'ils sont employés d'une manière suffisamment persistante et abondante.

9. Accélérer, intensifier les expériences déjà commencées

Bien sûr, il ne faudrait pas, en nous livrant à des expériences nouvelles, négliger ce qui est déjà commencé. Car nous avons déjà fait un bout de chemin dans la ligne que je tente aujourd'hui de marquer plus clairement.

Pour ce qui est des expériences déjà en route, accroître les efforts.

Lon de négliger le travail commencé, il faudrait au contraire l'intensifier.

L'activité du Service du budget familial devrait non seulement se continuer, mais bénéficier d'un effort accru de la part de la centrale.

Il en irait de même pour les autres services sur lesquels nous avons mis un accent particulier depuis quelques années, notamment l'information et les communications syndicales, l'organisation et le fonctionnement des comités d'action politique, les services chargés d'apporter leur contribution à l'étude et à la critique de l'ordre social actuel, et, quant à ce dernier point, le service de recherches proprement dit.

Quant aux comités d'action politique, il est important de préciser qu'ils devraient être conçus de manière à ce que le Bureau confédéral, quant au Comité central, et les conseils centraux, quant aux autres comités d'action politique, aient sur eux la même autorité que sur les divers comités formés par ces différents corps. Mais cette autorité devrait s'exercer d'une telle façon que les comités d'action politique, expérience nouvelle en pleine gestation et en plein essor, puissent exercer leur activité d'une manière créatrice, ce qui suppose tout de même une certaine latitude, l'exercice d'une responsabilité sans entrave tracassière et une bonne dose de confiance dans l'aptitude des gens à construire, dans la liberté, une force politique au service du peuple.

CHAPITRE VI

CONCLUSION GÉNÉRALE: UN DEUXIEME FRONT

Je viens de proposer, à titre d'exemples, un certain nombre de suggestions et d'indications susceptibles de montrer dans quelle direction il semblerait que nous devions nous engager si nous voulons réellement faire quelque chose contre l'exploitation dont les classes populaires sont actuellement les victimes.

En somme, une orientation nouvelle majeure: ouvrir un deuxième front.

Cependant, il est une chose à retenir: c'est que, si ces initiatives passées nous ont montré la voie à suivre, nous engager maintenant dans cette voie d'une manière résolue et systématique est une toute autre affaire. Cela signifierait, à vrai dire, nous engager dans une orientation majeure pour notre mouvement. Ce serait le commencement d'une étape syndicale que nous pourrions qualifier de nouvelle et de capitale. Il s'agirait, ni plus ni moins, de l'ouverture d'un deuxième front.

Il est clair cependant qu'un tel développement supposerait — en même temps qu'il entraînerait — un changement notable dans les idées, la mentalité et les motivations de nombreux militants.

C'est d'action qu'il s'agit dans ce rapport: là est le point principal.

Ce rapport ne veut cependant pas être un simple exposé de principes. Ce document parle d'action, d'action pratique, d'action concrète et résolue; c'est un plaidoyer pour de l'action.

Mais passer aux actes, dans le sens que ce document souligne et avec l'ampleur nécessaire, ce ne sera pas simple. Un grand travail d'évolution dans les conceptions syndicales et sociales des militants sera indispensable.

Les changements envisagés ne seront pas possibles en effet à moins que chacun, chaque permanent, chaque militant, n'ait le souci de se former aux idées nouvelles.

La centrale devra de son côté faire l'effort nécessaire. Une orientation nouvelle suppose forcément la mise en oeuvre de moyens suffisants pour la traduire dans la pratique.

Mais il ne faudra aucunement négliger notre action dans les lieux de travail.

J'insiste cependant pour ajouter que cela ne devra se faire que dans une mesure compatible avec la poursuite pleine et entière de nos objectifs traditionnels. L'essentiel du syndicalisme, ne l'oublions pas, consiste d'abord dans l'activité qu'il déploie dans les usines et autres lieux de travail, pour résoudre les problèmes du travail.

En particulier, il faudra syndiquer plus rapidement les non syndiqués.

D'ailleurs, pour les buts traditionnels du syndicalisme comme pour les autres, il sera nécessaire de faire un grand effort pour accélérer la syndicalisation des non syndiqués.

Rien n'est facile; rien n'est gratuit. La puissance des ressources humaines contre les mécanismes qui oppriment l'homme est illimitée, mais à la condition qu'elles se mobilisent. Il sera important de mobiliser progressivement beaucoup de monde.

La justice sociale a maintenant des exigences nouvelles: il faut y répondre.

La justice sociale n'a plus exactement les exigences d'autrefois; elle en a d'autres, qui s'y sont ajoutées; c'est aux exigences de notre temps qu'il faut répondre. La preuve en est que, malgré les éclatants succès du syndicalisme dans les lieux de travail, une injustice sociale d'une autre sorte a proliféré par en-dessous comme de la mauvaise herbe, librement, qui éprouve odieusement les travailleurs, ruine les familles, fait persister la pauvreté dans une société soi-disant riche, brise en plein milieu des vies laborieuses par le chômage et la disparition soudaine des emplois et des métiers, soumet les familles à de pénibles difficultés économiques, abandonne à leur sort des milliers et des milliers de gens désemparés, bloque les progrès de la sécurité sociale et laisse toute la société flotter dans un état de désorganisation économique qui continue de faire l'affaire de tous les profiteurs, au détriment et au mépris de la grande masse des gens. Nous n'avons pas fini notre tâche; nous n'en sommes encore qu'au commencement.

Entamer le déblocage social en dehors des entreprises.

Quand, au cours d'une période d'un an ou deux à peine, nous voyons le chômage atteindre à un certain moment un travailleur sur douze, les prix augmenter plus qu'ils ne l'avaient fait depuis seize ans, les pouvoirs publics et l'entreprise privée refuser à toutes fins pratiques de régler le problème du logement populaire et celui des taudis; quand nous voyons les développements de la sécurité sociale bloqués par l'État et par les gros intérêts d'argent, le peuple se faire saigner à blanc par les sociétés de crédit, le domaine des équipements sociaux nouveaux bénéficier d'une part insuffisante des investissements, le problème de la pauvreté rester inentamé; quand nous nous voyons tous atteints par le mal d'une société ballotée de la sorte par un système économique qui, étant presqu'entièrement aux mains des privilégiés, se moque éperdument des conséquences des milliers de décisions qu'il prend par-dessus la tête du peuple, alors, tous victimes de cet état de choses plus ou moins béni ou toléré par nos gouvernements de tous les échelons, nous pensons que le temps est venu, non seulement de demander des comptes, mais de commencer à nous attaquer réellement, c'est-à-dire morceau par morceau, à la machine, jusqu'ici presqu'intouchable, qui perpétue ces injustices.

Méthodiquement.

Morceau par morceau, méthodiquement, sur chacun des points vulnérables, en prenant le temps qu'il faut pour toucher juste et pour démontrer, par une action susceptible d'avoir des résultats concrets, le désordre d'une société que le régime a placée presque toute entière sous le signe de la piastre. Morceau par morceau, sur chacun des points où le régime actuel, contesté sur ces points-là, se montrera, dans le détail, dans la réalité même, indéfendable.

Il est vrai que notre société est relativement libre, pour ce qui est des paroles, mais elle est relativement asservie, pour ce qui est des réalités. On est libre de parler, peut-être et jusqu'à un certain point, quand on est en chômage, quand la famille ne boucle pas son budget, quand les huissiers arrivent, quand on est mal logé, quand on vit à crédit, quand il n'y a pas assez de lait ou de souliers pour les enfants, quand on se fait distraire par la presse, quand on se fait soigner à prix forts, quand des hommes de loi traquent le travailleur, quand les autorités jettent des milliards dans les armements, quand on ne trouve pas à se loger pour un prix abordable, quand les services communautaires sont insuffisants pour les besoins, quand nous nous faisons prendre dans l'engrenage infernal du crédit administré par des

requins, quand nous n'avons rien à dire sur l'administration de l'argent qu'on nous prend pour assurer notre retraite, quand on nous saigne par des taxes dirigées injustement contre les faibles et moyens revenus, nous sommes libres de parler, c'est vrai. Mais parler ne suffit pas. Il faut agir. Nous ne nous contenterons pas des apparences.

Nous allons entreprendre de nouvelles choses.

Si vous êtes d'accord, nous allons entreprendre de nouvelles choses. Ce sera long; ce sera une habitude à prendre, une attitude nouvelle avec laquelle nous devrons nous familiariser.

Nous pouvons collectivement bien des choses. Le mouvement syndical en général n'a entraîné jusqu'ici qu'un pourcentage ridiculement faible des énergies disponibles dans le domaine dont j'ai parlé dans ce rapport. Des milliers et des milliers de volontés demeurent par ce fait inemployées. Il faut transformer des milliers et des milliers de victimes silencieuses en milliers et en milliers de volontés agissantes. Il ne faut pas laisser les choses comme elles sont et nous contenter d'en parler. Il faut mobiliser la misère pour combattre la misère, la pauvreté pour combattre la pauvreté, les endettés pour combattre l'endettement, les trahis pour éliminer la trahison, les exploités pour vaincre l'exploitation. Et il nous faut d'abord nous mobiliser nous-mêmes. Si nous refusons de faire cela, rappelez-vous, mes amis, que nous aurons, nous aussi, trahi et exploité nos gens à notre tour et à notre manière.

Ce rapport ne veut pas être un ensemble de recettes, mais un appel.

Ce ne sont pas des recettes que je soumets à votre attention dans ce rapport; c'est un appel. J'ai donné des exemples de moyens d'action possibles. Ce ne sont que des exemples. Je n'ai pas voulu indiquer précisément quelles actions faire; j'ai voulu démontrer que l'action réelle, concrète, est possible dans le domaine que j'ai dit, et qu'elle s'impose d'une manière urgente. Ce ne sont pas des recettes, ce sont, en un certain sens, des preuves. Ce n'est pas un programme, c'est une invitation, une invitation pressante à inventer, à agir, à organiser, dans le champ de l'action sociale globale, la démocratie militante, la démocratie décidée! Tout au plus ai-je voulu décrire et illustrer une méthode applicable par ces moyens et par d'autres, par ces moyens ou par d'autres!

C'est la population laborieuse elle-même qui doit s'imposer dans l'histoire et bâtir la société qu'elle veut.

La population en marche, c'est elle qui peut être non seulement l'artisan, mais l'initiatrice des grandes contestations, des grandes transformations. Nous sommes partie de cette population démocratique en marche. C'est au peuple agissant que revient la tâche de s'imposer dans l'histoire. La société lui ressemble ou ne lui ressemble pas; on la lui vole ou il en est le maître. C'est à lui de décider quelle place il y prendra. C'est en lui-même qu'il doit avoir confiance. C'est en ses forces qu'il doit croire. C'est lui qui doit bâtir sa propre maison. Le rapport que je vous soumets aujourd'hui n'a d'autre but que d'affirmer cette foi et d'espérer qu'elle se traduise en actes. Il n'a d'autre ambition que de nous mettre en face de notre pouvoir et de notre responsabilité. Nous n'avons pas le droit de laisser à d'autres qu'au peuple le soin de faire une société qui est la sienne.

LETTRE AUX MILITANTS

Janvier 1970

[...]

LA NAISSANCE D'UNE POLITIQUE DU PEUPLE

1. Comme un grain de sénevé

Ce que j'ai à vous dire sur la question politique n'a rien à voir avec la politique électorale en laquelle je ne crois pas, du moins la politique partisane telle que nous l'avons toujours vécue.

Mais j'ai l'impression que nous assistons actuellement aux premiers balbutiements d'un véritable sentiment politique populaire, un germe, un grain de sénevé, qui un jour deviendra véritablement une politique du peuple.

2. Dans un terrain mal balancé

Un des aspects curieux de la vie québécoise est la séparation traditionelle entre la politique et l'économique, entre la culture et la technique.

La politique a toujours été française mais l'économique est anglaise ou américaine; la culture est française mais la technique est américaine ou anglaise.

Aussi ne faut-il pas se surprendre de constater que l'économique a financé la politique.

Cela s'est fait d'une façon tout à fait particulière, c'est-à-dire de façon que la politique soit strictement une affaire française et que l'économique soit strictement une affaire américaine ou anglaise. Cela s'est fait de façon que l'expression culturelle française demeure telle au niveau des élites, et de façon que la technique ou la technologie demeurent américaines ou anglaises.

Nous nous sommes aperçus un jour que si nous avions la politique, nous n'avions plus nos ressources. Sur le plan culturel, nous venons de nous rendre compte que nos propres moyens d'information sont investis par la technologie américaine et par l'information américaine.

Au moment où je parle, nos moyens d'expression: journaux, postes de radio, de télévision, etc. sont moins autonomes, moins authentiques que les moyens d'expression de nos grands-pères.

Nous avons bien nos politiciens canadiens-français mais leur utilité rime à quoi? Nous avons bien certaines élites qui font des affirmations agressives, mais qu'est-ce que cela change ou peut changer?

3. L'impuissance des couches supérieures

Ces couches supérieures de la société ne se rendent nullement compte qu'elles vivent dans un monde d'impuissance. On entend certains parmi eux, pour donner un exemple, dire qu'il n'y aura aucun danger à s'unir aux États-Unis, que nous deviendrions tout simplement un État américain et que les Américains sûrement nous laisseraient notre culture, car tout ce qui les intéresserait, ce serait notre économie.

Ce genre d'inconscience est bien typique et caractérise l'impuissance congénitale des hommes politiques et de certaines élites canadiennes-françaises qui, par leur situation, ont pu vivre et peuvent vivre complètement en marge de la grande masse des ouvriers et des salariés québécois, qui eux, sont irrévocablement pris 24 heures par jour, 7 jours par semaine, dans l'économique anglaise, dans la technique américaine et dans la technologie étrangère.

Or, où se trouve donc le salut dans cette société de belles intentions et de discours, où se trouvent donc les hommes du Québec qui ne vivent pas exclusivement de rédiger des discours en français, de parlementer en français ou encore d'amuser le public en français? Où se trouvent les hommes qui ne vivent pas seulement de l'application de nos lois ou de la préparation de nos lois? Où se trouvent les hommes pris dans l'engrenage économique, pris dans les problèmes de production industrielle? Où se trouvent les hommes obligés de se plier à toutes les exigences du développement technologique?

Or, ces hommes se retrouvent à peu près exclusivement dans les couches populaires, les secteurs ouvriers, les techniciens, les cadres. Ce sont eux qui, tout en supportant leurs élites, ont dû participer à l'élaboration de la vie économique, de la vie industrielle, de la vie technologique.

Si le salarié canadien-français a été loyal et fidèle à sa culture en maintenant une politique canadienne-française et une élite

canadienne-française, il ne s'est également fait aucune illusion sur le rôle de l'homme politique ou de l'intellectuel.

Politiquement, nous avons toujours voté pour les partis politiques qui prenaient des positions bien fermes d'autonomie québécoise, de la défense de nos droits mais qui, du même souffle, rendaient hommage à la vigueur de l'entreprise privée et à la nécessité des investissements étrangers.

Les formations politiques qui ont oublié de combiner dans un même manifeste ces deux aspects contradictoires n'ont jamais eu l'appui de plus que de quelques milliers de voteurs. D'ailleurs l'ouvrier n'a jamais pris l'homme politique au sérieux et il s'est rarement intéressé à la vie culturelle française.

4. La jonction entre l'homme et la technique

Cependant, l'ouvrier a travaillé sans relâche à effectuer une jonction entre lui-même et l'industrie; le technicien, la jonction entre lui-même et la technique moderne.

Un des outils les plus puissants qu'il s'est donné pour pénétrer le monde industriel et le monde des affaires est précisément le syndicalisme, c'est-à-dire cette forme de syndicalisme propre à ses aspirations et qui lui laissait entrevoir une expansion de son rôle parce que la conception que se fait de l'homme un ouvrier ou un technicien qui est aux prises avec les réalités quotidiennes, n'est pas la même que la conception que s'en fait l'homme politique ou le littéraire.

La race d'un homme, c'est un aspect important pour l'ouvrier, mais ce n'est qu'un aspect comme son nom de famille (et cela a déjà été, comme l'on sait, le critère en vertu duquel l'aristocratie décidait de la valeur d'un homme). Mais nous savons par l'histoire que l'ouvrier européen n'attachait qu'une importance relative au nom de famille et on connaît l'effondrement de ce régime qui jugeait les hommes selon leur arbre généalogique. Il fut un temps aussi où on jugeait les hommes selon leur religion et nous savons également que ce sont les classes populaires qui ont lutté pour une vision plus complète et plus libre de l'homme.

5. Une conception totale de l'homme

L'ouvrier peut difficilement avoir une conception partielle de l'homme. Il a une conception totale. Il est fier de sa race, fier de son nom de famille. Il pratique la religion selon ses aspirations. Il tient à

cette conception. Il veut qu'elle soit respectée, non seulement dans certaines activités, mais partout dans sa vie.

Pour lui, la vie doit nécessairement être complète et ajuster ensemble l'économique, le technique, le scientifique, le culturel, le politique. Dans notre société, cette synthèse se fera par les syndiqués eux-mêmes, en grande partie, et jamais en tout cas, sans eux.

Quand on voit les jeunes, et ce sont surtout eux qui ont embarqué dans le mouvement de résistance au bill 63, s'élever et pousser leur courage jusqu'à descendre dans la rue, payer de leur personne, y mettre toute leur énergie à s'agripper à un slogan: "unilinguisme français", pour certains, cela est du sport à l'américaine. C'est trop simplifier les choses. Il y a beaucoup plus. On aura beau dire et alléguer que ce sont les professeurs qui leur ont monté la tête, qui les ont poussés en dehors des classes, qui les ont "chauffés à blanc", tout cela ne donne pas toute la vérité qui, elle, est beaucoup plus profonde.

6. La langue est devenue un symbole de notre oppression

La langue des affaires n'a jamais été nôtre. Il n'est pas consolant de se dire que nous en sommes en bonne partie responsables. Pouvait-on vraiment dire mieux. Inutile de s'apitoyer sur le passé, il existe comme ça, et nous avons à le traîner. Les travailleurs d'usine qui ont voulu percer ne réussissaient rien en français. Il leur a fallu les deux langues. Pour encore mieux "arriver", ils se montraient plus impitoyables pour leurs congénères que les Anglais mêmes. Il leur a fallu justifier leur origine française. Les grandes compagnies ont trouvé les astuces pour nous endormir. Elles ont placé des "front men" canadiens-français à des présumés postes stratégiques. Des Anglais faisaient le travail, les autres pour la plupart étaient là pour la parade. Dans une vitrine de magasin, même si les joyaux ne sont que de la pacotille, on les présente sur un coussin de velours pour en rehausser l'apparat!

Certains ont aussi imaginé le truc des raisons sociales qui sont devenues de plus en plus bilingues. Autre truc pour cacher la vérité.

L'oppression des Canadiens-français a été si grande qu'il ne faut pas se surprendre que les jeunes et, à travers eux le peuple, ne puissent accepter des demi-mesures, des semblants de moyens pour corriger les erreurs du passé. Il ne faut donc pas chercher à interpréter superficiellement les événements en plaçant les responsabilités sur

les professeurs ou sur les paroles de quelques chefs de file plus âgés. Si les professeurs ont joué un rôle, si les chefs de file ont réussi à entraîner, c'est qu'il y avait une base, un sentiment réel.

7. Les jeunes ont exprimé le peuple parce qu'ils étaient plus libres

Quand je dis que ce sont les jeunes et, à travers eux le peuple, qui ont réagi, je veux dire que si le peuple avait eu la même liberté, il en aurait fait autant. Au moins en bonne partie. Mais cette liberté n'existe pas au même titre pour le travailleur. Il a beaucoup plus de choses à perdre — dont son emploi — et il n'est pas prêt à sauter dans le "grand inconnu". Il est prêt à faire la grève dans certaines conditions. La grève fait partie de la vie du travailleur, elle est inscrite dans la tradition, les règles sont connues. Il y a beaucoup moins d'inconnu qu'on le croit. Se battre pour la langue, il le désirerait, mais comment arriver à triompher. Cela est moins clair, moins prononcé.

8. La séparation du Québec

Ce qui se constate pour la langue fait partie de la mutation de la société québécoise. Le phénomène de la langue ne restera pas là. Il y en a d'autres et il y en aura d'autres. La question de la séparation du Québec se posera dans toute son acuité d'ici quelques années à peine. Le seul obstacle actuel, et il n'y en a pas d'autres, c'est la question économique. Que personne ne s'imagine que nous demeurerons dans le Canada pour protéger les minorités françaises des autres provinces; que personne ne croie qu'il y a des Canadiens-français qui veulent promouvoir le bilinguisme "from coast to coast" et que c'est pour ce motif que nous voulons vivre comme Canadiens. Dans la mesure où l'on réussira à faire sauter "la raison économique", il n'y aura plus rien qui tiendra.

La CSN vivra alors d'autres moments très troublants et cela vient à très grands pas.

Les Anglais voudront faire concession sur concession. Il sera trop tard. Je pense qu'il est même trop tard. La CSN ne pourra pas et ne devra pas être celle qui manoeuvre "entre deux eaux". Ses choix devront être clairs et correspondre au peuple. Elle n'en a pas le choix.

La CSN devra continuer d'éviter l'écueil de la politique partisane. La CSN devra mettre toute l'emphase sur l'aspect social et économique. Plonger les travailleurs, nos membres, dans une grande aventure, cela peut être exaltant, si l'on croit aux conséquences heureuses sur l'emploi, la réforme sociale, l'amélioration du logement,

de la santé, l'élimination de la pauvreté et combien d'autres choses. Mais, si ces domaines restent obscurs quant aux résultats, il faudra dire les choses clairement, sans gêne, sans détour.

9. Les bouleversements sont aussi d'ordre social

Les bouleversements du Québec ne se situent pas qu'au plan national. On sent qu'il y a des modifications sociales qui s'amorcent. Comme le peuple est moins maître de la situation économique, comme il ne sait pas à qui s'attaquer pour régler ces problèmes, les actions d'une partie du peuple sont plus floues, moins précises, moins dirigées vers un ennemi connu que l'on peut identifier.

Nous avons quelques exemples de la volonté populaire de se désaliéner. Ainsi, dès 1962, lorsque le service du budget familial a été instauré, ce fut une explosion dans la région du Saguenay-Lac St-Jean. Nous avions trouvé la formule. Le miracle du relèvement des exploités était enfin à la portée de tous. Notre service du budget a eu des répercussions à la grandeur de tout le Québec. Il a obligé les gouvernants à prendre des attitudes différentes. Il a fait reculer certaines grandes compagnies de finance, du moins dans certaines régions.

10. La volonté du peuple s'affirme

C'est là un tout petit exemple de la volonté du peuple et de nos membres d'obtenir des transformations sociales. Le mouvement ouvrier, y compris la CSN, n'a pas su et ne sait pas encore correspondre sur ce point à la volonté générale. Cette volonté, ce désir ne s'est pas encore complètement articulé. On en voit des effets sporadiques. Bien souvent même, les gens du peuple, soutenus, prétendra-t-on, par des "agitateurs" sociaux, s'en prendront plus aux mouvements ouvriers qu'aux dirigeants politiques. Ils ont la sensation que nous pourrions faire plus, que nous sommes beaucoup plus puissants dans leur idée que nous le sommes dans les faits. Quand ils s'attaquent à nous, ils le font parce que, pour eux, nous avons trahi. Quand ils s'attaquent aux politiciens, ils sont contre les traîtres déclarés.

Tôt ou tard, dans notre société, un événement quelconque attachera le "grelot" et la "fête" commencera et les mouvements ouvriers seront, soit les éteignoirs (à la condition qu'ils y réussissent), soit les canaux normaux pour obtenir que le peuple obtienne ce qu'il croit être justice.

Nous serons alors dans une situation extrêmement pénible si dès maintenant nous n'avons pas perçu ces phénomènes et prévu des attitudes qui correspondent à "la base" et non pas uniquement à la structure.

La formation des comités de citoyens, des groupes de locataires, des associations d'assistés sociaux sont autant de symptômes des maladies de notre société mais aussi des mouvements ouvriers. Nous sommes encore trop confinés à défendre "le pain et le beurre" dans l'entreprise. Nous ne sommes pas encore prêts à répondre aux problèmes lorsqu'il n'y a plus d'entreprises ou encore que les emplois diminuent constamment.

11. Le mouvement ouvrier doit correspondre à la volonté du peuple

Il apparaît certain que les groupuscules qui se forment continueront pour un certain temps à avoir une vie éphémère. Les gens ne se réunissent que pour un objectif donné et très souvent à courte portée, comme construire une clinique médicale sans que personne n'ait les connaissances techniques suffisantes, ou encore ils se réunissent pour résoudre un problème global: le chômage par exemple, ce qui ne peut se résoudre aussi facilement dans les faits que dans les paroles. Mais, il reste aux mouvements ouvriers, à la CSN en particulier, à ne pas rester indifférents devant de telles situations pour vraiment épouser la cause du peuple.

Au palmarès des transformations du Québec, je pourrais ajouter la baisse de la pratique religieuse. S'il y avait une valeur qui semblait éternelle chez nous, c'était bien l'Église catholique et la pratique religieuse. En deçà de quelques années, tout est en train de s'écrouler. Je suis d'avis que le peuple croit encore, qu'il continuera d'ailleurs à croire, mais il ne croira plus jamais de la même façon.

La CSN est tout à fait enracinée dans ce milieu. Elle groupe des gens de toutes les tendances politiques, de toutes les croyances sociales, de presque tous les courants religieux, areligieux ou antireligieux. Elle est de toutes les sphères de l'économie: l'industrie, le commerce, les manufactures, les services, le fonctionnarisme. Elle a des membres partout au Québec. Dans les moindres villages du Québec, il y a au moins un membre de la CSN. Sa structure lui permet aussi d'avoir des ramifications partout.

12. La CSN ne peut échapper aux transformations du milieu

Et l'on voudrait croire que la CSN n'évolue pas, qu'elle reste exactement au niveau où ceux qui vivent dans les structures l'ont connue lorsqu'ils y ont adhéré. Peu importe les hommes qui sont à la barre de la direction de la CSN, nos membres vivent dans la communauté. Cette communauté est très mouvante, elle évolue d'une façon spectaculaire. La CSN ne peut pas ne pas évoluer. Croire autrement, c'est se fermer les yeux volontairement ou ne pas être prêts à faire aucun effort intellectuel pour percevoir les nouvelles réalités.

Aussi, faire la recherche de ce qui a changé, de ce qui est modifié à la CSN, c'est faire la recherche des modifications de toute la société québécoise. Se demander pourquoi il y a des explosions ici et là dans notre mouvement, c'est bon, mais cette analyse ne peut se faire valablement dans le cadre étroit de notre mouvement. C'est l'ensemble qui bouge, et nous faisons partie de cet ensemble.

D'autres pourraient en arriver à des conclusions fort distinctes de celles qui viennent d'être décrites. Ainsi, en prenant comme hypothèse qu'une bonne partie du peuple vit dans l'immobilisme, satisfaite relativement de son sort. En prenant pour hypothèse que le peuple profite à plein du système économique qui est censé "l'aliéner" et "le gruger"; qu'il est bien content de sa voiture, quand il n'en a qu'une; de sa maison, sans compter sa maison de campagne; de son yatch, etc. Pour certains, le peuple n'est pas prêt à tout bouleverser, à tout changer. Il y a sans doute une partie de vérité dans cette hypothèse, parce que dans les mutations sociales, l'absolu n'est pas de mise. Il y a énormément de relatif. D'ailleurs si tous étaient de la même tendance, de la même orientations, il est certain que les transformations seraient plus rapides et plus radicales.

13. Dans ces conditions, la convention collective est insuffisante

Pour ceux qui croient à d'autres conclusions que celles que j'exprime, il leur est plus facile d'admettre comme valeur suffisante, le contrat de travail, les bons salaires devant être une réponse satisfaisante. Et pourtant qu'observe-t-on? Les groupes les mieux payés sont les moins contents. L'année 1969 a illustré d'une manière claire, ce phénomène.

Qui a apporté une réponse au fait que les travailleurs de l'aluminium du Québec sont fort partagés sur la valeur de leur contrat de travail qui

prévoit pourtant des taux de salaire parmi les plus élevés du pays? Qui a une réponse devant les métallos de Hamilton ou de Sudbury qui acceptent de justesse un contrat de travail qui majore leurs salaires de $1.00 l'heure? Qui a une réponse aux fonctionnaires de la ville de Montréal qui, il y a quelques années, sortent en grève pour améliorer leurs salaires, alors qu'ils étaient parmi les mieux payés du pays?

Ceux qui se limitent à croire à la vertu presque miraculeuse du contrat de travail doivent au moins s'interroger. Il y a d'autres problèmes inhérents à la vie de l'entreprise, donc au système économique tout entier, qui doivent être identifiés avant que des solutions valables puissent être envisagées.

14. Il faut aussi faire respecter l'homme en dehors de l'entreprise

Ce que le mouvement ouvrier réussissait, c'était de faire respecter l'homme. Et cela pouvait être suffisant. En effet, les fusions d'entreprises n'existaient pas au même degré et de loin, la stabilité des métiers était quasi proverbiale, la mécanisation posait quelques problèmes assez facilement résolus. Ce que nous n'avons pu résoudre avec l'automation. Enfin, toutes sortes d'autres conditions existaient. L'urbanisation est un de ces phénomènes facilement identifiables. Les crises de logement, si elles existaient, étaient plutôt localisées. Les plans privés d'assurance-maladie donnaient un rendement plus satisfaisant. Les communications étaient moins développées. Les besoins moins grands. L'éducation était à faible niveau. Ceux qui avaient un degré d'instruction assez faible étaient moins pressés pour décrocher leurs objectifs que ceux qui aujourd'hui sont mieux pourvus. C'est probablement là une partie de l'explication du phénomène que les jeunes travailleurs sont toujours mécontents ou en tout cas, plus mécontents que les plus âgés.

Il s'agit, c'est certain, du conflit traditionnel des générations. Mais ce conflit prend une dimension plus grande, plus considérable, car il n'y a pas maintenant que le fait de générations différentes, il y a le fait que la génération plus jeune est beaucoup plus instruite, mieux préparée et qu'elle exige davantage.

On n'en finirait plus d'allonger la liste des mutations de notre société économique et sociale. Pourtant, toutes les anciennes structures poussiéreuses n'ont pas évolué ou si peu. Que l'on pense aux structures de nos partis politiques, que l'on s'attarde sur notre forme de parlementarisme, que l'on examine le système judiciaire (voir à cet effet le rapport de la commission Prévost), et l'on verra que dans ces domaines l'on vit dans l'immobilisme. C'est à croire que la vérité

vient du fait que l'institution existe depuis très longtemps. Je pourrais aussi traiter de la question religieuse, de l'Église catholique qui se fait brasser à gauche et à droite, mais qui se débat avec force, avec rage, pourrais-je dire, pour maintenir la tradition. Pour éviter de couper avec le passé, on ne vit plus dans le présent.

15. L'adaptation aux changements crée des chocs dans le mouvement

Le mouvement ouvrier est aux prises avec cet ensemble nouveau. La CSN qui, comme je l'ai déjà décrit, est très sensible à tous les remous de notre communauté, tente de s'adapter, d'évoluer. Elle a mis au monde de nouveaux moyens de communication. Ce fut un choc dans le mouvement. Beaucoup d'hommes des structures de notre mouvement ont été inquiets et le sont encore. La CSN a créé de nouveaux services. Le centre de documentation en est un. Mais c'est un service qui dérange, parce qu'il entraîne beaucoup de jeunes à y venir pour constater ce que l'on possède. La CSN a créé son service du budget familial. Ce service a collé rapidement. Il correspondait à un besoin généralisé. D'autre part, il a rendu ceux de la gauche inquiets. Le service ne va pas assez loin dans l'optique révolutionnaire. La CSN a mis au monde son service d'action politique. Que de membres de nos structures sont devenus inquiets, embarrassés! Cela se comprend pour bien des motifs, mais pour combattre un tel service, les adversaires n'ont jamais voulu aborder le vrai problème. Ils s'en prenaient aux accessoires.

16. Même notre action traditionnelle a été transformée dans ses moyens

Non satisfaite d'innover, de créer, d'imaginer, de tailler dans du neuf, la CSN a poursuivi son action traditionnelle avec force et puissance. La CSN a continué à protéger ses membres dans les entreprises. Elle a poursuivi ses actions de revendication avec les syndicats et leurs adhérents. Elle a ouvert des horizons nouveaux dans le secteur public. Elle a utilisé tous les moyens d'action qu'elle pouvait imaginer pour défendre et promouvoir l'intérêt de ceux qui lui ont fait confiance.

17. Chez les fonctionnaires

C'est ainsi qu'au cours du premier grand conflit, qui s'est soldé heureusement sans grève, dans le cas des fonctionnaires provinciaux, en 1966, elle a utilisé avec abondance des annonces payées dans les journaux pour expliquer le cas du fonctionnaire. Elle a repris avec plus de force et d'autorité cette expérience lorsqu'est

survenu le conflit du transport à Montréal. Certains ont réagi d'une manière adverse. C'était trop et c'était trop cher. Pourtant, nous avons eu une victoire éclatante. Mais je suppose qu'il eût mieux fallu que nous perdions pour supporter la thèse des opposants.

18. À la Régie des alcools

Nous n'avons nullement craint de supporter nos membres dans le secteur hospitalier, en 1966, lorsqu'une grève éclata. Même si dans certaines régions, de nos membres ont trouvé qu'on y allait un peu fort. Nous avons supporté à deux reprises nos membres de la Régie des alcools qui ont fait grève. Encore une fois, lors de ces conflits, lors du deuxième particulièrement, nous avons dû venir à la rescousse pour obtenir des gains. Souvenons-nous que certains membres de ces syndicats et certains de leurs conseillers voulaient éviter à tout prix que la CSN, comme telle, soit présente dans le conflit. C'était censé leur nuire. Au bout de quatre ou cinq mois de grève, sans l'avouer ouvertement, ils se rendaient compte de leur erreur coûteuse.

19. Dans les hôpitaux

Plus près de nous dans le temps, nous venons de vivre un autre épisode de la fonction publique. Après dix-huit mois de négociations dans le secteur hospitalier, l'intervention de la CSN a de nouveau été décisive. Le résultat semble bien être qualifié comme une victoire syndicale importante, peut-être une des plus grandes depuis longtemps.

20. Dans le secteurs privé

Et cet effort gigantesque ne s'est pas limité au secteur public, bien que dans ce secteur, les actions soient plus spectaculaires: elles reçoivent plus de publicité parce que le public est plus directement atteint. Que l'on pense à l'effort extraordinaire que la CSN a dû faire en 1966 dans le textile, même si le résultat n'a pas été à la hauteur de nos espérances, en raison, à mon avis, de certaines erreurs de stratégie et d'orientation. (C'est plus facile de juger après coup.) Mais, en 1969, les travailleurs du textile ont bénéficié davantage des fruits de leur action de grève de 1966; ils ont réussi à obtenir un contrat de travail, sans conflit, contrat qui a été jugé valable par les membres.

L'on peut aussi s'attarder sur la grève d'Ayers, à Lachute, sur celle de Baribeau à St-Romuald. Dans les deux cas, il s'est agi du remplacement d'un syndicat américain par un de nos affiliés. Nous avons dû supporter des grèves pour défaire et démolir l'oeuvre ignoble de ce syndicat américain.

Chez les bûcherons, notre action a été dirigée dans le même sens: obtenir une part de justice pour ces bûcherons, ce qui leur était refusé par les structures des syndicats américains.

Nous avons livré une lutte farouche dans les usines Domtar à Windsor et à East Angus. Ce furent des grèves longues où nous ne pouvons nous vanter d'avoir souffert d'un excès de coordination. Cependant, nous avons mis au monde le spectre de la fermeture de ces usines.

21. Dans les chantiers maritimes

Nous avons lutté avec acharnement dans les chantiers maritimes pour d'abord tenter de les garder ouverts, mais aussi pour améliorer les conditions de travail de ceux qui continuaient à avoir de l'emploi. Nos actions dans les chantiers maritimes, en particulier à Lauzon, n'ont pas toujours été perçues favorablement par tous.

Pour certains, nous allions trop fort: une usine se ferme de la volonté de ses propriétaires et l'on n'y peut presque rien. En plus d'être venus très près de réussir, nous avons posé un grave problème de conscience à notre communauté. De là d'ailleurs découle le bill 49, qui prévoit que les entrepreneurs doivent donner des préavis avant de congédier du personnel.

En raison d'une absence de coordination, nous n'avons pu empêcher la fermeture de la Canadian Vickers. Sous prétexte qu'il ne faut pas laisser de faux espoirs aux travailleurs, certains de chez nous ont, à tort, refusé de combattre.

À travers ce dédale de toutes sortes, d'autres conflits ont trouvé des solutions heureuses, dans le vêtement, dans le cuir, dans la métallurgie, et à peu près dans tous les secteurs d'activité.

22. Dans la construction

Et c'est avec férocité que nous nous sommes attaqués à résoudre les problèmes de l'industrie de la construction. Même à l'intérieur de la CSN, beaucoup considéraient que nous livrions une bataille sans espoir, qu'il valait mieux y aller en douce. L'adoption du bill 290, que nous avons combattu fermement, mettait pour eux un point final à nos efforts. La CSN a quand même marché, elle a investi des fonds considérables, elle a risqué le tout pour le tout (cf. rapport que j'ai préparé dans le temps, juillet 1969, pour le bureau confédéral). Elle a tenu à défendre les droits de ces travailleurs les plus mal pris de la

société. Elle a passé à travers une première étape, en dépit de la collusion ouverte du gouvernement, des employeurs et des unions américaines. Ce qui était impossible a été réalisé. Une autre manche de cette partie se livre présentement; nous y sommes toujours avec la même foi, le même courage, en dépit de la conjugaison des efforts de nos adversaires.

23. Dans la vie quotidienne, devant les parlements, devant les commissions, nous avons fait entendre la voix des travailleurs

Je n'ai encore rien dit des actions de la CSN dans la vie publique, dans la vie quotidienne. Nous sommes intervenus sur infinité de sujets, nous avons attiré l'attention sur toutes les injustices que nous pouvions percevoir. Nous nous sommes présentés à maintes reprises devant les comités de la chambre pour faire valoir nos idées, qu'il s'agisse du bill 24 sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins, du bill 56 sur l'enseignement privé, du bill 51 sur la qualification des entrepreneurs, du bill 290 sur l'industrie de la construction, du bill 65 sur le code du travail, et combien d'autres.

On ne peut se cacher que nous avons joué un rôle de tout premier plan devant la commission fédérale des prix et revenus. Nous avons bloqué, jusqu'à maintenant, un projet malsain de gel des salaires.

Au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, notre rôle y est aussi déterminant. Nous avons été à l'origine des amendements au code du travail. Nous avons aidé à la prise de position du ministre du travail du Québec sur le rapport Woods.

Nous avons fait des représentations opportunes à plusieurs comités ou commissions. Je ne mentionnerai pour l'instant que nos mémoires à la commission Thinel sur le commerce de l'alcool, à la commission Prévost sur l'administration de la justice pénale.

Il ne faudrait pas mettre de côté les luttes d'envergure que nous avons livrées au fédéral pour obtenir des amendements importants au bill C-170 sur la fonction publique fédérale. Notre combat sur la reconnaissance des unités naturelles de négociation a été épique. Tout le Canada a été informé de l'enjeu qui se livrait. Nous-mêmes avons tenu des conférences de presse à Toronto, à Vancouver. Nos adversaires du temps, les gens du CTC, ont dû livrer une lutte d'arrière-garde pour protéger leurs structures.

24. L'invention nous a sauvés

Il ne s'agit pas ici d'être exhaustifs, de tout dire et de tout écrire. Mais il reste que la CSN a dû se mouler, s'adapter constamment aux nouvelles réalités. L'invention, la mise au monde de moyens nouveaux a fait une bonne partie de la force de la CSN. C'est ainsi qu'il faudra continuer, ne pas s'arrêter.

Je ne dirai qu'un mot du changement profond de nos structures. Ce fut là un autre effort d'adaptation de la CSN pour viser à une meilleure vie démocratique. Il y aura encore des retouches profondes à faire, mais signalons que l'orientation a toujours été une vie démocratique plus poussée, une participation réelle améliorée.

Donc, au cours de ces quelques années, nous n'avons pas sombré dans l'immobilisme. Nous sommes restés attachés au passé, mais nous n'avons pas craint d'être de notre temps.

25. La résistance vient de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur

Et cela, c'est loin d'être facile, surtout quand on est entouré, à l'extérieur de notre mouvement, et parfois, il faut le constater, à l'intérieur aussi, d'organismes, de gens qui ne veulent plus rien faire, sauf revendiquer des choses déjà acquises.

Toute l'Amérique du nord est plongée, au niveau de ses structures, dans un certain immobilisme quant à la pensée, quant aux moyens d'action. Et nous, nous devons les dépasser constamment.

Que l'on aime ça ou non, la structure des syndicats américains pèse d'un poids lourd dans l'orientation du syndicalisme canadien et même québécois. Les structures des centrales syndicales genre CTC/FTQ ne sont pas des structures d'action mais des structures d'arbitrage entre les affiliés. Les structures des syndicats américains sont lourdes et reliées presque exclusivement à la défense étroite des intérêts de leurs membres actuels. Notre structure est complètement différente. Elle nous entraîne à épouser beaucoup plus toute la société québécoise. Celle-ci n'est évidemment pas insensible au mouvement syndical et nous pouvons constater que la société répond à certaines innovations sociales que le syndicalisme a réussi à faire triompher.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL UNE DÉCOUVERTE ET UNE OBLIGATION

Il y a ce phénomène de notre temps auquel nous ne pouvons pas nous soustraire et auquel personne ne peut se soustraire: c'est l'inévitable présence parmi nous du monde qui nous entoure, la présence du monde américain, la présence du monde sud-américain, la présence de l'Europe.

1. Nous sommes nés entre le "trade unionism" et le bolchévisme

Beaucoup de nouveaux militants de la CSN seront peut-être étonnés d'apprendre que la CSN a été fondée en bonne partie pour deux raisons qui ont surgi comme des éclairs dans notre paisible ciel: à cause du choc de l'entrée en scène du "trade-unionism" américain chez nous et, croyez-le ou non, de la révolution bolchévique de 1917.

Il suffit de revoir un peu les événements qui ont entouré la fondation du mouvement pour se rendre compte de l'importance de cette présence internationale autour de nous ou parmi nous, ou encore de relire les premières éditions du journal *Le Travail*,pour en saisir toute l'importance.

Nous n'étions pas américains, nous n'étions pas bolchéviques, nous étions des canadiens-français, des catholiques, et nous voulions inventer, quelques-uns en tout cas, notre propre vie syndicale.

Dans notre cas, cela a voulu dire qu'un syndicat dans une usine verrait à ses propres affaires et serait le maître absolu de ses affaires. Il ne serait redevable ou soumis à aucune autorité étrangère dans ses activités internes. L'autonomie financière du syndicat était inviolable. Son autonomie sur le plan de l'usine était inviolable. Son autonomie politique était inviolable. Voilà l'esprit qui a présidé à l'organisation et à la fondation des syndicats catholiques, devenus plus tard les syndicats nationaux.

Sans l'argent américain, sans la technique syndicale américaine, les premiers syndicats catholiques n'en ont pas mené large et cela pendant pas mal d'années, alors que le mouvement syndical américain s'étendait dans le Québec et dans tout le reste du Canada.

Je n'ai pas l'intention de vous faire un cours d'histoire. Je ne vous parle que des circonstances internationales qui sont directement reliées à la naissance même de la CSN. Et je le fais parce qu'aujourd'hui nous voilà situés dans une autre conjoncture internationale, une présence internationale très puissante, infiniment plus puissante que ne l'était celle de 1921.

Mais cette fois, cette présence n'est pas ici, autour de nous et parmi nous, de la même façon qu'après la première guerre mondiale. Et face à cette présence internationale, nous sommes quand même 225,000 travailleurs organisés sur le territoire québécois, ce qui est bien différent de 1921.

Au cours des cinquante dernières années de croissance prodigieuse, de luttes ouvrières, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour nous intéresser à ce qui se passait autour de nous, à l'extérieur de notre territoire d'action.

Bien sûr, à chaque congrès de la CSN, depuis bien des années, nous jetions un regard bien rapide sur nos échanges de politesses avec la Confédération internationale des syndicats chrétiens, nous parlions un peu de la situation du syndicalisme américain, mais nous n'avions ni le temps ni l'inclination de voir ce qui, globalement, était en train de se produire dans le monde. Notre esprit était accaparé par notre croissance, notre vie ici.

Or, ce qui s'est produit, et qui est en train de se produire dans le syndicalisme sur le plan international, se présente comme un de nos plus grands problèmes de l'heure, et on peut prévoir que ce problème s'accentuera au cours des années qui viennent.

2. Nous vivons entre deux blocs syndicaux monolithiques

Il s'est produit que le syndicalisme américain, groupant de vastes unités, administré et dirigé par des organisations hautement centralisées, a réussi à s'imposer d'une manière très uniforme sur notre continent, en dehors du Québec.

Il s'est produit, en Europe de l'est surtout, mais également dans une partie importante de l'Europe de l'ouest, que le syndicalisme communiste s'est implanté avec sa centralisation, son uniformité bien à lui.

Ce que nous voyons aujourd'hui, sur le plan syndical international, ce sont des masses de travailleurs qui adhèrent uniquement au

système capitaliste et d'autres masses qui adhèrent uniquement au système communiste.

Dans un cas comme dans l'autre, la concentration et l'uniformisation ont permis aux structures de se politiser, de devenir des haut-parleurs de la propagande de leurs régimes politiques respectifs.

On voit alors les travailleurs américains, par la voix de leurs chefs, appuyer l'effort américain au Vietnam, et les travailleurs communistes, par la voix de leurs chefs, appuyer uniformément la répression de la Tchécoslovaquie.

Les travailleurs qui sont pris dans ces grands engrenages, où sont-ils? Où est leur voix? J'ai bien peur qu'elle soit voilée, ou qu'ils soient noyés par les grands mass media qui ne nous laissent plus entendre ou voir rien, sauf les discours et les images des grandes machines officielles qui représentent tous ces milions de personnes.

Or, ce qui se passe aux États-Unis et ce qui se passe dans les pays communistes sur le plan syndical, c'est la grande uniformité, ce sont ces négociations au sommet, c'est la répression de la démocratie syndicale au niveau des assemblées, mais tout cela est contesté actuellement dans le monde.

3. Dans le monde, les travailleurs CSN ne sont pas les seuls à refuser le syndicalisme monolithique

Il n'y a pas que la CSN qui refuse ces vastes unités nationales ou internationales mais il y a aussi des latino-américains qui la combattent, des syndicalistes européens, des syndicalistes africains et des syndicalistes de l'Asie.

Il y a, dans le monde, une troisième force syndicale qui soutient les valeurs fondamentales que la CSN soutient depuis cinquante ans, en dépit de tous les assauts.

Or, dans la conjoncture actuelle, nous aurons à faire des choix. Nous ne pourrons pas rester neutres.

Ou nous acceptons d'être englobés dans les vastes organisations syndicales uniformisantes et centralisatrices, ou nous tenterons de demeurer ce que nous sommes, des syndicalistes autonomes et maîtres de nos affaires et de notre idéologie.

Les pressions sont réelles. Et l'industrie et les gouvernements semblent vouloir s'orienter vers les négociations au sommet.

En 1921, nos prédécesseurs ont décidé de ne pas se laisser englober et ils ont fait un choix tout en laissant à tous la liberté de faire d'autres choix.

Aujourd'hui, nous devons faire face à la situation de 1970 et décider de nouveau notre orientation fondamentale.

Je ne crois pas que nous puissions envisager la prochaine étape sans intensifier nos relations avec les autres groupes syndicaux dans le monde qui, dans l'ensemble, pensent comme nous, et qui, aussi, luttent pour les mêmes idéaux.

4. Nous reconnaîtrons nos frères dans le monde

Nous sommes membres de la Confédération mondiale du travail depuis bien des années. Mais nous n'avons jamais participé en profondeur dans la vie syndicale au niveau international.

Je crois que nous nous devons aujourd'hui de développer activement nos relations internationales et de prendre conscience de la nécessité de s'épauler sur une échelle beaucoup plus vaste que par le passé.

En 1970, et durant les années qui viennent, nous ne pouvons plus agir comme si nous vivions seuls sur cette planète.

[...]

UN CAMP DE LA LIBERTE

Décembre 1970

UNE CRISE ÉCONOMIQUE DOUBLÉE D'UNE CRISE CULTURELLE

Conscients de nos responsabilités

Délégués,

Vous savez jusqu'à quel point la Confédération des syndicats nationaux a réveillé chez les travailleurs la conscience de leurs responsabilités dans la détermination de leurs conditions de travail et de leurs conditions de vie dans la société.

Nous n'avons pas tenté de nous en remettre à d'autres, plus grands et plus riches que nous, pour prendre nos responsabilités. Nous avons eu foi en nous-mêmes. Nous avons puisé jusqu'au plus profond de nous-mêmes toutes les ressources de notre propre conscience, de notre propre force, pour exercer nos responsabilités.

La liberté est l'outil de la responsabilité

Responsables à nous-mêmes, à nos assemblées syndicales, nous avons dû nous-mêmes arracher le moyen essentiel pour être responsable: **la liberté**.

Car, en effet, il ne peut exister de collectivité responsable à ses membres sans que ces derniers puissent s'associer, se rassembler, se parler, critiquer, s'informer, décider et agir. Il s'agit de la liberté et de son exercice sous toutes ses formes: liberté d'association, liberté d'assemblée, liberté de parole, liberté d'information, liberté d'action.

Les travailleurs ont transformé leurs vies

Rien n'a été épargné pour faire savoir à tous les travailleurs, même les plus humbles, qu'ils pouvaient, s'ils le voulaient, prendre en main leurs responsabilités et faire l'apprentissage de la liberté collective.

Aussi, des dizaines de milliers de travailleurs de tous les milieux et de toutes les régions, et en majorité parmi les plus exploités de notre société, ont-ils transformé eux-mêmes leurs vies et celles de leurs familles.

Ensuite, vous savez que des dizaines de milliers de travailleurs ne peuvent pas arracher à ceux qui se croient les propriétaires en titre de cette province les modestes débuts d'une vie quelque peu plus

stable sans laisser des blessures. Vous savez que des dizaines de milliers de travailleurs ne peuvent pas prendre en main des responsabilités que le droit antique et une tradition presque sacrée a confié exclusivement à la poignée de gens qui sont installés sur le trône de l'autorité, sans que cette démocratisation ne suscite l'appréhension dans l'enceinte du pouvoir.

Une vieille lutte avec la minorité accaparante

Nous étions conscients qu'une telle prise en main de responsabilités par un si grand nombre de travailleurs ferait rebondir la vieille lutte entre ceux qui ont toujours voulu jalousement garder pour un petit nombre toutes les responsabilités dans la société et la jouissance exclusive de la liberté qui en découle, et ceux qui, comme nous, veulent étendre au plus grand nombre possible la prise en main des responsabilités sociales et l'exercice de la liberté.

Mais nous pouvions avoir l'impression qu'une certaine conscience du réveil démocratique s'installait chez les groupes possédants et qu'une certaine rationalité présidait à une répartition plus équilibrée des responsabilités entre ceux qui tirent les ficelles du pouvoir et ceux qui représentent des groupes sociaux.

Même lorsque nous nous sommes rendus compte que ceux qui se veulent les seuls responsables de tout étaient décidés à nous faire payer chèrement la prise en main de nos responsabilités de travailleurs, nous avons continué de croire que s'imposerait le bon sens pratique d'un équilibre réaliste entre les groupes qui composent la société.

Mais dans les hauts lieux, le pouvoir de l'argent et une couche nouvelle de politiciens qui avaient contribué à brûler leurs prédécesseurs, avaient décidé que la démocratisation des responsabilités sociales était incompatible avec le développement libre de l'économie moderne et de la société de consommation nord-américain.

Le pouvoir refuse l'équilibre des responsabilités, il les veut toutes

Il ne s'agit plus, pour ce pouvoir, de chercher un équilibre rationnel des responsabilités. Au contraire, ce pouvoir se veut de plus en plus seul à prendre en main toutes les responsabilités et à jouir de la liberté. Il est de plus en plus réfractaire à la participation mais en tout exige l'exécution de son plan à lui. Nous devons danser à son violon.

Il est de plus en plus décidé de s'imposer par la force et d'exiger la non résistance et la passivité. Il déteste de plus en plus la critique mais descend systématiquement tous ses opposants sans distinction. Il est de plus en plus sourd mais exige que nous l'écoutions avec attention. Il est de plus en plus décidé de baillonner mais peut parler continuellement et, pour ce faire, il monopolise à peu près tous les moyens de communications publiques ou privés du pays: télévision, radio, journaux, etc. Il est de plus en plus caché et anonyme et invoque le caractère privé de ses affaires ou le secret d'état mais il veut l'identité exacte de tous et chacun dans ses fiches.

L'implacabilité de ce pouvoir n'a pas réussi à nous empêcher de défendre nos responsabilités et la liberté dont nous avons besoin pour les exercer. Cependant, il fera tout pour la restreindre.

Nous continuons quand même de répandre le message de la responsabilité et de la liberté

Je dis à ceux qui exercent ce pouvoir: nous n'avons pas plus aujourd'hui qu'hier le penchant de demander que d'autres prennent, pour nous, nos responsabilités.

Je dis à ce pouvoir que nous continuons de répandre partout le message de la responsabilité et de la liberté des travailleurs et que nous continuerons de le faire par tous les moyens à notre disposition.

Je dis à ce pouvoir que chaque fois qu'il décidera d'enlever aux travailleurs des responsabilités qui leur appartiennent pour se les accaparer totalement ou pour les donner à d'autres qui ont choisi d'être à sa remorque, nous combattrons à la limite de nos moyens ces décisions arbitraires.

Je dis à ce pouvoir surtout que nous exercerons notre liberté sans laquelle nous sommes impuissants.

Ai-je besoin de dire, ici, syndicalistes, que sans la liberté nous ne pouvons prendre nos responsabilités et que si le pouvoir reprenait toutes les responsabilités que nous avons acquises, nous cesserions d'être libres, sauf, bien sûr, que nous serions libres d'accepter les tâches et le sort que le pouvoir voudrait bien nous offrir, et qu'il nous imposerait si nous avions l'audace de refuser.

Malgré le climat politique oppressif

Délégués, vous savez dans quel climat politique nous vivons depuis quelques mois. Un terrorisme aveugle a déclenché une

réaction aveugle du pouvoir politique qui, au nom même des valeurs démocratiques, met les valeurs démocratiques au rancart. Je ne veux pas revenir ici sur tout ce que nous avons tenté de faire pour sauver des vies humaines. Coincé dans ce tragique enjeu, Pierre Laporte y a laissé sa vie et, au moment où j'écris ces lignes, James Cross, sa liberté. Je ne reviendrai pas non plus sur les efforts que nous avons faits pour convaincre les gouvernements de ne pas sombrer dans l'arbitraire le plus abject. Sourds aux appels à la pondération et au respect élémentaire des droits civils, les gouvernements ont foncé à gauche et à droite: hommes, femmes, et enfants, ennemis politiques, journalistes, artistes et syndicalistes ont été perquisitionnés, détenus. À défaut des responsables du crime qui venait d'être commis, on a sauté sur ceux qui parlaient le plus bruyamment. Aux mesures de guerre qui risquaient d'être jugées ridicules à la longue, face au grand calme de la population, on a substitué une loi d'urgence qui place le Québec à peu de chose près, dans la catégorie des états policiers qui parsèment le monde à l'heure actuelle.

Harcèlement des journalistes, censure, suspensions des droits civils, tout l'attirail nécessaire à la répression arbitraire s'installe. Mais apparemment ce n'est que le début. Le ministre de la Justice nous annonce qu'il veut passer la population aux empreintes digitales et à la photographie pour instituer son système de carte d'identité. On discute de la possibilité d'introduire une censure structurée, de légiférer pour interdire la violence verbale, de trouver une forme de conscription pour la jeunesse. On a mis en branle tout récemment un système d'inspection et de surveillance secrète des 80,000 instituteurs de cette province afin de mettre un terme, dit-on, à la diffusion d'idées révolutionnaires. Le ministre de l'Éducation a annoncé qu'un mécanisme permettrait aux parents de porter plainte. Le pouvoir, seul responsable de tout, surveille tout.

Courageusement faire face aux mois, aux années qui viennent

Pour notre part, travailleurs organisés, j'espère que nous ne serons pas assez naïfs pour croire que la mise en place de cette dictature en herbe ne touchera que les écrivains, les artistes, les journalistes de la télévision, de la radio et de la presse, les universitaires et les professeurs.

Lorsque vous aurez pris connaissance de ce rapport, vous verrez que le mouvement syndical doit, dans le calme, regarder de très près ses positions fondamentales et se préparer à traverser courageusement les mois et les années qui viennent.

Ce n'est pas la première fois que la CSN arrive à une croisée des chemins. En 1949, après la grève de l'amiante, on avait juré de nous écraser. Or notre effectif a quadruplé depuis 20 ans.

Mais la question se pose: Comment en sommes-nous arrivés à ce nouveau point tournant?

Pour y répondre il faut voir rapidement les étapes saillantes des dix années fulgurantes que nous venons de vivre.

L'histoire avance au galop

1960-1970: liens d'un lourd passé brisés, réveil social éblouissant, montée spectaculaire de notre mouvement syndical, liens renoués avec la France, révolte politique des classes défavorisées contre les partis politiques en place, naissance du terrorisme, naissance et croissance du séparatisme démocratique, répressions policières, indices avant-coureurs d'un avenir menaçant dans nos murs. Depuis 10 ans, c'est au galop que l'histoire avance.

Que s'est-il passé? Il est arrivé que nous nous sommes tournés vers l'avenir, un avenir que nous avons commencé à bâtir; il est arrivé que nous avons décidé de bâtir nous-mêmes; il est arrivé qu'il y a eu beaucoup d'enthousiasme à bâtir nous-mêmes. Mais il y a des choses que nous avons bâties avec l'argent de la haute finance, et pour certaines choses il a fallu énormément d'argent. Une bonne partie de cet argent est venue de la haute finance américaine, de la haute finance canadienne-anglaise. N'allons pas imaginer que la haute n'était pas intéressée au marché québécois. C'était pour elle une occasion nouvelle de faire de l'argent, mais aussi de poser ses conditions.

Dans le but de se donner des moyens de financer les nouveaux investissements et de se libérer d'autant des pressions politiques qui accompagnent toujours l'argent, le gouvernement du Québec décida, entre autres mesures, de fonder la Caisse de dépôt et de placement pour financer un régime universel de retraite. Cette décision suscita un choc important. Les premiers boulets publicitaires contre *la révolution tranquille* furent lancés par quelques compagnies d'assurance qui s'opposaient au principe de la caisse de dépôt, c'est-à-dire à l'épargne obligatoire qui est la caractéristique du régime québécois.

L'autre grande crise entre l'entreprise privée et le gouvernement fut déclenchée par la décision d'étatiser les moyens de production et

de distribution de l'électricité dans le Québec, décision fortement appuyée par l'électorat québécois.

D'autres projets inquiétaient la finance: la création de la Société générale de financement, la création d'une sidérurgie intégrée, les tentatives de diversifier les sources de capitaux et d'intéresser la France au développement économique.

Or, cette utilisation de l'état comme levier économique, une certaine tendance vers l'entreprise mixte, la croissance du secteur tertiaire, financé par l'état, arrivaient dans un climat de prise de conscience populaire, de réveil démocratique.

La haute finance ameutée

La haute finance en avait assez. Une émission d'obligations du Gouvernement à l'automne de 1963 lui fournit l'occasion de montrer les dents et de hausser sensiblement ses taux d'intérêt. Furieux, le gouvernement Lesage se met en frais de démanteler le cartel financier dirigé par la Banque de Montréal et les courtiers Ames and Company Ltd. Les négociations entre la haute finance et le cabinet aboutirent à la formation de deux cartels qui, théoriquement en tout cas, devaient se compétitionner. En pratique le Québec se voyait forcé d'emprunter à gros taux comme auparavant.

Bref, pour résumer, nous avons depuis 1960 ouvert les portes toutes grandes à la haute finance moderne, pour débloquer le progrès dans le Québec, pour entrer dans le XXe Siècle. Nous sommes entrés plus avant dans le jeu des nouvelles lignes de force économico-politiques nord-américaines. Nous sommes sur un nouvel échiquier. Nous faisons face à des nouveaux joueurs.

La haute finance s'affirme, la "révolution tranquille" s'effondre

Pour affronter ce nouveau défi, il fallait un Québec fort, uni. Or l'effondrement total de l'équipe du tonnerre, l'offensive en règle d'Ottawa pour reprendre à tout prix le leadership dans le Québec et la mort de Daniel Johnson bouleversèrent notre univers politique. En quelques années tous les personnages clés de la *révolution tranquille* étaient disparus ou rendus à Ottawa. L'immense vacuum politique québécois, la présence de plus en plus ouverte de la finance dans nos affaires, l'accaparement de nos principaux média d'information par des groupes de la haute finance, les grandes offensives antisyndicales d'Ottawa et de Québec conjuguées aux offensives des grandes sociétés et des groupes patronaux, l'impossibilité de l'équipe

Bourassa de se rallier des personnalités influentes du Québec, n'étaient pas de nature à remplir un vide déprimant.

Hausse des prix, chômage, fermetures

Ajoutons à cette crise politique les fermetures d'usines, la hausse des prix, la montée du chômage, l'incertitude de la situation économique, la longue période d'inaction des gouvernements sur la réforme fiscale, que nous attendons toujours, sur l'assurance-santé qui vient justement d'entrer en vigueur, et nous comprendons mieux pourquoi la marmite québécoise est en ébullition, pourquoi tant de gens cherchent leur salut à gauche et à droite.

Une société divisée comme jamais

Jamais la société québécoise n'a été aussi divisée qu'elle ne l'est présentement. Elle est divisée politiquement en un nombre sans précédent de partis. Elle est divisée au niveau de ses *élites.* Ces divisions se répercutent au niveau des classes laborieuses. Même la jeunesse est divisée.

Sur ce dernier point le sociologue Marcel Rioux écrit: *"Un des traits les plus marquants de la jeunesse du Québec, c'est que certains de ses secteurs les plus dynamiques — les étudiants aux niveaux intermédiaire et universitaire — ont tendance à ressentir vivement les aliénations qui sont le propre des pays colonisés, tout en participant de plus en plus, comme le reste des jeunes nord-américains, à une sous-culture adolescente, produit de la société opulente."* *

Les produits de cette société ne sont pas disponibles à tous au même degré et de là, pour une partie, conflits de générations et conflits entre divers paliers de la société.

Il y a un phénomène d'isolement de l'individu, face à l'avenir, un avenir que peu de gens entrevoient exactement mais qui semble de plus en plus entre les mains de gens que nous ne connaissons pas.

Crise économique doublée d'une crise culturelle

La crise économique que nous traversons actuellement est un des éléments importants de la crise sociale. Mais cette fois la crise

---

* Marcel Rioux, *Jeunesse et société contemporaine*, Les Presses de l'Université de Montréal, page 45.

économique est doublée d'une crise culturelle, morale, qui touche les valeurs humaines qui, dans le passé, donnaient une certaine cohésion à notre société.

En gros, aujourd'hui, la société se divise, au moins, en deux groupes. D'une part, on recherche activement l'*American way of life* et tout ce que cela comporte. Pour certaines gens cela veut dire élever leurs enfants en anglais. Cette option tient à l'opinion qu'ont pas mal de gens que pour fonctionner dans le monde de demain, l'anglais est absolument indispensable. D'autre part on veut défendre avec acharnement les valeurs culturelles de notre société et particulièrement notre langue, essentielle à notre survivance comme peuple distinct sur le continent nord-américain et essentielle à la survivance de nos valeurs.

Entre ces deux pôles, ne retrouve-t-on pas toute la gamme des factions qui divisent actuellement la société?

Pendant ce temps, les valeurs américaines s'infiltrent

Parce que ce débat politique passionné, vital, occupe depuis quelques années une très grande place dans l'activité politique du Québec et tend à polariser les relations entre Québec et le reste du Canada, on oublie qu'il y a un autre phénomène, à mon avis tout aussi important, sinon plus, c'est-à-dire la prodigieuse croissance de la société de consommation nord-américaine à tous les échelons de la société. Elle fait son chemin, elle impose ses produits, ses techniques, sans débats, sans discussion, sans résistance.

On organise sa vie, maintenant, en fonction des produits de cette société nouvelle. Il est indéniable que toutes les classes ont maintenant à leur disposition plus de temps pour les loisirs. Mais n'est-il pas vrai que pour beaucoup de gens qui veulent une plus belle maison, plus d'éducation pour leurs enfants, une automobile neuve ou plus luxueuse, ou un bateau, ou une motoneige, ou une télévision-couleur, ce temps est utilisé pour gagner plus d'argent afin de pouvoir consommer davantage? Dans combien de familles, actuellement, ne double-t-on pas le travail salarié afin, peut-être d'économiser un peu, mais surtout de financer une course encore plus effrénée à la consommation.

Même si cela a un impact énorme pour une société de vivre dans un monde d'objets créés surtout par une autre société, la pénétration de la culture américaine chez nous ne se limite pas aux objets, aux jouets, et au Pepsi-Cola, et à nos habitudes de nourriture, de vêtement et de transport.

Pendant ce temps, nous sommes informés surtout par d'autres

Cela ne s'arrête pas là et il faut le réaliser. Car aujourd'hui l'homme du XXe siècle, je parle de l'individu, l'homme qui est installé chez lui, dans sa maison, seul, avec sa famille, n'est relié avec ce qui se passe autour de lui, dans la capitale provinciale, dans la capitale fédérale, à Washington dans le monde, que par les moyens d'information, la télévision, la radio, les journaux, les magazines, les films, les livres.

Je laisse de côté les moyens directs de communication: l'autoroute, l'avion, le navire, parce que pour la grande majorité de la population, ces moyens ont une portée limitée et restreinte.

Ce qui entre dans la tête de l'homme qui est chez lui, c'est ce qui entre tous les jours par les moyens d'information que j'ai énumérés plus haut.

Or, d'où vient l'information? Qui la pense? Qui sont ceux qui voient les événements dans le monde? Qui les interprète?

Eh bien, l'information est pensée, fabriquée en très grande partie par des personnes qui ne sont pas de notre culture, c'est-à-dire des américains, des anglais, des français, des allemands, et aussi des canadiens-anglais.

Le fait qu'une grande partie de cette information soit transmise en français ne change rien au fond de l'argumentation.

Les valeurs culturelles de l'américain, les valeurs culturelles d'un autre peuple, ne sont pas les mêmes valeurs que celles de la société québécoise, mais ce sont elles qu'on nous enseigne quotidiennement, sans que nous nous en rendions même compte.

Nous aussi, nous luttons pour l'accès aux biens, aux services, à l'information

Malgré cela il ne peut être question de lutter contre la possibilité qu'ont les individus de jouir de plus en plus de biens, de services. Il ne peut être question de couper le Québec du reste du monde.

Nous ne nous opposons pas à l'élaboration d'une société dans laquelle l'homme peut meubler sa vie d'une foule de biens matériels autrefois réservés aux seules classes privilégiées.

Au contraire, en tant que syndicalistes, nous avons lutté pour le concept d'une société dans laquelle l'homme aurait accès à un volume croissant de services et de biens matériels, et aussi à toute l'information possible.

Oui à la société de consommation mais...

Je ne veux pas revenir sur ce que j'avais dit au congrès de 1966, et sur les décisions collectives que nous avions prises à cette occasion. Mais je voudrais rappeler que, si nous étions d'accord pour bâtir une société nouvelle, plus riche, nous exigerions que cette nouvelle société soit bâtie dans un contexte de participation et surtout que nous demanderions que les inégalités en soient bannies.

Nous étions d'accord pour bâtir une nouvelle société mais une société pour l'homme, pour l'homme d'ici, et non pas une société qui ne verrait qu'à satisfaire les exigences d'un pouvoir économique. Nous avions le droit d'avoir nos exigences propres, nos idées.

Nous étions d'accord pour bâtir mais nous avions dit qu'il fallait bâtir ensemble, que les travailleurs devraient participer aux décisions clés de l'organisation économique et politique. Nous n'acceptions pas d'être écartés de cette société dans sa conception, son organisation, son fonctionnement.

Les inégalités doivent être bannies, la participation acceptée

Or, le déroulement des événements entre 1966 et 1968, dans les relations de travail comme dans les relations sur les questions de politiques plus générales qui nous intéressent particulièrement, a démontré que notre désir légitime de participer à l'édification de cette société n'a pas été entendu sérieusement. Ni l'entreprise, ni les gouvernements n'ont indiqué qu'ils acceptaient notre volonté de participer plus étroitement aux décisions importantes.

En 1968, nous décidions d'ouvrir le *deuxième front* afin de nous donner à nous-mêmes, et de donner aux travailleurs qui n'ont pas d'organisations, la chance de tenter des expériences concrètes plus particulièrement dans le domaine de la consommation. Il s'agissait aussi de sensibiliser la population sur des problèmes qui nous touchent de très près comme les fermetures d'usines et le chômage, car ce sont là des questions qui sont difficiles à cerner dans le cadre de la négociation collective. Il s'agissait aussi de perfectionner notre action sociale en dehors des lieux de travail, et d'éveiller l'intérêt des travailleurs sur les problèmes de vie dans cette société nouvelle.

Les travailleurs ont plongé avec coeur dans cet effort. Même si les résultats, jusqu'à maintenant, ne sont pas mirobolants, ils ne manquent pas d'impressionner. La fondation d'un grand journal hebdomadaire coopératif, la mise en marche de clubs de consommation, la fondation d'un grand magasin Cooprix à Montréal, et d'un second près de Québec, la formation de nombreuses coopératives de crédit, indiquent qu'il y a des ressources et de l'imagination dans le Québec et que nous ne rêvions pas complètement, en 1968, lorsque nous avons dit que les travailleurs organisés pouvaient également devenir des consommateurs organisés.

Mais cette volonté n'a pas impressionné le pouvoir. Car ni l'entreprise, ni le pouvoir politique n'ont voulu accepter une large et véritable participation des travailleurs aux décisions.

[...]

IL EST CERTAIN QUE NOUS DEVONS FAIRE FACE AU PROBLEME POLITIQUE POSÉ PAR LE POUVOIR ÉCONOMICO-POLITIQUE. NOTRE APPROCHE SERA SYNDICALE OU NOUS ÉCLATERONS

L'offensive du pouvoir provoque l'action politique partisane

L'incertitude qui pèse sur l'avenir culturel du Québec et sur les valeurs sociales de la société québécoise dans la nouvelle société de consommation provoque un brassage à la grandeur du Québec. Aussi, un bon nombre de militants syndicaux ont décidé, à titre personnel, de plonger activement dans la vie politique québécoise tout en continuant de militer dans notre mouvement.

En 1949, au lendemain de la grève de l'amiante, lorsque la question de l'action politique a surgi au congrès général, le président Gérard Picard avait fourni une analyse extrêmement lucide des circonstances qui forceraient peu à peu la main des syndicalistes dans la direction de ce nouveau genre d'action, sous une forme ou sous une autre.

"... si un gouvernement est injuste envers une classe sociale, ou s'il accorde un traitement privilégié à une autre, il nourrit par le fait même l'idée d'un parti de classe, et des circonstances peuvent en assurer la réalisation.

"Si un gouvernement, par exemple, favorisait la haute finance dans les centres industriels et la classe agricole dans les campagnes; et si, à cause de cette politique condamnable, et par voie de conséquence, il bousculait la classe ouvrière, ne perdait aucune occasion de discréditer les organisations syndicales de travailleurs et leurs dirigeants, ne croyez-vous pas que la classe ouvrière serait tentée, devant une injustice aussi criante, de chercher un moyen de se protéger? De se jeter peut-être dans les bras d'un parti politique ou d'en former un?"

Le confrère Picard ne préconisait ni l'une ni l'autre de ces formes directes de politique partisane, mais il entrevoyait déjà comment les coups répétés du pouvoir sur les syndicats finiraient par déclencher une forme d'action politique.

Le courant prend d'autant plus de force aujourd'hui que le ministère du travail nous dit que les lois coercitives sont justifiées par l'intérêt général, par l'impératif économique, et que le cabinet des ministres en prend l'entière responsabilité. Cela veut dire que le parti politique au pouvoir estime que désormais ses lois spéciales font parties des décisions qui seront jugées par l'électorat.

Dans ce climat, il est compréhensible que des militants croient que le moment soit venu de réclamer l'intervention des corps affiliés à la CSN et de la CSN elle-même dans la lutte électorale.

L'édifice politique traditionnel commence à craquer

La politique active, aujourd'hui, devient de plus en plus l'affaire de tout le monde. Les vieilles machines électorales subissent à chaque élection des coups très durs qu'elles tentent de cacher mais dont les effets dévastateurs n'échappent pas aux observateurs. Toute la propagande des moyens d'information et toute la censure qui se pratique actuellement ne vient pas à bout de cacher les larges fissures qui menacent l'édifice politique traditionnel.

Comme je le soulignais, les groupes se divisent et ces divisions sont extrêmement profondes, surtout sur les questions d'ordre politique. Les gens attendent beaucoup de la politique, aujourd'hui, d'une rénovation de la politique.

Le mouvement syndical que nous avons édifié ensemble n'a jamais été exempt de discussions, de débats et de divisions parfois âpres, sur ces questions.

Le brassage politique brasse aussi notre mouvement

Mais notre mouvement a toujours placé l'unité d'action au-dessus de tout. Notre lutte pour la classe laborieuse exige qu'une fois les décisions prises par la majorité, nos ressources soient unifiées pour faire prévaloir notre point de vue. Or, cette tradition syndicale est remise en question dans le climat de divisions politiques qui caractérise le Québec actuellement. Le brassage politique agite la vie interne de notre mouvement.

Je sais que certains parmi vous ne sont plus d'accord avec cette tradition syndicale. Il y en a qui croient que rien ne doit entraver la liberté des individus ou des groupes de se dissocier, à volonté, des décisions des assemblées syndicales, de les critiquer à volonté,

n'importe où, n'importe quand, non pas à l'intérieur de nos structures démocratiques ou de nos cadres de discussions, mais gratuitement, à titre personnel, et souvent en l'absence de confrères ou de groupes impliqués.

Certains pensent que la politique sauvera le syndicalisme

Pour le mouvement qui a toujours agi et parlé selon des mandats donnés par des assemblées, cette situation est tout à fait grave et mérite qu'on s'y attarde sérieusement avant de prendre les virages qui nous attendent.

On peut, dans le climat de division qui règne dans le Québec, croire que la multiplication des groupes, la multiplicité des opinions, la naissance d'oppositions organisées à l'intérieur de notre mouvement, sont de saines manifestations de la vigueur de notre mouvement, comme certaines gens portent à croire que la multiplication des opinions politiques est une sauvegarde pour la démocratie parlementaire, ou même pour la démocratie tout court.

Il ne faut pas se surprendre que les divisions politiques qui agitent le milieu et qui touchent certainement un bon nombre de nos membres aient des échos à l'intérieur du mouvement et cela sur des questions qui ne sont pas syndicales strictement parlant — dans le cadre traditionnel — mais qui rejoignent les aspirations humanistes que nous ont enseigné nos origines.

Il y avait autrefois, et même dans des élections relativement récentes, des militants syndicaux qui se préoccupaient de politique électorale mais autant que je me rappelle, ils n'ont jamais entrevu la possibilité de faire passer leurs activités partisanes par leurs activités syndicales.

Admettons que l'activité électorale et politique de cette catégorie n'avait pas souvent le contenu qu'elle a aujourd'hui et qu'elle n'était pas perçue comme un moyen réel de modifier l'orientation de la société. Il y en a qui, un moment donné, ont sauté de plein corps dans la politique active mais ils ont laissé le syndicalisme.

Aujourd'hui, pour un certain nombre de militants en tout cas, l'activité politique est devenue primordiale, totale, globale. Certains pensent qu'elle sauvera le syndicalisme.

Je veux ici attirer l'attention sur la force que nous avons bâtie, au cours de ces dix dernières années, en demeurant unis dans notre mouvement.

Pourtant, par nos moyens, nous sommes demeurés unis

Si je souligne que la CSN est la seule force populaire réelle qui soit demeurée foncièrement unie, qui ait agrandi son champ d'action et qui ait fortement amélioré certains secteurs des relations de travail, ce n'est pas pour diminuer l'importance des groupes politiques, ni pour prétendre d'une manière dogmatique que les citoyens s'affaiblissent en multipliant les organisations politiques ou autres.

Tous recherchent l'idéal mais chacun croit à sa formule

Ce n'est pas, je crois, le fait qu'il existe maintenant une grande diversité de groupes qui est inquiétant en lui-même, mais bien plutôt le fait que ces divers groupes qui poursuivent leur propre finalité, ne veulent pratiquement pas se parler, s'ajuster entre eux. L'idéal semble partagé par tous, mais chacun a son moyen infaillible.

Tel comité de citoyens ne veut pas que la CSN se mêle de son affaire. Tel groupe de la CSN ne veut pas entendre parler d'entreprendre quelque chose avec d'autres mouvements syndicaux. Tel libéral ne veut plus parler avec telle personne parce qu'elle est séparatiste. Tel séparatiste ne veut pas parler à tel autre séparatiste parce qu'ils diffèrent radicalement d'opinions. Tel groupe d'agriculteurs ne veut pas se mêler aux problèmes des ouvriers. Chacun insiste sur sa manière d'agir. Chacun cherche son salut à sa manière.

L'esprit de clocher

Il y a eu un temps, qui est passé, où les gens de différentes paroisses avaient de la difficulté à se parler et encore plus à se comprendre. L'esprit de clocher!

On en est, en politique, un peu à cette époque. Chacun vit dans sa vérité bien à lui.

Or, comment la classe ouvrière a-t-elle pu, à travers l'époque de l'esprit de clocher et à travers le charivari politique des dix dernières années — au cours desquelles six premiers ministres québécois et trois premiers ministres canadiens se sont succédés, et quatre

régimes québécois ont gouverné — poursuivre l'ensemble de ses objectifs, organiser de nouveaux secteurs, et vivre dans une stabilité relativement bonne?

La cohésion du mouvement ne tient pas surtout à la communauté d'idéal d'une société plus juste, plus libre, pour les classes laborieuses; elle ne tient pas non plus surtout aux spécialisations nombreuses que l'on retrouve dans le mouvement.

L'esprit syndical

Ce qui cimente le mouvement et lui donne sa cohésion, c'est l'unanimité quasi totale sur les moyens que se sont donnés les travailleurs pour s'entendre, pour se coordonner, pour se concerter, dans la poursuite de leurs objectifs.

L'assemblée syndicale est l'assemblée d'un groupe dans lequel les individus ont décidé de s'épauler pour s'entraider, pour se défendre, et pour progresser, à l'intérieur d'une entreprise de production ou de service. Le progrès de chacun repose sur le progrès de tous.

Le style de l'assemblée syndicale, sa grande cohésion et sa force reposent en grande partie sur sa capacité de rallier le groupe autour d'un objectif concret et précis. Car, lorsque le syndicat décide qu'il doit agir pour atteindre un objectif qu'il recherche, la division interne l'affaiblira. De là, la nécessité du débat très libre quant au choix de l'objectif et la nécessité de l'action concertée. De là, la nécessité d'une information abondante et libre et d'une technique de l'action qui sacrifiera des choses à cette unité sans laquelle l'objectif sera raté. Le coeur du syndicalisme est l'assemblée syndicale.

L'esprit syndical est né chez les cols bleus

Dans la démocratie syndicale, le progrès de l'individu tient à la cohésion du groupe dans la poursuite du progrès collectif.

Cette forme de démocratie est l'oeuvre de la classe ouvrière. Elle est née sur les lieux de travail des cols bleus. Elle a donné un sens aux grands mots du syndicalisme: solidarité, fraternité. C'est cette forme de démocratie que l'on reconnaît dans toutes nos structures et que l'on reconnaît dans le mouvement syndical.

Dans la vie syndicale, le processus pour en arriver à des positions fermes est très lourd. Les assemblées sont nombreuses, surtout dans les situations difficiles, et tout fonctionne par mandat d'assemblée.

Dans les structures plus vastes qui comprennent divers groupes spécialisés, les syndicats respectent l'autorité de chaque groupe dans sa spécialité tout en tenant compte de l'équilibre général. Cet accent sur la cohésion que l'on retrouve dans le syndicat, on le retrouve à tous les échelons.

Or ce genre de démocratie de participation de tous les instants, pour ainsi dire, est fondamentalement différent du genre de démocratie que la société bourgeoise libérale pratique dans ses institutions politiques.

La démocratie politique est le jeu des oppositions

Dans la démocratie politique que nous vivons présentement, la règle fondamentale du jeu est que n'importe quel groupe d'intérêt peut régner sur tous les groupes s'il a l'appui de *la majorité* de la population. Les soupapes sont l'existence structurée de l'officielle opposition et les élections tous les quatre ans.

La technique fondamentale, dans cette démocratie, est le jeu des oppositions et des divisions. Un parti peut espérer prendre le pouvoir en détruisant l'autre, en ayant plus d'argent que l'autre.

La démocratie politique entretient donc, comme système, la lutte perpétuelle entre les groupes politiques.

La démocratie syndicale cherche à entretenir l'harmonie entre les divers groupes.

La démocratie syndicale est le contraire exact de la démocratie politique.

Les moyens de la démocratie politique sont à l'opposé des moyens syndicaux

Les moyens de la démocratie politique sont donc à l'opposé des moyens de la démocratie syndicale et cela tient, essentiellement, au fait qu'en démocratie syndicale le groupe entier triomphera, ou perdra, dans le cas d'une action d'un secteur ou d'un syndicat; ou encore tous les groupes, gagneront ou perdront, dans le cas d'une action conjointe.

Le triomphe d'un parti politique conduit au pouvoir: la nomination des amis, l'octroi de contrats aux amis, c'est-à-dire la jouissance du pouvoir et les bienfaits qui découlent d'avoir le contrôle du trésor

public. C'est un jeu connu et accepté. Le parti perdant n'a qu'à lutter plus fort s'il doit espérer un jour jouir du pouvoir. Quand la société entière y reçoit quelque chose, elle a une dette de gratitude envers le parti au pouvoir.

Le triomphe d'un syndicat, ou d'un organisme syndical, dans une lutte, est le triomphe du groupe entier. Dans les luttes de nature politique, comme l'assurance-maladie, lorsque l'objectif réunit tous les mouvements de travailleurs, au-dessus des querelles d'organisation professionnelle, l'instinct syndical pour la cohésion se fait sentir avec éclat.

On le voit. L'âme même de la démocratie syndicale est radicalement différente de celle de la démocratie politique.

Dans cette dernière, une fois tous les quatre ans, les citoyens choisiront ceux qui gouverneront la chose publique et qui prendront les décisions, c'est-à-dire le parti qui exercera le pouvoir, souvent d'une manière tout à fait autoritaire, au cours de son mandat. Je souligne le caractère autoritaire et absolu du parti au pouvoir pendant son mandat parce qu'on oublie que le rôle de l'opposition est réduit à sa plus simple expression.

Les moyens de la démocratie politique seront rejetés par les travailleurs

Malgré la tentation que certains syndicalistes éprouvent de jouer à ce genre de démocratie politique dans le mouvement syndical, je ne crois pas que les travailleurs puissent longtemps se laisser glisser vers ce genre de démocratie sans percevoir qu'ils filent vers leur perte collective.

La démocratie syndicale est permanente

Non, la démocratie syndicale est une démocratie qui fonctionne à l'année longue, dans les syndicats, dans les fédérations, dans les divers organismes du mouvement. Il s'agit d'une démocratie permanente.

Dans la démocratie syndicale, les élus sont des individus qui ont la charge d'exécuter des mandats dictés par les assemblées générales. Dans un mouvement syndical, il y a des centaines d'assemblées chaque mois.

Personne dans le mouvement syndical reçoit un mandat d'exercer un pouvoir à peu près absolu pendant quatre ans. Les organismes

syndicaux siègent entre les congrès, ils donnent des mandats et les élus les exécutent. S'ils ne les exécutent pas, ils ont à s'expliquer devant les assemblées ou à se retirer. Un officier syndical élu ne peut pas s'asseoir et dire: mon affaire est bonne pour quatre ans!

Voilà donc que les travailleurs se sont donnés un instrument pour conduire leurs activités. C'est un instrument très complexe à cause de l'importance de la participation à tous les paliers, et à toutes les étapes, mais très puissant.

Des tentations très fortes pour la politique

Certains groupes sont particulièrement touchés par l'évolution politique actuelle. Je pense aux cadres, aux enseignants, ou encore aux employés de la fonction publique. Ils prennent intérêt à la politique partisane non pas pour les motifs ordinaires de la politique partisane, mais pour défendre, sur la scène politique, les valeurs culturelles qui sont essentielles à notre survie en tant que Canadiens-français. Pour eux, ces valeurs, particulièrement la langue française, sont menacées.

On comprendra que la lutte qui se livre actuellement, entre partisans de différentes formations politiques, autour du problème de la survivance des valeurs fondamentales de la société canadienne-française, soit sentie très vivement chez certains enseignants, journalistes, cadres canadiens-français, professionnels des divers gouvernements et groupes universitaires.

Certains groupes vivent sur la ligne de feu

Le rôle de premier plan qu'ils remplissent dans les institutions d'enseignement, ou encore au niveau de l'administration publique, ou du monde de l'information, les place sur la ligne de feu des sourds affrontements entre les valeurs de chez nous et les valeurs étrangères.

Ils ne remettent pas en question la démocratie syndicale et son fonctionnement dans leurs propres organismes syndicaux et je pense bien qu'il n'est pas question, dans leurs syndicats, d'instaurer une démocratie politique du genre de celle que nous connaissons dans la vie parlementaire.

Il est possible cependant qu'ils ne voient pas la CSN comme étant exclusivement un organisme de défense des travailleurs organisés, mais une force politique entre plusieurs autres forces politiques, et qui

devrait être utilisée comme une force politique traditionnelle dans le cadre de la politique partisane traditionnelle.

Il est possible aussi qu'ils voient bien le rôle syndical de la centrale mais qu'ils croient devoir transformer cette forme en force politique traditionnelle pour défendre, sur ce plan, des valeurs auxquelles nous tenons tous.

Nous devons choisir notre chemin

Délégués, nous devons carrément envisager la présente situation et décider quel chemin nous prenons pour atteindre nos objectifs, celui de la démocratie syndicale qui nous a bien servis à venir jusqu'à aujourd'hui, ou un autre chemin, celui de la démocratie politique.

Je n'ai jamais prétendu détenir la clef de toutes les énigmes et encore moins d'avoir la solution de tous les problèmes. Mais je crois en la discussion, franche et ouverte, pour sonder les voies de l'avenir.

J'ai abordé ce problème directement, pour la première fois, dans la *Lettre aux militants*. Il en a été question par la suite au cours de nombreuses assemblées dans toutes les régions.

Il faut être réaliste. Dans la crise sociale que nous traversons actuellement, il y aura encore des confrères qui, motivés profondément et sincèrement par le débat politique en cours, se sentiront tentés de nous engager sur la voie de la méthode politique traditionnelle.

Dans toutes questions qui impliquent le mouvement, telles les questions politiques, la hiérarchie des structures doit être respectée.

Le chemin de la démocratie syndicale

Or, mon opinion est que nous devons nous astreindre aux moyens de la démocratie syndicale, de la démocratie active: discussion libre, entière dans nos assemblées, mais respect de la décision des assemblées.

Je ne crois pas que les travailleurs organisés acceptent des oppositions officielles à l'intérieur d'un mouvement syndical, la bagarre politique érigée en système, les tentatives d'écrasement entre groupes comme les partis politiques le font.

Dans la démocratie syndicale, les hommes discutent, ils s'informent, ils peuvent se tromper, ils peuvent changer d'idée, mais finalement ils doivent se rallier à la décision de l'assemblée générale.

Je ne prétends pas que la démocratie syndicale est parfaite; je ne prétends pas qu'il ne s'y trouve pas des faiblesses, mais je dis que la démocratie syndicale impose une contrainte: celle de la recherche des objectifs de la collectivité des travailleurs organisés. Je ne vois pas comment nous pouvons être vraiment responsables aux membres dans un autre cadre. Ceux qui ne sont pas d'accord avec une décision d'assemblée doivent mettre de côté leurs différences dans l'intérêt du groupe et non pas descendre le mouvement et les officiers qui sont chargés des mandats des congrès ou des assemblées. En d'autres mots, autant les délégués syndicaux se sentent libres de dire tout ce qu'ils ont à dire et de se battre pour leurs idées au cours d'une discussion d'assemblée syndicale, autant ils acceptent d'être solidaires de l'action une fois la décision prise.

Dans la vie syndicale, la liberté et la responsablité marchent la main dans la main et rien ne sème plus l'inquiétude et l'insécurité chez les travailleurs que l'irresponsabilité vis-à-vis la collectivité ouvrière.

La liberté et la responsabilité sont liées ensemble. Un syndicaliste qui n'accepte pas d'être responsable ou qui n'accepte pas de participer à la vie syndicale, qui préfère être irresponsable, n'est jamais libre. Il accepte que d'autres décident. Il accepte cela ou il se retire à l'écart.

La démocratie syndicale, plus vivante que jamais

N'écoutez pas ceux qui tentent de discréditer la démocratie syndicale parce que, disent-ils, peu de travailleurs participent régulièrement.

Les organismes syndicaux ne se réunissent pas uniquement à tous les quatre ans. Les syndicats, les fédérations, les conseils centraux, se réunissent continuellement. En plus de ces réunions, les activités des fronts communs, des comités d'action politique et d'autres comités réunissent des travailleurs très fréquemment.

Le Bureau confédéral se réunit une douzaine de fois par année; le Conseil confédéral, quatre fois par année, et le congrès général, tous les deux ans.

Dans ce genre de structures démocratiques, même le plus indifférent des travailleurs peut difficilement ne pas avoir vent de ce qui se passe dans la vie syndicale.

Au cours des négociations et en période de grève, la participation est toujours très élevée.

Dans la société actuelle, il n'existe pas d'organisation qui incite à la participation et qui obtienne autant de participation que le mouvement syndical.

Combien d'organisations peuvent, dans l'espace de quelques jours, réunir dans toute la province quelques milliers de travailleurs pour discuter d'un problème? Il n'y en a pas, en dehors de la CSN.

J'admets volontiers que nous aimerions tous que la participation soit encore plus grande, mais n'allons pas, parce que nous ne réussissons pas, à chaque occasion, à réunir la presque totalité des membres, s'engager dans la voie d'une démocratie passive qui n'aura de démocratique que le nom.

La démocratie syndicale est un camp de la liberté

Je demande à ce congrès de consacrer ce camp de la liberté qu'est la démocratie syndicale. Il faut que les travailleurs puissent s'exprimer sur toutes les questions en débat, librement. Il faut une fois qu'une décision est prise, que la liberté de la collectivité d'agir soit respectée et appuyée. Il faut que la démocratie syndicale continue d'être le lieu de rencontre de toutes les opinions. Il est vital, dans une société aussi profondément divisée que la nôtre, qu'il y ait un endroit où l'on puisse discuter de tout dans le but d'agrandir le champ de participation des travailleurs.

Si, comme je le crois fermement, nous devons lutter de toutes nos forces pour maintenir bien vivant l'esprit de la démocratie syndicale dans notre vie syndicale, je suis tout aussi certain que notre action devant les problèmes politiques très graves de l'heure doit être fermement conduite mais selon les règles de la démocratie syndicale.

Notre approche sera syndicale ou nous éclaterons

Notre approche donc aux problèmes politiques sera syndicales. Elle sera syndicale ou nous éclaterons! Nous éclaterons comme la société dans laquelle nous vivons a commencé à le faire, en petits groupes tournés sur eux-mêmes ou recroquevillés dans leurs écailles,

luttant l'un contre l'autre, se détruisant l'un l'autre. Et par ce processus de morcellement, nous serions individuellement intégrés dans le grand tout nord-américain d'ici quelques années.

Le problème politique doit être affronté

Pourquoi préparer une approche aux problèmes politiques? Parce que nous n'avons pas d'autre choix. Dans la société de consommation qui est en voie d'organisation, ici, les décisions économiques seront aussi les décisions politiques et les décisions politiques seront aussi les décisions économiques.

De plus en plus, nous serons pris dans la politique parce que la politique est l'arme de l'économique.

De plus en plus, nous entendrons le patronat s'exprimer sur les problèmes politiques, en faveur du pouvoir, et de plus en plus nous entendrons le pouvoir politique s'exprimer en faveur du pouvoir économique.

Ce que notre congrès de 1949, à la suite de la grève de l'amiante, avait entrevu déjà vaguement, s'est précisé en 1968 par une structuration de l'action politique non partisane. Depuis ce temps, la collusion de l'économique et du politique s'est renforcée.

Lorsque le ministère du travail nous dit que dans l'avenir, le cabinet sera appelé à trancher les conflits importants au nom de l'intérêt général et qu'il ajoute que les élections fourniront l'occasion à la population de se dire d'accord ou en désaccord, il faut bien se rendre à l'évidence.

Ici nous nous retrouvons devant des actes du gouvernement et des mots du gouvernement qui s'accordent. Ce ne sont pas des promesses électorales!

La finance et la politique collaborent étroitement

La concertation du politique et de l'économique a pris des dimensions impressionnantes lors de l'interminable conflit postal. Personne ne saura jamais ce qu'a été obligé d'investir le secteur économique pour soutenir cette lutte d'un de ses plus importants représentants, Eric Kierans.

Quelle a été la contribution des hommes d'affaires de Montréal dans la lutte de Kierans contre les camionneurs de Lapalme? Personne ne le saura jamais.

Le monde politique a beaucoup changé. Autrefois, la plupart des politiciens n'étaient surtout que les représentants de certains intérêts. Mais depuis quelques années, ce sont les financiers eux-mêmes qui ont décidé de défendre leurs intérêts sur les parquets des parlements. Quand nous parlons d'une collusion, d'un pouvoir économico-politique, nous ne parlons pas d'une possibilité, mais d'une réalité actuelle.

Notre approche aux problèmes économico-politiques sera syndicale, selon les règles de la démocratie syndicale. Ce seront les membres qui décideront, qui s'exprimeront au cours des assemblées, qui recevront toute l'information utile.

LES TRAVAILLEURS CONTINUERONT DE BATIR LEUR PROPRE MODELE D'ACTION. ON NE LEUR IMPOSERA PAS DE MODELES D'ACTION PRÉFABRIQUÉS

Certains intellectuels veulent nous offrir un plan global

Certains intellectuels ne cessent de nous talonner privément et publiquement pour nous forcer à prendre telle ou telle orientation. Je trouve qu'ils oublient constamment une chose fondamentale: dans un mouvement syndical, les membres décident, un homme n'impose pas son point de vue. Si les membres disent non, c'est non. S'ils acceptent, ils acceptent.

Les intellectuels jouent un rôle important dans une société, surtout au niveau de la recherche, et notre mouvement a reçu de plusieurs d'entre eux des services qui valent la peine d'être signalés. Mais je tiens quand même à expliquer pourquoi certains d'entre eux font fausse route en réclamant d'un mouvement syndical qu'il accepte en bloc des modèles de moyens économiques ou politiques.

On a écrit: où va la CSN? Elle doit nous le dire. Et du même souffle on nous avertissait qu'il nous fallait entrer dans le schème nord-américain (entendez américain), sinon c'était la disparition. D'autres intellectuels, dans des sphères élevées de notre monde académique, nous posaient autrement la même question. Où allez-vous? Branchez-vous! Votre rôle c'est de rallier toutes les oppositions au régime, comme dans le temps de Duplessis. Or, si nous nous sommes faits parler de cette façon pendant ces dernières années, c'est que l'on a considéré que le fait que le mouvement n'a jamais prêché une doctrine économique contribuait jusqu'à un certain point à l'absence d'une seule et unique théorie des moyens économiques et politiques qui aurait rallier tous les clans ou qui, en tout cas, aurait rallier pas mal de clans et de groupes. On veut un seul grand remède!

Pour les gens qui passent leur vie dans les livres et les papiers, il est évidemment tentant de dire des choses absolues sur les moyens que d'autres devront exécuter.

Les travailleurs n'accepteront pas de plans préfabriqués

Leur erreur est, à mon avis, de croire que les systèmes se prennent sur une tablette, que la tactique, ou les moyens, sont de la pure spéculation. Et moi j'affirme, en tant que syndicaliste, que jamais, vous m'entendez, jamais on n'imposera à la classe des travailleurs du Québec un modèle préfabriqué qu'il vienne des cerveaux d'intellectuels américains, russes, chinois, canadiens-anglais ou canadiens-français. Libre à ceux qui croient que je me trompe de tenter leurs chances. Il n'y a rien qui les empêche.

Quels sont en résumé les reproches que l'on nous fait? On nous reproche de dénoncer l'idéalisme et en même temps de nous comporter en idéalistes. C'est vrai. L'idéalisme verbal déroute et divise quand il n'est pas relié à la vie. Dire que nous nous comportons en idéalistes montre au moins que nous vivons selon des idées. Merci!

On nous accuse d'être un pouvoir organisé tout en prétendant à la spontanéité. L'explication en est simple. Cette organisation appartient aux travailleurs qui prennent leurs propres décisions et leurs moyens à eux.

On nous accuse de n'avoir aucun modèle politique global pour guider nos actions. On nous accuse d'attaquer ceux qui veulent une solution globale. On nous reproche d'avoir dit que *"la CSN dans sa critique sociale, économique et politique n'est liée par aucun système socio-économique préconçu."* On dit que cela veut dire que nous ne savons pas ce que devrait être une société. On dit que ce n'est pas honnête de critiquer les institutions sans que nous ayons nous-mêmes un modèle précis à présenter. On dit que la population attend de nous un plan. On dit que nous laissons aux partis politiques le soin d'élaborer des politiques. On veut que nous fassions une élaboration parallèle. On nous reproche de dire que nous voulons l'action collective par l'intervention du peuple organisé. On dit enfin que derrière tout cela se cache une technocratie syndicale.

Je dis immédiatement que tous les syndicats savent qu'il y a des conseillers techniques dans le mouvement syndical et je dis qu'ils ne sont pas cachés. Toute organisation a besoin de techniciens. Mais la question qu'il faut se poser est la suivante: à la CSN les travailleurs existent-ils pour les techniciens ou est-ce le contraire? Je crois que vous pouvez vous-mêmes répondre à cette accusation folichonne. D'ailleurs un des problèmes que le Rapport Woods sur les relations industrielles a soulevé est précisément le pouvoir des assemblées générales sur les techniciens. Les experts suggèrent que les

assemblées syndicales aient moins de pouvoirs. Les faits contredisent l'accusation. Ce genre de contradiction m'en rappelle une autre. Lorsqu'un conflit se déroule bien, on dit que ce sont les dirigeants syndicaux qui imposent leurs quatre volontés aux travailleurs. Lorsqu'une assemblée de grévistes rejette une formule de règlement que nous recommandons, on dit que les dirigeants syndicaux ne sont pas assez forts pour contrôler leurs membres.

On veut nous mettre en boîte

Mais pour répondre à l'ensemble des autres accusations, qui tournent toutes autour de la même chose, je trouve qu'elles sont surtout inspirées par des gens qui veulent absolument nous mettre en boîte et nous mettre en contradiction avec nous-mêmes. On veut absolument nous analyser comme des partis politiques qui font de magnifiques programmes sur papier et qui les mettent de côté le lendemain de l'élection, en bonne partie en tout cas.

Veut-on pouvoir dire: ces gens ont déclaré que le système qu'ils adoptent dit telle chose mais, en réalité, qu'ils font telle chose? Aimerait-on bien que nous soyons dans le même bateau que les pouvoirs? Le pouvoir économique dit qu'il croit à l'entreprise libre et à la concurrence mais, en réalité, pratique la monopolisation et la concertation économico-politique.

Le pouvoir politique prêche la démocratie. Mais qui manigance les élections avec l'argent? Qui s'installe pour quatre ans dans le pouvoir absolu? Le pouvoir universitaire donne l'impression de vouloir établir le pouvoir des gens les plus intelligents mais, en fait, il installe en place les gens qui ont de l'argent pour se payer des études.

Non. Nous ne ferons pas cela. Nous continuerons de dire que nous nous considérons absolument libres de critiquer et que nous n'adoptons aucun système économico-social en particulier.

L'idéal de l'homme est le même depuis toujours

Évidemment cela suscite des exclamations. Mais je ne vois pas vraiment pourquoi cela devrait nous inquiéter. Car si depuis le tout début de l'histoire humaine, les hommes s'entendent sur les grands objectifs de la société idéale, ils luttent sur les moyens pour y arriver.

Je pense bien que personne ne sera en désaccord avec la vision de la société parfaite qu'entrevoyait le prophète Isaïe, dans l'Ancien Testament: *"Il adviendra dans l'avenir que le mont du temple de Yahvé sera établi au sommet des montagnes ... toutes les nations y*

afflueront ... il exercera son autorité sur les nations et sera l'arbitre des peuples nombreux, qui de leurs épées forgeront des socs et de leurs lances des faucilles. Les nations ne lèveront plus l'épée l'une contre l'autre et l'on ne s'exercera plus à la guerre ... On n'y entendra plus désormais le bruit des larmes et le son des cris. Là, plus de nouveau-né qui ne vive que quelques jours, ni de vieillard qui n'accomplisse son temps ... Ils bâtiront des maisons qu'ils habitent, ils planteront des vignes dont ils mangeront les fruits. Ils ne bâtiront plus pour l'habitation d'un autre et ne planteront plus pour la consommation d'un autre."

Les moyens d'y arriver varient selon les époques et les peuples

Les moyens varient avec l'époque et les sociétés particulières. Chaque peuple fait son cheminement à lui. L'histoire raconte ces cheminements des différents groupes humains.

Il est insensé, à mon avis, de s'imaginer, comme semblent le faire certaines personnes, qu'on imposera ici, par une élite, des schèmes d'actions qui n'ont aucune racine chez nous.

Ceux qui veulent nous imposer le moule américain, par intérêt, ou qui nous arrivent avec d'autres moules étrangers, par idéologie, ne nous aident aucunement à formuler notre propre expérience et à bâtir notre propre modèle.

Nous n'accepterons pas de modèle préfabriqué, qu'il nous arrive d'un sociologue, d'un politicologue, d'un politicien.

Notre idéal d'une société, nous l'avons énoncé dans la Déclaration de principes dont une version plus que rafraîchie est soumise à l'attention des délégués. En général, il rejoint les aspirations de l'homme. Il évolue avec nous.

Nous disons donc ceci: nous continuerons de faire la critique de la société et cela sur des situations bien concrètes en regard de ce que nos membres considèreront désirable dans une société; nous continuerons de repousser ceux qui veulent nous imposer des modèles et s'ils nous nuisent gravement, nous les attaquerons.

Le monde syndical fonctionne surtout dans un monde réel. Le mouvement syndical suit sa logique interne, indépendamment des partis politiques au pouvoir. Il réclame de la législation, il propose des amendements, il combat certaines législations. Il n'a d'allégeance à aucun parti.

Je ne prétendrai pas que notre approche ne changera jamais, mais je maintiens qu'elle correspond à la réalité actuelle.

Il y a des gens qui règlent tous les problèmes de la société dans leurs salons, mais le mouvement ouvrier n'est pas une affaire de salon et la vie ouvrière n'est pas une joute oratoire dans laquelle l'un doit dire noir et l'autre blanc.

Le mouvement syndical fait son propre chemin

Le mouvement syndical fait son chemin, il fait son expérience et se bâtit un modèle à partir de ses expériences concrètes.

Les idées sur les moyens d'atteindre un idéal, dans une société précise, ne naissent pas dans un vacuum.

Mes amis, les idées naissent dans la lutte, comme l'étincelle naît du frottement de deux pierres, comme l'eau de source d'un coup de pic dans le roc.

L'action directe pour régler des problèmes qui, dans l'esprit des travailleurs, n'ont pas de couleurs politiques, est conçue par les groupes de travailleurs, lentement, librement, et surtout en évitant les chicanes inutiles.

L'intellectuel et sa place chez nous

L'intellectuel a un rôle à jouer à moins qu'il ne veuille s'intéresser qu'à la recherche. Ce rôle est de venir dans le monde du travail pour fournir de l'information, pour dire la vérité sur ce qui se passe au niveau du pouvoir économico-politique.

Plusieurs intellectuels participent à la vie syndicale. Je les invite à continuer et j'invite ceux qui se tiennent à l'écart de tenter l'expérience de la participation, chez nous, de prendre conscience du désir du travailleur de prendre ses propres responsabilités et selon les moyens qui respectent toujours la volonté exprimée de son groupe.

DES TACHES URGENTES

A — L'instauration de la démocratie dans la vie politique et une réforme complète des lois électorales

Une vaste campagne de sensibilisation

Depuis deux ans, d'une façon plus systématique que jamais auparavant, nous avons entrepris ensemble, auprès de nos membres et de la population, une vaste campagne de sensibilisation aux graves lacunes de la société injuste dans laquelle nous vivons. Cette campagne fait partie de notre façon à nous de répondre à certains besoins concrets, réels, accrochés à la réalité.

À l'occasion, nous avons formulé des propositions concrètes en face d'événements précis. Nous avons dû combattre à peu près dans tous les domaines pour espérer en arriver à une société plus humaine. Nous n'avons pas toujours eu gain de cause. Parfois, cependant, nous avons réussi.

Le deuxième front n'a pas été toute la réalité que l'on aurait tous souhaitée; il n'était pas facile dans si peu de temps de systématiser une action dont nos militants n'avaient pas l'habitude. Parfois, on a pu constater que des militants d'une région mettaient plus d'accent dans un sens que des militants d'autres régions. Cette situation a entraîné des difficultés internes, souvent considérables, mais qui étaient prévisibles. J'avais déjà mentionné qu'au point de départ de la mise en oeuvre d'une telle opération, il était nécessaire que les régions fassent leur propre expérience, inventent leurs propres moyens, trouvent leur voie à la lumière d'une idée qui est restée abstraite jusqu'à un certain point.

Le deuxième front doit être plus défini

Malgré tout, nous avons réussi des réalisations concrètes et nombreuses. Je l'ai signalé précédemment, et vous le constaterez davantage en parcourant les autres rapports qui vous sont soumis.

Il m'apparaît maintenant que le deuxième front doive être plus défini, plus articulé, et que les deux prochaines années seront déterminantes dans ce sens. C'est pourquoi je vous propose formellement que notre mouvement ne s'engage pas dans la

formation d'un parti politique ou n'accorde pas d'appui définitif à un parti, afin que notre propre service d'action politique, nos représentants dans les régions, les militants, puissent appliquer d'une manière ferme les principes du deuxième front par l'entremise de la centrale elle-même. Car je crois que nous obtiendrons plus de résultats en ce domaine par l'entremise de notre organisation syndicale que par l'entremise des partis politiques, sur lesquels je ferai certaines observations tantôt.

Les principes du deuxième front, nous devrons continuer de les appliquer avec acharnement. Pour obtenir des résultats, nous devrons non seulement établir des priorités, mais tâcher de systématiser nos actions et de les coordonner à la grandeur du mouvement. C'est au congrès qu'il appartient d'établir des priorités. Pour ma part, je propose certaines actions à entreprendre sans délai, parce que je crois qu'elles sont vitales pour l'avenir de notre société. D'autres propositions sont contenues dans le rapport de l'action politique. Les propositions qui seront retenues par le congrès devront déterminer les priorités de notre service d'action politique. C'est à ce service qu'il appartient plus particulièrement de systématiser et de coordonner les actions sur le deuxième front, en fonction des priorités décidées par le congrès et des urgences devant lesquelles les instances du mouvement doivent prendre position entre les congrès. C'est une question d'efficacité. Voici donc les propositions concrètes que je veux faire en relation avec le deuxième front.

Aucune loi ne régit les partis politiques

Il faudra d'abord démocratiser la vie politique. Il faudra donner la vie démocratique aux institutions politiques qui n'en ont que les apparences. Et pour cela, il faut commencer par clarifier certaines choses entre nous sur les partis politiques.

Dans notre régime parlementaire, les partis politiques sont, théoriquement, la voie démocratique par laquelle la volonté de la population se rend jusqu'aux centres de décision. Or, qu'est-ce qui se passe dans la réalité? Les partis politiques ne sont assujettis à aucune loi d'ordre public qui les rendrait responsable devant les groupes de la population qu'ils prétendent représenter, dont ils prétendent acheminer la volonté jusqu'aux centres de décision.

Le résultat, c'est que les partis politiques ne prennent pas leurs racines dans la population; les candidats ne sont pas chosis par la majorité réelle des membres du parti dans chaque comté; les citoyens n'ont pas toujours la liberté de voter; le député élu ne représente pas nécessairement la majorité de la population de son comté; et

finalement, le gouvernement élu ne représente pas toujours la majorité de la population.

Démocratie de façade

Voilà le genre de démocratie qui découle des partis politiques dans leur forme actuelle. C'est une démocratie de façade, qui sert à dissimuler le pouvoir imposé par la force d'une minorité riche et habile. Il y a donc une contradiction totale dans nos institutions démocratiques.

Pourquoi tant de personnes ne croient-elles plus aux partis politiques? Pourquoi les hommes politiques sont-ils si peu crus de nos jours? Personne n'a jamais tenté de sonder ce problème capital, à ma connaissance. Si des sociologues ont analysé le phénomène de l'absence de crédibilité des partis politiques auprès du public, ils n'ont pas communiqué leurs conclusions.

Pour ma part, je crois que la méfiance du public envers les partis politiques vient de l'absence de tout contrôle public sur leurs opérations.

Un des problèmes vitaux des partis politiques, c'est qu'ils disent une chose mais en font une autre. Ils prêchent partout et toujours le droit absolu de choisir démocratiquement les candidats aux élections. Les partis politiques disent fréquemment: Nous vivons dans une société qui a le bonheur d'être démocratique, ceux qui veulent des redressements doivent suivre la voie démocratique. Aucune autre voie ne sera tolérée.

Qui contourne la voie démocratique?

Or, qui contourne la voie démocratique? Ce sont les partis politiques eux-mêmes et surtout les vieux partis. Voici de quelle façon.

Est-ce vraiment la majorité des membres d'un parti politique qui choisit démocratiquement le candidat d'un comté? Les partis qui violent systématiquement la démocratie sur ce point n'en rendent compte à personne.

Aucun parti n'est obligé de rendre compte du nombre de membres qu'il a dans chaque comté. Même s'il ne représente rien dans un comté, il peut présenter un candidat. Le premier qui se moque de la règle démocratique dans ce cas est le parti politique lui-même.

Les listes électorales fabriquées par les partis politiques

Est-ce que tous les citoyens de 18 ans et plus sont libres d'aller voter? Ce n'est pas assuré car nous avons encore un système par lequel les listes électorales sont fabriquées par les représentants des partis politiques.

Les partis politiques passent leur temps à nous expliquer que le fondement de la démocratie est le droit d'aller voter et que c'est là la différence fondamentale entre nous et les pays totalitaires. Mais il n'y a pas de mécanisme certain pour vous assurer votre droit de vote, parce que les partis politiques ont des experts en préparation de listes électorales qui donnent à des personnes qui ne sont pas éligibles au vote la liberté d'aller voter.

Les partis politiques sont donc encore les premiers à violer les règles démocratiques quant à la liberté du vote comme on a pu le constater récemment lors de procédures judiciaires. Théoriquement, ils peuvent être appelés à s'expliquer devant une cour, mais ce seront toujours des individus et jamais les partis politiques eux-mêmes qui seront en cause. Il n'y a à peu près pas moyen de poursuivre un parti politique.

Le député représente-t-il la majorité?

Est-ce que le député élu représentera vraiment la majorité de la population d'un comté? Ce n'est pas assuré. Il est fréquent qu'un député représente la minorité des voteurs. Sur cet autre point, les partis politiques acceptent facilement que la règle démocratique soit violée.

Est-ce que la population en général peut au moins avoir l'assurance que le vote d'un citoyen compte autant que celui d'un autre citoyen? Pas du tout. Dans certains comtés, il faut un nombre de voteurs beaucoup plus considérable pour élire un député qu'il n'en faut dans un autre.

Sommes-nous assurés d'être gouvernés par des députés qui représentent la majorité de la population? Non. Le gouvernement Johnson, en 1966, était appuyé par un parti politique dont les députés, plus nombreux en chambre, ne représentaient pas la majorité des électeurs. Le même phénomène s'est produit cette année avec l'élection du gouvernement Bourassa. En 1944, Duplessis avait pu se hisser au pouvoir avec des députés qui ne représentaient pas la majorité de la population votante.

Mais si nous critiquons, si nous contestons les décisions du parti au pouvoir, il prendra soin de nous repousser en invoquant que le gouvernement représente la majorité de la population.

Qui choisit le candidat qui représentera ce comté d'agriculteurs? Mystère.

Qui sont les bailleurs de fonds des partis politiques? Mystère. L'argent occupe encore une place prépondérante dans le fonctionnement des institutions démocratiques.

Rien n'empêche ceux qui ont l'argent pour le faire, de littéralement noyer la population dans la propagande, de manipuler les moyens d'information et de tricher la démocratie en parachutant des candidats, en présentant des candidats fantoches pour diviser le vote, en organisant les listes d'électeurs.

La population connaît la vérité

Je crois que la population sait très bien que le mécanisme électoral, comme le mécanisme de votation, comme le mécanisme de représentation, ne respecte pas les principes mêmes de la démocratie, que les partis politiques sont les premiers à violer les règles de la démocratie. La population en général connaît tout cela, mais se demande comment faire pour venir à bout de cette situation.

Tant que l'on tolérera les pratiques et les situations anti-démocratiques, tant que les partis politiques ne seront pas responsables de leurs actes devant leurs membres, tant que les partis politiques pourront faire à peu près ce qu'ils veulent sans en rendre compte à personne, tant qu'une minorité d'électeurs pourra élire un gouvernement, tant que l'argent aura le dernier mot dans la vie politique, la démocratie ne sera jamais ce qu'on prétend qu'elle est, c'est-à-dire le gouvernement du peuple par les représentants de la majorité du peuple.

Depuis un demi-siècle, des réformes ont cependant ouvert la voie à une participation plus grande au scrutin et ont étendu à plus de citoyens la possibilité de se porter candidat. Pour être voteur, il n'est plus nécessaire d'être propriétaire. Pour se porter candidat, il suffit maintenant d'un dépôt en argent.

Dans le Québec particulièrement, certaines réformes de la loi électorale ont rendu plus facile la formation de nouveaux partis en prévoyant le remboursement par l'état d'une partie des dépenses

électorales. Tout cela constitue des réformes importantes, mais qui restent superficielles. D'autres réformes, mais fondamentales celles-là, s'imposent dans les plus brefs délais.

Je propose donc

A) *une loi des partis politiques qui aurait les effets suivants:*

- obliger les partis à avoir un certain nombre de membres en règle dans les comtés de la province où ils veulent présenter des canditats. Étant donné que les partis politiques dans une société démocratique ne doivent pas être des sociétés secrètes, les noms des membres de ces partis politiques doivent être dûment enregistrés.

Obliger les partis à suivre la règle démocratique

- obliger les partis à fonctionner selon les règles de la démocratie et à fournir les preuves que ces règles ont été suivies dans l'élection du candidat et dans l'approbation du programme politique du parti.

- obliger les partis à publier les noms des bailleurs de fonds et les montants enregistrés.

- obliger les candidats à rendre compte annuellement de leur mandat à l'association de leur parti, et les partis à rendre compte publiquement de leurs activités. Cette mesure vise à assurer la liberté des membres d'un parti de participer à la politique du parti et au choix du candidat.

B) *une loi pour instituer une liste permanente des voteurs.*

Il n'y a pas moyen de garantir la liberté du vote, liberté fondamentale dans une démocratie, sans une liste permanente des voteurs. Le contrôle des listes électorales par les vieux partis doit être aboli et remplacé par une liste véritable de tous les électeurs, complète et permanente.

Une liste permanente pour toutes les élections

Pour être économique, cette liste permanente doit servir à toutes les élections — fédérales, provinciales, municipales, scolaires.

C) *une loi pour instituer la répartition équitable des sièges de l'assemblée nationale selon le nombre d'électeurs.*

Il faut dans une démocratie que chaque électeur sache que son vote vaut autant que celui d'un autre dans le choix des représentants à l'Assemblée nationale. À l'heure actuelle, le vote d'un électeur dans un comté populeux a moins de poids que le vote d'un électeur dans un comté moins populeux. Pourtant la liberté d'être représenté équitablement est fondamentale. Par conséquent, la carte électorale doit être refaite pour que chaque comté ait le même nombre d'électeurs, de façon que le vote des citoyens ait le même poids partout.

D) *une loi de la représentation proportionnelle à l'assemblée nationale.*

La majorité de la population dans chaque comté doit avoir la liberté d'élire son député.

Le gouvernement par la majorité n'est plus garanti. Il faut y voir

À l'heure actuelle cette liberté essentielle est brimée. Par le jeu de la division des opinions politiques en plusieurs partis, un candidat qui a l'appui d'une minorité peut devenir effectivement le député d'un comté, et cela arrive fréquemment. Le système de l'élection par simple majorité remonte à l'époque où il n'y avait que deux partis politiques.

Notre démocratie actuelle est moins valable qu'elle ne l'était parce qu'elle ne garantit plus le gouvernement par la majorité de l'électorat. Il faut remédier à cet accroc très grave à la vie démocratique par l'adoption d'une loi de représentation proportionnelle.

En pratique cela veut dire que lorsqu'il n'y a pas de majorité absolue au premier scrutin, on en tiendra un deuxième de façon à assurer que le député élu représenter a la majorité des électeurs votants.

Enfin, dans cette loi, il faudra prévoir que tout gouvernement doit être formé des députés qui représentent véritablement la majorité de la population. Cela veut dire que la coalition serait obligatoire pour former un gouvernement dans tous les cas où un parti ne pourrait à lui seul s'assurer de la majorité des sièges.

E) *un mécanisme pour assurer que les dépenses électorales des partis seront strictement contrôlées en fonction de critères fixés par la loi électorale.*

F) *les média d'information doivent eux-mêmes participer à la vie démocratique, non seulement en faisant leur travail habituel d'information, mais en mettant gratuitement du temps ou de l'espace à la disposition des partis pour qu'ils puissent exprimer directement leur point de vue. Déjà la société Radio-Canada met des périodes de temps gratuitement à la disposition des partis, mais il faudrait que cette pratique soit étendue aux postes privés et aux journaux. Selon des barèmes fixés par la loi électorale, l'État devrait défrayer le coût de l'espace et du temps dans les média d'information en plus de celui qui est alloué gratuitement par les média eux-mêmes.*

Le volume de ce temps et de cet espace devrait être basé sur le nombre de membres enregistrés et en règle que chaque parti aurait au moment du déclenchement de l'élection. Je n'ai jamais compris la logique en vertu de laquelle on accorde du temps gratuit en fonction du résultat des élections précédentes, vieilles de trois ou quatre ans.

Garantir la liberté politique est essentiel

Les réformes que je viens de proposer sont essentielles pour garantir la liberté politique à laquelle nous aspirons tous, en tant que citoyens.

B — La politique de chômage forcé doit être remplacée par une loi du plein emploi

Un véritable plein emploi

Je ne suis pas le seul à penser que le travail est un droit qui doit être reconnu au même titre que le droit à la vie et tous les autres droits qui permettent le développement des civilisations. Il y en a beaucoup d'autres qui le pensent, particulièrement à la CSN. Et quand nous serons suffisamment nombreux à le penser, les gouvernements cesseront de parler de chômage pour commencer à parler du plein emploi, pour commencer à réaliser le plein emploi. Non pas le plein emploi tel que défini par certains économistes et technocrates qui jugent acceptable un taux de chômage de deux à trois pour cent. Mais le véritable plein emploi qui permettra à tous ceux qui peuvent et qui veulent travailler de le faire.

Plusieurs documents témoignent que le droit au travail a toujours été une préoccupation dans la CSN. Nous avons fait des choses concrètes pour la reconnaissance de ce droit, par la négociation de la sécurité d'emploi, au prix de grèves bien souvent. Nous avons fait des choses moins palpables au niveau des gouvernements, mais on peut quand même en voir les résultats indirects de temps à autre, par exemple dans les améliorations qui seront apportées bientôt au régime d'assurance-chômage, ou dans l'admission toute récente par les autorités fédérales que le chômage constitue le problème numéro un au Canada, ce qui s'est traduit par le déblocage de $60 millions destinés à créer de nouveaux emplois à l'approche de l'hiver, et par la mise en marche d'importants programmes de travaux publics attendus depuis longtemps.

Une préoccupation majeure

Mais maintenant qu'il est entendu par tous les militants que nous devons régler au niveau politique les problèmes que nous ne pouvons régler entièrement par la convention collective, la CSN devra faire du plein emploi sa préoccupation majeure tant que cet objectif n'aura pas été atteint.

Je sais, vous savez, que pour bon nombre de citoyens bien pensants, il s'agit là d'un objectif farfelu, que c'est s'illusionner de croire qu'un jour plus personne ne connaîtra l'angoisse du chômage forcé. Et pourtant!

N'avons-nous pas conquis collectivement d'autres droits qui à d'autres époques paraissaient tout aussi illusoires que le droit au travail le paraît aujourd'hui? Il y a dix ans seulement, les gens n'avaient pas le droit aux services hospitaliers s'ils n'avaient pas d'argent; nous avons conquis ce droit avec l'assurance-hospitalisation. Il y a cinq semaines seulement, les gens n'avaient pas le droit aux services médicaux s'ils n'avaient pas d'argent; nous avons partiellement conquis ce droit avec l'assurance-maladie. Il fut un temps où des milliers d'enfants n'avaient pas le droit à l'instruction quand leurs parents n'avaient pas d'argent; c'est un autre droit que nous conquérons par étape.

Nous payons collectivement pour ces droits et tous les autres qu'on pourrait énumérer. Il y a un prix attaché à chaque droit. C'est un prix qui ne se paye pas seulement en argent; il se paye ausi en efforts. Il s'agit d'abord de savoir si nous, militants de la CSN, nous sommes prêts à payer le prix du droit au travail, en commençant par convaincre le reste de la population d'en faire autant, pour que les gouvernements cessent de considérer le chômage comme un mal nécessaire, et les chômeurs comme une simple statistique.

Québec et Ottawa doivent abolir le chômage forcé

Il faut que les gouvernements de Québec et d'Ottawa — puisqu'il s'agit d'une juridiction conjointe — reconnaissent par une loi, le droit au travail de tous les citoyens capables et désireux de travailler. Il faut aussi que les gouvernements prennent les dispositions nécessaires pour assurer l'exercice de ce droit, c'est-à-dire pour réaliser concrètement le plein emploi.

Voilà un programme d'action que je vous propose, militants de la CSN, pour les deux prochaines années. Il ne faudra rien ménager sur ce plan.

Nous avons du chemin à faire. L'idée du droit au travail, l'idée du plein emploi, pour ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique, c'est plus qu'une illusion, c'est de la folie. Pour ces gens-là, le système économique fonctionne selon une logique implacable qui exige un certain degré de chômage comme soupape de sécurité. Éliminons cette soupape, disent-ils, et tout le système s'écroule; la machine économique ne pourrait plus fonctionner.

Que les hommes d'affaires soutiennent pareil point de vue, il n'y a pas lieu de s'en étonner car on sait le peu de cas qu'ils font de la personne humaine. Mais que les hommes de gouvernement, premier

ministre en tête, défendent cette thèse avec l'acharnement qu'ils y ont mis depuis un an, et que, pour mieux le faire, ils se donnent un instrument de propagande qu'ils appellent pompeusement Commission des prix et revenus, cela devient, il faut le dire, de la provocation. Pourquoi les hommes devraient-ils se plier aux exigences du système économique? Pourquoi n'ajusterions-nous pas le système économique aux besoins des hommes?

N'avons-nous aucun contrôle sur les forces économiques?

Poser dans ces termes le problème du chômage par rapport au plein emploi serait donc de la folie? Mais je vous le demande: la folie n'est-ce pas plutôt d'accepter le système économique comme une force de la nature sur laquelle nous n'aurions aucun contrôle?

C'en est rendu au point que même les hommes de gouvernement considèrent le chômage comme un cataclysme naturel devant lequel il n'y a rien à faire: dédommager les victimes du mieux qu'on peut, comme on dédommage les victimes d'un raz de marée au Pakistan ou d'un tremblement de terre au Chili.

Alors même qu'on essaie de contrôler les forces de la nature qui frappent aveuglément, on accepterait comme une fatalité le chômage qui découle des forces économiques? Ces forces économiques nous ont donné, dit-on, un des niveaux de vie les plus élevés au monde. En réalité, la logique de leur fonctionnement a abouti à des inégalités qu'une partie de la population n'accepte plus. Allez donc expliquer à l'ouvrier de 50 ans qui tombe en chômage parce que son usine ferme, que c'est bien dommage pour lui, mais que c'est mieux pour tout le monde étant donné qu'on ne peut pas et qu'il ne faut déranger les forces économiques qui nous permettent d'avoir les plus grands réseaux téléviseurs-couleur au monde alors que tant d'autres pays n'en ont pas. Allez donc expliquer cela aux étudiants qui ne peuvent trouver d'ouvrage en sortant du Cegep ou même de l'université.

Il faut choisir entre l'essentiel et l'artificiel

Il faut choisir entre les besoins essentiels et les besoins artificiels. Les forces économiques agissent aveuglément pour satisfaire tantôt les uns, tantôt les autres. Mais il ne faut plus prendre de chances. Il faut s'organiser pour que tous les besoins essentiels de tous les citoyens soient satisfaits avant de consacrer des énergies à la satisfaction des besoins artificiels. Je sais qu'en ce domaine, tout est relatif, et qu'un besoin qui est considéré comme essentiel aujourd'hui ne l'était pas hier, ou qu'un besoin qui est considéré comme essentiel

dans ce pays ne l'est pas dans un autre pays. Mais je pense qu'on peut s'entendre sur l'idée suivante: les besoins essentiels, ce sont ceux que notre production nationale nous permet d'assurer à tous également.

Or, il arrive que pour l'immense majorité des hommes — et il en est ainsi depuis le commencement du monde — le travail est le seul moyen dont ils disposent pour satisfaire leurs besoins essentiels tout en contribuant à la satisfaction des besoins des autres. Mais le travail, c'est plus que cela. C'est une création par laquelle l'homme cherche à s'exprimer, dans laquelle il cherche à trouver sa dignité d'homme, sa raison d'être. Cela se vérifie chaque jour, malgré le caractère souvent pénible du travail.

Voilà pourquoi le droit au travail doit être reconnu: parce que c'est un moyen de satisfaire les besoins essentiels de la vie, mais en plus, parce que le travail est aussi nécessaire à la vie que la respiration. Pas le travail forcé, mais le travail volontaire dans lequel on trouve la satisfaction de construire quelque chose.

La reconnaissance du droit au travail suppose donc, de la part des gouvernements, une approche complètement différente de celle qu'ils ont adoptée jusqu'ici, et qui a consisté à atténuer par toutes sortes de mesures, comme l'assurance-chômage, les subventions à l'entreprise privée ou les programmes de recyclage, les effets des cataclysmes qui découlent du libre jeu des forces économiques.

Les gouvernements traitent le chômage comme un accident nécessaire

Les gouvernements ont fait des choses, bien sûr, pour venir en aide aux victimes des cataclysmes économiques. Mais ils n'ont fait que cela; ils n'ont jamais accepté l'idée qu'ils pouvaient contrôler les forces économiques pour éviter les cataclysmes. Je pourrais citer une foule de déclarations ministérielles montrant que les gouvernements acceptent comme une fatalité les accidents qui découlent du libre jeu des forces économiques. Je n'en citerai qu'une, récente, celle du ministre de l'expansion économique et régionale qui, devant l'assemblée générale annuelle de la Chambe de commerce de la province de Québec, le 18 septembre, déclarait ceci:

"Nos programmes et nos politiques d'expansion économique ont pour but d'amorcer des activités nouvelles et d'en orienter le développement, mais la création d'emplois permanents requiert une série d'investissements industriels et commerciaux dont la réalisation relève en dernier ressort de l'entreprise privée"

(Entendez du libre jeu des forces économiques). *"Si la nouvelle loi des subventions au développement régional marque un progrès incontestable par rapport à l'ancienne législation, elle n'en reste pas moins un instrument de portée limitée au regard des fins que nous nous sommes proposées. Il est connu que les subventions les plus généreuses à l'industrie ne peuvent venir à bout de toutes les situations de sous-développement"* (Entendez de toutes les situations de sous-emploi).

Si c'était un crime de priver quelqu'un de son travail?

Une telle soumission devant les forces économiques serait impensable si les gouvernements reconnaissaient le droit au travail par une loi. Si c'était un crime de priver quelqu'un de travail comme c'est un crime de priver quelqu'un de la vie, les gouvernements prendraient les moyens qu'il faut pour assurer le plein emploi. Ils ne se contenteraient pas d'atténuer les effets ou de dédommager les victimes du libre jeu des forces économiques. Faut-il rappeler que les gouvernements existent pour pourvoir au bien commun de toute la population?

La reconnaissance du droit au travail exigera beaucoup d'efforts

Je sais que c'est compliqué, que ce n'est pas facile, et qu'on peut, d'un certain point de vue, trouver toutes sortes de bonnes raisons de laisser les choses aller comme elles vont. Mais je crois que le coût social du chômage est bien supérieur au prix que nous devrions collectivement payer pour avoir le plein emploi. Qu'est-ce qu'il nous en coûte de nous priver de la contribution que des millions de chômeurs ne demanderaient pas mieux que d'apporter à la production nationale? Quand il s'est agi de payer pour pourvoir aux besoins des nécessiteux, nous l'avons fait. Quand il s'est agi de payer pour l'enseignement, pour l'assurance-hospitalisation ou l'assurance-maladie, nous l'avons fait. Aujourd'hui, il s'agit de payer pour le plein emploi. Car lorsque les gouvernements auront reconnu le droit au travail, il faudra, s'ils ne réussissent pas à assurer un emploi rémunérateur à tout le monde, leur assurer un revenu décent comme s'ils travaillaient. Et ce revenu ne peut certainement pas être inférieur à celui que la loi de l'impôt reconnaît comme non imposable.

Quand à nous, militants de la CSN, il faudra être prêts à participer à tous les efforts qui conduiront à la reconnaissance du droit au travail et au plein emploi.

C — Le français: langue de travail, langue officielle

Les gouvernements affrontent brutalement l'opinion publique

Il ne faut pas être aveugle. Ce problème non seulement existe, mais il explique dans une bonne mesure, l'insatisfaction qui règne au Québec, en particulier chez la jeunesse.

Beaucoup sont restés sourds à cette question. Beaucoup d'autres n'y ont pas prêté suffisamment d'attention. Le mouvement syndical lui-même n'y a pas accordé suffisamment d'importance.

Les gouvernements se sont montrés plus qu'insuffisamment intéressés par ce problème. Ils ont affronté brutalement l'opinion montante, une opinion massive, comme si elle avait été négligeable. Ils l'ont affrontée avec arrogance. L'Assemblée nationale a, par exemple, adopté le bill 63, malgré une large indignation populaire.

On ne saurait gouverner en faisant preuve d'un pareil mépris pour les grands courants d'opinion. En elles-mêmes, de telles attitudes étaient provocatrices. Une société démocratique ne peut être gouvernée ainsi. Il faut à la démocratie un sens averti de l'adaptation au changement.

La crise est imputable en grande partie à des frustrations semblables

Une part importante de la crise que traverse le Québec est imputable à des frustrations de cet ordre.

Une enquête, faite par la CSN, a révélé la situation suivante, quant aux possibilités de promotions pour les francophones dans les entreprises anglophones:

1) Plus on s'élève dans les niveaux supérieurs, moins il y a de Canadiens français.

2) Un cinquième de ces entreprises, ont proportionnellement moins de contremaîtres canadiens-français que d'ouvriers canadiens-français.

3) Dans la moitié de ces entreprises, l'ensemble du niveau patronal est anglo-saxon alors que les échelons inférieurs de ces entreprises sont en grande majorité canadiens-français.

Une autre enquête, de la CSN également, a révélé les faits suivants quant à l'anglicisation que favorise l'entreprise en général et quant aux possibilités d'avancement dans l'entreprise pour les francophones.

1) L'entreprise privée, qu'elle soit anglophone ou francophone, petite, moyenne ou grande, tend à des degrés divers, à angliciser les Canadiens-français ou à corrompre leur langue.

2) L'entreprise publique et l'entreprise semi-publique réussissent passablement mieux à sauvegarder la langue française, bien que, par certains éléments, surtout techniques, celle-ci souffre un certain dommage, beaucoup moins grave toutefois que dans le cas de l'entreprise privée.

3) La grande entreprise privée tend à angliciser les Canadiens français plus que n'importe quel autre groupe, non seulement par le côté technique, mais par la langue utilisée dans les communications.

4) L'entreprise privée anglophone tend à angliciser les Canadiens français plus que ne le fait l'entreprise privée francophone.

5) L'entreprise privée francophone est elle-même, du point de vue linguistique, passablement contaminée par le côté technique de ses activités.

6) Le vocabulaire technique, même usuel, dans les entreprises privées est surtout anglais. L'acquisition de la compétence technique suppose, dans ces entreprises, qu'elles soient ou non anglophones, la connaissance de l'anglais. L'exécution du travail technique, à partir d'un certain degré de qualifications requises, suppose également la connaissance de l'anglais et du vocabulaire technique anglais et se fait dans cette langue, dans un nombre immense de cas.

7) Dans les entreprises anglophones, les cadres, à partir d'un certain niveau, sont très peu français, ce qui détermine très fortement la politique culturelle de ces entreprises.

8) Dans ces entreprises, s'élever dans la hiérarchie, c'est parler davantage l'anglais, changer de milieu culturel, se séparer

progressivement de son milieu d'origine. L'avancement doit donc être perçu comme synonyme d'entrée dans le milieu anglophone, et le succès personnel comme équivalent à l'anglicisation. D'où un phénomène d'abandon culturel très profond parce que lié aux motivations légitimes de la personne.

9) L'entreprise anglophone a tendance à défavoriser les Canadiens français en ce qui touche l'avancement.

10) Il y a tendance marquée à la domination culturelle dans les entreprises anglophones. La situation à cet égard est telle que même dans le domaine des relations industrielles, où l'on pourrait s'attendre à un effort d'adaptation considérable à l'égard du personnel, l'anglais règne dans un bon nombre de cas.

Le gouvernement doit rétablir l'équilibre gravement compromis

Dans ce domaine, il est impérieux que le gouvernement provincial adopte sans tarder des mesures efficaces pour commencer à rétablir, de ce point de vue, un équilibre gravement compromis.

Ici encore, il ne s'agit pas de prendre parti pour une doctrine ou pour une autre, mais de suggérer des mesures pratiques qui sont absolument nécessaires, de mettre le gouvernement dans une position qui soit moins en désaccord avec l'opinion publique et particulièrement avec les vastes éléments militants qui incarnent les changements profonds qui se manifestent dans la pensée collective du Québec.

À cette fin, je recommande fortement au Congrès d'exiger du gouvernement une action rapide dans le sens suivant:

A — La langue de travail

Pour que le français devienne rapidement la langue de travail dans le Québec, il ne faut pas seulement le dire, il faut entreprendre sans délai des actions concrètes dont voici les plus urgentes:

a) Constitution, par le gouvernement, d'une commission de linguistique industrielle, chargée de rédiger en trois ans, en se basant sur les réalités techniques d'ici, mais en appliquant autant que possible le vocabulaire technique en usage en France, un dictionnaire industriel français, applicable au Québec et aussi complet que possible, pour chaque secteur d'industrie.

b) Publication, au fur et à mesure des progrès des travaux de la Commission, des tranches terminées ou déjà suffisamment avancées de son dictionnaire, par secteur d'industrie.

c) Reconnaissance obligatoire du français comme seule langue valide dans la convention collective à moins que le syndicat n'exprime une volonté contraire par une résolution régulièrement adoptée de son assemblée générale.

d) Obligation à toutes les entreprises de ne communiquer par écrit avec leurs employés qu'en français, qu'il s'agisse de lettres, d'avis, d'avertissements, d'instructions générales ou particulières, ou d'autres documents analogues, et que ces communications soient collectives ou personnelles, à moins que le syndicat n'exprime, par résolution régulièrement adoptée par son assemblée générale, son désir que ces communications soient bilingues.

e) Obligation à toutes les entreprises de s'exprimer exclusivement en français dans leurs négociations collectives, qu'il s'agisse de la convention, de griefs ou d'autres discussions analogues, à moins que le syndicat n'exprime par résolution régulièrement adoptée à son assemblée générale, son consentement à ce que la partie patronale s'exprime en anglais, auquel cas le syndicat pourra exiger la traduction simultanée, dont les frais seront entièrement assumés par l'employeur.

f) Mise sur pied d'une commission permanente de refrancisation de la langue de travail, dont le but serait de déterminer d'ici deux ans, les moyens à prendre pour introduire de manière permanente le vocabulaire technique français et la langue française dans chaque secteur économique, ainsi qu'un échéancier de réalisation de cet objectif.

g) Obligation aux entreprises à chaque étape de l'échéancier, de participer activement et efficacement à la réalisation de cet objectif et d'y consacrer les sommes nécessaires, sous peine de sanctions.

h) Organisation, par le ministère de l'éducation, de cours intensifs de français à l'usage des cadres des entreprises, à commencer par les plus importantes, sur les lieux mêmes des entreprises.

i) Organisation, par le ministère de l'éducation, de cours intensifs de français usuel à l'usage du personnel anglophone non compris dans les cadres, sur les lieux mêmes de l'entreprise.

j) Obligation à chaque entreprise d'élaborer, conjointement avec le syndicat qui en fait la demande, un programme appliqué de refrancisation du travail pouvant toucher à tous les aspects du problème, y compris l'aspect technique, dans le cadre des présentes dispositions et dans le cadre de l'échéancier élaboré par la commission permanente mentionnée au paragraphe *"f"* ci-dessus, et sous la surveillance de cette dernière.

k) Obligation faite à toute entreprise comptant plus de cent employés non compris dans les cadres, de mettre sur pied, à ses frais, un service de refrancisation proportionné aux dimensions de l'entreprise selon des normes fixées par la Commission permanente, aux fins mentionnées dans les différentes propositions que nous faisons ici.

B — Autres mesures destinées à engager une action résolue pour que le français devienne rapidement la langue du Québec.

La refrancisation de la langue de travail doit nécessairement s'accompagner d'une action de francisation intégrale dans plusieurs autres domaines.

La liste des mesures considérées comme urgentes pourrait être très longue. J'insiste sur les suivantes:

a) La langue française doit être la seule langue officielle du gouvernement du Québec et de ses entreprises propres, de même que la seule langue officielle dans les tribunaux, les justiciables pouvant toujours, au besoin, utiliser des interprètes pour comprendre et s'exprimer devant ces tribunaux.

b) Il faut rappeler le bill 63, dont le souvenir reste une humiliation pour des centaines de milliers de citoyens et dont la réalité va dans le sens de l'anglicisation possible de certains éléments francophones du Québec et de l'angicisation plus que possible des immigrés et en particulier des nouveaux immigrants.

c) Il faut de plus que le bill 63 soit adopté dans ses dispositions essentielles, afin d'établir au plus tôt une justice scolaire entre les éléments plus favorisés et les éléments moins favorisés de la population.

d) Il faut que les nouveaux immigrants cessent d'avoir le choix entre l'école anglophone et l'école francophone, de manière à enrayer la menace que fait peser sur la collectivité francophone du Québec

l'augmentation alarmante de la population anglophone d'origine étrangère.

e) Un ministère de la langue française doit être créé et chargé de s'occuper des problèmes culturels et linguistiques de la nature de ceux qui sont mentionnés aux articles a, b et c ci-dessus.

[...]

E — Nous devons nous occuper des millions accumulés dans les régimes de rentes

Les travailleurs n'avaient généralement rien à dire sur l'argent

Dans le Rapport que j'avais soumis au congrès 1968 *"Le deuxième front"*, je traitais en quelques paragraphes des caisses privées de retraite. Je mentionnais alors que les travailleurs n'avaient généralement aucun mot à dire dans l'administration des sommes d'argent accumulées dans les caisses.

Pour réaliser un des objectifs définis par le Congrès d'alors, une étude a été faite sur l'ensemble des régimes supplémentaires de rentes des syndiqués de la CSN. Cette étude est publiée dans un ouvrage séparé. Elle comporte un bon nombre de recommandations précises qui mériteront d'être examinées et complétées au cours des mois qui viennent.

Cette étude aussi propose un tout nouveau concept dans l'administration générale et l'administration financière des régimes supplémentaires de rentes. Il est aussi proposé que le régime public de rentes soit substantiellement amélioré.

Cet argent peut-il servir toujours à faire danser les gouvernements?

Il est utile de rappeler l'envergure du sujet étudié. Les sommes d'argent accumulées sont considérables et augmentent constamment. Sommes-nous prêts à continuer à ne pas nous préoccuper de l'utilisation que l'on fait de l'argent qui nous appartient, qui appartient aux travailleurs? Accepterons-nous encore longtemps que cet argent des régimes supplémentaires de rentes soit exclusivement administré par des trusts, des compagnies de finance, de fiducie, d'assurance? Pouvons-nous permettre encore que cet argent puisse être utilisé par les grands trusts financiers pour faire danser les gouvernements?

Maintenant que nous connaissons davantage la situation des régimes supplémentaires de rentes, nous devrions très bientôt étudier en profondeur toute la question des assurances sous toutes ses formes: collectives ou individuelles.

Une étude majeure sur l'assurance-automobile

Déjà une étude majeure couvrant l'assurance-automobile a été publiée par le secrétariat d'Action politique (CSN). Elle contient des recommandations intéressantes pour toute la société. On devrait procéder ainsi pour les assurances qui couvrent tous les autres risques.

EN RÉSUMÉ: ÉLARGIR LES DIMENSIONS DU CAMP DE LA LIBERTÉ

Attention aux solutions qui s'inspirent de la crainte et du désespoir

Délégués syndicalistes,

Il importe, il est même essentiel, que le point d'appui de notre action future soit fondé sur du solide et non sur un mirage quelconque ou une illusion. Il importe, il est également essentiel, d'écarter des solutions qui s'inspirent de la crainte, du désespoir. Ce sont des gouffres où disparaissent les hommes qui n'osent pas se tenir debout pour lever les yeux sur la réalité.

La société de consommation nord-américaine est bel et bien installée chez nous.

De plus en plus, dans nos négociations, nous aurons à faire face à ce super-pouvoir économico-politique dont les ramifications sont probablement continentales.

De plus en plus, dans notre vie syndicale, dans nos organisations, nous aurons à faire face à des politiques de main-d'oeuvre du ministère du travail qui tenteront de faire du syndicalisme une sorte d'appendice du pouvoir conjoint de l'État et du patron.

J'ai exposé les grandes lignes des actions que nous devons entreprendre fermement et des politiques que nous devons prôner vigoureusement pour faire, autant que nous le pouvons, de notre société un milieu dans lequel nous pourrons vivre pleinement.

L'imagination et la force créatrice

La société de consommation nord-américaine est une affaire d'objets et de moyens de communications. Plutôt que de devenir totalement amorphes, il faut avoir l'imagination et la force créatrice d'organiser ces objets et ces moyens selon nos priorités.

Notre plus grave obstacle est le super-pouvoir

Le super-pouvoir pose un problème beaucoup plus profond et beaucoup plus sérieux. C'est un pouvoir essentiellement agressif contre ceux qui ne l'acceptent pas, accaparateur de ce qui peut être

créé en dehors de son pouvoir, et implacable dans l'exécution de ses décisions. Il tente de réunir dans l'exercice du pouvoir un nombre restreint de cerveaux dont le but est de créer une sorte de super-cerveau qui verrait à tout.

L'homme n'accepte pas d'être complètement irresponsable

L'humanité, au cours de sa longue histoire, a eu souvent à faire face à de grands et de petits surhommes qui se sont chargés de voir à tout. L'homme ne les a jamais acceptés parce que l'homme n'accepte pas facilement d'être complètement irresponsable, c'est-à-dire de n'avoir rien à décider dans sa propre vie.

Allons-nous accepter de n'avoir rien à dire dans l'organisation et la détermination de nos conditions de travail, de nos conditions de vie?

Ou au contraire continuerons-nous de défendre la liberté syndicale?

Continuerons-nous d'avoir une vie syndicale dans les localités et les régions?

Continuerons-nous de faire valoir nos idées, nos valeurs sociales?

Continuerons-nous de défendre le droit à la liberté politique? Continuerons-nous de préconiser la liberté de nous bâtir des structures économiques qui nous appartiennent?

Continuerons-nous de respecter la souveraineté des assemblées générales des corps syndicaux?

Personnellement, je dis oui!

Ces choix, et bien d'autres, qui sont des choix de responsabilités ont des conséquences importantes pour la liberté.

Ceux qui prennent la liberté de laisser à d'autres le soin de décider de leur vie sont limités à cette liberté. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, à l'occasion, avoir la liberté de s'informer, ou la liberté de parole, ou la liberté de critiquer. Ils en sentent le besoin de temps à autre, mais ayant d'avance cédé les responsabilités sociales à d'autres, ils ne réagiront pas si ceux qui décident pour eux veulent censurer l'information, veulent étouffer la liberté de parole ou la liberté de critiquer. Car ce sont là des libertés qui sont reliées à l'exercice de la

responsabilité. Ayant laissé la responsabilité à d'autres, ils acceptent facilement les conséquences naturelles de leur soumission.

Or, bien au contraire, le syndicaliste n'acceptera pas qu'on lui coupe les informations, qu'on l'empêche de parler, de critiquer, parce que les responsabilités, qu'il veut prendre exigent qu'il jouisse d'une liberté plus grande. Si cette liberté de s'informer, de parler, de critiquer, lui est enlevée, il ne peut plus prendre de responsabilités. Il n'a plus l'outil qu'il lui faut pour assumer des responsabilités.

S'asseoir ou se lever pour défendre la liberté

Face à une répression, le syndicalisme doit faire un choix: ou il s'asseoit et rejoint ceux qui ont déjà décidé de tout laisser aux autres, ou il se lève pour défendre sa liberté.

La tactique fondamentale du patronat est de réduire le plus possible les responsabilités du syndicalisme dans l'entreprise et pour atteindre son but, il lui nie sa liberté ou comprime sa liberté, sa liberté de savoir, sa liberté de se faire entendre, sa liberté de décider, sa liberté d'agir.

Plus il comprime cette liberté, plus il empêche le syndicaliste d'assumer des responsabilités. Les responsabilités du patronat augmentent donc d'autant et sa liberté aussi.

La tactique fondamentale du syndicaliste est d'agrandir son champ des responsabilités dans le domaine des conditions de travail, donc de réduire celles du patronat, et pour atteindre son but, il nie au patronat la liberté de cacher l'information, la liberté de baillonner, de museler la critique, et de punir l'action syndicale. Il lui nie la liberté d'être un tyran, c'est-à-dire d'être le seul à être libre.

L'affrontement syndicaliste-patron depuis un siècle a transformé la société

Le déroulement de cet affrontement entre syndicaliste et patron, depuis environ un siècle a changé la société et il a surtout ouvert à plus de gens le domaine des responsabilités et, par conséquent, celui de la liberté.

Le chemin parcouru à date n'est peut-être pas prodigieux, mais il est assez important pour savoir que le mouvement syndical ne s'est pas trompé quand il a supposé que la volonté d'un groupe de travailleurs de prendre des responsabilités entraînerait d'autres groupes de travailleurs à en faire autant.

Autrement dit, le syndicalisme a supposé que la tendance de l'homme était de prendre de plus en plus ses responsabilités et d'exercer sa liberté, c'est-à-dire que le nombre de ceux qui recherchent d'être responsables n'irait pas en diminuant, mais en augmentant toujours.

Je crois, en effet, que l'histoire nous démontre que ce mouvement est irréversible.

Rien n'a pu arrêter, sauf momentanément, l'expansion du syndicalisme, ni la dépression des années 30, ni les guerres, ni les répressions. Il y a des époques de recul, des moments d'arrêt, mais toujours le mouvement poursuit sa marche et le nombre de travailleurs qui choisissent de prendre des responsabilités. augmente.

La démocratie syndicale est efficace

J'en conclus que les moyens que se sont donnés les travailleurs pour augmenter leurs responsabilités, c'est-à-dire la démocratie syndicale, sont des moyens efficaces.

J'en conclus que la volonté des travailleurs d'être responsables des décisions qui les concernent leur impose la recherche de la liberté.

J'en conclus que la décision du syndicat d'être responsable des conditions de travail de ses membres lui impose la recherche de la liberté.

Le syndicaliste ne recherche pas sa liberté personnelle aux dépens de ses confrères. Son progrès dans la liberté est le progrès de ses confrères dans la liberté.

Bras sous bras

Le syndicalisme, cela se pratique bras sous bras.

Dans la vie syndicale, la liberté appartient à tous les membres ou elle est perdue pour tous. Celui qui cherche seul à se libérer peut le faire, mais il n'est plus dans la vie syndicale.

La CSN a été bâtie par des travailleurs, et parmi les plus défavorisés; elle a été un des grands centres de discussions libres de toutes les questions, de tous les points de vue. La CSN a été le camp de la liberté des travailleurs dans une société rongée par les luttes partisanes.

Des milliers de travailleurs sont venus y prendre leur élan

La CSN n'avait qu'un mot d'ordre: prenez vos responsabilités. Ce camp de la liberté a grandi dans les dix années de tourmente sociale que nous venons de vivre. Des milliers de travailleurs sont venus y prendre leur élan syndical, y mettre la main à l'agrandissement de la responsabilité des travailleurs, y découvrir la liberté.

Ouvrir plus grandes les portes et élargir les dimensions de ce camp de la liberté, dans les années qui viennent, délégués, voilà notre tâche.



Thème du 42e congrès de la CSN, octobre 1966



Photo Jean-Louis Frund.

Avec son plus jeune fils Michel et Raymond Couture, directeur des grèves à la CSN lors d'une manifestation à Montréal, 1965.



Lors d'une rencontre des membres en lock out chez Dupuis Frères, juin 1964. À sa gauche, Georgette Lachaîne élue par le congrès de 1962 à la 7e vice-présidence de la CSN.



Photo Jean-Louis Frund.

Signature de la première convention collective du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec avec Raymond Parent, secrétaire général de la CSN, Jean Lesage, premier ministre du Québec et Raymond Fortin, président du syndicat, 1966.



Visite aux travailleurs de la construction à Manicouagan, 1966.

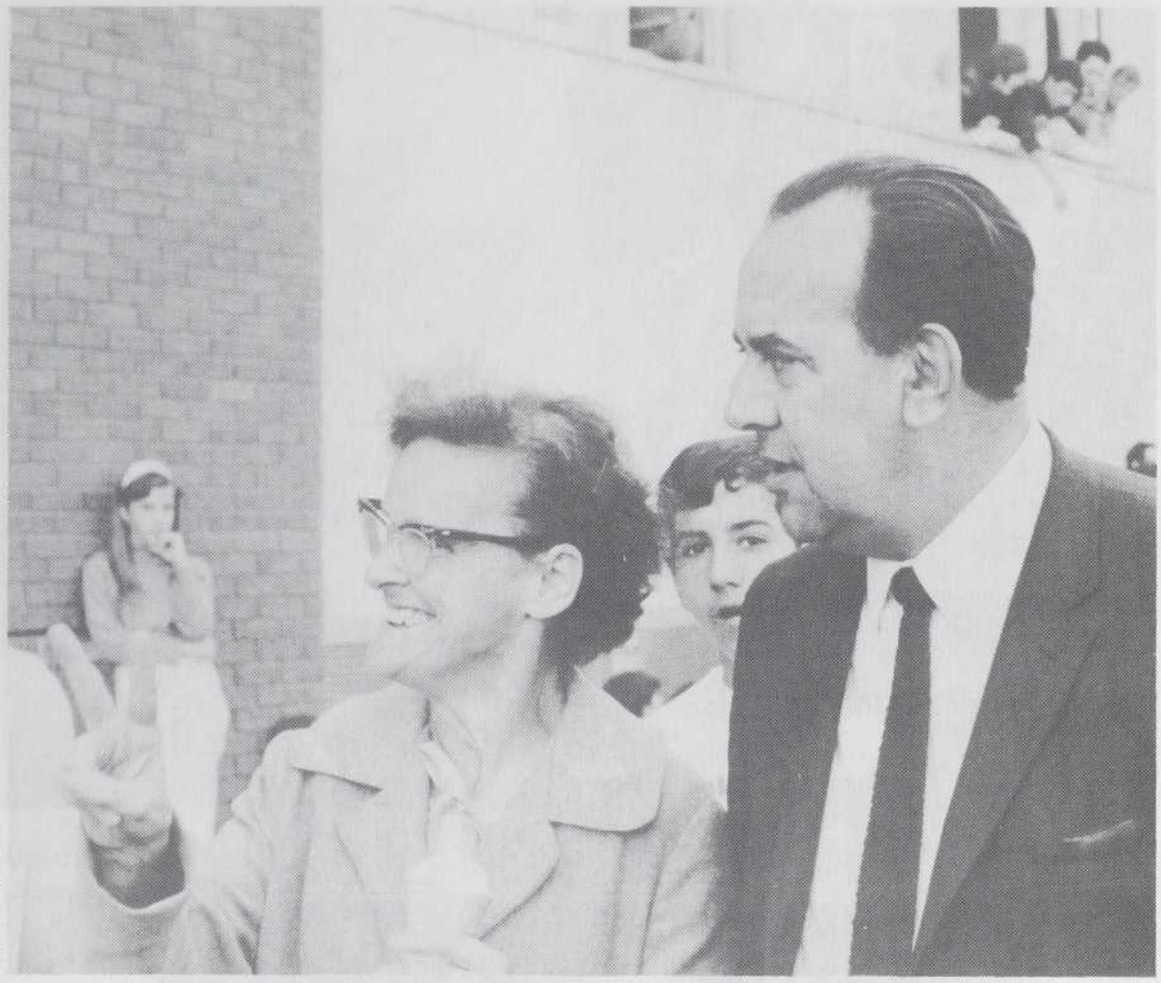
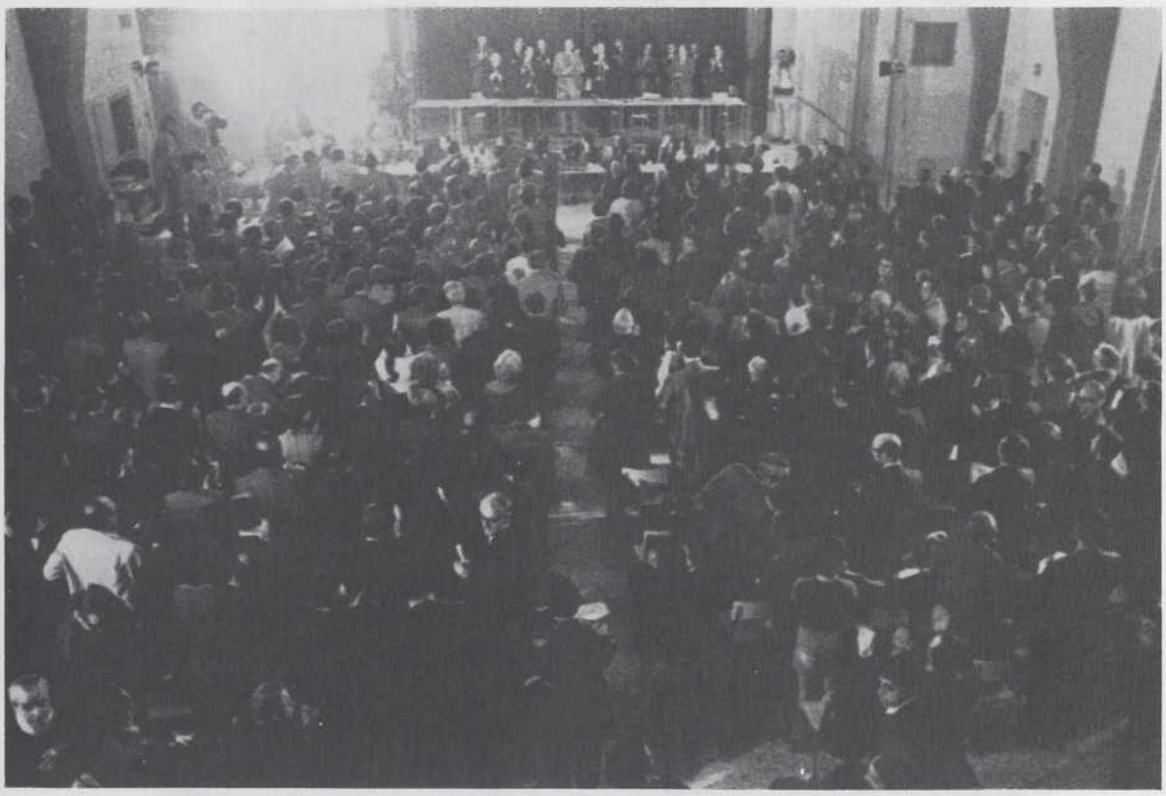
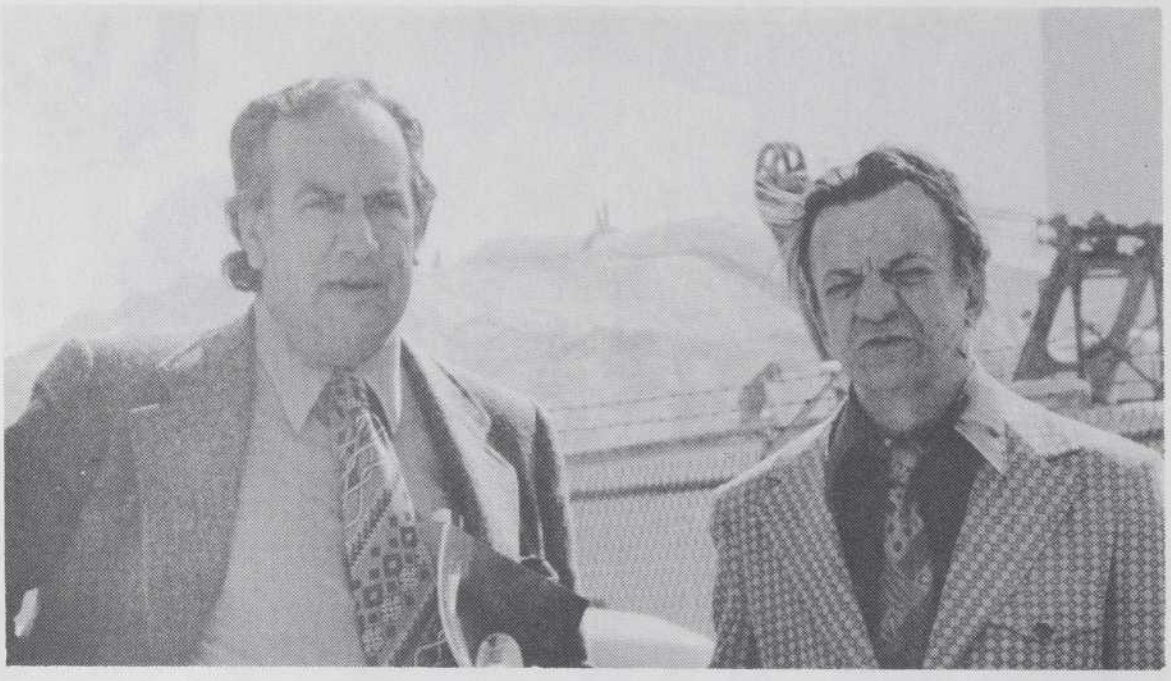


Photo Guy Turcot.

Occupation de l'école AIMÉ RENAUD HIGH SCHOOL de la commission scolaire Jérôme-Leroyer, Saint-Léonard, pour un Québec français, 1968.



Réunion des instances décisionnelles des trois centrales syndicales CSN-FTQ-CEQ pour réclamer le retrait de la loi des mesures de guerre, octobre 1970.



Visite des mineurs de Thetford Mines, 1973.



Photo Marcel Giroux.

Une sortie d'Orsainville, 28 août 1973.



Photo Jean-Réal Cardin.

Marche vers le palais de justice lors du premier emprisonnement des trois présidents Louis Laberge, Marcel Pepin et Yvon Charbonneau, 9 mai 1972.



Lors d'une commission parlementaire à Québec. À sa gauche Norbert Rodrigue, président de la FAS, 1972.



Photo Jean-Claude Champagne.

Séance de travail durant les États généraux des trois centrales pour la réouverture des conventions et l'indexation des salaires, 1974.

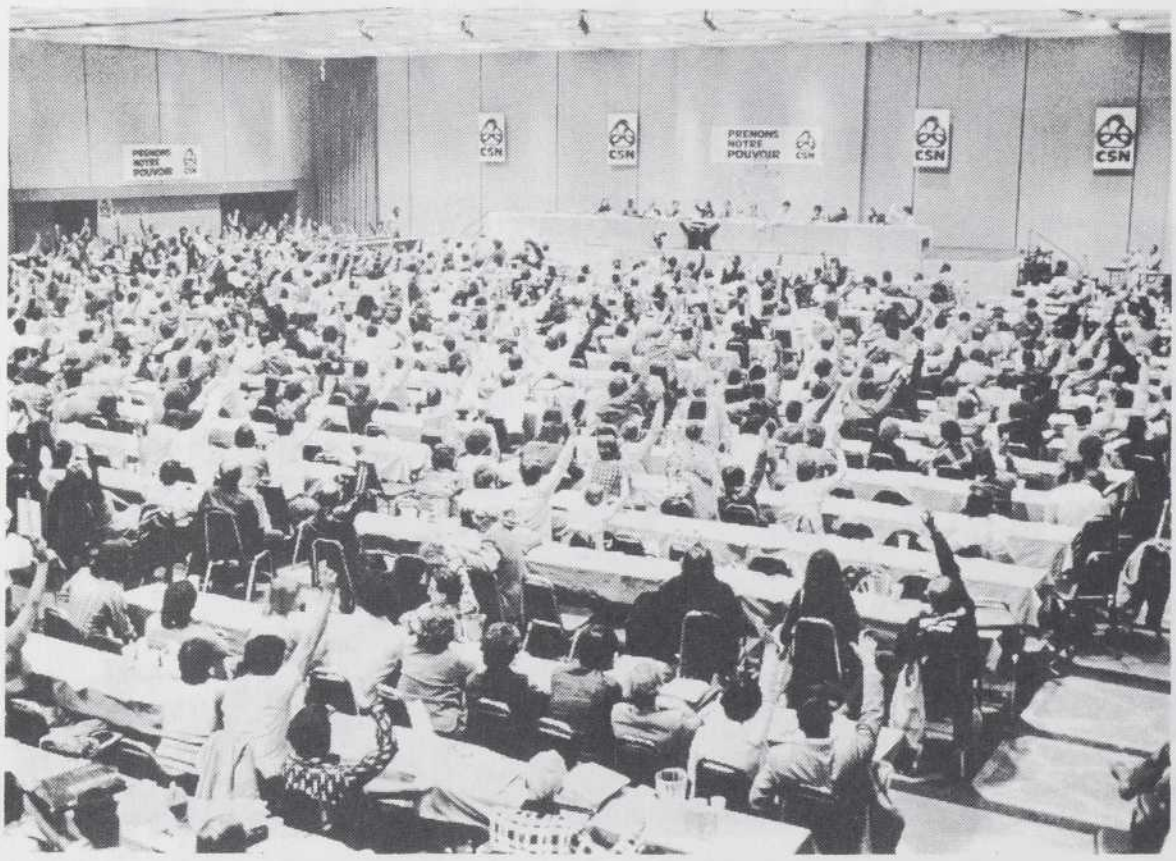


Photo Pierre-Gauvin Evrard.

Congrès de la CSN, juin 1976.

POUR VAINCRE

Juin 1972

Photo Jean-Claude Champagne

Photo Pierre-Calvin Evard

[...]

LES AMÉRICAINS, LES ANGLAIS ET NOUS

La force brutale des américains

Les Américains sont au centre de tout. Cela est devenu évident particulièrement depuis quelques années à cause de l'énormité de la force brutale qu'ils manipulent.

Nous ne pouvions ignorer, et nous ne l'ignorions pas, que les Américains possédaient une force économique et militaire écrasante. Nous savions d'ailleurs qu'ils étaient chez nous comme chez eux. Pour vous convaincre, si cela était nécessaire, de la force économique et politique des américains, je vous réfère au volume de Claude Julien: *"L'Empire Américain"*.

Mais le fait de connaître et de constater, cela ne nous a pas trop sensibilisés, ne nous a pas rendus immédiatement conscients. Nous n'avons pas suffisamment réalisé quelles pouvaient être les conséquences d'un tel état de fait.

Le cerveau américain

Les Américains contrôlent nos richesses naturelles presque en totalité, sauf l'électricité. Les Américains nous prêtent des centaines de millions (qu'ils reprennent autrement avec intérêt). Ils achètent une part importante de notre production (au prix qui leur convient). Nous achetons des Américains une partie importante des produits que nous consommons (au prix qu'ils nous imposent). Nous achetons leurs films, leurs revues, leurs livres, leurs disques, leurs programmes de télévision, leurs bandes comiques, leurs automobiles, leurs avions, leurs jeux, leurs jouets et mille et un gadgets. Tout cela nous entraîne à épouser leurs idées, leur conception de la vie.

L'argent américain

Depuis fort longtemps, cette réalité existe. Nous en sommes maintenant vraiment conscients parce que cette situation nous cause des problèmes majeurs. Le Canada et le Québec ayant accepté de devenir de simples satellites de Washington, nous voilà maintenant placés devant les conséquences: le chômage, les fermetures

d'usines, les mises à pied, la pauvreté, la misère, pour une grande partie de la population.

L'égoïsme américain

Nous nous sommes plaints amèrement de ce qui arrive aux gouvernements du Canada et du Québec. Nous n'avons eu qu'une réponse. C'est la faute des Américains (et des méchants syndicats). La conjoncture économique américaine était mauvaise, les investissements dans la guerre du Vietnam ont été ralentis, les Américains ont pris des décisions draconiennes pour se protéger et nous ont laissé tomber.

Et pourtant, il est paradoxal de constater que nos hommes politiques à Ottawa et à Québec ont toujours soutenu qu'ils défendaient notre autonomie, nos droits et particulièrement notre droit de vivre notre propre vie. Ottawa nous a toujours dit qu'un Canada uni pouvait se défendre. Québec a toujours prétendu qu'en défendant les intérêts de toutes les provinces, Ottawa nous sacrifiait aux intérêts d'une technocratie anglophone puissante à Ottawa.

Des régimes impuissants

Or, depuis plusieurs années, nous devons constater que ni Ottawa ni Québec ne protègent notre patrimoine, nos droits, nos intérêts mais protègent plutôt, et presque exclusivement, les droits et les intérêts d'une classe, celle des investisseurs, sans se gêner pour leur concéder en plus nos richesses naturelles et leur accorder des privilèges exorbitants.

Les investisseurs ont faim

Ces investisseurs sont devenus très gourmands. Les gouvernements n'osent pas leur demander de se «serrer la ceinture», de vivre suivant nos moyens, mais au contraire nos gouvernements leur concèdent des centaines de millions de dollars, de toutes les façons réduction de taxes, octrois, subventions, et suivant les moindres prétextes.

Les investisseurs en veulent plus!

Les exigences des investisseurs ne se limitent pas là. Il leur faut aussi dicter la ligne de conduite que les gouvernements doivent suivre dans l'établissement de leur budget. Ainsi, ce sont eux qui obtiennent d'Ottawa un budget pour alléger leur fardeau fiscal afin de

payer moins d'impôt sur leurs profits, alors qu'augmente la proportion des impôts des particuliers.

Le peuple canadien se croyait trop taxé. Il s'est trompé. Ce sont seules les compagnies qui étaient trop taxées.

À Québec, le gouvernement s'est plié aux désirs des investisseurs et a fait en sorte que la croissance des dépenses pour la santé, l'éducation, le bien-être social soient inférieures à la croissance générale des revenus du gouvernement. Le gouvernement du Québec a plié et ainsi, il y a plus d'argent disponible pour acheter des services des entreprises privées et pour pouvoir sans doute leur faire certains autres cadeaux.

Tous savent que dans les revenus gouvernementaux aux deux paliers, fédéral et provincial, la part des individus par rapport à celle des corporations a crû dans un rapport d'au moins quatre fois plus.

Par ce truchement et par d'autres, les investisseurs, les détenteurs de capitaux contrôlent la croissance de l'État, contrôlent l'État lui-même en ne lui laissant qu'un très étroit corridor comme liberté de manoeuvre.

Les investisseurs en veulent encore!

Mais, pour les investisseurs, cela n'est pas suffisant. Il en faut plus. Ils exigent de l'État que les indigènes soient accueillants, polis, sympathiques. Il faut que le climat social soit bon. Il faut qu'ils soient sûrs d'empocher des profits plantureux sans la moindre impolitesse.

Dans le document économique que nous avons publié en septembre 1971[1], nous avons mentionné les conditions exigées par les investisseurs américains. Je les reproduis ici:

1. *stabilité politique et absence de toute menace de changement de régime de la part d'une force étrangère;*
2. *absence de tout danger de subversion intérieure susceptible de menacer la vie et la propriété des étrangers;*

---

[1] CSN, *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel*, la CSN propose un changement radical, Bureau confédéral, 8 septembre 1971.

3. *possibilité sérieure de réaliser des profits;*

4. *remboursement rapide aux capitalistes de la valeur de leurs investissements dans le cas d'une nationalisation;*

5. *absence de restriction quant à la possibilité de rapatrier profits, dividences, intérêts, etc.;*

6. *facilité d'entrée pour les techniciens et le personnel de cadre étranger dans le pays concerné;*

7. *un système de taxation qui n'impose pas un fardeau écrasant à l'entreprise privée;*

8. *absence de double taxation;*

9. *absence de contrôles vexatoires;*

10. *aucun traitement discriminatoire à l'égard des étrangers dans l'application des contrôles gouvernementaux;*

11. *absence d'entreprise d'État pouvant concurrencer les entreprises privées;*

12. *un esprit de cordialité à l'égard des capitalistes étrangers.*

(Ce qui précède est une traduction de l'anglais.)

S'il arrive, par hasard, que le gouvernement ne peut conserver un climat social sympathique, les investisseurs exigent alors que le gouvernement mâte les indigènes par tous les moyens: la loi, la magistrature, la police et, si nécessaire, l'armée.

Nous avons trop connu les événements pour ne pas nous rendre à l'évidence. Ce que je vous dis, ce n'est pas du roman. Lisez les pages financières des journaux. Lisez les éditoriaux des journaux contrôlés par la finance, et ils le sont presque tous, et vous verrez que telle est la situation.

Une seule stratégie: celle des U.S.A.

Il est grand temps que tous les travailleurs réalisent que le Canada et le Québec vivent sur un même échiquier où il n'y a qu'une seule stratégie, celle des Américains.

En d'autres mots, chaque État, et bien sûr le Québec y compris, dispose d'une liberté semblable à celle dont dispose un gérant d'une succursale américaine établie chez nous.

Un critique bien connu de la stratégie américaine, M. N. Chomsky de Cambridge, Mass., professeur et écrivain, a résumé en ces mots la position des Américains vis-à-vis les gouvernements étrangers:

«L'histoire récente montre que la forme de gouvernement d'un pays nous est indifférente aussi longtemps que ce pays reste une «société ouverte» au sens particulier que nous donnons à ce terme ... c'est-à-dire une société qui reste ouverte à la pénétration économique américaine ou au contrôle politique. S'il est nécessaire d'aller jusqu'au génocide au Vietnam pour atteindre cet objectif, il s'agit du prix que nous devons payer pour la défense de la liberté et des droits de l'homme.»[2]

La stratégie industrielle américaine voudrait nous faire admettre que l'homme peut devenir un artiste raffiné de la technologie tout en demeurant aussi arriéré mentalement que l'homme des cavernes au niveau de sa conscience sociale. C'est une stratégie très simple: donnez-moi vos richesses naturelles, achetez mes produits, produisez ce que j'exige de vous ou je vous écrase.

---

2 CHOMSKY, N. dans *Les Temps modernes*, no 252, p. 2014.

L'"INNOCENCE" DE NOS GOUVERNANTS

Aucune stratégie canadienne

Quelle est la stratégie canadienne de développement industriel? Elle n'existe pas. Elle n'a jamais existé. Et il ne semble pas possible dans le moment d'entrevoir qu'il y en aura une.

Le gouvernement du Canada a mis sur pied certains services de transport et de communication. Il tentera peut-être par le truchement de la Corporation de développement du Canada certains regroupements industriels. Mais sans doute qu'il ne sera pas possible à la CDC de contrecarrer les plans des investisseurs américains.

Les États-Unis nous considèrent officiellement comme des voisins vivant dans un grand tout. Certains de nos premiers ministres ont fait des efforts, même s'ils semblaient gênés de le faire, pour affirmer que les relations entre Canadiens et Américains sont des relations qui se font entre pays étrangers, mais amis. Voilà quelle fut la réponse de l'ex-président Johnson:

«Le Canada est un voisin tellement proche, et un si bon voisin, que nous avons toujours beaucoup de problèmes avec lui. Ce sont de cette sorte de problèmes comme entre gens d'une même ville.»[3]

Récemment le président Nixon reprenait le thème du bon voisinage canado-américain, non sans souligner qu'il n'y avait pas d'armées sur les frontières. De tels propos de paix nous touchent plus profondément que l'on s'imagine lorsqu'ils sont énoncés par le président de la seule nation sur le globe qui se croit encore justifiée de massacrer des gens à l'autre bout du monde, comme elle le fait d'une façon injustifiée et indéfendable au Vietnam.

On concède nos richesses

À côté d'un si bon voisin, le Canada a tenté de tirer le meilleur parti possible de la volonté des Américains. Ceux-ci voulaient exploiter nos richesses naturelles. On les leur a concédées avec l'accord de notre bourgeoisie. Par le fait même, le régime consentait à leur vendre

---

3 Cité par CARLISLE, Arthur Elliott, *Cultures in collision*, University of Michigan Press, p. 1.

notre main-d'oeuvre, au meilleur prix, c'est-à-dire à un prix qui garantisse des bons profits aux investisseurs.

On ne peut faire autrement que de reconnaître que si les Américains contrôlent notre sous-sol, nos usines, notre production, enfin tout ou à peu près, c'est que les gouvernements l'ont voulu, l'ont accepté. Notre bourgeoisie l'a accepté et, à l'occasion, a encaissé des profits intéressants pour vendre aux Américains à notre détriment.

Avons-nous été consultés?

A-t-on jamais soumis au peuple canadien le choix véritable pour que celui-ci décide de son sort? Je ne le crois pas. On a laissé aller les choses et on a endormi volontairement le peuple.

Le gouvernement canadien n'a jamais voulu intervenir sérieusement pour contrer des transactions qui auraient pu être néfastes pour le peuple et notre liberté, sauf dans quelques domaines comme celui du contrôle des banques et de certains média de communication.

Bien plus, les quelques personnes qui, à Ottawa, ont voulu proposer au gouvernement une intervention plus sérieuse ont été limogées ou se sont fait évincer. (James Coyne, ex-gouverneur de la Banque du Canada et Walter Gordon, ex-ministre des finances, sont les deux exemples typiques.)

Le gouvernement américain a pu, de son côté, par l'intermédiaire des industries américaines, dicter la ligne de conduite des succursales canadiennes.

On étouffe un rapport

Certains avaient vu un espoir lorsqu'il y a quelques années le Cabinet fédéral avait confié à un ministre le soin de préparer un rapport sur l'ensemble du problème des relations canado-américaines. Les hommes d'affaires américains ont eu quelques craintes. Washington veillait au grain. Le rapport du ministre a retardé tellement que, dans certains milieux d'affaires, on se frottait les mains de réjouissance parce qu'alors on croyait que jamais le rapport ne serait produit.

J'ai moi-même pu vérifier ce fait en participant à une réunion d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens et américains en compagnie d'un nombre restreint de syndicalistes canadiens et américains. Très ouvertement, l'on disait que, s'il y avait eu crainte au moment de

l'annonce faite qu'un ministre travaillait sur ce sujet aussi brûlant, que maintenant le danger était passé, les contacts avaient été pris et le rapport ne serait jamais publié.

Il a fallu une fuite, ce qui est maintenant traditionnel au fédéral, pour que le public connaisse le rapport Gray[4]. Ce rapport devrait être mieux connu. Il offre des solutions trop nuancées pour qu'elles soient vraiment efficaces, mais la description de la réalité, l'analyse de la situation, les implications sociales et culturelles, en plus des implications économiques et politiques, qui sont présentées dans le rapport méritent d'être connues par tous ceux qui veulent vraiment comprendre.

Mais, même les solutions mitigées du rapport Gray n'ont pas été retenues par le Cabinet fédéral. Celui-ci les a encore diluées à tel point que l'application de la loi projetée changera peu de choses puisqu'il sera aisé de détourner l'application de la loi dans les cas où elle pourrait s'appliquer.

L'absence de politique fédérale en matière d'investissements étrangers a eu et a encore des répercussions sur le comportement des provinces. Celles-ci, en effet, en vertu de la constitution canadienne, sont propriétaires des richesses naturelles dans leurs limites territoriales. Les investisseurs étrangers se sont adressés à elles et, dans certains cas, ont réussi à jouer une province contre une autre pour obtenir les meilleures conditions possibles.

Les provinces ne semblent pas vouloir accepter maintenant, et sans doute ont-elles raison, que le Canada intervienne. Elles veulent continuer à transiger directement, et sans contrainte fédérale, avec les investisseurs étrangers.

Le Canada veut justifier son existence

Le gouvernement fédéral n'a pas réalisé les promesses de défendre les intérêts des canadiens. Il voudrait maintenant, pour justifier son existence, intervenir plus directement dans le domaine social. En dépit de son impuissance politique, le Fédéral tentera toujours d'impressionner la population par son armée, lorsqu'un coup dur arrivera dans un endroit ou l'autre du pays. Les anglophones se

---

4 GRAY, Herbert, *La maîtrise du milieu national*, Ottawa, mai 1971.

trompent s'ils croient que l'armée canadienne n'a été réorganisée que pour écraser les Québécois.

LE "FAUX" RÉGIME BOURASSA

L'intégration de gré ou de force

Mais, il y a au Québec un régime, un prétendu régime. D'autres diront un «faux» régime. Celui de Monsieur Bourassa.

Nous avons déjà eu des gouvernements qui prétendaient vouloir défendre les droits et les intérêts du Québec et qui, en réalité, contribuaient à accroître le pouvoir des intérêts étrangers. Mais le régime Bourassa est particulier en ce sens qu'il se fait l'apôtre de l'intégration, de gré ou de force, du Québec dans la société industrielle nord-américaine. Il ne s'en cache pas, bien au contraire.

Les positions du régime sur la langue, non seulement ne sont pas claires, mais laissent soupçonner qu'elles sont un net recul par rapport à la période précédente. Il semble bien que cela soit fini pour ce régime, l'autonomie du Québec, son autodétermination. D'autres premiers ministres, avant Bourassa, ne craignaient pas au moins d'en parler. Pas lui.

Le régime Bourassa a décidé tout simplement d'accepter, sans plus, le fait que le Québec est une colonie économiques des États-Unis et une colonie politique d'Ottawa. Le régime considère que le Québec doit s'intégrer, se fusionner dans ce grand tout économique nord-américain et dans ce grand tout politique qu'est le Canada. C'est la première fois que le Québec se retrouve avec un régime qui fonctionne avec l'argent des américains d'un côté et la menace de l'armée canadienne de l'autre.

Comme un étranger en pays ennemi

Le régime Bourassa fonctionne surtout comme un gouvernement étranger en terre hostile.

Avant son arrivée au pouvoir, comme c'est la coutume au Québec, le peuple a de nouveau été trompé. On avait promis de remédier à la crise économique, de réduire le nombre de sans-travail, de créer en 1971 100,000 emplois. On avait promis solennellement que le futur régime, une fois au pouvoir, favoriserait sans équivoque les aspirations culturelles des Québécois. Quelle farce!

Au lieu d'agir ainsi, le régime Bourassa a adopté une politique de répression. Il tente parfois d'y mettre des formes, de montrer une

certaine compréhension, mais c'est pour mieux écraser, frapper les plus démunis de la société.

Le régime cède pour mieux foncer

Lorsqu'il accepte de faire un pas dans la bonne direction, c'est qu'il est forcé de le faire et dès que la tempête est passée, il ne respecte plus rien, il défait ce qu'il avait accordé, avec san- gêne et une volonté toujours plus grande de plaire à ceux qui sont «en place».

Ainsi, dans la construction, il a accepté de proclamer le règlement de la sécurité d'emploi pour tranquilliser temporairement les travailleurs. Mais, il a tout fait pour rendre inapplicable l'application du règlement de sécurité d'emploi pour les travailleurs de la construction.

Le régime a donné le pouvoir à la Commission de l'industrie de la construction d'émettre des permis de travail pour ceux qui voudraient travailler dans cette industrie. Le régime n'a pas été satisfait, le Ministre du travail annonce alors que lui-même émettra les permis. Ainsi, le marché du travail sera surchargé et les entrepreneurs pourront continuer à menacer les travailleurs, à les congédier à leur guise, car pour eux il n'y a aucun moyen de défense. Les entrepreneurs s'en frottent les mains. Toute l'opération a été faite pour ces derniers en leur permettant ainsi de maintenir les travailleurs dans un régime d'esclavage.

Le régime a proposé le projet de loi 28 sur la restructuration scolaire à Montréal. Le projet de loi a été bientôt retiré. Le ministre concerné a changé de ministère.

La politique budgétaire du régime Bourassa est nettement inspirée par les investisseurs qui bénéficient des largesses du régime à même les taxes payées par les salariés.

Au même moment, le régime refuse à ses salariés des conditions de travail et des salaires qui permettraient à ceux-ci de vivre avec un minimum de sécurité économique.

Que faire avec les victimes?

Pendant tout ce temps, les fermetures d'usines se multiplient, les ralentissements, les mises à pied s'accentuent. Le nombre des travailleurs sans emploi atteint des proportions scandaleuses.

Que faire des victimes d'une telle politique? On planifie leur misère. À cette fin, des lois et des règlements sont adoptés portant

sur l'assistance et la sécurité sociales. On n'a aucun respect pour la dignité humaine. On préfère donner une pitance aux personnes en chômage plutôt que de planifier l'économie et fournir des occasions de travail.

Qui planifiera la misère?

Pendant ce temps, on assiste à la vieille lutte constitutionelle entre Ottawa et Québec, entre autres sur le plan de la sécurité sociale. Les deux gouvernements se débattent pour savoir lequel aura la chance de planifier la misère.

LA MONTÉE DU SYNDICALISME

Une surprise

Sans doute que le régime n'avait pu prévoir qu'avec une crise économique, il y aurait quand même une montée du syndicalisme. Cela se traduit non seulement par une augmentation de l'effectif syndical mais encore mieux par un militantisme syndical qui ne cesse de croître.

Dans les périodes de crise passées, le syndicalisme a toujours eu plus de difficultés. C'est dans les périodes de grande activité qu'habituellement le syndicalisme fait ses plus grands gains et livre ses batailles les plus spectaculaires.

Il semble maintenant que cette règle soit modifiée même si, depuis 1969, la situation économique se détériore, le nombre d'adhérents n'a cessé de croître et ceux qui prétendaient que l'on ne pouvait plus faire appel à la générosité des membres, à leur esprit de corps et de solidarité, se sont trompés puisqu'il est facile de constater plus que jamais la vigueur du syndicalisme et de ses militants.

Un changement se prépare

Ce changement d'attitude dans le monde syndical laisse présager la naissance d'une société bien différente de celle que nous avons connue au Québec. Si, pendant longtemps, les cols blancs s'étaient désintéressés de l'organisation syndicale et avaient laissé aux seuls cols bleus le soin de porter sur leurs épaules tout le poids de l'avancement de la société, maintenant les cols blancs acceptent en plus grand nombre leur responsabilité et se joignent au monde syndical. Particulièrement dans les secteurs public et parapublic. Une forte majorité se sont groupés en syndicat, ce qui est un phénomène presque unique en Amérique du Nord.

Les vrais maîtres se démasquent

Face à cette montée syndicale, le régime a été obligé de se découvrir et de se montrer tel qu'il a toujours été, soit un régime qui est le porte-parole et le défenseur de la classe des possédants, des investisseurs. Cela a été clair dès les premières négociations avec l'État. Même encore aujourd'hui, le régime embauche pour le représenter à la table des négociations des négociateurs patronaux

du secteur privé. Ainsi les possédants peuvent être rassurés davantage.

On joue de la matraque

On fait tout au gouvernement pour casser les reins des syndiqués. En 1966, grève des hôpitaux. Le retour au travail s'effectue sous la menace d'une loi. Les syndicats reviennent et obtiennent la mise en tutelle de tous les hôpitaux. En 1967, les enseignants se font assommer par la loi 25. Ébranlés mais non écrasés, ils s'en sortent plus forts en 1972. Mais il reste que cette loi 25 a compromis pour des années tous les efforts que le peuple québécois avait consenti à mettre dans l'éducation.

Octobre 1967, on impose la loi 1 aux employés de la Commission de transport de Montréal. Peu de temps après l'administration municipale de Montréal accorde à peu près toutes les demandes formulées avant la grève par les syndicats. Autre tentative ratée de briser l'élan syndical.

Août 1970, la loi 38 vient mettre un terme à la grève légale des membres de la CSN dans la construction. Les syndiqués continuent la lutte d'une autre façon et finalement obtiennent des gains marqués, ce qu'on leur refusait avant la loi. Jamais dans notre histoire syndicale, les syndicats affiliés à la Fédération nationale du bâtiment et du bois n'ont eu autant de membres et de militants.

La «matraque» législative et judiciaire n'a pas raté les syndiqués du secteur public et parapublic. On se sert de tout au gouvernement pour écraser, éliminer toute opposition, empêcher les groupes et les individus d'obtenir justice.

La police est l'instrument du pouvoir; les tribunaux sont des instruments du pouvoir; l'Assemblée nationale et le Cabinet provincial sont les instruments du pouvoir.

L'élan syndical n'est plus arrêtable

Mais la répression n'arrêtera pas l'élan syndical. Ceux du pouvoir ne comprennent pas, ou feignent de ne pas comprendre, que ce n'est pas par l'écrasement qu'on arrivera à bâtir notre société, mais bien plutôt par d'autres moyens, dont celui de régler les vrais problèmes du monde. Mais cela on ne le veut pas parce qu'alors certaines choses seraient dérangées dans leur société.

Notre objectif ne change pas

Nous, nous sommes toujours dans tous les conflits, exclusivement au plan de la recherche de conditions de travail améliorées. Même si certains hommes politiques du passé et du présent voudraient bien que nous abandonnions notre terrain de négociation pour nous en aller directement sur le plan électoral, chaque fois que nous négocions. Cet argument simpliste en termes de relations industrielles pourrait, si on l'épousait, détruire toute possibilité pour les syndiqués de négocier en vue d'améliorer leurs conditions de travail.

Le régime Bourassa est tombé d'emblée dans cette stratégie.

Mais encore une fois, là aussi, le régime se retrouve non pas en face de groupes de travailleurs divisés les uns contre les autres, mais unis dans la conviction que le régime en place n'est que le pantin de la classe des investisseurs.

Si des régimes politiques précédents avaient réussi à inspirer et à mobiliser une partie des Québécois, le contraste est frappant avec le régime Bourassa qui ne poursuit aucune idée, aucune politique reliée à nos traditions ou à notre histoire. Il n'inspire aucun sentiment de fierté.

LES TRAVAILLEURS N'ONT JAMAIS ACCEPTÉ LE RÉGIME

L'histoire est là

Notre mouvement syndical, contrairement à ce qu'on prétend, n'a jamais été un mouvement uniquement axé sur la convention collective et j'aurai l'occasion de le démontrer.

Dans les milieux des hommes d'affaires, des universitaires, des politiciens, on tente de faire croire aux travailleurs en général et aussi à nos membres, que la dimension sociale et politique du mouvement est le fait de quelques dirigeants actuels, de quelques têtes chaudes.

Or, la vérité est bien loin de là. Notre mouvement a toujours lutté pour tenter de rendre sensible l'État aux besoins sociaux. Notre mouvement a tenté depuis toujours de convaincre les régimes que l'État devait se servir de son autorité et de son pouvoir pour que l'entreprise privée ne soit pas plus puissante que l'État même.

Vous me permettrez sans doute de vous en présenter une démonstration à l'aide des prises de positions officielles du mouvement depuis bon nombre d'années.

Le mot «social»

Je rappelle d'abord que le mot «social» remonte bien loin dans l'histoire. Chez nous, dans notre mouvement, il faisait partie du vocabulaire courant, car la question sociale au Québec est à l'ordre du jour depuis longtemps et ce, à cause, en partie, des prises de position et des travaux de l'Église catholique et diffusés par les prêtres sur la doctrine sociale de l'Église.

Dans notre histoire, le mot «social» est associé aux aspirations des classes laborieuses, et finalement son sens s'est étendu aux questions qui touchent l'ensemble de la société par opposition aux questions qui concernent les individus, les privilèges de certains intérêts particuliers.

Les problèmes sociaux ont surgi brutalement à la surface de l'histoire aux 18e et 19e siècles, époque de grandes transformations dans les moyens de production et dans l'organisation des sociétés.

Cette transformation était le résultat en bonne partie du pouvoir énorme que plaçait entre les mains de quelques individus l'avènement de machines qui permettaient à ses propriétaires d'exploiter la main-d'oeuvre et les consommateurs à leur profit exclusif.

Un régime pour les rois

N'oublions pas que l'industrialisation s'est effectuée dans un contexte juridique de propriété privée qui remontait loin dans les structures des sociétés dirigées par des rois et des nobles dont les privilèges étaient consacrés par des siècles et des siècles d'histoire.

C'est dans ce contexte de privilèges aristocratiques que l'Amérique du nord et le Québec ont été colonisés. Au début du 20e siècle les syndicats commencèrent à prendre une certaine place dans les sociétés industrielles bien qu'à cette époque les travailleurs n'avaient à peu près aucun droit, à peine le droit de s'associer et encore.

Les propriétaires au parlement

Les parlements soi-disant démocratiques du temps étaient élus par les seuls propriétaires et les bourgeoisies régnantes, ici comme ailleurs, n'admettaient pas que les travailleurs puissent jouir des mêmes droits. L'Église catholique se rangea du côté des travailleurs et notre mouvement n'aurait sans doute jamais vu le jour sans les efforts et le dévouement de certains prêtres et évêques.

L'Église et les travailleurs

Je ne crois pas que ce serait faire injure à l'histoire que de rappeler que deux facteurs importants ont fait que l'Église catholique de chez nous se soit préoccupée très tôt des problèmes des travailleurs. Le premier fut la révolution communiste et le déferlement du communisme dans le monde et le deuxième, l'organisation syndicale par le mouvement syndical américain qui était «neutre» et anglophone.

Le syndicalisme et la coopération

C'est dans ce contexte particulier que notre mouvement syndical prit naissance. C'est aussi au cours des mêmes années que le mouvement coopératif commença à s'organiser permettant à des

travailleurs surtout, de diriger eux-mêmes certaines activités favorisant entre autres, l'autogestion des épargnes.

Une des caractéristiques constantes de notre mouvement a été sa conscience sociale, préoccupation de l'ensemble des problèmes de la société québécoise, et surtout, notons-le bien, sa conviction persistante et profonde que l'État avait le devoir de mettre au pas, de mâter l'entreprise privée pour éviter que les abus du système économique se perpétuent.

Les travailleurs demandent à l'État d'agir pour eux

Dès 1927, la CTCC demande l'adoption d'une loi des accidents du travail et s'en prend aux compagnies d'assurance qui ne recherchent *«que marchandage et procès».*

En 1930, la CTCC demande une loi pour régir les activités des bureaux de placements privés, organismes qui survivent jusqu'à ce jour et qui exploitent la main-d'oeuvre. La même année, le mouvement demande au gouvernement d'organiser «au plus tôt» un bureau de prévention des accidents du travail.

En 1933, la CTCC propose la formation de *«conseils industriels mixtes»* et considère *«que ce but ne peut être atteint sans le concours de l'État».* Et le Congrès prie le gouvernement provincial *«d'autoriser le ministre du travail de convoquer en conférence provinciale, patrons et ouvriers, de toutes les industries de cette province, pour étudier l'opportunité de former des conseils industriels mixtes.»*

En 1936, la CTCC demande que des subsides soient versés aux entreprises, mais sous la réserve que le Gouvernement contrôle la dépense des deniers publics et que l'entreprise soit dans l'obligation de payer des salaires raisonnables. Et le mémoire de 1936 ajoute que dans ces industries subventionnées, il n'y aurait ni lock-out ni grève avant qu'on fasse appel à la conciliation et à l'arbitrage. Donc, même en pleine crise, dans des entreprises subventionnées par l'État, le droit de grève demeurerait intact.

En 1937, la CTCC désire que le Gouvernement oblige les sociétés par actions à publier, dans la *Gazette Officielle*, à chaque année, la liste des membres des conseils d'administration, leurs salaires, honoraires ou cachets.

En 1938, la CTCC demande au Gouvernement de contrôler la production du papier, *«de telle sorte que les ouvriers de cette*

industrie ne soient pas forcés à chômer durant certaines périodes par suite de la surproduction que l'on maintient durant d'autres époques». La même année, l'État est requis d'obliger les compagnies d'utilités publiques à établir un fonds de pension contributoire.

En 1942, après vingt ans de présentation de mémoires, la CTCC affirme que certaines industries devraient être mises à la raison par l'État et nomme spécifiquement l'industrie des pâtes et papiers.

À partir de cette date, la CTCC propose à l'État d'intervenir dans des situations de privilèges dont jouissent les grandes compagnies et cherche des solutions d'ordre plus général.

En 1943, la CTCC demande l'établissement d'un crédit urbain pour faire contrepoids au crédit agricole. On demande en 1947 l'abolition des villes fermées que l'on qualifie d'antidémocratiques. On demande de plus d'obliger les compagnies de transformer et de traiter le bois de nos forêts dans le Québec, dans le but d'assurer du travail.

En 1948 le libéralisme est condamné

Et c'est en 1948 que la CTCC proclame que, pour elle, le libéralisme économique est une faillite tragique et qu'il faut trouver une nouvelle voie.

«Les expériences vécues nous indiquent, sans crainte d'erreur, que les vieilles formules de libéralisme économique ont fait tragiquement faillite et qu'il faut penser à autre chose si nous voulons sortir du tourbillon des crises cycliques.»

Notre mouvement a cherché une formule de surveillance de l'État sur l'économie tout en évitant le socialisme étatique et cette formule est l'arbitrage des prix.

On commence à voir plus clair

Ce qui frappe notre mouvement en 1948, alors que la hausse des prix annule des gains salariaux depuis dix ans, c'est que les travailleurs ne sont pas libres d'augmenter leurs salaires alors que l'industrie et le commerce augmentent leurs prix selon leur bon vouloir, car la liberté de commercer ne doit jamais connaître d'entrave ou de lois!

Selon la formule présentée en 1948, un tribunal d'arbitrage entendrait toute requête pour une hausse de prix d'un produit et si, le tribunal devait rejeter la requête, le producteur pourrait refuser de se

conformer tout en subissant les conséquences morales du fait que le tribunal l'ait refusé.

En 1951, on va plus loin

En 1951, la CTCC parle des progrès industriels au Québec et résume la situation ainsi:

«L'initiative privée laissée à elle-même ne peut s'élever que très rarement au-dessus de la recherche du profit maximum et immédiat; nos différents gouvernements ont donc dû s'immiscer de quelque façon dans la vie économique pour assurer d'un côté le plus grand équilibre possible entre les différents groupements industriels, et de l'autre, pour assurer à la population canadienne dans son ensemble, et particulièrement aux groupes les moins favorisés, les services reconnus à la vie moderne.»

C'est la synthèse de la situation générale qui permet un long exposé sur la nécessité d'agir dans le domaine du logement.

Dans le mémoire présenté au Gouvernement provincial en 1959, la CTCC réaffirme sa mission syndicale, morale et culturelle.

«La CTCC, qui connaît particulièrement bien les travailleurs de la province et qui est hautement intéressées, non seulement à leurs intérêts strictement syndicaux mais aussi à leurs intérêts moraux et culturels, tente d'édifier, dans le monde industriel, une institution qui les protégera et assurera leur promotion collective.»

Les travailleurs veulent que l'État passe à l'action

Notre mouvement propose alors la formation, par le gouvernement provincial, d'une commission de planification économique *«comprenant les représentants d'organisations ouvrières».*

Quelle serait la mission de cette commission de planification?

«a) *veiller à la conservation de nos ressources naturelles et à leur exploitation rationnelle (en particulier dans les mines et les entreprises forestières) dans l'intérêt de la population québécoise*;

b) *conseiller le gouvernement provincial sur le remplacement des monopoles dans le secteur des ressources naturelles par des entreprises étatisées, en régies autonomes, socialisées, coopératives ou cogestionnaires.*

c) *stimuler l'établissement d'industries pour la transformation de nos produits miniers, particulièrement de notre minerai de fer de l'Ungava.»*

Plus loin, la CTCC plaide pour la nationalisation de la production et de la distribution de l'électricité, et demande que la distribution du gaz naturel, qui avait été cédée à l'entreprise privée (dans des circonstances qui ont fait scandale) soit assumée par l'État.

La CTCC continue toujours de demander la présence des travailleurs, des consommateurs et des coopérateurs dans les régies gouvernementales qui seraient chargées d'administrer les richesses étatisées.

Tous les documents produits par notre mouvement démontrent la volonté de nos membres de faire de l'État le levier de leurs objectifs économiques, culturels et sociaux.

Le communisme et le libéralisme condamnés

Le mouvement a combattu l'idéologie communiste et le bolchévisme. Le caractère antireligieux du mouvement communiste et le fait que cette doctrine était véhiculée par des immigrants européens, prônant la violence comme moyen de changer la société, avaient suscité beaucoup d'hostilité chez nous. La volonté de vivre chez nous, dans notre propre cadre social, culturel et économique, est cependant réitérée avec vigueur.

Et si le bolchévisme est rejeté, le libéralisme économique l'est lui aussi et d'une manière très dure vers la fin des années '40. Avec l'avènement de l'époque de Duplessis, le mouvement s'est fait traiter de communiste (il n'y a rien de changé par rapport au régime actuel) et la CTCC a dû combattre des lois qui étaient dirigées verbalement contre les communistes mais qui, en fait, visaient bien des syndicalistes de chez-nous.

Le Bill 19 (de Duplessis)

«*Le Bill 19* (celui de Duplessis) *amende la loi des relations ouvrières et a été soumis comme un projet de nature à combattre le communisme. La CTCC soumet non seulement qu'il s'agit d'une mesure négative qui ne peut atteindre ce but, mais qu'il s'agit également d'une mesure antisyndicale à laquelle à la surprise générale, on a donné un effet rétroactif d'une dizaine d'années. La loi, de plus, accorde à la Commission des relations ouvrières et au*

Procureur général un pouvoir discrétionnaire incompatible avec le respect des droits fondamentaux du citoyen.»

«En effet, c'est la Commission des relations ouvrières et le Procureur général qui peuvent déterminer si un organisateur ou un officier d'un syndicat est communiste ou non.»

Rappelons que cette loi 19 permettait à la Commission de relations ouvrières du temps de décertifier toute organisation syndicale qui tolérait la présence de communistes parmi ses officiers, sur recommandation du procureur général.

Néanmoins, en aucun moment, notre mouvement n'a été dupe de l'exploitation des travailleurs par le capital. Notre mouvement n'a jamais songé qu'il y avait moyen, autrement que le moyen de l'État, de dompter la libre entreprise.

Notre mouvement, notre affaire

Mais, notre mouvement, et c'est là sa caractéristique profonde, tient essentiellement à suivre sa voie à lui, à ne compter que sur lui-même pour interpréter la réalité sociale et économique. Notre mouvement rejette et continue de rejeter toute puissance extérieure qui voudrait s'imposer à l'intérieur.

Cette attitude, par contre, n'a jamais empêché le mouvement d'être à la recherche et à l'étude de toute formule qui lui paraissait acceptable.

En 1928, soit quelques années après sa fondation, la CTCC réclamait du gouvernement et de nos universités des cours pour la formation des dirigeants syndicaux et demandait la mise sur pied d'une école supérieure de sciences sociales. Précisément, on voulait que les travailleurs soient instruits sur la doctrine sociale de l'Église dans le but de les convaincre de ne pas adhérer au bolchévisme athée.

Notre mouvement n'a jamais cessé, au cours de toute son histoire, de faire pression sur l'État pour contrôler ou étatiser les intérêts privés qui étaient hier et sont encore aujourd'hui des intérêts largement étrangers.

En 1961, notre mouvement veut s'informer

Le mouvement, en 1961, dans un mémoire au Fédéral, avait espéré que la formation d'un conseil économique canadien

permettrait une abondante information pour les travailleurs sur les questions économiques.

Seule une minorité s'informe

Malheureusement, malgré les voeux répétés de notre mouvement pour avoir accès facilement à l'information économique, très peu a été fait de ce côté et les gouvernements ne semblent pas désireux de faire connaître les rouages du monde industriel et économique.

La possibilité réelle d'étudier les divers systèmes économiques n'a été fournie qu'à une minorité qui avait l'avantage de suivre des cours à l'Université.

L'automne dernier, lorsque la CSN a publié «Ne comptons que sur nos propres moyens» et diffusé ce document d'étude chez les membres, cela a suscité une sorte de scandale. Dans un journal anglophone, on avait alors écrit qu'il n'y avait pas tellement d'informations nouvelles dans le document, mais ce qui était complètement nouveau, c'était le fait que ces informations soient diffusées chez les travailleurs à des dizaines de milliers d'exemplaires.

La CTCC était fort consciente des raisons qui bloquaient les possibilités d'étude pour les travailleurs.

En 1950 les travailleurs voulaient savoir

«Dans certains milieux patronaux et financiers, écrivait-on en 1950, l'on craint l'éducation des masses populaires par peur de compromettre la docilité traditionnelle du peuple. Cette crainte est partagée par des autorités laïques. C'est là une manifestation de despotisme dictatorial.»

Toute la littérature produite par le mouvement indique que notre mouvement suit une ligne constante, depuis ses origines, ligne qui repose sur l'action syndicale, l'action sociale et l'action politique sous diverses formes quoique jamais en faveur d'un parti mais occasionnellement contre un parti ou contre des candidats d'un parti.

Dès 1942, contre l'assimilation

Dès 1942, il y a 30 ans, la CTCC a dénoncé vigoureusement l'assimilation économique et culturelle des Canadiens-français. À partir de ce moment surtout, notre mouvement a tenté d'articuler

beaucoup plus vigoureusement sa politique de socialisation et francisation.

Au lendemain de la grève de l'amiante, de 1949, des documents font état des attaques très dures contre l'idéologie de notre mouvement.

Je pourrais continuer à élaborer davantage, à l'aide des documents du mouvement, dans le sens que je viens de décrire. Pour ceux que cela intéresserait, deux recherches ont été effectuées, l'une portant sur les mémoires présentés par le mouvement depuis son origine et la deuxième explique les tendances de notre organisation à l'aide des procès-verbaux des Congrès.[5]

On peut donc constater que ce que nous tentons de réaliser ensemble est fondé sur notre propre histoire.

---

5 DUBÉ, Jeanne-Mance, *Relevé des principales décisions, congrès 1936-1968, mémoires 1928-1970, position sur la langue française 1961-1971*, CSN, 1972.

NE LACHONS PAS!

Je me proposais de vous parler beaucoup plus longuement de la situation syndicale, de la situation politique. J'ai été obligé d'exécuter ce travail rapidement, dans des conditions difficiles.* L'action syndicale est une maîtresse exigeante et rude. J'ai voulu décrire l'essentiel de notre problème actuel en le situant dans la ligne de notre évolution, telle que je la vois.

Nous sommes des travailleurs, nous nous sentons responsables, nous tenons à vivre comme des hommes libres dans une Amérique où la liberté s'achète à très gros prix car ceux auxquels nous avons à faire face sont riches et appartiennent à une des nations les plus guerrières de l'histoire humaine.

La lutte pour plusieurs apparaît trop inégale. Voilà pourquoi certains sont prêts à lâcher, à abandonner. Les hommes qui vieillissent ont souvent ce comportement. C'est malheureux parce que leur force serait décuplée s'ils restaient aussi combatifs lorsqu'ils ont de l'expérience.

La jeunesse monte, les femmes se lèvent

Heureusement une nouvelle jeunesse monte, les femmes québécoises sortent de leur mutisme et délaissent la résignation pour courir au secours de leurs hommes.

Sans liberté. la vie n'est pas la vie

La vie, sans la liberté, n'est pas la vie. La vie des travailleurs qui est réduite à un rôle de bête de somme ou d'appendice à une machine, n'est pas une vie. L'homme qui passe sa vie à regarder les autres vivre ne vit pas lui-même. La mère qui est incapable de donner à ses enfants la nourriture, les vêtements, l'éducation et les divertissements ordinaires, vit une tragédie, non une vie.

Nous avons démontré ce que nous étions capables de réaliser comme mouvement syndical. Nous avons été capables de grandes réalisations, nous avons les mêmes entrailles, la même détermination (même s'il arrive que nous perdions des combattants en route — ils

---

* L'auteur a rédigé ce rapport en prison. Il était condamné pour outrage au tribunal, ayant recommandé à des syndicats en grève de défier une injonction de retour au travail.

n'étaient pas faits pour les combats actuels — ils ont mieux compris les luttes du passé) pour en arriver à édifier une société où ceux qui produisent retirent collectivement les fruits de leur travail.

L'hystérie bourgeoise

Un vent d'hystérie souffle chez les bourgeois et leurs acolytes. Il n'y a à peu près aucun crime devant lequel le régime ne reculera pas pour sauver sa position privilégiée et celle de ceux qui commandent vraiment.

Si, comme je l'espère, nous prenons non seulement la décision mais les moyens de faire disparaître de la carte le parti libéral aux prochaines élections québécoises, nous aurons l'occasion de voir ce régime oppressif, dans toute sa laideur.

Nous constaterons de nouveau que le parti libéral, la magistrature, la police ne font qu'un et que la pègre viendra se joindre ouvertement à ce triumvirat.

Une loi pour les petits une autre pour les gros

N'oublions pas avec quelle facilité le régime manie le mensonge. On l'a vu récemment encore. Que le premier ministre vienne dire qu'il n'avait pas le choix, qu'il lui fallait prendre des injonctions dans les hôpitaux où la situation était devenue intolérable — alors que les injonctions ont été prises avant le début des grèves —, qu'il devait prendre des poursuites, alors qu'il avait le choix dans le cas des médecins et des policiers. Pour eux, la loi est différente. Les premiers soignent les politiciens et les deuxièmes sont armés. Le gouvernement avait le choix de ne pas poursuivre les contracteurs en construction qui ont violé la loi 38. Le gouvernement a eu peur, il a protégé ses amis, les financiers de sa caisse électorale, il ne voulait pas scier la branche sur laquelle il est assis.

N'oublions pas que ce régime viole son Code du travail: il ne nomme pas de conciliateur — ce n'est pas important — c'est un article du Code qui n'est pas respecté; lorsqu'il nomme un enquêteur dans le cas des hôpitaux pour lui permettre d'obtenir une injonction et que l'enquêteur ne reçoit son mandat que 18 jours plus tard, alors qu'il doit agir en vertu de la loi en toute diligence, il déchire une autre page du Code du travail.

Personne n'est poursuivi dans ces cas, ce ne sont que des travailleurs qui sont en cause.

Le régime se donne par des lois, des pouvoirs arbitraires qui en font un authentique régime antidémocratique. Aucun régime n'a adopté autant de lois spéciales visant à brimer les travailleurs qui exerçaient leurs droits légaux, et cela dans les secteurs privé et public.

N'oublions pas que ce régime, en vertu de n'importe quelle loi qu'il fera adopter à la vapeur, ou de n'importe quelle procédure judiciaire, se croira justifié d'emprisonner, de blesser sinon de tuer.

N'oublions pas que ce régime n'a pas le moindre intérêt dans la qualité de l'enseignement, ni dans la qualité des soins hospitaliers. Ce n'est pas là sa préoccupation. Elle est ailleurs.

Les liens qui nous unissent

Même si plusieurs de nos compagnes et de nos confrères* ont comme moi à affronter les coups de ce régime en plus de subir les sarcasmes de l'élite possédante (ce qui est sans doute un honneur), nous sommes fiers de la lutte que nous menons. Elle a démontré aux biens nantis, aux possédants, que nous sommes conscients en tant que classe, des liens qui nous unissent. Nous sommes fiers de constater que la conscience est appuyée par le courage et la volonté. Le régime vient de se rendre compte qu'il ne peut frapper les travailleurs en bloc sans en subir des contrecoups.

Il nous reste à démontrer maintenant que nous sommes capables de déloger du pouvoir un régime aussi vendu aux intérêts étrangers et aussi dépourvu de sens des responsabilités vis-à-vis la population.

On s'est toujours fié à certaines élites pour transiger avec les investisseurs étrangers. Ces élites se sont servies. Elles n'ont pas servi la population.

Un nouvel équilibre se fera inévitablement dans ses rapports avec les étrangers. Voyons-y. Nous sommes capables de réaliser beaucoup si nous le voulons.

Il faut accepter de ne jamais lâcher dans la lutte pour une société vraiment démocratique, c'est-à-dire notre société à nous, celle de la vaste majorité des Québécois.

---

* À noter que les deux autres présidents de centrales, Louis Laberge de la FTQ et Yvon Charbonneau de la CEQ, ainsi qu'une soixantaine d'autres personnes avaient aussi été condamnées à la prison, les présidents pour la même durée, les autres pour une plus courte durée.

VIVRE A NOTRE GOUT

Juin 1974

[...]

LES RELATIONS INTERSYNDICALES

Les trois centrales se rapprochent

Au cours des récentes années, et plus particulièrement depuis l'avènement du front commun des syndicats de la fonction publique, les trois organisations syndicales du Québec se sont rapprochées d'une manière très sensible quant à leur perception de la société et à leurs aspirations politiques.

L'étroite alliance qui cimente maintenant le gouvernement en place, les grands intérêts capitalites étrangers et le patronat québécois conduit irrésistiblement notre société vers une intégration nord-américaine qui ne peut qu'avoir des effets sur notre vie économique et culturelle, sur notre existence même.

Les travailleurs l'ont compris, et cela explique en partie le rapprochement marqué qui s'est dessiné depuis quelque temps. Cette prise de conscience s'est aussi effectuée à mesure que les travailleurs ont été à même de constater et de comprendre plus en détail les liens qui unissent le patronat, le pouvoir politique local et les grandes sociétés étrangères.

Le pluralisme syndical

Sur le plan de la revendication syndicale sur les lieux de travail, les travailleurs québécois acceptent le pluralisme syndical dans un système de monopole de représentation au niveau des unités de négociations.

Cette situation, à ma connaissance, n'existe nulle part ailleurs; elle tire son origine de l'histoire de la syndicalisation au Québec, histoire qui commence par la formation, d'une manière isolée, de syndicats autonomes mais qui est massivement touchée plus tard par l'entrée en scène du syndicalisme américain au Canada. Ce n'est que plus tard que les travailleurs québécois ont constitué une centrale de syndicats autonomes et catholiques, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), devenue la CSN en 1960.

Certes, la naissance de formes organisées du syndicalisme québécois a été provoquée par une réaction à l'encontre d'unions qui étaient perçues comme étrangères. Mais la croissance et la vitalité du

syndicalisme québécois peuvent être directement attribuées à ses aspects pratiques pour les travailleurs dans l'élaboration d'une vie syndicale à l'intérieur des entreprises.

Quand je parle d'aspects pratiques, je parle du fait qu'une structure syndicale québécoise pense et parle dans la langue des travailleurs d'ici, a ses sièges sociaux ici et dépend d'elle-même pour ses finances.

La liberté de choix

Même si nous avons toujours insisté sur l'importance d'un syndicalisme québécois, où les travailleurs ne risquent pas d'être débordés par les opinions de l'extérieur, où ils peuvent avoir facilement accès aux ressources financières et aux services, notre attitude de principe a toujours été de respecter le libre choix des travailleurs.

Nous continuons toujours de prôner cette liberté de choisir le style de syndicalisme que les travailleurs jugent opportun de pratiquer face à leurs employeurs.

Cette attitude a permis aux travailleurs organisés du Québec, depuis déjà bien des années, de mener des actions communes au plan professionnel comme au plan des pressions politiques.

Depuis l'avènement de la négociation au niveau de certains grands secteurs, nous nous sommes efforcés de maintenir cette tradition, dans le respect des libertés de chacun.

Le pluralisme syndical québécois est une situation de fait. Chaque centrale fonctionne avec des structures qui lui sont propres.

À la CSN, nous y croyons

La CSN continue cependant de prôner une vie syndicale à l'intérieur de structures et d'unités qui sont contrôlées par les membres qui en font partie. La CSN continue de croire à la nécessité vitale d'un mouvement syndical entièrement contrôlé ici. D'autres ont le droit de penser que ce n'est pas vital, mais pour nous, cela semble une condition nécessaire à l'existence d'une vie syndicale authentiquement québécoise.

Si nous acceptons, d'une part, que des travailleurs croient que la formule américaine de syndicalisation est la meilleure, le progrès dans les relations intersyndicales au Québec dépend directement du

respect par tous de la liberté des travailleurs de choisir la formule qui leur convient et dans les cadres qu'ils se sont donnés au cours des années. Toute atteinte à cette liberté est génératrice de conflits intersyndicaux.

Une question complexe

Chez beaucoup de travailleurs cependant, plus encore qu'au niveau des différentes structures, la lutte intersyndicale est devenue synonyme d'un gaspillage d'énergies qui seraient mieux utilisées dans la mise en commun des ressources pour la poursuite d'objectifs communs, tant au plan de la négociation qu'au plan politique.

Il ne faut pas se le cacher. Certaines situations provoquent chez plusieurs militants des réactions qui font d'eux des irrécupérables sur le plan syndical. Ils décrochent. Le problème est complexe mais je pense que là comme ailleurs, nous devrons élargir les bases de la discussion et de la participation. Autrement, les instances supérieures du mouvement risquent de prendre des décisions qui ne correspondent pas à la volonté de l'ensemble des membres. Nous nous opposerons toujours cependant à ce que des tiers soient appelés à trancher ces questions délicates. Toute formule préconisant que ce seraient d'autres personnes que les travailleurs directement concernés qui seraient appelés à décider à quelle centrale ces travailleurs veulent appartenir n'emportera jamais notre adhésion.

Tout le secteur des relations intersyndicales exige des ajustements au niveau de l'action. Nous en sommes encore à l'apprentissage dans ce domaine, même s'il y a des fronts communs depuis longtemps au Québec.

Axé sur le Québec

Comme porte-parole de notre mouvement, je ne peux qu'applaudir au désir évident des délégués syndicaux de toutes les centrales d'axer leurs bases d'action sur le Québec et de vouloir donner aux travailleurs d'ici plus d'autorité dans leurs affaires syndicales. Naturellement la CSN encourage et appuie cette évolution vers l'autonomie des travailleurs du Québec. C'est là le principe directeur de l'histoire syndicale de la CSN dans le contexte nord-américain.

Le principe qui sous-tend les structures particulières et l'action de la CSN est celui qui veut que le syndicalisme, pour être efficace, pour être relié à la réalité de l'homme au travail, doit être pratiqué à l'intérieur

d'une organisation faite de manière à assurer l'autodétermination des travailleurs concernés.

Ce principe ne vient pas en contradiction avec la liberté des travailleurs de toutes les régions, de tous les pays, de s'autodéterminer dans leurs activités syndicales. Au contraire. Nous donnons une forme concrète, chez nous, à ce principe fondamental.

LE SYNDICALISME INTERNATIONAL

Nous avons osé regarder ailleurs

Nous avons, à la CSN, et aussi dans les autres centrales, tenté de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Nous avons provoqué la discussion et les débats publics.

Nous n'avons jamais prétendu avoir les réponses à tout, au contraire. Nous avons osé regarder ailleurs que dans le système d'exploitation capitaliste, pour trouver des réponses à nos problèmes. Et cela s'avère maintenant une heureuse chose. Pour certains, c'était impardonnable. Nous n'avions pas le droit, comme travailleurs, d'examiner ces questions. Il fallait que cela soit réservé seulement aux hommes d'affaires qui, de ce temps-ci, se promènent en Russie et en Chine.

Les obstacles qui se dressent face au mouvement de libération des travailleurs sont énormes.

Nos gens sont conditionnés mentalement par les mass media, par les artifices de la consommation, à réagir comme des robots aux quatre volontés du système capitaliste d'exploitation.

Ce sont là des obstacles que le système érige à l'intérieur même de nos cerveaux.

Il y a aussi toutes ces extensions du système qui donnent priorité à l'esprit administratif, à la bureaucratie des gouvernements et des grandes entreprises.

Notre problème: défendre la place de l'homme

Notre problème est de défendre la place de l'homme. Qui le fera, si nous n'y mettons pas le poids, si nous ne réussissons pas à surmonter les obstacles qui se dressent en nous et devant nous?

Bien des gens ne croient plus tellement au salut collectif des québécois. Ils décrochent et se cherchent une sorte de survivance individuelle. Mais il n'y a pas de survivance individuelle sauf dans la survivance collective, le salut collectif.

Dans cette démarche, nous héritons d'un rôle assez particulier sur le continent nord-américain. Mais dans l'évolution internationale des

sociétés, nous nous retrouvons aux côtés de bien d'autres peuples qui émergent difficilement et lentement.

Notre démarche est cohérente. Nous sommes affiliés à la Confédération mondiale du travail (CMT) qui regroupe 15 millions de membres recrutés sur tous les continents et qui, dans un contexte de non alignement comme le bloc des pays de plus en plus nombreux qui se réclament de cette politique dans leurs relations avec l'étranger, luttent contre l'impérialisme et pour un socialisme respectueux des aspirations nationales.

Aussi, la CMT a-t-elle voulu au cours des récentes années se faire plus particulièrement un instrument d'expression valable pour les travailleurs des pays en voie de développement, comme elle s'est ouverte aux travailleurs de certains pays industrialisés qui, pour des raisons d'ordre idéologique ou culturel, ne veulent pas se faire mouler dans une certaine forme de syndicalisme international qui charrie avec lui une forte dose culturelle en provenance de nations économiquement et politiquement puissantes et souverainement ambitieuses.

Une diversité de problèmes

Il y a donc, résultat direct de la nature même de notre organisation, une diversité assez grande de problèmes qui se présentent au sein même de la CMT, diversité qui serait cachée sous le grand manteau de l'uniformité dans d'autres centrales syndicales internationales.

Précisément à cause de l'accent que nous mettons à la CMT sur certains principes, on a quelquefois tendance à voir dans son action, plus de mots et d'idées "pieuses" que de gestes concrets.

Pourtant, si la CMT demeure sans protection directe ou indirecte de la part de grandes puissances, son rôle dans l'action concrète peut avoir une importance qui n'est pas négligeable, et qui pourra encore se perfectionner à condition que nous y mettions plus de réflexion et de décision.

Lors de la lutte historique des 200,000 employés de la fonction publique et parapublique du Québec, l'action de solidarité de la CMT a eu son poids et son importance.

Le Québec, la plus grande des dix provinces du Canada, dont l'étendue du territoire est trois fois celui de la France, est habité très majoritairement par des francophones qui luttent fièrement depuis des siècles pour préserver leur culture et leurs traditions, dans un

pays et un continent à peu près totalement contrôlés par la structure économico-politique américaine.

Sans l'action retentissante de la CMT, dans ce grand conflit de travail, la cause des travailleurs québécois aurait eu peu d'impact sur le plan international et les québécois, pour leur part, n'auraient pas eu l'occasion, comme cela s'est heureusement produit, de sentir l'existence d'une fraternité et d'une solidarité internationales. J'en ai conclu, quant à moi en tout cas, que nous devons rechercher à nous rapprocher, dans notre action régulière, des problèmes de ceux qui, pour toutes sortes de raisons, peuvent difficilement se faire entendre, ou entendre à leur tour la voix de leurs frères travailleurs dans le monde.

Les besoins de l'homme,
la démocratie, l'indépendance nationale

C'est une mission qui n'a peut-être pas d'éclat mondain particulier sur la scène internationale, mais c'est une mission humaine que nous, à la CMT, même au prix de bien des dérangements, nous devons poursuivre avec vigueur.

Peut-on bâtir, en dehors de toute domination étrangère, une société dont le moteur, au lieu du profit, serait les besoins de l'homme; une société socialiste à l'écoute des classes populaires, donc démocratique, et en même temps gardienne de l'indépendance nationale?

Car contrairement à ce qu'on peut croire, tout n'est pas figé sur la scène internationale; les situations évoluent rapidement, et la CMT entend bien apporter sa contribution au puissant mouvement de libération nationale et sociale qui ébranle aux quatre coins du monde les fondements de l'oppression. Dans le puissant concert des peuples qui animent ce mouvement, il y a une place pour le travailleur québécois et ce dernier doit l'occuper.

LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LES ÉLITES QUÉBÉCOISES

Des relations tendues

Les relations entre le mouvement syndical et la bourgeoisie québécoise sont devenues particulièrement tendues depuis quelques années.

Le fond du problème se situe, il me semble, dans le fait que les membres des divers secteurs du pouvoir, dans la société québécoise, sont toujours davantages liés par l'argent, par l'intérêt, au pouvoir anglo-américain et à son idéologie de libéralisme économique, alors que le mouvement syndical, de son côté, cherche non seulement à protéger ses membres contre l'exploitation au travail, mais, en plus, à promouvoir l'élaboration d'une conscience économico-politique chez les travailleurs québécois. En d'autres mots, la bourgeoisie exerce de moins en moins de pouvoir réel dans la société québécoise. Elle est davantage perçue comme un simple instrument de contrôle entre les mains des grands pouvoirs anglo-américains.

Nous fonctionnons à l'inverse

Inversement, le mouvement syndical québécois évolue vers une autonomie québécoise toujours plus large, une cohérence plus marquée dans ses objectifs économiques et politiques, une volonté grandissante de prendre sa place dans la vie démocratique de la société.

La détérioration du pouvoir longtemps exercé sur la population par les élites a suscité dans la bourgeoisie une agressivité manifeste envers le mouvement syndical. On l'a vue se déchaîner en 1972 et 1973.

Le pouvoir de la bourgeoisie reposait autrefois sur des valeurs de fraternité et de fidélité entre québécois. On avait toujours réussi à nous faire croire que la bourgeoisie québécoise était avec nous, qu'elle nous protégeait contre l'envahisseur étranger, contre les abus de l'extérieur. Tout cela est maintenant du passé. On n'y croit plus.

Mais contrairement à ce qui se dit dans certains milieux intellectuels, je ne crois pas que ces valeurs de fraternité et de fidélité soient disparues.

On raconte qu'il n'y a plus de valeurs, de forces d'unanimité pour redonner au Québec sa cohésion d'autrefois. On attribue cet état d'instabilité à la disparition du pouvoir religieux, à la dégringolade de la puissance des politiciens, à la mauvaise réputation du pouvoir judiciaire et des professionnels en général. Parce que le monde ne croyait plus aux institutions religieuses et politiques québécoises qui se prétendaient depuis des générations les gardiennes attitrées de nos valeurs, on en a conclu que le monde ne croyait plus en rien.

Les formes et les apparences sont tombées

Or, ce qui est tombé en désuétude, ce ne sont pas à mon avis les valeurs de fraternité et de fidélité chez les québécois, mais plutôt les formes et les apparences que les bourgeois avaient données à ces valeurs.

Ce qui est disparu, ce ne sont pas les valeurs elles-mêmes, mais l'illusion que la bourgeoisie devait en être la seule gardienne.

Ces valeurs humaines qui ont marqué notre peuple ne sont pas disparues. Du domaine de l'illusion, elles sont passées dans la réalité des classes populaires, dans les organisations de travailleurs, dans de nouvelles organisations qui n'ont pas, comme les anciennes élites, l'intention d'abandonner l'activité économique aux étrangers, de se contenter d'une vie culturelle à saveur purement folklorique.

Au lieu de servir le peuple, la bourgeoisie s'est servie elle-même. Pour elle, fraternité, fidélité québécoises et survivance française n'étaient qu'autant de mots. Les groupes appelés à jouer un rôle administratif ou professionnel dans les entreprises ou institutions québécoises et anglo-américaines ont été entraînés dans une situation ambivalente, tantôt présents aux activités patriotiques, tantôt complices de la prise en mains par les étrangers d'une ressource ou d'une entreprise de chez nous.

De tristes farceurs

Combien de discours enflammés du 24 juin ont été suivis le lendemain de reddition dont nous souffrons encore en tant que peuple? Les mêmes ciseaux servaient à l'inauguration des défilés patriotiques et à l'abandon aux étrangers de nos richesses collectives. Comment s'étonner dans ces conditions que le monde ne croie plus ces tristes farceurs?

Dans un tel contexte de contradiction constante entre les déclarations ronflantes et la réalité quotidienne d'impuissance

économique et politique qui a été le lot de notre bourgeoisie nationale, peut-on se surprendre de la vogue actuelle des valeurs individuelles par rapport aux valeurs collectives?

Quand on a été incapable de pratiquer ce que l'on a prêché, on finit par prêcher ce que l'on a fait et ce qu'on a effectivement décidé de faire. C'est pourquoi aujourd'hui le parti au pouvoir ne masque même pas sa dépendance, allant même jusqu'à en vanter la nécessité.

Voilà où nous en sommes rendus actuellement dans les sphères des pouvoirs traditionnels du Québec. Le grand pouvoir économique s'installe et dicte les grandes lignes de la conduite de nos affaires économiques et politiques. Notre bourgeoisie se charge d'en faire l'apologie.

Chacun administre ses affaires

Pendant ce temps, chacun administre ses affaires. L'Église n'intervient plus publiquement dans les affaires de la société. Les universités, jadis foyers de grands débats, produisent leurs diplômés dans les divers domaines du savoir. Le pouvoir politique québécois ne parle plus qu'en terme d'administration au ras du sol, tout en perfectionnant sa machine policière de contrôle des foules et de surveillance des individus.

La valeur des mass media québécois se perd tranquillement dans la grisaille de la réclame (60 à 70% du contenu), de l'uniformité des sources d'information étrangers, de la concentration de la propriété entre quelques pouvoirs financiers, de la présence croissante des publications étrangères.

Il semble bien que pour nos élites traditionnelles, l'ère des grands débats politiques, économiques et sociaux soit révolue au Québec et que le temps soit venu de tirer le meilleur parti possible d'une situation qu'elles ne maîtrisent pas.

Attacher une telle importance aux mécanismes administratifs, à l'administration des choses, en haussant les épaules face aux problèmes quotidiens des hommes et des femmes n'est pas réaliste. C'est là une approche qui fait abstraction d'une bonne partie de la réalité; elle est murée contre le brassage des idées qui se fait dans l'ensemble de la population et contre les problèmes et les aspirations des gens.

Il y a quelques années, la bourgeoisie, aux abois devant la montée du mouvement syndical et la liberté des débats qui s'y déroulent, se

pourfendait en déclarations pour stigmatiser les dirigeants syndicaux qui ne représentaient pas ce qu'on appelait alors dans ces milieux "la majorité silencieuse"; parce qu'elle ne disposait d'aucun moyen de communication, on aurait plutôt dû l'appeler "la majorité bâillonnnée."

Mais le monde n'est pas muet

Depuis, bien des événements ont rendu cette expression démodée. Ce n'est pas que le mouvement syndical représente aujourd'hui plus qu'autrefois une majorité des travailleurs mais plutôt que dans les faits, la population n'est pas aussi silencieuse qu'on l'avait imaginé. Plusieurs conflits de travail, certaines explosions de colère populaire ont considérablement atténué chez les élites l'idée que le mouvement syndical flottait dans une tour d'ivoire, bien loin de la réalité des gens. On voit plus clair là-dedans maintenant.

On a parlé d'élites syndicales, de luttes de prestige. Je ne dis pas que le mouvement syndical n'a pas nourri dans son sein, à certaines époques, des élites syndicales. Je ne dis pas que le mouvement syndical n'a jamais eu de tendances élitistes, comme d'autres secteurs de la société québécoise; mais je dis que le mouvement syndical est arrivé à l'heure où il veut débattre toutes les questions qui intéressent les travailleurs, avec les travailleurs, et qu'il veut faire décider les choses par les travailleurs. Et cela énerve la bourgeoisie.

C'est là que se situe la cause de l'agressivité des élites vis-à-vis le mouvement syndical. Il n'y a jamais eu de grand débat dans la population sur les choix économiques et politiques. Nous a-t-on déjà consultés par exemple sur l'abandon au capital étranger de nos mines et de nos forêts? Il semble maintenant que le débat soit amorcé sur une échelle plus vaste que par le passé et qu'il débordera les cadres du mouvement syndical.

En décider toujours davantage

Ce débat va se poursuivre. Cela me semble évident. La bourgeoisie cherche actuellement à se refaire une image, une force auprès du peuple. Mais il est trop tard. Le peuple s'instruit, le peuple s'informe. Les travailleurs ne lâcheront pas prise sur ce qu'ils ont acquis. Ils voudront en savoir plus long. Et entre eux, comme des québécois, ils voudront en décider toujours davantage.

LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LE POUVOIR ÉTRANGER

Une succursale de l'establishment américain

Il n'y a pas, à proprement parler, de véritable "establishment québécois". On ne trouve au Québec qu'une succursale de l'establishment américain. C'est une succursale en ce sens qu'il s'agit surtout d'un groupe d'hommes servant de courroie de transmission pour des décisions prises ailleurs.

L'establishment américain est un pouvoir sans visage, anonyme. Le grand public ne connaît pas les personnes qui contrôlent les décisions économiques dans le Québec. Il s'agit d'un pouvoir plus grand que le pouvoir politique tel qu'il est exercé actuellement.

Me Jean-Réal Cardin, directeur du département des relations industrielles de l'université de Montréal, écrivait en 1966:

"Le Québec a été dans cette situation où les détenteurs anglo-américains du pouvoir économique, grâce au système capitaliste ***imposé*** *et* ***importé*** *par l'industrialisation se sont trouvés à détenir du même coup le pouvoir réel, lequel juridiquement et constitutionnellement était censé reposer dans les institutions gouvernementales électoralement contrôlées par l'ensemble de la population québécoise."* [1]

Me Cardin, à ce moment, croyait (ou peut-être n'était-ce qu'un espoir) comme bien d'autres intellectuels québécois, que cette situation évoluait à court terme en faveur d'un véritable pouvoir politique québécois. Il entrevoyait que le pouvoir politique réel serait replacé "là où il doit être, c'est-à-dire entre les mains des pouvoirs publics, des institutions politiques" à certaines conditions.

Je crois bien qu'aujourd'hui personne n'entretient plus d'illusions sur l'orientation des régimes politiques depuis 1966. (En passant, je m'en voudrais de ne pas souligner ici le courage de Me Cardin qui, face au projet du bill 89, et lors de l'emprisonnement des dirigeants syndicaux, n'a pas manqué de condamner publiquement la politique répressive du régime.)

---

1 Jean-Réal Cardin, *Le pouvoir dans la société*, 1966.

Deux documents révélateurs

Deux documents qui datent de l'an dernier, le rapport *Fantus*[2] et l'étude inédite du politicologue Pierre Fournier, de l'Université du Québec à Montréal[3], ont prouvé ce que d'autres études ailleurs dans le monde ont déjà démontré: que le capital international ou les sociétés transnationales exploitent la main-d'oeuvre et les ressources des pays où ils s'implantent en fonction de leurs intérêts économiques propres et imposent de plus en plus, là où il le peuvent, des lignes de conduite aux gouvernements locaux, sans égard aux populations, à leurs cultures et à leurs légitimes aspirations.

Le rapport Gray[4], publié par le gouvernement fédéral, parle de l'impact de ces sociétés financières sur la vie et l'avenir du Canada. Je l'ai mentionné dans mon rapport au congrès de 1972.

Plus récemment un groupe de personnalités chargées par l'Organisation des nations-unies d'étudier le développement économique s'est arrêté sur la question des supersociétés et a produit un document de base qui doit être repris en juillet prochain par le Conseil économique et social de l'ONU. On cherche à régulariser l'activité de ces nouvelles puissances qui, selon le rapport Gray et d'autres observateurs, menacent l'autorité politique des peuples.

Un record au Canada

D'après la commission tarifaire des États-Unis, citée par le journal *Le Monde*, les sociétés transnationales d'origine américaine emploieraient en moyenne 20% de la main-d'oeuvre industrielle et fourniraient 20% de la production industrielle dans l'ensemble formé

---

2 Fantus Company, *Industrial Development in Quebec*, rapport préparé pour le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, mai 1972.

3 Publié plus tard sous le titre, *Le patronat québécois au pouvoir 1970-1976*, Hurtubise, Montréal, 1979.

4 Gouvernement du Canada, *Investissements étrangers directs au Canada*, Information Canada, Ottawa 1972. Ce texte est connu sous le nom de *Rapport Gray*.

par les sept pays examinés: le Canada, la Grande-Bretagne, la France, la République fédérale allemande, la Belgique, le Brésil et le Mexique.

"Le record du monde, écrit *Le Monde*, en citant les statistiques américaines, appartient au Canada, dont un tiers des activités commerciales, 60% de la production industrielle et 65% des mines notamment, sont détenues par des firmes étrangères dont les trois-quarts sont américaines et la plupart des autres britanniques."

Les proportions seraient sensiblement les mêmes pour le Québec.

Le rapport Raynauld, produit pour la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, tout en omettant l'important secteur des mines et des forêts, cite des chiffres qui indiquent que 41.8% de toute la valeur ajoutée dans les secteurs manufacturiers est contrôlé par des intérêts étrangers.

Cela donne lieu à des situations incroyables. Ainsi, bien que le Québec soit le plus grand producteur d'amiante dans le monde, les québécois sont obligés d'acheter des produits d'amiante importés! Même phénomène pour le fer.

Le sociologue Guy Rocher, dans un essai récent, décrit le Québec comme devenant rapidement "*une Louisiane du Nord, une étoile francophone attachée au drapeau américain... L'américanisation du Canada français n'est pas une menace, c'est un fait. Ce n'est pas pour demain, nous le vivons aujourd'hui.*"[5]

Un pouvoir politique qui échappe au peuple

Je cite ce texte pour souligner que la colonisation économique du Québec a des répercussions culturelles profondes. En raison des pressions exercées par le monde des affaires, et le professeur Fournier en a fait une démonstration implacable, le pouvoir politique, qui ne tient pas sa légitimité du peuple mais des forces d'argent, n'a jamais su nous doter d'une véritable politique linguistique, mettre l'énergie nécessaire à la promotion des activités et de la vie culturelles du Québec, à la prise en mains du vaste secteur des communications.

---

5 Guy Rocher, *Le Québec en mutation*, Hurtubise HMH, Montréal 1973.

Et malgré ce que peuvent en dire Messieurs Bourassa et Cloutier, ils convaincront peu de francophones que leur salut collectif est assuré avec le projet de loi 22.

On découvre au fond l'impuissance viscérale de la bourgeoisie, l'absence de volonté des élites traditionnelles de s'attaquer d'une manière responsable aux problèmes économiques.

On a cru naïvement à la puissance de notre bourgeoisie. On y a cru en 1936, quand les québécois ont balayé Taschereau pour élire l'autonomiste, l'anti-trustard Duplessis. On y a cru en 1960 et en 1962 alors que Lesage avait convaincu la majorité de la population que le parti libéral nous rendrait "maîtres chez nous".

Les temps changent

Pour mieux mesurer toute l'ampleur de la lamentable faillite de nos élites politiques dans le secteur économique, on n'a qu'à relire un célèbre discours de Jean Lesage lors de la création, il y a dix ans, de la Société générale de financement, et le comparer aux appels à l'intégration nord-américaine de Robert Bourassa et de son ministre Guy St-Pierre.

"Le peuple du Québec, s'écriait Jean Lesage, n'a jamais eu l'occasion depuis 200 ans, de participer comme il aurait convenu, à la vie économique de sa province.

"Aujourd'hui que la population québécoise a pris conscience d'elle-même, elle ne peut plus tolérer un tel état de choses.

"Le peuple québécois doit s'efforcer, s'il veut améliorer son niveau de vie, de trouver des solutions durables aux problèmes auxquels son économie a à faire face. C'est pourquoi il doit susciter la création de nouvelles industries et faire en sorte que, de plus en plus, la transformation des produits bruts puisse s'effectuer dans le Québec." Assemblée législative, 22 juin 1962.

Même si la SGF était un outil "mixte" de financement, du type qu'on rencontre dans un bon nombre de pays capitalistes, les gouvernements qui ont suivi ont tous entretenu de grandes réticences à son endroit.

D'où vient cette hostilité envers un mécanisme de financement public où les québécois, toujours à l'intérieur du système capitaliste, auraient pu s'imposer dans des entreprises plus considérables, dans des secteurs de pointe où ils sont dangereusement absents?

Un économiste de l'Université Sir George Williams, M. Arthur Lemmer, attribue cette situation au "recul apparent" de l'intérêt public. Cela me semble une conclusion superficielle.

Le Conseil général de l'industrie

Je croirais plutôt que le dialogue secret qui a été engagé entre les représentants des plus importantes sociétés et institutions financières implantées au Québec et les représentants du gouvernement québécois, après l'élection du gouvernement Johnson, n'est pas étranger à cette attitude des hommes politiques.

Cela date de mars 1969, au moment de la création du Conseil général de l'industrie.

L'étude du professeur Pierre Fournier, publiée en octobre 1973, nous en apprend long sur la place prépondérante qu'occupe ce groupe de financiers; cela nous convainc une fois pour toutes que le gouvernement québécois n'est pas seulement au service de ces grands capitalistes, mais qu'il est surtout sous leur domination. Le secret le plus absolu règne dans ce milieu. Les dates de réunion, les sujets de discussion sont gardés secrets. Bourassa collabore. Un président de banque déclare: "Le gouvernement est très réceptif... Le CGI est très utile pour le monde des affaires et nous avons été contents de voir que Bourassa s'est embarqué à plein dans le CGI."

Le président du Conseil, M. Paul Ouimet, ancien conseiller juridique de l'Iron Ore, appelle souvent les financiers de la part du gouvernement, pour les consulter. C'est ce même M. Ouimet qui avait déclaré à un journaliste du Financial Post, lors d'une rencontre à New York entre le premier ministre et les plus grands capitalistes américains en mars 1971: "That's all we're doing, selling Quebec". (Toute ce que nous faisons, c'est vendre le Québec). Est-il besoin d'ajouter que c'est aux grandes corporations transnationales?.

Il me semble que la démonstration n'est plus à faire que le gouvernement québécois est tout simplement écarté des principales décisions qui orientent notre vie économique. En dehors de taxer, de voir à ce que l'ordre soit maintenu et que les services soient dispensés, les gouvernements élus n'exercent aucun pouvoir réel sur les investissements. Ce sont au contraire les investisseurs qui ont un contrôle réel sur les gouvernements.

L'Assemblée nationale, bien sûr, a le dernier mot, juridiquement et constitutionnellement, mais le contenu de la législation qui est

préparée à son intention relève du cabinet des ministres et ces derniers prennent conseil auprès des grandes entreprises.

Cela n'est pas nouveau, dira-t-on, et on aura raison de le souligner. Mais j'ai l'impression que c'est la première fois que nous avons en main des preuves abondantes.

Des politiciens comme Bourassa, St-Pierre, Garneau se croient importants en fonction du nombre de multimillionnaires et de présidents de compagnies transnationales qu'ils rencontrent. C'est en tout cas ce dont ils se glorifient le plus.

Au Japon

Un récent exemple nous en a été donné. Sous les auspices du Conseil général de l'industrie, qui est de fait le véritable gouvernement, le Québec organisait en mars '74 une conférence économique au Japon. Toutes les grandes corporations américaines et canadiennes étaient représentées et plusieurs centaines d'hommes d'affaires japonais y ont participé. Le ministre St-Pierre était là, bien sûr. Pour accorder des entrevues à Radio-Canada.

Voyez vous-mêmes qui représente le Québec dans le programme tracé pour cette conférence:

a) L'économie québécoise dans la perspective canadienne — orateur: N.E. Currie, Banque de Montréal;

b) La structure économique du Québec et ses possibilités — N.S. Takacsy, de Greenshields;

c) Politique et opportunité industrielle — Guy St-Pierre;

d) L'organisation japonaise des affaires dans la province et certains aspects fiscaux — James A. Robb, de la société Stikeman, Elliott et Tamaki;

e) La Baie James et ses ressources — Fred Ernst, Société James Bay Corporation, — Robert Boyd — même société;

f) Le Saint-Laurent, portail de l'Amérique du Nord — R.W. Stedman, Société Howe International;

g) Seminars sur les marchés financiers du Québec, les institutions financières et bancaires, les investissements au Québec: — Le col. R.L. Houston, président Conseil des échanges commerciaux Canada-

Japon; — J. Boetschi, président Alcan Aluminium (Asia) Ltd.; — Donald E. Armstrong, professeur de gestion Université McGill; — MM. Currie et Takacsy;

sont présidés par deux québécois: —

Robert de Coster, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce; — André Raynaud, président actuel du Conseil économique du Canada;

h) Les techniques, les exigences et les stimulants aux investissements étrangers au Québec — MM. Robb, de Coster et Mitchell Klein, Société Phillips et Vineberg;

i) Ressources naturelles, produits forestiers et énergie — MM. Ernst, Edmond A. Lemieux de l'Hydro-Québec; — M. Boyd et W.I.M. Turner, de Consolidated Bathurst;

j) La navigation, les ports et les systèmes de transport — MM. Stedman, Jean Richer du CN; — James Thom de la Société Montréal Shipping.

On peut voir, à la lecture de ce programme, en quoi consiste le pouvoir et le rôle des québécois dans leur développement et dans la préparation de leur avenir.

Cela nous permet également d'évaluer l'importance de la soi-disant élite francophone du Québec et le rôle qu'elle est appelée à jouer entre le grand capital international et la masse de la population québécoise.

Il est évident qu'elle ne détient aucune autorité sur ce qui se passe ici.

Les grandes sociétés capitalistes, lorsqu'elles dominent une partie substantielle de l'économie, supplantent à toutes fins pratiques les gouvernements élus.

Par la fabrication de leurs produits, par la vente de leurs produits, elles imposent leur culture, leur manière de vivre, et aussi de parler.

Effectivement, elles gouvernent.

Le "super-pouvoir"

En 1970, lorsque j'ai soulevé cette question du "super-pouvoir", nous n'avions pas de preuve concrète, de preuve documentée.

Nous avons depuis, grâce à une fuite, le rapport Fantus, et un document du professeur Pierre Fournier de l'UQAM.

Fantus est le nom d'une société américaine spécialisée dans la recherche pour le compte de gros clients, particulièrement en ce qui a trait à l'implantation de nouvelles entreprises.

Or, en l'occurrence, le gouvernement du Québec a demandé à Fantus de lui faire le portrait de l'opinion des hommes d'affaires américains sur le Québec. Les comptes publics nous apprennent que cette étude nous a coûté $93,000.

Question pour le Québec de mieux s'ajuster aux voeux et désirs de ces grands capitalistes dans le but de les intéresser, toujours en nombre plus grand, à implanter de nouvelles entreprises dans "la belle province".

On se rend compte, en lisant certaines parties du rapport, jusqu'à quel point l'establishment américain est "raciste". Si le Québec n'a pas encore de vraie politique de la langue, cela est sans contredit le résultat des pressions du milieu des affaires. Si le gouvernement se montre intransigeant face au mouvement syndical, cela est aussi le résultat de pressions de la part des maîtres américains.

Certains extraits du rapport Fantus sont cités en appendice. Je vous recommande de les consulter.

Ce gouvernement ne s'en cache plus

Fidèle aux conseils formulés par la firme américaine, le gouvernement Bourassa a tenté de "mettre à sa place" le mouvement syndical. Ce que j'ai décrit antérieurement m'apparaît la conséquence directe de cette consultation. Il fut un temps au Québec où les gouvernements auraient au moins tenté de cacher où ils prenaient leurs conseils et leurs ordres. Ce gouvernement ne s'en cache plus. Dans son discours du Trône, le 14 mars dernier, le gouvernement Bourassa écrit en toutes lettres, de certaines initiatives, qu'elles sont prises "dans le cadre de l'opération Fantus..." Tant qu'à abandonner son destin aux étrangers, aussi bien y aller jusqu'au bout.

LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LE DÉVELOPPEMENT

Le devoir d'organiser nos vies

La classe ouvrière québécoise doit jouer un rôle important dans la détermination de l'avenir du Québec, ou d'autres le détermineront, et pour très longtemps.

Notre tâche est complexe. Nos idées ne sont pas encore arrêtées sur bien des questions et je dirais même que beaucoup de gens ne savent pas encore s'ils devraient au moins s'assurer de contrôler leur avenir ou plutôt se laisser piloter par d'autres.

Mais vous comprendrez que toute cette question restera en plan si nous n'y mettons la main avec la conviction que dans cette société, nous avons non seulement un droit, mais un devoir d'organiser nos vies, notre progrès et notre développement.

Prenons notre place

Dans une situation comme la nôtre, où les ressources et les usines n'appartiennent plus à une bourgeoisie nationale, mais à un establishment étranger, où la bourgeoisie nationale ne joue qu'un rôle de contremaître francophone de la population, il importe d'abord, dans une première phase, de prendre la place qui nous revient.

Cela veut-il dire prendre la place qu'occupe actuellement la bourgeoisie nationale?

Je ne crois pas que l'on puisse formuler notre objectif aussi simplement.

La bourgeoisie québécoise n'est pas une bourgeoisie propriétaire de ses moyens. Elle est surtout constituée de cadres, de sous-cadres, de bureaucrates, de toutes sortes de professionnels.

C'est une classe qui a la confiance des grands propriétaires étrangers; c'est elle qui applique les politiques des propriétaires; c'est elle qui est chargée de guider et de surveiller la population dans les "bonnes voies" choisies par les étrangers.

En tant que classe, elle est largement dépendante des volontés des étrangers de qui elle détient ses pouvoirs administratifs ou bureaucratiques.

Devront-ils céder la place?

La question qui se pose pour les représentants de cette classe est la suivante: Peuvent-ils espérer jouer indéfiniment leur rôle actuel ou devront-ils céder leur place aux étrangers, qui prendront directement en main leurs affaires dans le Québec?

En pays étranger, les Américains ont systématiquement pratiqué une politique d'intégration des bourgeoisies nationales aux objectifs de la société industrielle américaine, laissant à celles-ci la tâche de faire marcher la population ouvrière par la force, grâce à l'armée et à la police.

Cette politique étrangère permet le développement capitaliste dans un climat de "paix" relative mais n'a pas manqué de diviser les peuples colonisés, élevant les unes contres les autres les diverses couches de la société.

Les bourgeoisies nationales ont deux armes: la politique des pays (règle générale, elles contrôlent les partis politiques avec les finances des grandes sociétés) et la gérance des industries et des services publics.

Dans le maniement de ces deux moyens de contrôle elles sont coincées entre l'arbre et l'écorce. C'est-à-dire entre la puissance et la volonté étrangère et la volonté et la puissance des couches populaires qui ont leur culture, leurs aspirations propres.

Des ajustements entre ces forces se font et continueront de se faire.

Mais nous ne sommes pas seuls

Il ne faut pas oublier qu'il y a en Amérique et ailleurs beaucoup de choses qui se passent et qui favorisent notre libération en tant que travailleurs. Nous ne sommes pas seuls dans ce grand combat.

Jusqu'en Colombie Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, les citoyens réussissent à se débarrasser des gouvernements, des partis de la haute finance et installent des partis plus près de la population, des partis qui ne craignent pas de mettre l'accent sur les

besoins de la population. Cela force les grandes corporations à faire de nouveaux ajustements.

On dira, dans certains milieux que ce n'est pas assez.

Il faut, à mon avis, en portant des jugements, bien examiner les faits.

Personne ici, j'en suis sûr, n'est contre le développement. Personne ne prétend qu'il faille fermer les usines. Que nous ayons dit dans des documents d'étude: voici les profits, voici la part des travailleurs du Québec, ne signifie pas que nous nous opposons au développement industriel. Lorsque nous disons: telle industrie devrait être nationalisée, cela ne veut pas dire que nous voulons bloquer cette industrie.

Dire que le monde du travail est celui qui est le plus objectivement relié à la vie de l'entreprise, comme le démontrent les luttes des travailleurs pour maintenir des industries dont les propriétaires avaient décidé la fermeture, ne signifie pas que les travailleurs ne sont pas intéressés à l'évolution du développement.

Notre état de dépendance

Les documents économiques qui ont été publiés par la CSN, "Il n'y a pas d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel" et "Ne comptons que sur nos propres moyens", n'ont jamais prétendu que nous vivions en territoire sous-développé, comme le laissaient entendre certains journaux, politiciens et associations patronales.

Ces documents ont souligné notre état de dépendance. Ce n'est pas la même chose que le sous-développement.

Par le développement étranger, le Québec est en fait un territoire hautement industrialisé. Le Québec n'est pas, industriellement parlant, une région retardataire.

Montréal est, en gros, à la même heure économique que New York, Chicago ou Toronto et sa situation correspond à celle des grandes villes américaines.

Ce n'est pas de sous-développement qu'il faut parler au Québec, mais de développement distordu, de structures économiques exportées par d'autres, pour les besoins de la machine économique continentale américaine.

Le développement du Québec n'est qu'une des multiples opérations des capitalistes américains.

Il ne faut pas s'étonner du fait que les Américains ne s'intéressent pas à l'édification d'une société industrielle québécoise dont l'objectif premier serait le bien-être de la population du Québec. Ils ne croient même pas à la nécessité première de voir au bien-être des travailleurs américains.

Comme toutes les bourgeoisies nationales

Ce qui a été étonnant, à première vue, fut de découvrir que notre petite bourgeoisie locale n'était pas intéressée à bâtir une société industrielle axée sur les intérêts de la population québécoise mais sur ses intérêts de classe. Comme l'histoire nous l'enseigne, c'est ainsi que se comportent les bourgeoisies nationales dans les pays économiquement colonisés.

Les questions vitales pour la masse des travailleurs ont été laissées en plan: inégalité du développement (régions pauvres), salaires insuffisants, conditions de travail inhumaines, insécurité d'emploi, chômage, hausse effrénée des prix, fermetures d'usines, logements inadéquats, aucune politique culturelle et sportive à la disposition de la masse de la population, aucune gratuité scolaire au-delà du collégial et barrières de toutes sortes pour garder les enfants des travailleurs dans les fonctions habituelles de cette classe.

Ce sont là précisément les questions qui nous touchent directement, nous du monde du travail.

C'est pourquoi le mouvement syndical ne peut absolument pas être le témoin indifférent de la condition réservée aux travailleurs dans ce système d'exploitation.

La parole aux travailleurs

Un des éléments fondamentaux de toute société moderne est la connaissance de la structure industrielle, et l'élaboration d'une stratégie industrielle, c'est-à-dire l'identification des faits et le choix des secteurs sur lesquels l'accent doit être mis.

On ne peut s'attendre, à moins d'être bien naïfs, que d'autres que nous s'occuperont de ces questions. Pourquoi? C'est que ce sont les travailleurs, et eux seulement, qui subissent les conséquences injustes du développement téléguidé de l'extérieur, sanctionné par les lois du régime en place.

Comme la démocratie des partis traditionnels n'est qu'une immense façade, que la population n'a tout simplement rien à dire dans tout cela, il me semble évident que le champ est libre pour engager la discussion avec l'ensemble de la population.

Une véritable stratégie industrielle québécoise ne peut s'élaborer que dans une conception vraiment démocratique du fonctionnement de la société, c'est-à-dire dans la discussion, à partir de données sérieuses, des priorités que veulent se donner les travailleurs québécois.

Nos priorités seraient-elles les mêmes?

Si personne d'autre, et c'est là la réalité, ne veut établir une stratégie québécoise de développement, nous sommes dans une situation excellente pour tenter d'en établir une en fonction des intérêts communs des québécois.

Nos priorités seraient-elles celles des propriétaires, des capitalistes américains ou anglo-américains? J'estime que si nous ouvrons un débat sur cette question, nous en arriverons à des priorités collectives fort différentes.

Mais, dans le temps présent, et à court terme, nos priorités de développement sont exportées au Québec. Nos vies y sont subordonnées. Nos besoins y sont coordonnés. Le parti au pouvoir y ajoute son poids moral et légal. Notre éducation pouvoit aux disciplines dont le système a besoin. Et la télévision vient nous faire voir comment cela est très beau... en couleur.

C'est pourquoi, chaque fois que nous osons parler d'objectifs de développement différents de ceux poursuivis, nous apparaissons, à ceux qui ont accepté l'idéologie capitaliste étrangère d'exploitation, comme des malvenus, des gens qui vivent dans les nuages, des étrangers dans notre propre pays, alors que ce sont justement eux qui sont vendus aux étrangers, à la culture étrangère et à la langue étrangère.

Je sais bien que lorsque le mouvement syndical tente de formuler des objectifs de développement différents de ceux qui ont cours actuellement, cela fait sursauter non seulement la bourgeoisie mais beaucoup de travailleurs.

Du temps, de l'argent

Si beaucoup de travailleurs ont de telles réactions, cela n'est-il pas dû au fait qu'en dehors de travailler de longues heures et de voir aux besoins de leurs familles, ils n'ont tout simplement ni le temps, ni l'occasion de s'occuper du développement de la société. La seule classe qui se donne du temps et de l'argent pour s'occuper des affaires de la société est la classe bourgeoise.

Comment voulez-vous que la masse des travailleurs s'occupe de ces questions quand elle n'a ni le temps, ni les congés, ni l'argent, ni l'information, pour voir aux affaires de la société?

Si nous travaillons à briser le cercle astreignant des conditions de travail, nous aurons alors des nouvelles conditions qui nous permettront de voir qu'un système de développement, cela peut exister pour produire des biens et des services pour notre population.

On a atteint les limites

Nos voisins américains, ayant ravagé leurs propres forêts, n'ayant pas l'intention d'arrêter leur cavalcade, sont arrivés ici en disant: voyez ces immenses forêts, voyez ces immenses rivières, voyez ces grandes richesses en amiante, en fer! Ils n'ont pas hésité. Ces grands prédicateurs de l'égalité des hommes, de la démocratie, n'ont pas dit: il faudrait consulter, il faudrait discuter. Ils ont acheté quelques têtes d'affiche et le reste a suivi.

Or il apparaît aujourd'hui, ici comme ailleurs, que certaines limites soient atteintes; il n'est plus aussi facile de s'emparer des richesses des autres. Au surplus, le gâchis interne américain: pauvreté, pénurie de ressources, pollution, corruption politique du haut en bas — semble si énorme que la clique au pouvoir doit maintenant se tourner vers les problèmes d'aménagement, d'organisation de la vie.

La grande cavalcade semble être bloquée, ou ralentie, sur tous les fronts.

De nouvelles valeurs

Des valeurs longtemps oubliées en Amérique semblent vouloir revenir à la surface.

Le Club de Rome, qui est un club de multimillionnaires, s'interroge. Le rapport de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) parle de la volonté des peuples de reprendre le contrôle des

denrées alimentaires et énergétiques. Le président des États-Unis parle de la nécessité pour les Américains de trouver de nouvelles technologies qui leur permettront éventuellement de vivre à même leurs seules ressources.

Tous ces développements récents commencent à faire comprendre les abus, les vrais coûts d'une exploitation dévergondée et commencent aussi à nous faire voir la pauvreté de l'idéologie américaine.

Que nous le voulions ou non, nous sommes impliqués dans ce débat.

C'était sans doute une grave erreur que de laisser le système de production capitaliste nous imposer n'importe quoi. Car lorsque l'air que l'on respire dans certaines villes industrielles devient irrespirable, ou lorsqu'il devient difficile de se nourrir ou de se chauffer, les gens commencent à comprendre qu'ils sont peut-être ceux qui font les frais de ce développement sauvage.

Cela importe beaucoup, notre avenir en dépend

Dans les années qui viennent, étant donné que l'accent portera de plus en plus sur l'aménagement des ressources, sur l'aménagement de la vie, ne pouvons-nous pas voir ensemble quelles sont nos propres priorités pour l'avenir? Doit-on, aujourd'hui encore, permettre à d'autres de décider comment nous allons nous nourrir, nous vêtir, nous chauffer? N'avons-nous rien à dire, encore une fois, pour les prochaines générations?

Il semble que cela importe beaucoup, que notre avenir en dépend et que ce grand débat doit être amorcé dans la population.

Comme mouvement syndical nous ne pouvons être absent dans l'élaboration des lignes de forces de ce nouvel alignement.

POUR AMÉLIORER NOS VIES: DES DROITS

Connaître pour mieux transformer

Avant d'aborder cette partie du rapport qui vous propose une série d'actions concrètes visant à agrandir le champ du pouvoir des travailleurs, je tenais à ce que nous fassions ce tour d'horizon. Car la connaissance de l'ennemi, de sa façon de fonctionner, m'apparaît comme la condition première de toute entreprise de transformation complète de la société que nous connaissons.

Nous savons mieux maintenant qui sont les maîtres. Plusieurs ont eu l'occasion de réfléchir en profondeur sur les liens qui unissent entre eux les différents pouvoirs dans cette vaste conspiration d'où le peuple sort régulièrement perdant. Il nous faut continuer à travailler dans ce sens, pour que les différents pouvoirs comprennent que nous sommes de plus en plus nombreux à voir clair dans leurs jeux et dans leurs combines. La mobilisation de la population, et tout d'abord de nos membres et des travailleurs organisés, est indispensable si nous voulons dans un premier temps influencer les décisions de ceux qui manipulent les cordes du pouvoir et, dans un deuxième temps, transformer en profondeur et à notre avantage les rapports dans notre société.

L'action syndicale

La proposition que je veux vous faire à ce stade-ci concerne notre action syndicale et la possibilité de lui donner une portée plus générale au niveau des objectifs, mais aussi une portée plus concrète dans la réalité de l'action. Elle découle des efforts que nous avons faits depuis des années pour forger ensemble un idéal qui nous est commun, une vision de la société québécoise, une société qui s'appartiendrait en tout ce qui a trait à son existence et qui, à titre de société humaine en droit d'exister pour ses fins propres, appartiendrait aussi à l'homme en contribuant à promouvoir partout la cause de son avancement dans la liberté. Dans cette perspective, il m'apparaît essentiel que le mouvement syndical revoie tout son arsenal de négociation pour obtenir le maximum de coordination dans son action, pour que des objectifs d'une portée plus vaste soient atteints.

Dès à présent, s'ajuster

Un débat politique de fond est engagé au Québec et il est à prévoir qu'il se poursuivra; l'action syndicale ne doit pas se placer dans une situation où elle serait à la remorque. Si nous voulons être prêts, nous devons commencer à nous ajuster dès à présent.

Éminemment politique

Il est essentiel que le mouvement syndical soit mieux équipé s'il veut poursuivre avec bonheur le combat global qu'il a entrepris. Dans la conjoncture actuelle, cela revêt un caractère éminemment politique.

Nous verrons ensemble les propositions que je vous fais pour que nous travaillions à bâtir un modèle concret de régime de travail. Si nous acceptons de le faire, c'est que nous aurons décidé de changer d'une façon encore plus rigoureuse l'ordre des choses; nous aurons décidé de transformer les réalités du pouvoir dans l'entreprise ou le service; nous aurons décidé qu'en tant que classe ouvrière, nous entreprenons un combat à finir pour que les travailleurs accèdent à un contrôle toujours plus efficace de la conduite de leur destinée.

De la rigueur

Au fur et à mesure des luttes, nous bâtissons, nous progressons suivant les événements. Trop souvent cependant, les terrains de lutte nous sont imposés par d'autres ou par les événements. Nous ne contrôlons pas assez nos outils. L'éparpillement nous guette si nous ne sommes pas conscients que les différents combats qui se mènent sur tout le territoire s'inscrivent à l'intérieur d'un grand projet politique de transformation radicale de la société capitaliste.

Nous savons, bien sûr, que cette société nous la voulons socialiste, mais nous oublions trop souvent que c'est aujourd'hui qu'il faut commencer à la bâtir. Des énergies se gaspillent quelquefois, des prises de conscience s'opèrent dans des batailles syndicales et ne conduisent à rien parfois parce que, justement, nous avons oublié de proposer aux travailleurs une vision d'ensemble.

Ce que je vous propose signifie un changement radical de nos habitudes de négociation et d'application des conventions collectives. Happés par la quotidienneté des combats syndicaux, les différents groupes qui luttent en viennent quelquefois à porter des oeillères qui les empêchent de voir dans quel mouvement d'ensemble se situent les batailles souvent héroïques qu'ils mènent.

Le nez collé à la vitre, ils ne voient pas que ce qu'ils font est directement relié à la vaste entreprise de la libération de l'homme.

C'est notre devoir, il me semble, de donner aux luttes des travailleurs leur signification la plus profonde. C'est avec une grande rigueur qu'il faut le faire.

Un pas en avant

Pour moi, travailler à l'édification d'un modèle concret de régime de travail dont les principes rejoindraient les aspirations les plus profondes d'un plus grand nombre de travailleurs, sur un plus grand nombre d'aspects de leur vie, c'est un pas en avant. Et ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur, commenceraient à se frotter les mains d'aise en pensant que je propose un retour à un syndicalisme d'affaires un peu plus évolué doivent déchanter.

Le pouvoir revêt de multiples formes et les endroits où il s'exerce sont nombreux. Les classes dirigeantes contrôlent presque tout ce qui touche notre vie, même la plus intime. Je vous propose donc de contester de façon vigoureuse le pouvoir là où il s'exerce le plus près de nous, au travail.

C'est à dessein, et pour plusieurs raisons, que je vous propose ce terrain de lutte. C'est celui que nous connaissons le mieux. C'est celui où, depuis des dizaines d'années, les travailleurs ont commencé d'une façon la plupart du temps isolée, usine par usine, bureau par bureau, institution par institution, à acquérir une certaine forme de pouvoir. C'est aussi sur ce terrain que la majorité peut prendre conscience de sa force et faire l'expérience de la victoire, ce qui est important dans la réussite d'un projet aussi vaste que le nôtre.

Nous pouvons forcer le destin

Comme vous le savez, je n'ai jamais cru à l'avènement, par je ne sais quelle opération tenant du miracle, de ce que certains appellent "le grand soir". Mais je crois fermement que nous pourrons collectivement forcer le destin si nous marquons des points là où nous avons le plus de chances de compter.

Le mouvement syndical québécois est en position, plus en tout cas qu'il ne l'a jamais été dans le passé, de s'attaquer à la négociation de conditions de travail mettant en place des principes qui permettront de donner à l'évolution politique en cours un sens concret.

Place aux travailleurs

Toute approche globale d'un régime de travail modèle exige cependant que les travailleurs identifient eux-mêmes ces principes sur lesquels leur vie à l'usine, au bureau ou dans les services sera axée.

Nous avons déjà, au cours des semaines précédant ce congrès, soumis ces propositions à des centaines de membres dans toutes les régions de la province. Mais ce n'est pas suffisant. Cela veut dire qu'il vous faudra aller rencontrer les hommes et les femmes de chaque usine, de chaque atelier, de chaque mine, de chaque commerce, de chacune des régions et de chacune des fédérations. Cela veut dire que chaque syndicat aura à examiner ces propositions en terme de principes à instaurer dans sa vie de travail. Il faut prendre les moyens pour que ce rapport se transforme en instrument d'action; il nous faut dès à présent mettre au point un plan qui contiendrait les premiers jalons d'une mise en application systématique dans le mouvement.

Dans une entreprise de cette envergure, seule l'expression directe des membres peut donner au mouvement syndical une vision concrète et réaliste des principes à instaurer dans un régime de travail modèle, de même qu'une volonté collective suffisamment lucide et décidée pour entreprendre la conquête d'un ou plusieurs de ces principes à l'échelle d'un ou plusieurs secteurs.

Nous devrions être stricts sur ce point. J'ai parlé déjà dans ce rapport des efforts que nous avons mis pour étendre la portée des discussions, pour agrandir le champ de la participation, pour donner un sens plus profond à notre vie démocratique.

Il faut rejoindre le monde

Mais cela ne veut pas dire que dans le passé nous avons nécessairement rejoint l'assemblée générale de chaque syndicat.

Chaque fois que nous prenons, dans les instances de la centrale, des orientations que nous estimons importantes, il faut rejoindre l'assemblée générale de chaque syndicat. Il ne faut pas seulement s'entendre entre délégués; il faut corriger cette faiblesse qui consiste à ne pas constamment impliquer, dans le processus d'analyse et de décision, chaque groupe de travailleurs siégeant en assemblée générale.

RÉGIME DE TRAVAIL MODELE

Pour une société à notre goût

Voici, syndiqués, ce que je vous propose comme un régime de travail modèle et que je vous invite à travailler à implanter dans chacun de vos syndicats. Le jour où tous ces droits seront acquis pour la grande majorité des travailleurs, ce jour-là, la société ne sera plus la même. Nous aurons fait un bon bout de chemin dans la réalisation d'une société à l'image de ce que nous voulons qu'elle soit, où nous pourrions encore mieux vivre à notre goût.

Vous trouverez d'abord une liste de droits qui touchent directement le travailleur, et cela prend plusieurs formes, du salaire décent au droit au français.

Une proposition veut enfin instaurer une véritable égalité entre l'homme et la femme.

Droits des travailleurs

Droit au travail
Droit à la syndicalisation
Droit à la liberté syndicale
Droit à la négociation et à la grève
Droit à la participation à la vie syndicale
Droit à l'information
Droit des travailleurs immigrants

Droit à la qualité de la vie

Droit au salaire décent
Droit au français
Droit à la sécurité et à des conditions humaines
Droit à des heures et des horaires convenables
Droits sociaux

Droit des femmes à l'égalité

DROITS DES TRAVAILLEURS

Droit au travail

Dans mon rapport de 1970, j'avais écrit que si c'était un crime de priver quelqu'un de travail, comme ce l'est de priver quelqu'un de sa vie, les gouvernements prendraient tous les moyens nécessaires pour assurer le plein emploi. J'ajoutais aussi qu'ils ne se contenteraient pas d'atténuer les effets ou de dédommager les victimes du libre jeu des forces économiques.

Or, depuis quatre ans, la situation a continué de se détériorer et nos gouvernements continuent de considérer comme normal un taux de chômage qui dépasse huit pour cent de la main-d'oeuvre. En mars 1974, 218,000 Québécois ne pouvaient gagner leur vie et devaient compter sur l'assurance-chômage et le bien-être social pour subsister.

Le capitalisme sauvage

Le capitalisme continue pourtant de se développer d'une façon sauvage au Québec et c'est le monde ordinaire qui est toujours la première victime de ce fonctionnement désordonné. En 1971, 23,804 travailleurs, dans 316 établissements, ont été victimes de licenciements collectifs suite à des fermetures d'usines. Même agrémenté de hausses de prestations de chômage et de cours de recyclage, le système capitaliste, qui recherche le profit et la croissance à tout prix, demeure aussi inhumain qu'autrefois. Nous l'avons déjà dénoncé. Ce système, multipliant les allocations de recyclage de la main-d'oeuvre accompagnées de toute une variété d'allocations sociales, a pour résultat de transformer de larges secteurs de la population active québécoise en assistés-sociaux-consommateurs.

Un cri

Ce principe du droit au travail pour tous n'est que le cri formulé par tous les êtres humains qui ressentent le besoin d'accomplir un travail utile et intéressant dans la société. Quoi qu'on dise, rares sont les personnes qui se satisfont de l'état de dépendance qui est leur lot quand, depuis des années, elles doivent compter sur la société pour leur subsistance et celle de leurs familles.

Tous comprendront que le principe du droit au travail n'est pas né chez les riches qui vivent des profits tirés des actions ou autres valeurs qu'ils détiennent.

C'est plutôt à l'intérieur de la classe ouvrière qu'on retrouve l'origine de ce principe. Cela s'est traduit, dans l'histoire syndicale, par des luttes importantes livrées par des groupes de travailleurs organisés pour obtenir une certaine sécurité d'emploi.

Il ne faut pas se surprendre que des groupes de salariés se soient donné des mécanismes très rigides pour protéger leur emploi et garantir leur sécurité par des régimes d'ateliers fermés ou de bureaux de placement exclusifs, par exemple.

Ce sont cependant des formules qui datent déjà. Elles sont trop restrictives, trop exclusives pour pouvoir déboucher sur une politique de droit universel au travail. Il faut non seulement que quelques groupes spécialisés se protègent mais que de larges secteurs, indépendamment des affiliations syndicales, se protègent.

Un pas important a été franchi dans ce sens lors des négociations du Front commun en 1972. Ce n'est que par des négociations impliquant des groupes toujours plus importants que les luttes pour la sécurité d'emploi déboucheront sur une véritable politique d'emploi et, éventuellement, sur une politique du droit universel au travail. Ce que je dis ici ne minimise en rien l'importance de chaque lutte de groupes plus restreints. Au contraire, chaque gain contribue à la réalisation d'un ensemble.

Les formules trouvées sont loin d'être parfaites. Elles ne peuvent l'être tant et aussi longtemps que l'État ne pourra planifier le développement économique et l'administration des services en tenant compte, d'abord et avant tout, des aspirations et des droits fondamentaux des êtres humains. Avec ce qu'on vient de voir sur la façon dont se fait le développement industriel du Québec, on comprendra que ce jour n'est pas encore arrivé dans notre société capitaliste.

Sait-on, par exemple, que si seulement 10 pour cent de toute l'amiante extraite de notre sol et transformée ailleurs était plutôt transformée ici, au Québec, cela créerait autant d'emplois qu'on en compte actuellement pour la phase de l'extraction, soit environ 6,000?

C'est, bien sûr, une vocation propre aux pays colonisés que de fournir les matières premières aux pays plus riches. On voit cependant quelle sorte de développement distordu cette domination entraîne.

Un problème immédiat

Le problème immédiat n'est donc pas surtout l'imperfection des formules de sécurité d'emploi qui ont été négociées mais le fait que ces formules ne protègent qu'un nombre trop restreint de travailleurs.

Je ne veux pas insinuer que les différentes formules de sécurité d'emploi constituent "le droit universel au travail"; j'affirme par contre qu'elles sont un début, qu'elles véhiculent la notion de droit au travail. Notre tâche immédiate consiste à élargir le plus rapidement possible à d'autres secteurs du monde du travail ces formules de sécurité d'emploi. Personne ne va nous donner sur un plateau le droit universel au travail.

Je m'en tiens pour le moment à la réalité que nous vivons et aux gains que nous pouvons obtenir, si partiels soient-ils, dans les entreprises et dans les services.

Rien n'est statique

L'expérience de tous les jours nous enseigne que rien n'est statique dans notre société. Ce qui semble acquis est remis en question l'année suivante. La seule voie d'assurer la survie et l'amélioration d'une certaine forme de sécurité d'emploi, c'est d'aider les groupes qui ne bénéficient pas encore de ces mécanismes de protection à les obtenir.

Si elle ne s'étend pas largement, si elle ne s'enracine pas dans de larges secteurs, la sécurité d'emploi sera battue en brèche, ou encore limitée à quelques groupes plus forts; mais il sera alors impossible de songer à l'éclosion d'une véritable politique de droit universel au travail.

Droit à la syndicalisation

Taux de syndicalisation: 40%

La législation accorde aux travailleurs le droit de se syndiquer. Mais même si le Québec est l'endroit en Amérique du Nord où le taux de syndicalisation est le plus élevé, seulement 40 pour cent de toute la population active est organisée à l'intérieur de syndicats.

Est-ce dû, comme se plaisent à le dire certains bien pensants, à ce que les centrales syndicales ne recherchent que les gros syndicats

payants, abandonnant à leur sort les travailleurs les plus démunis sous prétexte qu'ils n'amèneraient pas assez d'argent dans les caisses?

Une compilation établie en 1970 démolit cet argument quand on constate qu'à la CSN par exemple, 21 pour cent des syndicats ont moins de 25 membres, 59 pour cent ont moins de 100 membres et 78 pour cent ont moins de 200 membres.

Aujourd'hui 572 des 1,170 syndicats regroupés dans la CSN comptent moins de 50 membres. Il est donc injuste de dire que nous ne recherchons que les groupes nombreux.

La réalité est tout autre

La réalité est tout autre. Les travailleurs ont le droit de se syndiquer mais tous les jours, des travailleurs sont congédiés pour avoir voulu fonder un syndicat. Ainsi, le Fonds de défense professionnelle de la CSN a versé plus de $71,000 durant les 21 derniers mois pour venir au secours de 360 travailleurs congédiés pour activités syndicales.

Combien de tentatives d'organisation échouent quand l'employeur congédie la totalité de ses employés? Ne gagnant guère plus que le salaire minimum, ces employés n'ont pas les moyens, avec les lenteurs juridiques, d'attendre d'avoir raison deux ans plus tard. Ils en sont quittes pour essayer de se trouver de l'ouvrage ailleurs.

Il nous faut revendiquer certains changements au Code du travail. Une disposition prévoyant qu'un employeur ne peut congédier un employé en période d'organisation syndicale, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation du Commissaire-enquêteur, ou du Conseil canadien des relations de travail s'il s'agit d'un cas de juridiction fédérale, faciliterait grandement l'accession au syndicalisme.

Il faudra aussi lutter pour que des mécanismes différents d'accréditation et de négociation remplacent, dans certains secteurs, la façon actuelle de fonctionner. Le syndicat de l'alimentation de Montréal, entre autres, doit signer plus de 700 conventions à chaque renouvellement de contrat. C'est une situation absurde.

La multiplicité des petits employeurs et le pouvoir exorbitant dont ils jouissent sur quelques personnes est aussi une entrave à la syndicalisation. Nous avons déjà parlé de la négociation et de la syndicalisation sectorielles; le débat sur cette question n'est pas épuisé. Il reprendra d'ici peu lorsque l'Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT) remettra le vaste projet de recherche en cours sur cette question.

Une situation insoluble?

Comme la législation actuelle rend quasiment impossible l'exercice du droit d'association à une foule de travailleurs, surtout parmi les catégories mal rémunérées, la situation peut paraître insoluble à première vue.

Ne sommes-nous cependant pas tous portés à oublier que la législation du travail n'a été que l'aboutissement de luttes qui ont été livrées alors que les lois du travail n'existaient même pas? Souvent, ces luttes allaient même à l'encontre de certaines dispositions du droit civil qui sont en contradiction avec les droits collectifs des travailleurs.

Syndiqués, il nous faut prendre conscience qu'en 1974, des centaines de milliers de travailleurs québécois n'ont pas accès à la syndicalisation. C'est une responsabilité morale que de lutter pour que soit augmenté le nombre des travailleurs qui, grâce au syndicalisme, peuvent atteindre un certain degré d'autonomie.

Droit à la liberté syndicale

Un droit aliéné

La liberté syndicale, c'est le choix laissé aux travailleurs de vivre le syndicalisme à l'intérieur des cadres qu'ils veulent se donner.

Diverses lois, de nombreux employeurs et parfois certaines structures syndicales font en sorte que ce droit soit aliéné. Il n'est dans l'intérêt ni du syndicalisme, ni de la démocratie, de mettre des barrières à l'exercice de ce droit.

Nous sommes en faveur de l'unité syndicale mais farouchement contre toute uniformisation imposée.

Droit à la négociation et à la grève

Certaines catégories de travailleurs se voient nier le droit à la négociation. La loi permet par exemple aux cadres de se former en syndicats selon la Loi des syndicats professionnels. Cette même loi n'oblige cependant pas les employeurs à négocier. Vous rencontrez

donc des situations où, bien que syndiqués, des groupes de cadres ne parviennent jamais à négocier une première convention collective.

Où la bonne foi prend un coup

On connaît aussi une attitude patronale où ce refus de négocier s'exprime de façon encore plus subtile, et c'est là qu'on peut parler de l'obligation de négocier de bonne foi.

Le cas des employés du Pavillon St-Dominique de Québec est éloquent sur ce point.

Voilà un groupe de travailleurs syndiqués depuis 1966, soit depuis huit ans, et qui n'a pas encore réussi à négocier une première convention collective. La direction de cette institution n'a jamais accepté l'existence d'un syndicat chez ses employés. Après avoir épuisé tous les recours juridiques dans le but d'annuler l'accréditation, les religieuses ont tout simplement refusé de négocier "de bonne foi", poussant les employés à faire la grève. Cela dure depuis plus de deux ans.

Par contre, dans certains types d'industries, la construction et l'alimentation par exemple, ce sont les difficultés quotidiennes de faire appliquer la convention collective qui enlèvent une partie de son sens à la négociation qui avait amené la conclusion d'un accord. De même, dans le secteur hospitalier surtout, le grand nombre de griefs que doivent déposer les syndicats pour que soient respectés les termes de la convention collective, mine à la longue la résistance syndicale en raison des sommes énormes qui doivent être consacrées à la défense de ces griefs.

J'ai dit plus haut que nous devrons développer de nouvelles formes de négociation. Déjà, sur le plan sectoriel, de nouveaux mécanismes tendent à s'implanter. Tous les travaileurs à l'emploi de la compagnie Québec Poultry par exemple se sont réunis pour faire augmenter de façon considérable les salaires avant l'échéance des conventions. Cela se passait il y a quelques mois.

Mais je pense que nous ne devrons pas hésiter à innover aussi sur le plan régional. Les expériences vécues dernièrement à Joliette, où près de 40 groupes comptant 10,000 travailleurs ont cessé le travail durant des périodes plus ou moins longues pour appuyer le groupe de grévistes de Canadian Gypsum, nous indique qu'il est possible que se forme une conscience régionale qui pourrait aboutir, si nous y travaillons, à une négociation globale pour tous les travailleurs au niveau d'une région.

Vous êtes-vous déjà demandé quelle serait la force des travailleurs dans une région comme la Côte Nord par exemple, si toutes les conventions tombaient à échéance en même temps et que toutes les négociations étaient entreprises au même moment?

La force collective en serait à coup sûr décuplée. Je pense que cette proposition est réaliste et qu'il vaut la peine que nous y songions.

Et la grève?

On sait, bien sûr, que depuis 1964, le droit de grève est universellement acquis. Cependant, si la législation accorde ce droit, il n'est pas accompagné en retour de l'obligation de le respecter.

Tous les jours, grâce à l'injonction complaisamment accordée, à l'assistance compréhensive de la police, à l'utilisation de fiers-à-bras pour forcer les lignes de piquetage, le droit de grève est tourné en dérision.

La grève, c'est tout ce que possèdent les travailleurs pour contrebalancer le pouvoir démesuré du patronat. Quand ils n'ont plus la possibilité de retirer leur force de travail, ou bien que ce geste ne dérange plus la production ou le fonctionnement d'un service en raison de la présence de scabs, les travailleurs sont condamnés à souffrir autant que le voudra l'arbitraire du patron.

La loi anti-scab

Coincé par 400 grévistes en colère au mois d'août 1973, le ministre du Travail avait promis une loi anti-scab. On sait ce que cela a donné. Il faut reprendre ensemble la lutte pour rendre illégale l'utilisation de scabs en cours de grève.

Il est vital que soit étendu partout le droit à la négociation et à la grève. Car c'est dans l'exercice de ce droit que nous rencontrons nos opposants sur le terrain politique et économique. C'est aussi là que prend souvent naissance la conscience politique.

Droit à la participation à la vie syndicale

Tout autant qu'il le fait pour le droit de penser, de planifier, l'employeur se réserve sur les lieux de travail le droit de parole.

Établir des réseaux de communication

Dans bien des cas, l'employeur prend des dispositions particulières pour empêcher les communications entre les employés, entre le syndicat et ses membres sur les lieux de travail, et entre le syndicat et le public.

Je sais qu'il y a toujours, même au risque de sanctions, une certaine communication souterraine dans les lieux de travail mais il importe de sortir de ce genre de communication pour en arriver à quelque chose qui consolide le droit de s'exprimer que possède le travailleur là où il passe plusieurs années de sa vie.

Ce droit de participation à la vie syndicale implique aussi que les syndicats doivent jouir de locaux pour tenir leurs réunions, leurs assemblées. Pourquoi les travailleurs ne pourraient-ils tenir, une fois par mois, sur les lieux et sur leur temps de travail, une assemblée de tous les membres du syndicat? Il faudra bien sûr trouver les accommodements nécessaires lorsqu'il s'agira de grandes unités syndicales; mais une mesure de cet ordre me semble cadrer parfaitement dans l'élaboration d'une vie syndicale plus pleine, plus active, plus démocratique.

Ce droit implique encore qu'une politique de libération pour activités syndicales doit s'étendre à tous les syndicats. Serez-vous surpris d'apprendre que certains syndicats ne sont pas représentés au congrès parce qu'ils n'ont pas la possibilité de libérer un ou plusieurs délégués?

Les employeurs n'ont pas ces problèmes. Certains dirigeants d'entreprises, certains administrateurs publics n'ont que cela à faire durant une année, courir d'un meeting à l'autre, d'une association patronale à l'autre, d'une réception politique à l'autre.

À la CSN, depuis quelques mois nous travaillons à la mise sur pied d'une vaste structure d'information. Cette structure ne deviendra une réalité agissante et fonctionnelle qu'en autant qu'elle prendra racine sur les lieux de travail.

Droit à l'information

Voici encore un domaine d'où les travailleurs ont été exclus par la longue tradition autocratique des employeurs. L'information, comme

l'éducation, est un facteur extrêmement puissant de maturation et de libération.

Le travailleur devrait savoir

L'employé qui travaille pour un propriétaire ou une société qu'il connaît à peine ou pas du tout, qui doit, en retour d'un certain salaire, remplir une fonction qui ne représente qu'une infime partie de la totalité des fonctions de l'entreprise ou du service où il se trouve, prend à peu près naturellement l'attitude de l'enfant qui entre pour la première fois à l'école. Il est disposé à apprendre. Mais il se retrouve bien souvent dans la situation du passager dans un avion dont il ne connaîtra jamais ni le pilote, ni le fonctionnement. Le travailleur entre au travail pour retirer un salaire, comme le passager prend un avion pour se rendre à destination. Le travailleur développe ainsi une dépendance quasi-totale envers l'employeur.

Le syndicalisme a fait des efforts pour forcer l'employeur à dévoiler ses batteries dans le cours des négociations mais le fait demeure que les travailleurs, sauf exception, sont laissés dans un état d'ignorance, notamment en ce qui a trait aux profits de l'entreprise ou aux budgets de l'institution.

Je n'irais pas jusqu'à dire que tous les travailleurs sont prêts à tout pour être informés; mais ceux qui veulent obtenir des informations qui permettront au syndicat de jouer un plus grand rôle dans l'entreprise ou le service devraient s'assurer de l'appui de l'ensemble des travailleurs. Il importe de plus que les travailleurs qui sont en position d'être informés fassent circuler l'information.

Un premier pas

L'information est un premier pas pour les travailleurs dans la prise de conscience de l'importance de leur force de travail. Dès que l'information est suffisante, ils ne comprennent plus que nos richesses naturelles servent en premier lieu à enrichir d'autres qu'eux-mêmes.

Quand ils découvrent qu'un hôpital peut fonctionner sans cadres, qu'une usine peut marcher sans boss, c'est un pas d'accompli vers un projet de socialisme autogestionnaire à implanter.

Transformer les structures de pouvoir et de domination hiérarchique là où on le peut, c'est de ce côté que doivent porter les efforts des travailleurs.

Droits des travailleurs immigrants

Parce qu'ils sont souvent les plus démunis face au pouvoir et de ce fait deviennent plus facilement des victimes, la classe ouvrière d'un pays a une grande responsabilité envers les travailleurs immigrants.

Nous avons connu l'année dernière le cas pathétique des travailleurs de l'usine Shellcast de Montréal. Coincés entre le Ministère de l'immigration et un boss qui savait jusqu'où il pouvait aller, une trentaine de travailleurs immigrants ont été écrasés.

Quand les travailleurs résistent

C'est un phénomène qu'on rencontre dans la plupart des pays. Quand les travailleurs commencent à résister, les capitalistes vont chercher leur main-d'oeuvre dans des pays moins fortunés. C'est un sous-prolétariat plus facile à contrôler.

Le mouvement syndical doit protéger ces travailleurs et voir à ce que les gouvernements ne soient pas complices de cette forme d'exploitation. Non seulement parce que ce sont des travailleurs, soit par solidarité, mais aussi parce que si cette exploitation se généralise, la force économique des autres travailleurs est diminuée d'autant.

DROIT À LA QUALITÉ DE LA VIE

Droit au salaire décent

Il ne faut pas se surprendre de retrouver comme condition première d'une vie satisfaisante le fait de recevoir un salaire décent.

Le salaire décent pour un travailleur, c'est un début d'indépendance. Une fois acquis, les revendications peuvent ensuite porter sur d'autres points. S'il ne jouit pas d'un salaire décent, le travailleur est immanquablement forcé d'accepter les pires conditions de travail. Ce n'est pas un hasard si les conditions de travail sont généralement pires lorsque les salaires sont bas; tout occupé à tenter désespérément de boucler le budget familial, le travailleur à petit salaire ne peut tout simplement pas se battre sur d'autres fronts, l'hygiène et la sécurité par exemple. Il n'en a pas les moyens. C'est pourquoi le relèvement des salaires doit demeurer l'une des tâches les plus importantes du mouvement syndical.

Le salaire décent est un concept révolutionnaire en ce sens qu'il va à l'encontre de la loi de l'offre et de la demande sur laquelle s'appuie le système capitaliste.

Cette notion de salaire décent place aussi le débat sur un plan autre que celui de la rentabilité. Elle injecte une dimension humaine dans un débat que l'employeur veut absolument maintenir au niveau de la mathématique primaire.

Si certains secteurs mieux rémunérés ont déjà atteint ou même dépassé ce seuil du salaire décent, il est essentiel que tout le mouvement syndical travaille à l'introduire partout, car rien ne freine plus l'évolution des secteurs syndicaux les plus avancés que l'état lamentable des conditions de travail dans les secteurs non organisés ou encore défavorisés par toute la tradition du marché.

La bataille du $100

Qu'on se souvienne de la lutte du Front commun des secteurs public et parapublic pour l'obtention du cent dollars minimum par semaine.

Le tollé fut général lorsque cette revendication fut annoncée publiquement. Les associations patronales, les chefs politiques, les éditorialistes ont tonné leur désapprobation à la grandeur du Québec. Cela devait amener la ruine de l'économie.

Pourquoi a-t-on eu une telle réaction? Parce que $100 par semaine correspondait justement, dans le temps, à ce que les travailleurs considéraient comme le strict minimum décent pour un salarié. En d'autres mots, le problème n'était pas isolé à l'intérieur des négociations dans les secteurs public et parapublic.

Le $100 sautait les cloisons du terrain sur lequel nous étions en négociation et produisait un impact général chez des dizaines de milliers de travailleurs qui ne gagnaient pas $100 par semaine.

L'impact du $100 dans les services publics était modérément important car plusieurs groupes étaient rémunérés au-delà de cette norme. Mais pour l'ensemble des travailleurs non organisés, l'impact était de taille.

D'ailleurs, lorsque ce minimum fut obtenu, une série de règlements dans d'autres groupes ont contenu cette revendication et le salaire minimum, dont le niveau est fixé par le cabinet des ministres, a été timidement ajusté pour se rapprocher du $100.

Saisir l'essentiel

Il faut retenir de cette expérience que, malgré l'avalanche de propagande orageuse que peuvent déclencher sur le dos de la population les divers pouvoirs de la société, la population est fort capable de saisir l'essentiel d'une revendication de portée générale.

Ce n'est pas, à mon avis, l'idée du $100 exclusivement qui a capté l'attention des travailleurs; il y avait en plus l'idée d'un salaire vital auquel tous les travailleurs ont droit. En fait, le principe de payer selon les besoins des êtres humains plutôt que selon la loi du marché a fait sa marque en profondeur, plus que le détail de l'affaire. Et ça se comprend. $100 par semaine, cela s'applique à un moment précis, dans une situation donnée, mais le principe d'un salaire décent demeure.

Cela m'amène à vous proposer que nous devrions, comme centrale, situer annuellement ce qui nous apparaîtrait comme un minimum, suivant les besoins des personnes et les données de la conjoncture.

Des formes nouvelles

La situation actuelle nous oblige à inventer des formes nouvelles de lutte. Les travailleurs, nous le savons, sont les premières victimes quand le système économique se conduit, et c'est présentement le cas, comme un cheval fou.

Devant un pouvoir d'achat qui se dégrade à un rythme accéléré, il était impérieux de remettre à jour des ententes signées dans un tout autre contexte économique. La campagne menée depuis quelques mois pour la réouverture des conventions et l'indexation des salaires au coût de la vie s'inscrit dans une volonté de préserver les gains des travailleurs victimes bien malgré eux d'une machine dont on nous a toujours soigneusement caché le fonctionnement.

Encore là, le seul rempart contre ce déferlement irrationnel des prix demeure la solidarité, la volonté des groupes de passer au travers. N'oublions pas que les travailleurs n'ont jamais reçu de cadeaux. Ce qu'ils ont, ils ont dû l'arracher.

Cette question du salaire minimum a fait les manchettes durant les derniers mois; les centrales syndicales et plusieurs groupes populaires ont uni leurs efforts pour demander qu'il soit relevé à $2.50 le premier mai dernier.

Encore une fois, même s'il ne s'agit pas de nos membres, il m'apparaît fondamental que le mouvement syndical ait parmi ses préoccupations les plus urgentes l'avancement des travailleurs les plus mal pris de notre société.

Cette loi du salaire minimum n'est pas seulement déficiente au niveau du taux fixé, qui est trop bas. Elle crée aussi des injustices en raison des exclusions qu'elle prévoit, comme les travailleurs agricoles ou les aides familiales, ou bien des dispositions particulières s'appliquant à certaines catégories comme les employés d'hôtelleries et de restaurants.

Si inadéquat et insuffisant soit-il, le salaire minimum bien souvent n'est même pas appliqué à cause du manque d'inspecteurs et des pénalités prévues contre les employeurs qui ne le versent pas. Ces pénalités sont tout simplement ridicules et nous devrons voir à ce que la loi soit changée sur ce point.

Des pénalités ridicules

Si un employeur, par exemple, congédie un employé qui s'est plaint auprès de la Commission de ne pas recevoir le salaire minimum, cet employeur est passible d'une amende de $50 pour une première infraction et d'une amende de $25 à $100 pour une seconde. Quand on compare ces amendes à celles prévues contre les syndicats, on comprend encore une fois par qui et pour qui les lois sont faites.

Droit au français

Vigilance et énergie

Il est rare qu'on ait mis en lumière le sens profond de la question de la langue de travail et sa grande importance pour les travailleurs. Si la situation est relativement heureuse dans le secteur public québécois, on ne peut cependant en dire autant du secteur privé. Et avec les politiciens à gages qui ont actuellement charge de notre avenir collectif, il nous faut redoubler de vigilance et d'énergie.

Il faut comprendre que la langue est une condition de travail, une des conditions les plus importantes. L'anglais constitue par ailleurs, dans les milieux de travail, un moyen de domination et un instrument de subordination aux mains du patronat. À partir d'un certain niveau à

l'intérieur des entreprises, il devient un instrument d'abaissement psychologique de la majorité.

L'anglais, langue du dominateur

Or, l'anglais est la langue du dominateur, ce qui lui donne une couleur politique. C'est dans cette langue que nous sommes dominés économiquement, culturellement. La lutte pour le français peut donc constituer un des points d'appui de la lutte contre le pouvoir.

Le fait que le français ne soit pas devenu de droit la langue de travail au Québec entraîne à longueur d'années des conséquences sérieuses pour les travailleurs francophones qui forment, il ne faut pas l'oublier, la très grande majorité de la classe ouvrière québécoise. Combien se sont vu refuser un emploi parce qu'ils ne connaissaient pas l'anglais ou ne le connaissaient pas suffisamment? Combien se sont vu refuser des promotions faute de posséder suffisamment l'anglais?

Plus on y pense, plus on s'étonne que la langue française n'ait pas été considérée comme une des premières conditions de travail à réclamer. Nous nous sommes toujours contentés de compromis boîteux, souvent individuels ou isolés; mais le fond du problème n'a pas été abordé d'une façon collective. Ce problème a une telle envergure qu'il ne relève pas seulement du mouvement syndical; ses dimensions sont aussi politiques. C'est pourquoi nous devons être présents dans toutes les luttes qui se mènent sur ce front.

L'anglais langue de travail constitue à mon avis un moyen de dominer la main-d'oeuvre; c'est souvent par ce procédé que l'employeur peut filtrer les promotions et faire jouer ses préférences. Or, tout cela échappe au contrôle syndical.

Le bill 22

Par ailleurs, n'allons pas croire que le bill 22 réponde aux aspirations des francophones. La marge de manoeuvre du parti au pouvoir est vraiment trop étroite pour qu'il puisse aborder de front une question aussi complexe que celle de la langue. Un dirigeant d'entreprise anglophone l'avait bien dit au professeur Fournier dans son enquête: "Nous sommes prêts à leur accorder certaines niaiseries", avait-il déclaré.

C'est ainsi qu'on aboutit avec un projet de loi qui fait du français la langue officielle à l'article 1, mais qui, tout au long des 129 autres

articles, confère tellement de droits particuliers à l'anglais qu'il finit par être presque aussi officiel que le français.

Un large combat

Le combat engagé par le mouvement syndical emprunte de multiples formes. Mais pour moi, la lutte pour la langue française, langue de travail, n'est pas seulement une lutte nécessaire à l'agrandissement des perspectives pratiques des travailleurs et à l'obtention de conditions de travail plus favorables. C'est aussi une lutte, un levier parmi d'autres, de la lutte québécoise contre les forces de domination économique, politique et sociale. Elle est un levier du combat contre la domination capitaliste.

De ce fait, je suis convaincu que le nationalisme québécois tel qu'il s'exprime aujourd'hui et les luttes pour la langue française, dans la position où nous nous trouvons, constituent des moyens puissants de contestation de toute domination, particulièrement de celle que l'appareil économique fait peser sur le Québec.

Droit à la sécurité et à des conditions humaines

Toute la question de la sécurité physique, de conditions de travail salubres et d'une organisation plus humaine du travail demeure encore aujourd'hui sans réponse dans plusieurs secteurs.

Les employeurs refusent d'assumer les coûts

C'est qu'il y a des coûts rattachés à toutes ces améliorations à apporter, coûts que plusieurs employeurs refusent d'assumer et qu'ils n'assumeront pas tant que l'action syndicale n'interviendra pas plus efficacement.

Dans certains secteurs, les améliorations sont sensibles. Dans d'autres, c'est encore la jungle. Dans bien des lieux de travail où les travailleurs n'ont d'autre protection que la loi, la situation est lamentable. L'instinct de conservation éloignerait à tout jamais des animaux de certaines usines. Mais, dans l'obligation de gagner leur vie pour subvenir aux besoins de leurs familles, des milliers de travailleurs doivent endurer des conditions de travail où leur vie et leur santé sont en danger à tout instant.

Dans bien des cas par ailleurs, ce ne sont pas seulement les conditions de sécurité et d'hygiène qui sont inacceptables; on y

trouve en plus une organisation du travail telle qu'un employé sort de l'usine dans un état d'épuisement total.

En 1972, 227 travailleurs sont morts

En 1972 au Québec, 224,138 travailleurs ont présenté des réclamations auprès de la Commission des accidents de travail à la suite d'accidents. 227 travailleurs ont trouvé la mort au travail durant la même année; de ce nombre, l'industrie de la construction en fournit le quart à elle seule. 2,266,337 jours de travail ont été perdus en 1972 à la suite d'accidents déclarés, et on sait qu'ils ne le sont pas tous.

D'autre part, pourquoi un travailleur victime d'un accident doit-il être puni, comme c'est actuellement le cas?

On ne verse en effet qu'un certain pourcentage de son salaire au travailleur accidenté, pourcentage basé sur un salaire maximum de $9.000. Pourquoi ne retirerait-il pas la totalité de son salaire? Dans la majorité des cas, c'est justement à cause de la négligence de l'employeur qu'un travailleur est victime d'un accident.

Les maladies industrielles continuent leurs ravages parmi des groupes importants de travailleurs. L'amiantose, la silicose et des dizaines d'autres maladies n'ont jamais fait l'objet de batailles à finir. Le taux de carbone peut être 160 fois plus élevé que la norme à l'usine de Great Lake Carbon de Berthier, le gouvernement ne fait même pas appliquer les lois qu'il vote lui-même.

Vu le grand nombre et la fréquence des accidents de travail, nous devrons penser à nous organiser pour que les règles de la Commission des accidents de travail soient changées.

Les travailleurs protestent de bien des façons contre le statut qui leur est réservé dans l'entreprise privée ou publique. L'organisation inadéquate du travail, la déshumanisation des chaînes de montage, la routine entraînent dans plusieurs secteurs des taux d'absentéisme qui inquiètent les directions. Le sabotage du travail est quelquefois le point culminant de cette insatisfaction généralisée.

Perdre sa vie en la gagnant

Tant que des milliers de travailleurs auront la certitude de perdre leur vie en la gagnant, il ne faudra pas s'étonner de ces réactions.

Syndiqués, les chiffres que je viens de vous livrer, les situations que j'ai rapidement décrites doivent nous convaincre de l'urgence

pour le mouvement syndical de s'attaquer à ces différents problèmes. Les milliers de travailleurs confrontés à ces situations ont droit eux aussi à une vie meilleure.

Droit à des heures et des horaires convenables

Pouvoir vivre sa vie

De tout temps, on a exploité les travailleurs de façon telle qu'ils ne pouvaient disposer du temps nécessaire à l'exercice d'une vie familiale et sociale bien remplie. Vivre sa vie d'adulte, cela a été et est encore largement la prérogative d'une certaine classe de la société qui, pour avoir le temps nécessaire pour jouir de la vie, des activités culturelles et sociales, s'est toujours arrangée pour faire travailler les autres.

La société capitaliste de consommation est ainsi organisée que la qualité de la vie dépend la plupart du temps de l'argent dont on dispose. La course au salaire supplémentaire n'est pas à mon avis une solution valable; cela s'imbrique directement dans le jeu de l'exploitation pratiqué par le système.

L'homme ou la machine?

La lutte pour des heures de travail moins longues, pour des horaires de travail plus humains n'est bien souvent que le reflet du dilemme que posent au monde les impératifs de production: est-ce l'homme qui doit s'adapter à la machine ou la machine qui doit s'adapter à l'homme?

Nous avons vu un groupe, les travailleurs du papier de Price, mener une grève de 108 jours l'automne dernier pour finalement gagner un changement majeur dans leurs heures de travail. Dorénavant, ils ne travailleront plus sept jours en ligne comme c'était le cas depuis l'instauration de la production continue. Après avoir travaillé quatre jours sur un quart, ils auront automatiquement deux jours de congé. C'est ce qu'ils appellent la semaine 4-2 qui, grâce à leur lutte, a été implantée ensuite aux usines de papier de Clermont, Donnacona et Port-Alfred.

De même il est normal que les chauffeurs d'autobus s'élèvent contre un régime de travail qui les force à demeurer en disponibilité durant onze ou douze heures par jour alors qu'ils ne sont rémunérés

que pour huit. Des grèves ont éclaté au printemps à Québec et à Laval sur ce point.

Partout où nous aurons à négocier durant les prochaines années, il faudra que nous accordions une attention particulière à cette question des heures et des horaires de travail. Cela aussi fait partie de la lutte pour la libération de l'homme.

Droits sociaux

Il nous faut améliorer, là où c'est nécessaire, la protection collective des travailleurs contre la maladie et le manque à gagner; pour trop de travailleurs, être malade est encore un luxe qu'ils ne peuvent se permettre. Nous devons donc comme mouvement syndical continuer à revendiquer des améliorations aux différents régimes de santé gouvernementaux; nous devons continuer de négocier aussi des régimes complémentaires puisque c'est encore nécessaire.

La même chose s'applique en ce qui a trait à la retraite. Nous devons forcer le gouvernement à améliorer le régime de rentes pour qu'il assure un minimum décent lors de la retraite; puisque là aussi des régimes complémentaires sont nécessaires, nous devons en négocier.

En 1970, nous avons pris des décisions

Cependant, il faut donner suite avec plus de vigueur aux décisions prises en 1970 de prendre en mains l'administration des fonds de pension et des assurances. Des millions qui nous appartiennent sont là et servent à d'autres. Nous avons un droit strict sur la façon dont ces sommes sont administréss; nous avons un droit strict à l'information sur la part versée par l'employeur.

Là comme ailleurs, quand nous laissons faire, c'est une partie de notre capacité d'autodétermination que nous abondonnons.

DROIT DES FEMMES À L'ÉGALITÉ

L'égalité de la femme et de l'homme face au travail est un autre principe qui trouve son origine dans la classe ouvrière. Ce sont les

femmes qui ont choisi de travailler ou qui doivent le faire qui ont lutté pour que leurs droits soient reconnus.

Une foule de préjugés

La société capitaliste exploite une foule de préjugés à l'encontre de l'égalité de la femme. Selon les circonstances, les femmes ne recevront pas les mêmes salaires pour un travail équivalent dans certaines activités de travail, ou encore on remplacera par des femmes payées meilleur marché des hommes qui occupaient certaines tâches.

Il y a de plus le problème plus général de toute une série de travaux dans les usines et dans les entreprises qui sont faits par des femmes et qui sont généralement mal rémunérés.

Il y a eu depuis quelques années un certain déblocage sur le principe du salaire égal, en particulier dans l'enseignement, et dans les services publics.

L'égalité de la femme avec l'homme face à l'emploi n'implique pas seulement des questions de salaire. Pour jouir au même titre que l'homme de ses droits, la femme doit bénéficier de conditions de travail appropriées. Autrement l'application du principe ne veut rien dire.

Même dans les conventions collectives

Les habitudes sont profondément ancrées dans la société capitaliste en ce qui concerne la femme.

Même dans les conventions collectives où nous avons atteint une parité de conditions de travail, il existe des discriminations cachées qu'on retrouve dans les définitions des tâches.

Dans le domaine des avantages sociaux, on rencontre, énormément de discrimination. Un homme peut compter qu'il pourra assurer une pension à sa femme s'il décède. Mais on refuse les mêmes avantages à la femme. On ne concède pas qu'une femme puisse avoir les mêmes responsabilités familiales qu'un homme.

Dans la loi du salaire minimum, on prévoit le salaire égal mais parmi les nombreuses exceptions prévues dans la réglementation, il y a une foule de secteurs où les emplois sont traditionnellement réservés aux femmes.

Le mouvement syndical lui-même se ressent encore de cette mentalité archaïque tellement enracinée dans les habitudes des milieux de travail. Nous avons franchi certaines étapes mais il y a encore beaucoup à faire. Dans nos congrès, par exemple, environ 10 à 15% des délégués sont des femmes alors qu'elles représentent 40% des membres dans nos syndicats. Un relevé effectué au congrès de 1972 nous donne une autre indication sur la situation de la femme au travail. Les délégués féminins, pour un taux de scolarité moyen de 12.4 ans, recevaient un salaire moyen de $5,856. Les délégués masculins de leur côté, pour un taux de scolarité inférieur de 11.2 ans en moyenne, recevaient par contre un salaire moyen de $7,451.

Une fonction biologique mais aussi sociale

Ce qui distingue les femmes des hommes, principalement, c'est qu'elles portent des enfants. Mais cette fonction biologique et sociale n'est pas exercée durant toute la vie de la femme, et ce ne sont pas toutes les femmes qui ont des enfants.

Quand elle est exercée, cette fonction sociale ne doit pas être supportée par la femme seule. L'homme, l'entreprise et l'État doivent partager eux aussi cette responsabilité.

Les applications concrètes et pratiques de ce principe doivent nous guider dans nos négociations. Par exemple, le droit aux congés de maternité, sans perte de salaire et de l'emploi occupé antérieurement, n'est pas encore largement établi.

Ce droit au travail pour une mère ayant de jeunes enfants implique aussi la mise sur pied par l'État d'un réseau complet de garderies publiques. Sur ce point, même s'il est présenté de telle façon qu'on pourrait croire qu'il vient en aide aux quelques garderies populaires existantes, le projet de loi du ministre Lise Bacon demeure loin de la création d'un réseau complet de garderies populaires subventionnées par l'État et contrôlées par les usagers.

Quant au travail ménager, je ne vous poserai qu'une seule question: peut-on continuer d'accepter, comme mouvement syndical, que des centaines de milliers de femmes travaillent pour la société sans être payées?

[...]

POUR VIVRE À NOTRE GOUT

L'aboutissement d'une réflexion collective

Syndiqués!!

Ce que je vous propose dans ce rapport n'est rien d'autre que l'aboutissement normal de la réflexion collective que nous poursuivons depuis 1966, quand nous avons adopté "Une société bâtie pour l'homme".

Dès cette époque, je vous avais prévenu que ces éléments de réflexion collective allaient à contre-courant de l'idéologie nord-américaine et qu'en conséquence, on devait s'attendre à une riposte de taille. Je vous disais que lorsque le peuple revendique, les intérêts en place ont toujours cherché à ne répliquer que par un moyen: les mesures répressives. Elles ont suivi!

Notre réalité en terme de classes

Par la suite, nous avons commencé à identifier les choses, parlant du parti du peuple qui se constituait peu à peu contre le parti de l'élite. Nous avons commencé à saisir notre réalité en terme de classes. Avec "Le deuxième front", nous avons ouvert de nouvelles avenues jusqu'alors interdites aux travailleurs organisés. Nous nous sommes impliqués plus directement dans la lutte quotidienne du peuple, tentant de le rejoindre en dehors de son travail.

Le jeu de la classe dominante nous est apparu plus clairement en 1970. Sans détenir encore les preuves que nous avons eues quelques années plus tard, nous avons quand même, dès ce moment, compris l'étroite alliance du super-pouvoir politico-économique qui devait mener, comme nous le soupçonnions déjà, à la répression générale et organisée que nous connaissons depuis. "Le camp de la liberté" vous proposait d'élargir le champ de vos responsabilités.

L'action politique directe

Mais allions-nous continuer de nous satisfaire d'identifier les formes de répression sans attaquer directement les responsables?

Allions-nous demeurer encore longtemps à l'écart d'un combat politique qu'une série de coups assénés par le pouvoir nous pressait d'entreprendre?

Non! Et dans "Pour vaincre", nous avons osé appeler par leur nom les choses et les personnes. Nous avons invité les militants à l'action politique directe par le biais des comités populaires.

L'idée fait sont chemin. L'idée progresse. Les résultats commencent à apparaître.

Aujourd'hui, c'est toute la question du pouvoir que je soulève. Ma proposition est concrète. Elle est collée à la vraie réalité, celle de tous les jours. La tâche sera lourde. Elle va nous obliger à plus de rigueur dans nos actions et dans nos analyses. Comment bâtir le pouvoir dans l'entreprise dans une perspective de lutte globale, c'est là le défi.

Dans cette vaste aventure où nous sommes collectivement engagés, l'aventure de la libération de l'homme, le regroupement des forces, la multiplication des solidarités, l'acharnement dans les luttes générales et particulières, la participation aux luttes nationales, la volonté ferme d'imposer notre vision de la société de demain, la foi inébranlable en la victoire finale, tout cela nous appelle!

De notre réponse dépend notre avenir.

Mais l'histoire nous apprend qu'aux moments décisifs, les travailleurs québécois ont su relever les défis et entreprendre les combats nécessaires.

APPENDICES

1

LE RAPPORT FANTUS

Ce rapport a été publié (secrètement) en mai 1972.

"FANTUS" est le nom d'une société qui se spécialise dans l'étude des conditions de développement pour le compte de corporations privées ou de gouvernements.

Le texte du rapport Fantus a "coulé" peu après sa publication.

Ce qui est à retenir, c'est que:

1. le gouvernement actuel prend conseil auprès des spécialistes américains en matière de développement.

2. les conditions que les anglo-américains posent souvent, en rapport avec le développement, sont politiques, en ce sens qu'on veut forcer le gouvernement à entretenir et à favoriser une politique culturelle anglo-américaine et une politique sociale antisyndicale.

Le rapport Fantus souligne comme facteurs favorables aux investisseurs les qualités de la main-d'oeuvre québécoise et le fait que généralement les salaires sont ici inférieurs à ceux qui sont payés ailleurs.

D'autre part, le rapport ne manque pas de citer les raisons qu'invoquent les investisseurs contre le Québec.

Ainsi, à la question: *"Si vous deviez recommencer, est-ce que vous choisiriez le Québec pour bâtir une usine?"* une grande fonderie — le rapport n'identifie pas laquelle — répond: *NON. Considérant tous les facteurs tels la navigation à l'année, l'intelligence des travailleurs, Québec demeure actuellement la meilleure place pour nous mais nous vivons dans la crainte de l'avenir, en particulier du gouvernement provincial et de la CSN."*

Autres questions et réponses.

"Quels sont les facteurs concernant vos opérations au Québec que vous désirez changer afin de rendre plus attrayante votre situation ici?"

"La situation politique choatique, le séparatisme, etc. Si cela changeait, il y aurait de la confiance et c'est ce qui manque aujourd'hui dans l'industrie québécoise".

"Si le gouvernement provincial comprenait qu'il n'y a qu'un seul besoin: ranimer la confiance du monde des affaires et arrêter de s'occuper de la petite minorité séparatiste et tapageuse. Les gens ici peuvent travailler en français ou en anglais. Ce n'est pas un problème, mais on ne peut imposer le français à qui que ce soit qui n'en veut pas."

"(Nous voulons) des lois du travail qui reconnaissent et respectent les positions du monde des affaires et de la gérance, la reconnaissance que les affaires internationales, tout spécialement les affaires nord-américaines, sont menées en anglais.

Québec doit être au pas avec toute l'économie nord-américaine."

"Avertissez le gouvernement de ne pas être stupide sur la question de la langue. S'il se comporte correctement, cela ne sera pas difficile mais s'il se comporte mal, des sociétés ou des secteurs de sociétés seront forcés de déménager."

"Les syndicats sont en train de devenir trop puissants et trop politiques."

"... Il est difficile de faire instruire les enfants anglophones en dehors de Montréal."

"Changez les lois d'assurance-chômage. La main-d'oeuvre n'est pas trouvable car les gens sont payés pour rester à la maison."

"Intégrez les demandes syndicales aux objectifs économiques de la province."

Les recommandations du rapport Fantus sont surtout d'ordre technique et promotionnel, mais la société Fantus est d'avis que les efforts du Québec sur le plan technique pour attirer l'industrie ne seraient pas une rentable solution si les attitudes syndicales

demeurent ce qu'elles sont et si la question de la langue n'est pas réglée.

Voici plutôt ce qu'écrit Fantus:

"Les positions extrémistes adoptées par les chefs syndicaux continueront de préoccuper les manufacturiers. L'anxiété que suscite la question de la langue ne peut être éliminée que par une politique précise du gouvernement provincial dans ce domaine."

2

LE RAPPORT FOURNIER

Pierre Fournier, professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal, étudie depuis trois ans les rapports entre le monde des affaires et le gouvernement.

Voici quelques extraits d'une étude qu'il a publiée dans le journal Le Devoir (6 octobre 1973).

Les hommes d'affaires ne suivent pas le processus normal pour faire des représentations auprès du gouvernement. Les groupes sociaux font des représentations dans le processus démocratique. Les hommes d'affaires suivent un processus caché et secret.

"... nos questionnaires et entrevues démontrent clairement la position privilégiée des hommes d'affaires."

Ainsi, 85,1% des hommes d'affaires affirmèrent avoir accès aux ministres concernés lorsque des problèmes survenaient; quant aux fonctionnaires supérieurs, les chefs d'entreprises y ont accès dans une proportion de 94,1%.

À la question "*de quelle façon votre compagnie aborde-t-elle ordinairement le gouvernement?*", 76,7% des hommes d'affaires répondirent par "*contacts personnels*" et seulement 20,7% "*par l'intermédiaire des associations patronales*". Cette réponse est surprenante si on considère que les associations patronales (Board of Trade, Association des manufacturiers canadiens, le Centre des dirigeants d'entreprise et, qu'elles le veuillent ou non, les chambres de commerce) sont très bien structurées et sont jugées efficaces par les hommes d'affaires, surtout depuis la création du Conseil du patronat.

Contacts personnels, donc. Mais contacts personnels avec qui? 81,9% des hommes d'affaires font affaire le plus souvent soit directement avec les ministres (46,2%), ou soit directement avec les sous-ministres (35,6%).

Les entrevues sont venues confirmer l'accès quasi illimité dont jouissent les hommes d'affaires auprès du gouvernement Bourassa et de ses ministres. Les hommes d'affaires sont particulièrement satisfaits de la disponibilité et de la coopération active de Messieurs Bourassa, Saint-Pierre et Garneau. Les deux derniers sont d'ailleurs les "favoris" et, si jamais le besoin se faisait sentir à moyen terme de remplacer M. Bourassa, il est plus que probable qu'un de ceux-ci profiterait de la "manne" du monde des affaires.

Les entrevues ont également jeté un certain éclairage sur la nature des liens qui existent entre le patronat et le gouvernement. Entre autres, elles nous ont permis de constater que les ministres recherchent activement les contacts et les conseils des hommes d'affaires. Un président de banque nous affirmait, par exemple: "*On apprend à connaître les ministres et le premier ministre par leurs prénoms au cas où un problème surgirait. Plusieurs ministres viennent à Montréal pour nous rencontrer. (...) Les ministres aiment parler avec nous parce qu'ils se sentent isolés. (...) nos rencontres sont gardées secrètes parce que les ministres préfèrent que ça ne se sache pas. La semaine dernière à Toronto, j'ai eu un long entretien privé avec M. Bourassa.*" Un autre président d'une importante compagnie de ciment nous confiait: "*Les ministres nous demandent souvent conseil; ils veulent savoir ce qu'ils devraient faire.* " Enfin, le président du conseil d'administration d'un trust nous exprimait sa satisfaction quant aux relations avec le gouvernement: "*Nos relations avec le gouvernement sont remarquablement bonnes. Ils acceptent notre point de vue la plupart du temps. Nos relations ne sont pas teintées de bilinguisme et de nationalisme (sic).*"

Certaines entrevues nous ont aussi permis d'évaluer plus concrètement les résultats politiques du dialogue industrie-gouvernement. Le vice-président d'un holding (secteur tabac et alimentation) nous dira, en effet, que "*dans plusieurs cas (projets de lois, problèmes, etc.)*". (...) "*Le public a beaucoup de difficulté à comprendre ce qui se passe... Nous travaillons directement et secrètement avec le gouvernement, et nous réussissons (comme résultat) à éviter les contrôles gouvernementaux.*" Il conclura en disant que "*de toute façon, le gouvernement n'est pas assez brave pour s'en prendre au milieu des affaires.*"

Même s'ils bénéficient d'excellents accès, certains hommes d'affaires utilisent des moyens additionnels de pression sur le

gouvernement du Québec. Une grande société de fiducie dont le siège social est à Montréal se sert d'un bureau d'avocats bien connus et influents à Québec pour faire valoir son point de vue. D'autres compagnies utilisent des anciens politiciens, de préférence des anciens ministres. En général, les anciens ministres servent à "*ouvrir des portes pour rencontrer les bonnes personnes.*" Un autre dira qu'"*on essaie de mettre sur notre conseil d'administration des gens qui ont un bon accès au gouvernement.*" Dans certains cas, les anciens ministres font valoir des intérêts plus directs. Ainsi le président d'une importante compagnie de ciment nous a affirmé qu'il utilisait un ancien ministre du cabinet Lesage pour faire le lien avec le ministre de la voirie en vue de faciliter l'obtention de contrats de ce ministre.

Les plus importantes décisions politiques sont assujetties à un organisme d'hommes d'affaires, "le Conseil général de l'industrie" qui siège à huis clos depuis 1969.

Créé en 1969 par le gouvernement de l'Union nationale, le CGI comprend une soixantaine des hommes d'affaires les plus "prestigieux" au Québec. En théorie, son rôle est de conseiller le Ministère de l'industrie et du commerce.

Néanmoins, quatre des hommes d'affaires auxquels nous avons parlé étaient également membres du CGI. Ces entrevues nous ont permis de confirmer que le conseil est non seulement vivant mais prospère et influent. Le caractère privilégié de cette "assemblée nationale parallèle" est apparu tout de suite. Non seulement recrute-t-il les hommes d'affaires les plus importants (présidents des plus grosses compagnies et institutions financières) mais ces derniers sont les seuls à être au courant des activités du CGI et partant du contenu de plusieurs projets gouvernementaux. Ainsi il est assez surprenant que plusieurs vice-présidents ou représentants des associations patronales ne soient que très peu informés sur les activités et l'efficacité du CGI.

Pour être bref, le CGI tient depuis 1970 cinq ou six réunions annuellement, ordinairement dans l'édifice de l'Hydro-Québec. Sont présents aux réunions, à part la soixantaine d'hommes d'affaires, plusieurs ministres, dont surtout Robert Bourassa lui-même, Gérard D. Lévesque, Guy St-Pierre, Jean Cournoyer et quelques fonctionnaires supérieurs. Les sujets discutés sont variés et touchent la plupart du temps "la brûlante activité" de la politique québécoise, y compris le développement économique, l'éducation, la langue, les investissements étrangers, etc.

La position privilégiée du CGI tient au fait que ses membres ont l'occasion de connaître et d'influencer le contenu des politiques et projets de loi gouvernementaux avant qu'ils ne soient rendus publics. Au début d'avril 1973, par exemple, il y a eu une réunion déterminante sur le rapport Gendron et la législation du gouvernement sur la question linguistique.

Le CGI est également très actif entre les réunions. Ainsi, selon les membres de cet organisme, M. Paul Ouimet, président, les appelle souvent de la part du gouvernement pour les consulter, et pour leur demander ce qu'ils pensent de divers projets gouvernementaux. De plus, le CGI organise plusieurs réunions informelles entre des ministres et des groupes restreints d'hommes d'affaires. Comme le dira le vice-président d'un holding, "*Ouimet peut obtenir que n'importe quel ministre rencontre n'importe quel groupe d'hommes d'affaires qui a quelque chose en tête.*"

Un dirigeant d'une association patronale nous disait que "*le CGI permet au gouvernement d'évaluer les résultats de ses actions au niveau de la haute finance.*" Nous croyons plutôt que le CGI joue le rôle d'un filtre puissant à travers lequel passent les plus importantes politiques gouvernementales. Une fois modifiées et acceptées, les différentes politiques font ensuite l'objet de débats parlementaires ou publics.

3

LE GATEAU

Nous avons souvent déclaré que les millions de dollars versés par les gouvernements aux sociétés multinationales pour les inciter à venir s'établir au Québec n'étaient autre chose qu'une façon détournée de prendre les taxes que nous payons et les distribuer aux riches actionnaires des sociétés étrangères en profits additionnels.

Voici, pour faire la preuve que ce que nous disons depuis des années est bien authentique, une citation d'un discours prononcé par William M. Shapiro, responsable du dossier québécois chez FANTUS (Chicago, Ill.), lors du congrès des commissaires industriels de la province de Québec.

Voici ce qu'il dit sur la question des subventions des gouvernements après avoir expliqué comment les profits des sociétés

qui veulent s'implanter au Québec sont évalués sans tenir compte des subventions.

"Le document se termine par une discussion des avantages des régions spécifiques du Québec pour ces industries, et un résumé du programme de subventions fédérales ainsi que des provisions des projets de loi 20 et 21.

À noter que la prévision de profit dans l'état financier ne tient pas compte de la subvention, prêt ou dégrèvement d'impôt qui pourraient être obtenus. Ces avantages peuvent augmenter encore plus la marge de bénéfice, mettant ainsi le glaçage sur le gâteau de l'investisseur."

De larges extraits de ce discours ont été publiés dans le journal **Le Soleil** (Québec, le lundi 12 novembre 1973).

PRENONS NOTRE POUVOIR

Juin 1976

UNE SOCIÉTÉ EN CRISE

CRISE ÉCONOMIQUE

Que se passe-t-il au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde capitaliste? Y a-t-il une crise ou, si l'on préfère un bouleversement profond du système capitaliste? Quelles sont les conséquences de ce bouleversement ou de cette crise et qui en supporte davantage les effets?

Il est de toute nécessité que nous tentions d'y voir plus clair si nous voulons réagir d'une manière favorable à la classe ouvrière qui reste la grande perdante, et peut-être la seule, de toute l'opération. Nous pourrions nous contenter de constater les effets de la crise ou du bouleversement. Si l'on ne pousse pas davantage notre analyse, on réagira n'importe comment et des erreurs fatales de tir pourront être commises. Essayons donc ensemble d'analyser la situation à notre manière; d'autres, par la suite, pourront apporter des corrections ou pousser encore plus loin l'examen du phénomène.

L'inflation s'installe de façon qui semble permanente. Les mesures appelées "anti-inflation" sont un leurre pour cacher autre chose, le chômage augmente, la production stagne et les gouvernements se durcissent de façon générale contre les travailleurs et contre l'ensemble de la population. Nous ne sommes plus en 1930, et pourtant on parle de crise, crise aussi profonde que celle des années 30 avec la différence que les allocations sociales (assurance-chômage, assistance sociale, allocations familiales) sont là pour camoufler la misère du peuple, pour apaiser la conscience des biens nantis. Il y a crise du capitalisme, crise de l'impérialisme. Et le Québec n'y échappe pas, au contraire: quand ça va mal ailleurs, ça va plus mal au Québec; quand ça va mieux ailleurs, ça va moins bien au Québec.

Voyons, donc ce qui se passe pour qu'on parle ainsi de crise.

Le Canada et le Québec

Je n'apprends rien à personne en disant que nous vivons dans un pays capitaliste. La majeure partie des moyens de production (usines, machineries, etc.) est détenue et contrôlée par une minorité de personnes dont les seuls objectifs sont la maximisation des profits. Ne cherchez pas d'autres motivations à ces personnes, vous feriez fausse route. Les travailleurs, d'autre part, n'ont comme seule

"richesse" que leur force de travail qu'ils vendent jour après jour aux capitalistes contre un salaire.

Il y a concentration partout

Le Canada est un pays capitaliste largement monopolisé. Les différents secteurs de production sont concentrés. Il y a une concentration verticale qui regroupe en une seule entreprise les opérations qui vont de la matière première au produit fini. Par exemple, les opérations de l'Alcan vont de l'extraction de la bauxite et de la production de l'électricité jusqu'à la fabrication de papier d'aluminium ou de fenêtres d'aluminium; de même, les géants du papier contrôlent la production qui va de l'arbre en forêt jusqu'au papier fini et même, dans un cas, jusqu'au journal imprimé.

Il y a une concentration dans la répartition des marchés. Les quatre grands de l'automobile: GM, Ford, Chrysler, AM; les quatre géants du papier: CIP, Consol-Bathurst, Domtar, Price; les quelques grandes entreprises de fabrication de matériel électrique: Westinghouse, General Electric; de produits chimiques; les trois principaux producteurs de l'industrie des mines: International Nickel, Noranda Mines, Cominco.

Il y a une concentration dans le capital bancaire: cinq grandes banques: Banque Royale, Banque de Commerce, Banque de Montréal, Banque de la Nouvelle-Écosse, Banque Toronto-Dominion.

Il y a enfin une fusion entre le capital bancaire et le capital industriel pour former une toute puissante oligarchie financière. Par exemple, la Banque de Montréal forme un bloc financier en relation avec le Royal Trust, Canadian Pacific, Sun Life, dont les intérêts couvrent tous les secteurs industriels.

L'impérialisme américain

Le Canada, dont le Québec, pays capitaliste largement monopolisé, est aussi largement contrôlé par l'impérialisme américain. Des secteurs manufacturiers entiers, surtout parmi les industries clés pour le développement, sont contrôlés par les États-Unis, comme le caoutchouc, l'automobile, les produits chimiques, l'acier, les appareils électriques et le pétrole. La présence de l'impérialisme américain se fait sentir non seulement par le contrôle des industries, mais aussi par l'orientation de notre commerce extérieur: les deux-tiers de nos exportations et importations se font avec les États-Unis.

Le Canada, enfin, est un pays capitaliste ouvert sur le reste du monde capitaliste. Plus de 25% de notre production est exportée. Le Canada est une terre de prédilection pour les investisseurs étrangers au Canada, et le Canada exporte des capitaux. En 1970, la valeur des investissements directs canadiens à l'étranger se chiffrait à $6.06 milliards.

Les problèmes qui touchent le Canada sont donc loin d'être indépendants de l'ensemble du monde capitaliste. L'impérialisme américain, avec son fer de lance: les sociétés trans-nationales, constitue le trait dominant du monde capitaliste. Le Canada, pays capitaliste monopolisé, largement dominé par l'impérialisme américain et, par certains aspects (ses exportations de capitaux) impérialiste lui-même, est en crise comme l'ensemble du monde capitaliste.

La crise de l'économie mondiale capitaliste

C'est l'ensemble de l'économie mondiale capitaliste qui est en crise. L'impérialisme triomphant des années '50 et '60 s'essouffle et comme il était le coeur de l'économie, tout le monde capitaliste chambranle. D'où cela vient-il?

L'impérialisme n'est pas né d'hier. Il apparaît avec la concentration des capitaux et la course aux profits que se livrent les grands monopoles. Développer la production toujours davantage, accumuler toujours plus de capital, telle est la loi de fer de cette course aux profits. Dans cette course, la masse de capitaux nécessaires pour créer des emplois augmente toujours plus vite. Pour créer un seul emploi, il faut de plus en plus d'investissements. Pour faire des profits, il faut de plus en plus de capital. Pour contrer les difficultés de maintenir ou encore d'augmenter les taux de profit, les grands monopoles doivent alors étendre leurs tentacules partout dans le monde; pour obtenir de nouveaux marchés, pour produire là où la main-d'oeuvre est la moins chère, pour accaparer des ressources naturelles au meilleur prix.

On parle de système impérialiste parce qu'il ne s'agit pas seulement de compagnies "situées dans les nuages" qui agissent à travers le monde. Il s'agit du mouvement de capital d'un pays, véhiculé bien sûr par les sociétés transnationales, qui part à l'assaut du monde appuyé sur un gouvernement national (législations, accords internationaux, grands commis), sur son corps diplomatique, sur son armée. L'impérialisme se développe en subordonnant le plus de régions du globe, le plus de pays possible. Les capitalistes

impérialistes partent à la conquête du monde pour élever constamment leurs profits.

Avec la dernière guerre

Les grandes années de l'impérialisme américain prennent vraiment leur essor avec la dernière guerre mondiale. Premièrement, appuyé sur l'avance technologique que lui procurent la guerre et la faiblesse relative des pays où la guerre a fait rage; deuxièmement, appuyé sur le pillage du tiers-monde; troisièmement, appuyé sur les interventions rigoureuses de l'État américain, l'impérialisme prospère. Ces trois éléments ont permis à l'impérialisme de s'étendre et de réaliser d'énormes profits. Il y a eu, bien sûr, de légères récessions depuis 1945, mais comme ces conditions de l'expansion impérialiste étaient toujours réunies, les reprises se faisaient et la crise était éloignée.

Ces trois conditions se sont renversées

L'Europe et le Japon, ravagés par la guerre, offraient un terrain propice à l'expansion de l'impérialisme américain. Les États-Unis se sont servis de leur situation favorable, de leur avance technologique pour exiger que la reconstruction et le développement économique d'après-guerre se fassent sous des conditions imposées par eux, par exemple la garantie que les dollars américains soient échangés pour de l'or à un taux fixe de $35 l'once. Le dollar devenait ainsi la monnaie de référence pour les pays développés.

Les industries motrices de l'avance technologique américaine ont été les industries du matériel de transport (automobile, avions), l'électronique (IBM), et le pétrole et ses dérivés. Ainsi, on constate que les dix plus importantes compagnies, transnationales en 1974 relèvent de ces secteurs et sont pour la plupart américaines.

	Sociétés	Volume d'affaires	Bénéfice net
		en $ milliard	
1.	Exxon	42.1	3.1
2.	Royal Dutch Shell	33.0	2.7
3.	General Motors	31.5	1.0
4.	Ford Motors	23.6	0.4
5.	Texaco	23.3	1.6
6.	Mobil Oil	19.0	1.0
7.	British Petroleum	18.3	1.1
8.	Standard Oil	17.2	1.0
9.	Iranian Oil	16.8	—
10.	Gulf Oil	16.5	1.1

Cependant la situation s'est progressivement améliorée pour les pays d'Europe et le Japon, à la fois au niveau de la technologie et du volume de la production, de telle sorte que la part des États-Unis dans la production du monde occidental passe de 70% en 1950 à 57% en 1965 et à 49% en 1973.

Des concurrents émergent

Le redressement des économies européenne et japonaise renforce le développement de bourgeoisies capitalistes de ces pays qui se dressent en concurrents devant l'impérialisme américain. Le développement de la communauté économique européenne, l'expansion du Japon en Asie et même les tendances autonomistes de la bourgeoisie canadienne en font foi. Le terrain devient moins propice qu'autrefois et la concurrence grandit, tout cela étant lié aux luttes du prolétariat de ces mêmes pays.

Le pillage du tiers-monde

Les pays du tiers-monde, d'autre part, ont été littéralement pillés durant cette période. Le meilleur indice est sans doute le terme de l'échange, c'est-à-dire la quantité de produits qu'on obtient en échange d'un autre produit, par exemple, le nombre de sacs de café qu'il faut pour acheter un tracteur. Si le nombre de sacs nécessaires augmente, on dit que les termes de l'échange baissent.

TAUX MOYEN DE VARIATION DES TERMES DE L'ÉCHANGE DE QUELQUES PRODUITS DE BASE 1955-1972

	(en % par an)
1. Produits agricoles	
banane	- 3.4
cacao	- 2.9
café	- 3.5
coprah	- 1.3
maïs	- 1.7
orange	- 0.6
riz	+0.4
caoutchouc	- 5.6
thé	- 3.4
2. Minerais et métaux	
alumine	- 2.2
bauxite	+0.9
cuivre	+3.1
minerai de fer	- 2.2
phosphate	- 1.3
étain	+2.8
zinc	+1.2
manganèse	- 5.3

(SOURCE: CNUCED)

Cette perte massive aboutit à ce qu'à la fin de 1972, la détérioration des termes de l'échange pour les pays non pétroliers, par rapport aux années '50, équivalait à la perte en 1972 à environ $10 milliards, soit plus de 20% de l'ensemble des exportations de ces pays.

On pourrait parler aussi de la dépendance technologique et de la dette grandissante de ces pays.

Cependant, depuis quelques années, les pays du Tiers-monde se regroupent et résistent:

Mai 1974:
6e assemblée générale spéciale des Nations-unies: adoption d'une déclaration sur l'urgence d'un Nouvel ordre économique international.

Août 1974:
Conférence de Bucarest sur la population.

Novembre 1974:
Conférence de Rome sur l'alimentation: le Tiers-monde affirme que le problème de la faim est lié à la structure économique mondiale.

Février 1974:
Réunion des producteurs de matières premières du Tiers-monde à Dakar: on accepte le principe des associations de producteurs.

Février 1974:
Accord de Lomé entre le Marché commun et 46 pays des Caraïbes et du Pacifique.

Mars 1975:
Réunion de l'Organisation des Nations-unies pour le développement industriel à Lima: critique du Bill américain contre les associations de producteurs.

Avril 1975:
Réunion à Paris pour discuter du problème de l'énergie et des autres matières premières: le Tiers-monde exige de traiter des autres matières premières en plus du pétrole.

Septembre 1975:
7e Assemblée générale spéciale des Nations-unies: discussions sur le Nouvel ordre économique international.

Mai 1976:
4e Conférence des Nations-unies sur le commerce et le développement.

Mais des peuples se lèvent

Aujourd'hui, les peuples se lèvent contre l'impérialisme américain. Les interventions, enfin, de l'État américain ne peuvent plus avoir la toute puissance qu'elles ont longtemps eue. Après la défaite cinglante à l'endroit des États-Unis au Vietnam, la victoire des peuples du Mozambique, de la Guinée-Bissau, d'Angola et du Cap-Vert, la réprobation générale des États-Unis en rapport avec leur intervention au Chili, la mise à jour de pots-de-vin distribués par les compagnies américaines, le scandale du Watergate, etc... etc... le gouvernement américain est un peu plus mal à l'aise dans ses interventions. On a même entendu le délégué américain à l'ONU critiquer de façon stupide et risible, la "dictature de la majorité" à l'ONU.

Ainsi, à cause du renversement de ces trois éléments, la récession actuelle se transforme en véritable crise du système impérialiste. Et

les contradictions se développent aussi à l'intérieur des pays capitalistes développés. Le "tassement" de l'impérialisme a des effets à l'intérieur des pays impérialistes.

La dernière poussée inflationiste, véritable vol organisé auprès des populations travailleuses, manifeste bien le développement de la crise à l'intérieur des pays capitalistes développés. La résistance des travailleurs, particulièrement au Québec et au Canada, pour ne pas se laisser imposer le prix de la crise, complique la tâche des capitalistes qui ont développé une véritable offensive ces dernières années.

L'offensive ou "les tribulations des impérialistes

Souvenons-nous d'abord qu'il y a une forte concentration des capitaux et que c'est le capital financier des trusts géants qui détient le haut du pavé. Il n'est donc pas étonnant que l'offensive des dernières années prenne un aspect financier dominant: — en 1971 et 1973, les États-Unis décident unilatéralement de mettre fin à la convertibilité des dollars en or et de permettre des dévaluations massives du dollar (une once d'or vaut presque $200.00 aujourd'hui contre $35.00 en 1971). Autre caractéristique de cette offensive, la spéculation sur les matières premières: aux États-Unis, les bourses de matières premières ont vu leurs montants d'échanges évoluer de $5 milliards en 1960 à $165 milliards en 1973. Le marché de Londres durant ce même laps de temps évoluait de $4 à $70 milliards.

25 fonds supplémentaires de matières premières se sont créés aux USA entre le début de 1974 et juillet 1975.

Il faut encore ajouter la spéculation sur la monnaie et l'inflation galopante dans tous les pays occidentaux.

Manifestations de la crise

- Au niveau international

La crise se caractérise par quatre phénomènes importants[1]: une régression générale du commerce et du volume d'affaires, vu la réduction de la production industrielle; la persistance de l'inflation; une baisse générale et absolue du produit national brut dans les différents pays (conséquences de l'extension donnée à la crise de

1. J.P. VIGIER, Le second souffle de la crise, Le Monde diplomatique, déc. 1975.

surproduction venue des États-Unis. Cela signifie sous-occupation de la capacité productive et accroissement du chômage); et, enfin une détérioration de la situation dans le tiers-monde: les termes de l'échange évoluent à leur détriment par suite des hausses des prix des produits finis importés et de la baisse à l'exportation des matières premières.

Ralentissement de la production

Depuis la seconde moitié de l'année 1974, la production industrielle des pays industrialisés est en baisse, quoique le rythme de cette baisse soit quelque peu ralenti à l'heure actuelle. Pour l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Produit national brut (PNB) a diminué en 1975 d'environ 2%[2]; on prévoit pour 1976, une légère reprise ainsi qu'une croissance de 4%. En ce qui concerne les neuf pays du Marché commun, le PNB a diminué en 1975 de 2,4% pour une augmentation de 2% en 1974.

Il y a peu d'espoir d'amélioration dans certains pays très durement frappés par la crise. L'Angleterre, où le PNB a diminué au cours de l'année 1975 de 10%, se retrouve maintenant au-dessous du niveau économique de 1970. En Italie, la crise se traduit maintenant en une démolition de l'appareil économique et politique de l'État, qui a conduit à la crise politique des derniers mois et aux élections de la semaine dernière.

L'Occident n'est pas davantage parvenu à maîtriser la crise. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, l'inflation s'élevait en 1975 au rythme d'environ 10,5% et on s'attend pour 1976 à un taux supplémentaire d'au moins 8,5%. Le Marché commun prévoit pour l'année 1976, un rythme inflatoire de 10 à 12%.

La crise n'affecte pas uniformément les divers pays industrialisés, et les dissemblances ne sont pas nécessairement dues aux particularités dites nationales. En effet, les plus grands pays disposent encore des moyens d'atténuer pendant un certain temps les effets de la crise. Ils ont réussi à faire solder la facture de la crise par leurs alliés plus faibles. Ainsi, à la tentative américaine d'exporter la crise vers l'Europe occidentale et le Japon, l'Allemagne fédérale et la France ont réagi en faisant endosser ses conséquences par des pays plus faibles du Marché commun. Il est par exemple facile de

2. Perspectives économiques de l'OCDE, déc. 1975.

comprimer les chiffres du chômage en renvoyant des immigrants vers leurs pays d'origine.

Le chômage augmente partout

Le nombre de chômeurs dans les pays de l'OCDE s'élevait, en septembre 1975, à quelque 17,1 millions[3], soit environ 5,2% des travailleurs ou un accroissement de 6 millions par rapport à septembre 1974; la majeure partie de ce nouveau chômage se situe en Europe.

Selon le Bureau international du travail (BIT), le chômage qui sévit actuellement est le plus grave depuis la crise des années 30.

Le chômage affecte tout particulièrement certaines catégories de travailleurs: les jeunes, les femmes, les travailleurs étrangers. Comte tenu de la charge de famille moyenne d'un chômeur, quelque 40,4 millions de personnes étaient directement touchées par le chômage en septembre 1975 (17,1 millions de chômeurs et 23,3 millions de personnes à charge). Ce chiffre représente une augmentation de 14,1 millions par rapport à septembre 1974.

On peut s'attendre, pour le milieu de l'année en cours, à un accroissement ultérieur du nombre de chômeurs pouvant atteindre environ 19 millions (5,6%). En d'autres termes, quelques 45 millions de personnes dans 23 pays industrialisés de l'OCDE se trouveront à cette époque affectées par la crise.

- Au Canada et Québec

Au Canada, en 1975, le produit national brut a diminué de 1% et la production manufacturière est tombée de 4.6%. Les exportations ont baissé de 7% et les importations de 4%.

Les stocks de marchandises se sont accumulés dans les entrepôts. Entre '73 et '74, la valeur des inventaires a augmenté de $1 milliard dans les biens de consommation et de $400 millions dans la machinerie industrielle.

Les faillites ont augmenté de 40% dans les six premiers mois de 1975. En 1969, la dette moyenne des entreprises en faillite représentait $78,000 alors qu'en 1975, elle atteint $149,000.

---

3. BIT — Bulletin de Presse, 28 novembre 1975.

Le document "NON AUX MESURES TRUDEAU" démontrait que la part des salaires a diminué considérablement. Reprenons d'ailleurs ce tableau.

Quant au chômage, il ne cesse de croître, il a été de 7% en 1975, au Canada, et de 9% pour la même année au Québec. Les chiffres pour le mois d'avril nous rapportent les données suivantes: au Canada, 7,6% et 769,000 chômeurs. Au Québec, 9% et 238,000 chômeurs.

Au Québec, c'est toujours pire

En avril dernier, le ministère de l'expansion économique régionale (MEER) a rendu public son dossier qui dévoilait l'état de faiblesse du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes.

Le chômage, peut-on y lire, s'est généralement maintenu au Québec à des niveaux supérieurs d'environ 30% à la moyenne nationale.

Le revenu personnel a toujours été, au Québec, continuellement inférieur à la moyenne nationale. En 1975, il était de 8% inférieur à celui du Canada dans son ensemble et de près de 25% plus faible que celui de l'Ontario.

Même à l'intérieur du Québec, on remarque des disparités flagrantes. Ainsi, le revenu par habitant de la région du Bas St-Laurent et de la Gaspésie n'atteint que 55% de celui de la moyenne nationale pendant que le taux de chômage s'élève au-dessus de 20%.

Le rapport souligne aussi qu'au cours de l'année 75, la croissance de l'industrie manufacturière québécoise s'est détériorée. Pendant qu'en Ontario et au Canada, les immobilisations manufacturières s'accroissaient de 37.6 et 18.2% respectivement, elles subissaient au Québec une baisse de 0.6%.

Le même rapport souligne de plus l'avenir incertain de l'emploi. "Les perspectives sont particulièrement décevantes en ce qui concerne la situation du marché du travail". Le Québec, mentionne le rapport, devrait connaître un taux de chômage encore supérieur en 1976.

Répression à cause de la crise

Cette crise a comme conséquence que les capitalistes cherchent une main-d'oeuvre docile, prête à sacrifier des revendications afin que

la classe possédante puisse retirer de ses investissements des bénéfices très intéressants. Donc la principale tâche des capitalistes et de leurs gouvernements durant la récession actuelle sera la réduction de la combativité de la classe ouvrière, combativité qui, de toute évidence, est à un niveau fort élevé à l'heure actuelle.

L'offensive contre les salaires des travailleurs a commencé avec l'inflation qui a pris des proportions très importantes en 1973. Mais l'offensive des capitalistes a suscité une contre-offensive aussi vigoureuse de la classe ouvrière pour maintenir son niveau de vie, comme en manifeste le grand nombre de conventions collectives qui furent réouvertes en utilisant même l'arme de la grève lorsque cela était nécessaire.

La bourgeoisie tentera sans doute de mettre au point un autre moyen pour attaquer la classe ouvrière. On essaiera, comme on l'a déjà fait, de dire que ce sont les salaires qui sont la cause de l'inflation. Cette affirmation est manifestement ridicule quand on examine les statistiques fédérales qui démontrent une baisse de la part des salaires dans le revenu national de 6.3% entre 1971 et 1974.

Mentionnons que l'attaque contre les travailleurs n'est que la moitié de la bataille des capitalistes des pays industriels: l'autre moitié, c'est la campagne contre les pays du tiers-monde qui récemment ont réussi à forcer les pays impérialistes à payer un prix plus élevé pour certaines matières premières. Ces hausses de prix affectent très peu les coûts réels des produits finis dans les pays industriels (rappelons que l'inflation galopante à partir du printemps 1973 commençait bien avant les hausses des prix du pétrole et d'autres matières premières importantes par les pays producteurs).

Mais les capitalistes, par leur propagande, blâment le tiers-monde et les travaileurs pour l'inflation qui sévit actuellement et qui profite principalement aux capitalistes. Quand les corporations géantes imposent des augmentations de prix pour s'accaparer des profits énormes, ce n'est que "jouer selon les règles du jeu". Mais quand les pays du tiers-monde, qui ont crevé pendant des années sous le joug de l'impérialisme, essayent de récupérer, pour eux, un peu de ces bénéfices, cela devient "un chantage honteux".

Quand on parle de l'attaque contre le niveau de vie des travailleurs, on devrait y inclure les réductions des dépenses gouvernementales (ou réductions du taux de croissance de ces dépenses) dans certains domaines qui ont contribué indirectement à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs. Les augmentations majeures réalisées dans les sommes versées pour la santé et l'éducation durant les années

1960, sont en partie dues au fait que ces sommes ont augmenté la productivité des travailleurs (elles répondent ainsi aux besoins des capitalistes), mais elles sont dues aussi aux fortes pressions exercées sur le gouvernement par des groupes ouvriers et populaires afin qu'il fournisse de meilleurs soins médicaux et des possibilités de formation accessibles à tout le monde.

Depuis les dernières années, il est évident que les gouvernements ont commencé à freiner les dépenses consacrées à ces secteurs, surtout parce que les employeurs du secteur privé trouvent que les augmentations de productivité réalisées par ces dépenses ne sont plus assez grandes pour justifier une croissance dans ces domaines.

On frappe sur les chômeurs

Il faut aussi ajouter que le gouvernement fédéral en faisant adopter sa loi C-69 a privé des milliers de chômeurs de prestations de chômage qui leur étaient absolument nécessaires. Et plus encore, dans le dernier discours du budget de mai dernier, le Ministre des finances a annoncé une nouvelle réforme de la loi d'assurance-chômage visant à faire épargner un 200 millions supplémentaires à la caisse d'assurance-chômage. C'est au-delà de 3/4 de milliards de dollars de moins pour les sans-travail. Les listes de chômeurs seront ainsi réduites de 13 à 14%. Ce ne sont que les listes qui seront réduites. On prive des chômeurs de revenus mais ils continuent à chômer.

L'alignement de tous ces faits, cette analyse de la situation nous permettent de mieux comprendre pourquoi le gouvernement fédéral est venu à la rescousse des capitalistes en adoptant la loi C-73 en vue de freiner l'augmentation des salaires, pourquoi le gouvernement provincial a immédiatement suivi en adoptant la loi 64 qui en est la copie conforme, pourquoi le provincial a adopté la loi 253 visant à empêcher l'exercice du droit de grève dans les services hospitaliers et, finalement, pourquoi le même gouvernement provincial adoptait la loi 23 pour mater les enseignants et les employés de soutien des écoles.

CRISE SOCIALE

On vit bien! Du moins, c'est ce qu'on nous dit!

Nous nous payons le luxe d'avoir les députés les mieux rémunérés de tout le Canada. C'est chez nous, au Québec, que les revenus des médecins sont les plus élevés. Nous allons offrir au monde entier, dans quelques semaines, le spectacle le plus dispendieux de l'histoire. L'autoroute est-ouest, à Montréal, a suscité l'opposition d'une grande partie de la population. Mais nos gouvernements savaient que c'était bon pour nous et nous l'ont offerte. On a payé un demi-milliard pour les neuf milles déjà construits, mais enfin, on l'a!

Il faut ajouter à cela qu'aujourd'hui, tout le monde peut devenir millionnaire du jour au lendemain. Par le biais de la publicité, le système veut nous faire croire que tout le monde peut vivre comme des millionnaires. À chaque semaine, à chaque mois, le rêve de lendemains meilleurs se vend à la loterie, qu'elle soit mini, inter, super ou olympique. Ça compte! Mais on sait que ça, ce n'est pas la vraie vie et dans une période comme celle que nous vivons présentement, on saisit mieux le profond fossé qui sépare la réalité du discours des élites.

Les tensions sont plus fortes

Ce que je viens de dire sur l'état de l'économie permet une première constatatiosn: les tensions sociales sont exacerbées en temps de crise économique.

Nous vivons constamment sur un volcan. Il y a des explosions sporadiques, tantôt dans une région, tantôt dans une autre. Et, phénomène assez récent chez nous, les luttes se généralisent à de plus grands ensembles: batailles du front commun, appui concret d'une partie du secteur privé. L'insatisfaction se généralise. Des assistés sociaux jusqu'aux agriculteurs, chaque groupe exprime sa colère.

L'envers du décor

Les injustices de cette société sont pourtant frappantes. Les revenus de milliers de familles ne suffisent pas pour vivre décemment. Des milliers de familles n'ont pas de logements convenables, des chômeurs ne peuvent habiller leurs enfants et des vieillards passent

des jours sans manger en attendant l'allocation mensuelle de subsistance.

Au Québec, en février 1976, le nombre d'individus qui émargeaient au budget de l'aide sociale s'élevait à 409,221 et le nombre de personnes qui recevaient le supplément de revenu garanti était de 287,925, soit un total de 697,146 personnes. Un Québécois sur dix!

La misère réelle existe donc, mais on tente de la cacher le plus possible. La société ne s'intéresse pas au pauvre monde mais, quand éclate une crise, plusieurs jouent les surpris et continuent de refuser de voir la réalité. Il y a exagération, disent-ils.

Mais dans une société comme la nôtre, où l'opulence est érigée en système, où on convainc l'individu qu'il est un être diminué s'il ne conduit pas une voiture de l'année et qu'il ne se conforme pas à la philosophie distillée par les slogans publicitaires, il ne faut jamais perdre de vue que dans cette même société se développent parallèlement la misère la plus noire, la pauvreté la plus sordide, les conditions de vie les plus abjectes.

Il ne faut pas perdre de vue que des hommes et des femmes, dans des usines, dans des mines, perdent littéralement leur santé pour gagner leur vie, risquent leurs membres pour satisfaire les exigences de cadences de travail toujours plus accélérées, participant à une course épuisante pour pouvoir attraper le boni.

Ça, c'est l'envers du décor!

Dire la réalité

C'est à nous de continuer à dire toute cette réalité et, réalisons-le bien, nous sommes les premiers et peut-être les seuls à nous en préoccuper. Notre tâche n'est pas facile car les moyens dont disposent les capitalistes et les politiciens pour nous cacher cette réalité, pour faire croire au monde que tout va pour le mieux, ces moyens sont puissants, plus puissants encore qu'on ne pourrait l'imaginer.

Qui, par ailleurs, pourrait nier que l'explication de la crise sociale passe en partie par le type de société de super-consommation? On reproche aux démunis, aux pauvres, d'être imprévoyants, de mal dépenser les allocations qu'on leur accorde; mais on les gave, en même temps que les autres, de publicité, souvent trompeuse.

Cet entonnoir dans lequel nous amène le système économique de production-consommation répond-il à nos besoins, en fin de compte? Si on en juge par les explosions de colère, l'insatisfaction généralisée, je pense bien qu'on peut répondre non. Mais pour satisfaire ces mirages qu'on fait miroiter devant nos yeux, il faut des moyens financiers. C'est ainsi qu'on hypothèque l'avenir. L'endettement individuel est passé de $14 à $25 milliards au Canada, en deux ans. Est-on conscients de tous les drames que ces chiffres recouvrent?

Le développement sauvage

Ce rôle de la publicité dans notre vie de consommateurs, et l'importance jouée par ce phénomène dans tout l'appareil de production, dans son développement absolument sauvage, l'économiste libéral John Kenneth Galbraith l'a bien cerné quand il a écrit: "L'individu sert le système industriel non pas en lui apportant ses économies et en lui fournissant son capital, mais en consommant ses produits: il n'y a aucune autre activité, religieuse, politique ou morale à laquelle on le prépare de manière aussi complète, aussi savante et coûteuse".[4]

C'est clair qu'une société humaine ne peut accepter que la production soit orientée vers une perspective semblable. Pour me faire mieux comprendre, permettez que je vous donne un exemple.

Un gaspillage systématique

Vous savez tous que les automobiles sont moins robustes qu'autrefois; la tôle est plus fragile et rouille plus rapidement, les pièces durent moins longtemps et on doit les changer plus souvent.

Or, on sait que les constructeurs, américains surtout, produisent délibérément des automobiles moins robustes, plus fragiles, d'une durée plus limitée. Ces "citrons" sont vendus au vu et au su de tous les gouvernements. Pourquoi? Tout simplement parce que, si les voitures étaient construites comme on pourrait les construire aujourd'hui, les consommateurs en achèteraient moins souvent, les feraient réparer moins souvent, avec comme conséquence que le taux d'accumulation des profits de ces grandes sociétés multinationales diminuerait de façon dangereuse pour elles.

---

4. Galbraith, K., *Le nouvel État industriel*, ...

Nos vies

Des exemples de gaspillage de production pourraient être cités quasiment à l'infini. Mais ce qui importe pour nous, travailleurs, c'est de saisir dans quelle optique ces gaspillages sont faits. Il est essentiel que nous le comprenions si nous voulons connaître notre utilité en tant que collectivité, si nous voulons nous prémunir contre la manipulation extrêmement subtile et dangereusement efficace à laquelle, en tant que producteurs et consommateurs, nous sommes quotidiennement soumis.

Cela importe parce que cela a des répercussions sur notre vie en général, sur sa qualité, sur nos choix, et surtout, sur les besoins de plus en plus nombreux qui surgissent, demandant à être comblés.

Comme toute notre société est orientée vers la production de biens de consommation, des travailleurs gagnent leur vie, reçoivent leurs revenus de telles entreprises.

J'imagine que personne n'aura l'audace de nous objecter que les travailleurs perdraient leur salaire si les compagnies n'agissaient pas ainsi. Organisons une société avec comme finalité l'homme, et non l'argent, et alors il faudra procéder aux rajustements des emplois qui s'imposeront, sans pénaliser les travailleurs.

La place du travailleur

D'un autre côté, l'une des causes les plus profondes de l'insatisfaction du travailleur est la place qu'on lui accorde dans l'entreprise, l'absence de pouvoir qui est son lot.

Il est important de souligner l'absence presque totale de responsabilité des travailleurs dans l'entreprise et partant dans la société. C'est une source significative de la crise sociale.

Le système capitaliste marginalise les travailleurs et les aliène non seulement quant à leurs salaires, mais aussi parce qu'il empêche le travailleur d'avoir toute responsabilité. Le travailleur, cela a déjà été dit, n'est qu'un numéro dans l'entreprise. Il sert uniquement à faire faire des profits à d'autres. Ce n'est que lorsque l'entrepreneur y voit un intérêt direct, donc un profit maintenu ou augmenté, qu'il reconnaîtra aux travailleurs un peu de responsabilité et encore, au compte-goutte.

Combien de conflits, combien de grèves ont eu lieu ou ont cours présentement uniquement parce que le travailleur se sent quotidiennement diminué sur les lieux de travail? Il ne s'agit pas, pour

résoudre les problèmes sociaux, de mettre tout simplement à la disposition des travailleurs des grosses voitures, des skidoos, des chalets d'été, des téléviseurs-couleur qu'il devra bien souvent se procurer à crédit. C'est bien que les travailleurs puissent se payer du confort, mais le problème de fond n'est pas réglé. Le travailleur ne peut accepter d'être une marchandise. Il a besoin, dans l'entreprise, d'un plus grand pouvoir, autrement il ne se réalisera jamais pleinement.

Les analystes simplificateurs des conflits de travail ont tendance à ne regarder que le taux du salaire payé, les offres patronales et les demandes syndicales. C'est sûrement rassurant de poser le problème dans un cadre aussi étroit, aussi restreint. Il faut aller au-delà. Il faut voir les causes profondes des conflits et non pas uniquement l'épiphénomène qu'est la grève.

Ainsi, ceux qui soutiennent que notre système économique nous permet de vivre tellement mieux, limitent leur vision aux seuls aspects matériels (ce qui est quand même très relatif, et oublie complètement les laissés pour compte), et refusent de croire que le travailleur a d'autres besoins, qu'il n'accepte pas d'être "entretenu". Qu'il veut être totalement.

Pour ceux qui résistent, la répression

Ce mode de production lié à la consommation est vital pour la poursuite des objectifs de l'entreprise capitaliste, soit l'accumulation de profits toujours plus importants.

C'est pourquoi tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, s'élèvent contre cette société d'exploitation et d'aliénation, tous ceux qui essaient de comprendre les engrenages complexes dans lesquels les fibres humaines sont broyées et qui, l'ayant compris, tentent de l'expliquer aux autres, ceux-là sont victimes d'une répression fort agissante mise en place surtout par le gouvernement, dont on connaît les liens avec le grand capital et les pouvoirs qui sont à sa remorque, soit les tribunaux et la police.

Parler de la répression, au Québec, c'est souvent, et c'est ainsi que le système veut que nous apparaissions, se donner des airs de plaignards impénitents.

Car même s'il possède de multiples façons de les récupérer, le système capitaliste s'inquiète, et ses chantres avec lui, de voir qu'un trop grand nombre n'accepte pas le moule prescrit, que des dirigeants syndicaux, par exemple, osent dire les choses telles qu'elles sont,

que des militants tentent, par tous les moyens, d'éveiller la conscience de leurs camarades de travail.

Je crois bien que les politiciens et les capitalistes seraient encore prêts à accepter un conflit classique où les travailleurs lutteraient pour une majoration de salaire ou une meilleure clause d'ancienneté. Il est possible que ce genre de conflit n'entraîne pas trop de répression si les augmentations demandées restent dans le cadre des lois du marché ou si encore l'on "n'exagère pas" en voulant donner trop de pouvoir au syndicat. Normalement, dans une société conflictuelle comme la nôtre, ce genre de conflit est admissible. Le plus fort finira par gagner, ou un compromis sera trouvé.

Mais il n'y a plus de conflits classiques. Le pouvoir craint à ce point la montée militante des travailleurs que tout est mis en oeuvre pour tenter de les écraser, comme je l'ai mentionné dans l'introduction.

Pour le peuple

Le syndicalisme n'a pas à accepter le moule dans lequel on veut l'encarcaner, l'emprisonner. Le syndicalisme a le strict devoir de déborder le cadre traditionnel de la convention collective et de se servir de celle-ci comme instrument d'amélioration du sort de la population. C'est ce que le front commun a mis en exergue. Les demandes salariales et normatives visaient à une amélioration du sort de l'enfant à l'école, du malade à l'hôpital et des autres travailleurs.

Dans certains milieux, on a contesté le droit des syndicats et des travailleurs de se préoccuper de ce genre de problèmes et de lutter pour faire appliquer des solutions valables pour toute la population. Si les syndicats cessaient de s'occuper de ce genre de question, c'est tout le peuple qui en souffrirait puisque les dirigeants politiques actuels nous ont largement démontré qu'ils étaient plus intéressés au béton qu'à un bon enseignement, plus intéressés à des coupures de budget qu'aux soins appropriés des malades.

Les salaires

Cette crise sociale se traduit bien évidemment par les minables salaires que l'on propose aux travailleurs. Nous serions dans la confusion des genres lorsque nous demandons un salaire décent

pour vivre selon nos besoins. Nous mêlerions politique de salaire et politique de revenus.[5]

Mais comment peut-on soutenir que le fruit de son travail ne devrait pas permettre à un travailleur de vivre décemment avec sa famille? (Il est bien entendu qu'il s'agit ici d'une famille moyenne.) Nos adversaires soutiennent que c'est l'aide sociale qui devrait combler le manque à gagner, dans ces cas-là. Mais pourquoi un travailleur devrait-il dépendre du gouvernement pour compléter son salaire?

Pour les capitalistes, c'est facile de soutenir cette thèse. Ils réalisent de cette façon plus de profits, et encore, ce ne sont pas leurs taxes qui servent à payer l'aide sociale puisque par exemple, dans le dernier budget du Québec, la part des taxes payées par les entreprises n'est que de $524 millions, soit 16 pour cent seulement du budget total.

Ce n'est pas tellement par principe, on le voit, que les capitalistes défendent cette thèse, mais bien plutôt par intérêt. Le peuple est toujours perdant.

Le peuple n'est pas dupe

En marge de cette fresque peu reluisante, le gaspillage de nos ressources est ressenti par tous les travailleurs. La révolte gronde quand on constate que l'aventure des Jeux olympiques nous entraîne dans des dépenses somptuaires d'au-delà d'un milliard et demi de dollars, avec un déficit d'au moins un milliard. Cet argent aurait pu construire 120,000 logements à loyer modique, ou encore, la population de Montréal aurait pu emprunter le métro gratuitement pendant 10 ans.[6]

Dans cette valse des milliards, des milliers d'individus ne comprennent plus comment on peut dépenser avec autant de désinvolture autant d'argent pour des Jeux qui ne dureront que 15 jours, pendant que leur problème à eux, c'est de trouver à tous les 15 jours les quelques dollars nécessaires à l'achat de nourriture ou au paiement du loyer.

---

5. Aubry, François, *Comment reproduire la pauvreté*, Service de Recherches CSN, mars 1976.

6. Auf Der Maur, Nick: *Le Dossier Olympique.*

Mais la population n'est pas dupe de tous les artifices qu'on tente de lui imposer et elle n'accepte pas comme vérité immuable toutes les propagandes qu'on lui sert.

CRISE POLITIQUE

Au Québec plus encore qu'ailleurs, la vie politique se déroule dans une espèce de désert étouffant, où la plupart des rouages d'une société dite démocratique ne fonctionnent plus: le sable les envahit.

Malgré les apparences trompeuses des résultats électoraux, ce gouvernement ne gouverne plus avec le consentement populaire. Le consensus essentiel au fonctionnement minimal des institutions tombe en lambeaux, mois après mois, s'émiette au fur et à mesure que le pouvoir s'enfonce dans la médiocrité.

Les sondages successifs depuis 1973 montrent qu'à chaque année, la satisfaction des Québécois à l'endroit du gouvernement va décroissant; ce degré de satisfaction baisse en effet régulièrement, passant de 56 pour cent en 73, à 40 pour cent en 74, à 30 pour cent en 75 et à 28 pour cent en 76.

Pendant ce temps, le degré d'insatisfaction augmente dans la même proportion, passant de 37 pour cent en 73, à 54 pour cent en 74, à 64 pour cent en 75 et à 75 pour cent en mai dernier.

Toujours davantage déconnecté des réalités vécues par le monde, ce gouvernement doit emprunter de plus en plus souvent des armes utilisées d'ordinaire dans des sociétés marquées par le pouvoir absolu et la dictature: promulgation de décrets qui régissent les conditions de vie et de travail de centaines de milliers de travailleurs, recours généralisé aux procédures d'exception et aux lois spéciales expéditives, utilisation politique des pouvoirs judiciaires et policiers.

Depuis un bon moment déjà, l'Assemblée nationale a cessé d'être le haut-lieu de discussions et de décisions des représentants de la nation.

Elle est aujourd'hui ni plus ni moins que le repaire d'une clique qui croit que le Québec lui appartient, qui pense diriger alors qu'elle ne fait plus qu'imposer par la force, qui s'appuie sur une majorité parlementaire factice caractérisée par une incroyable insignifiance, par une absence presque totale de morale publique, par un conservatisme et une sclérose sans doute uniques dans notre histoire.

Cette Assemblée nationale n'est plus aujourd'hui que la scène de débats et de décisions vides de tout le sens qui leur seraient accordé

par la population si les dernières années de scandales, d'inaction, de décadence et d'aplatventrisme ne l'avait pas désabusée.

Ils osent crier au scandale

Et c'est ce pouvoir, ce sont ses acolytes, qui se scandalisent devant ce qu'ils appellent la "désobéissance civile" de centaines de milliers de travailleurs qui refusent de leur reconnaître plus longtemps une quelconque autorité morale.

Il faut être bien aveugles pour ne pas comprendre que l'autorité morale ne s'achète pas à coups de subventions, qu'elle ne se manipule pas comme une image télévisée, ni qu'elle se trafique comme les contributions aux caisses électorales.

Non, syndiqués! L'autorité morale qui confère à un gouvernement, non pas sa légitimité juridique mais sa légitimité de fait, se gagne chaque jour, augmente ou rétrécit suivant que ses décisions attirent l'adhésion ou le rejet des citoyens, leur respect ou leur mépris.

Ce gouvernement n'attire plus que le mépris de la majorité, et il s'offusque encore que des milliers de personnes, qui n'ont pas nécessairement la vocation de hors-la-loi, osent ne pas respecter une loi issue d'un gouvernement qui n'est pas respectable!

"Les révolutions, a déjà dit Saint-Just, sont moins un accident des armes qu'un accident des lois."

Le capitalisme en cause

On le voit tous les jours: le capitalisme ne recule devant rien quand il s'agit pour lui de s'assurer un marché, d'obtenir un contrat qui fera circuler les capitaux, d'opérer des ventes qui auront pour effet d'augmenter les taux de profit et la possibilité d'accumuler du capital.

J'ai dit qu'il y a une crise politique. Est-elle plus grave que dans le passé? Non! Elle est plus transparente.

La liaison du politique et du capital est de tout temps. Les conflits chez nous n'ont servi qu'à la mettre davantage en lumière.

L'impression générale est que les politiciens en place n'ont qu'une seule vue, être réélus le lendemain à n'importe quel prix, n'importe quelle concession, n'importe quelle trahison. Et cela donne des politiques à très courte vue, cela conduit au matraquage systématique

des organisations de travailleurs pour sauver les caisses électorales qui sont remplies par les capitalistes, les banquiers, les trustards, les grands entrepreneurs en construction, les dirigeants des grosses compagnies.

C'est partout la même chose

Ce n'est pas nouveau pour les travailleurs d'être conscients de tous ces tripotages. Mais la scène est encore plus laide que jamais. Le phénomène n'est d'ailleurs pas local, il se déroule partout, au plan national comme au plan international.

Aux quatre coins du monde, les hommes, les consciences et les gouvernements se vendent et s'achètent allègrement. Le système de corruption s'installe, s'incruste et finit par apparaître comme allant de soi.

Je ne m'étendrai guère sur la série de scandales qui frappent maintenant l'opinion publique internationale presque à tous les jours.

Que n'a-t-on utilisé pour obtenir la chute du régime Allende au Chili? Combien d'achats de conscience? Au Japon, en Italie, des personnalités politiques parmi les plus influentes ont avoué s'être laissé acheter.

Ces personnes projetaient sans doute la même image que les Spiro Agnew et Richard Nixon, chevaliers de l'ordre, de l'honnêteté et du respect des lois.

Même chez nous, une compagnie bien connue pour son antisyndicalisme, la société United Aircraft, avouait au printemps avoir versé des pots-de-vin à des gouvernements d'Amérique latine. Sans oublier qu'elle est largement abreuvée, depuis plusieurs années, de subventions des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Les juges, les avocats, les entrepreneurs, etc.

Chez nous, ça se passerait différemment?

Allons-y voir. Les caisses électorales sont là, il y a les dîners-bénéfices, les banques avouent maintenant avoir participé (démocratiquement, cela va de soi) à la vie politique canadienne en fournissant de l'argent aux caisses électorales libérale et conservatrice. Peu surprenant que l'on révèle l'existence de listes d'avocats et de notaires favorisés par le régime parce qu'ils sont en faveur de ce régime. Peu surprenant de redire que les architectes et

les ingénieurs obtiennent des contrats en autant qu'ils soient du bon côté. Peu surprenant de savoir que des firmes comptables fonctionnent sous deux raisons sociales, l'une bleue, l'autre rouge, pour ne jamais être taries lors d'un changement de gouvernement. Peu surprenant de constater que les juges sont habituellement nommés pour les services rendus au parti. Cela leur permet de remercier le régime en rendant des jugements qui favorisent le régime contre le peuple.

En même temps que les gouvernements, la police et les tribunaux se sont mis au service de la bourgeoisie capitaliste. Pour maintenir le désordre établi, les budgets de la police sont passés de $92 millions à $245 millions durant les huit dernières années, au Québec. Ce n'est pas à vous, par ailleurs, que j'apprendrai comment cela se passe, sur les lignes de piquetage comme devant les juges.

Je ne vous donnerai qu'un exemple. Dans la cause Canadian British Aluminium vs le Syndicat des travailleurs de l'aluminium (CSN) et une vingtaine d'individus, la Cour d'Appel a condamné à $57,000 de dommage les appelants en édictant — pour la première fois, — que l'appel était dilatoire et qu'il fallait en conséquence payer des frais. Or, la Cour d'Appel a mis dix mois pour examiner ce dossier, dix mois pour se rendre compte que l'appel était, à ses yeux, farfelu. La Cour suprême a refusé de nous entendre.

Nous commençons à avoir l'expérience des tribunaux, depuis le temps qu'on nous y traîne. Leur justice, en effet, a deux poids et deux mesures. Les exemples prouvant que les travailleurs, leurs représentants et leurs organisations n'y sont pas traités comme les autres sont nombreux.

J'estime qu'une vaste étude devrait être entreprise sur chacun des juges oeuvrant au Québec, donnant leur origine sociale et politique et analysant les jugements qui intéressent le monde du travail. Cette recherche, que j'aurais aimé voir réalisée avant le congrès, pourrait en aider certains, encore sceptiques, à prendre conscience d'une assez curieuse réalité.

La non neutralité de l'État

Ce mythe de l'impartialité de l'État et de ses appareils a la vie dure, y compris dans nos rangs. Combien de fois n'entendons-nous pas des travailleurs se plaindre du fait que le gouvernement ne leur rende pas justice, qu'il se range du côté des compagnies, qu'il ne se conduit pas

correctement avec eux, alors qu'il est normal qu'un État bourgeois se conduise de cette façon?

Le gouvernement est dépendant du milieu d'affaires; celui-ci lui a fortement recommandé de couper le taux d'accroissement des budgets sociaux. Le gouvernement québécois, comme il se doit, a obéi. Le taux d'accroissement du budget de la santé était de 25% en '74, 18% en '75, 5% en '76. Mais les budgets affectés au soutien des capitalistes gonflent: commerce, hausse de 26.1%; industries secondaires, augmentation de 52.8%; Société de développement de l'industrie (l'espèce de panier des subventions), bond de 59.1% par rapport à l'an dernier.

Je pense que nous devrions convenir de démasquer le gouvernement toutes les fois que nous le pourrons, lorsqu'il se pare de la robe de la neutralité. La conscience politique de nos membres y gagnerait sûrement.

Une perspective d'avenir

Au moment où pourrait se généraliser par suite d'un dégoût par ailleurs compréhensible, une espèce de retour à un sauvetage individuel, nous avons la responsabilité, le devoir, d'amener le plus grand nombre à croire et à travailler à l'avènement d'un système économique et social où c'est collectivement que les affaires seraient prises en mains, que les orientations seraient décidées et que les ressources seraient utilisées.

LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LES TRAVAILLEURS

Le tableau de cette société est sombre et cela pourrait nous porter au découragement, à l'inertie, à l'inaction. Ce n'est pas mon genre, et ce ne serait surtout pas justifié. Nous avons assez démontré ces dernières années ce dont nous étions capables pour ne pas nous arrêter en chemin.

Le mouvement syndical peut et doit continuer à lutter. D'autres coups nous seront portés; il y aura encore des difficultés; la répression risque de s'exercer davantage. Il faut se faire à l'idée et s'organiser en conséquence.

Cela a des effets

Dans cette société qui subit des transformations en profondeur, alors que des valeurs longtemps tenues pour essentielles sont en voie de disparition pendant qu'apparaissent de nouvelles formes d'affirmation, de nouveaux concepts idéologiques, la crise généralisée au plan économique, social et politique ne peut qu'avoir des effets directs sur le mouvement syndical, sur notre mouvement en particulier.

De nombreux aspects de nos vies sont réglés en dehors de notre volonté et nous devons marcher dans des chemins tracés par un appareil aux ressources immenses, qui met en oeuvre un arsenal extrêmement puissant en vue de conditionner autant les individus que les collectivités à fonctionner selon son intérêt.

Les problèmes sociaux directement liés au mode de production capitaliste augmentent de jour en jour, malgré ce que tente de nous faire croire le système, en construisant un peu partout des décors de carton-pâte: les problèmes demeurent. Ceux qui pourraient en témoigner mais dont on étouffe d'ordinaire la voix: chômeurs, mal logés, vieillards, assistés sociaux, jeunes, malades, savent bien que la vraie vie n'est pas celle qu'on leur montre à la télévision.

Toutes ces personnes ne sont pas dupes, même si souvent on n'entend pas leur désespoir. Elles ne comprennent pas le gaspillage qui s'accélère pendant qu'elles sont privées de l'essentiel bien souvent.

La direction politique, de son côté, corrompue et confisquée au profit du système économique en place, s'accomode fort bien du rôle de gérant qui lui est confié. Agissant comme régulateur, l'État planifie la misère, juste assez pour fournir à la grande entreprise la "stabilité" nécessaire à son expansion.

La CSN

Notre mouvement se trouve régulièrement parmi les premiers à lancer des débats lourds de signification dans notre société; il force la discussion et la mise en place d'idées, de mécanismes et de luttes pouvant amener une transformation sociale radicale.

Parce que nous sommes souvent, dès le départ, les promoteurs de ces valeurs de changement, parce que notre mouvement a toujours joué historiquement un rôle de premier plan dans le milieu, parce que nos débats les plus marquants se tiennent sur la place publique, parce que ces débats sont souvent repris sur le plan national, il est sûr que ceux qui ont intérêt à ce que les choses demeurent ce qu'elles sont, c'est-à-dire profondément injustes en raison des inégalités, il est sûr que ceux qui sont réfractaires au changement parce que le système actuel les sert fort bien, il est sûr que, pour ceux-ci, nous continuerons d'être les premières cibles, les adversaires privilégiés de ces personnes et de ces appareils, qu'ils soient économiques ou politiques.

C'est pourquoi nous devons être continuellement aux aguets dans le but de procéder aux corrections de tir qui s'imposent, de nous adapter constamment aux réalités, d'analyser positivement ce qui nous paraît plus faible dans notre pratique.

Maintenir nos gains

Ainsi, il me semble que ces dernières années, nous aurions dû porter plus d'attention à maintenir les gains déjà réalisés; ne pas seulement remporter des victoires qui sont réelles, mais aussi les préserver.

À titre d'exemple: tout notre mouvement a mis un effort gigantesque pour améliorer radicalement le sort des employés du gouvernement provincial. Nous l'avons bien réussi.

Peut-on maintenant se demander pourquoi ceux-ci ont été un obstacle majeur pour obtenir de nouveaux gains dans le secteur public et parapublic? Qu'est-ce qui a manqué? Pourquoi en est-on là? C'est à ce moment qu'il faut, à mon avis, ouvrir une large parenthèse

pour discuter de la formation des syndicats indépendants ou de boutique qui, finalement, sont des boulets pour toute la classe ouvrière organisée.

Les syndicats indépendants

Depuis quelques années, plusieurs groupes, affiliés auparavant à la CSN, qu'ils soient du privé ou du public, se sont retirés de l'organisation pour former des syndicats indépendants ou de boutique.

Les employeurs favorisent ce type de syndicalisme et lui accordent une attention particulière surtout s'il est en compétition avec des syndicats affiliés et militants. Il sert de contrepoids.

Les membres de ces syndicats, vivant isolément, n'en retirent rien de particulier. Assez souvent, leurs conditions de travail sont inférieures à celles qui sont négociées par de véritables syndicats et surtout, règle générale, vu l'intimité des relations entre le patron et la direction syndicale, ils ne sont à peu près pas protégés contre l'arbitraire et les abus de la partie patronale.

Ces syndicats sont exploités par les employeurs pour établir des règlements inférieurs aux demandes des syndicats affiliés. Ne participant à aucune activité syndicale, n'apportant aucun appui à la classe ouvrière et ne donnant qu'un minimum de services, ces groupes se maintiennent souvent, ou se forment, en faisant valoir le coût moins élevé des cotisations.

En deux mots, ce sont des organismes parasitaires. Les comptoirs d'aubaine du monde des relations de travail.

La vraie question que nous devons nous poser est la suivante: Comment se fait-il que des groupes de travailleurs acceptent de se faire représenter par des associations de ce genre?

Il y a la question de la cotisation et il y a aussi, sans doute, un phénomène de piraterie syndicale, c'est-à-dire le fait qu'un ou deux personnages se saisissent d'un groupe pour se bâtir un certain pouvoir personnel auprès des employés et de l'employeur.

Mais ce ne sont là, en vérité, que des problèmes de surface. Il s'agit plutôt de l'aboutissement d'une occasion qui fait le larron.

Une période de pourrissement

Des phénomènes de ce genre ne peuvent se produire qu'à la fin d'une période de pourrissement dans les relations entre le syndicat et les corps affiliés. Cela se vérifie surtout pour les gros et moyens syndicats.

Les syndicats et les fédérations qui se sont désaffiliés en 72 n'admettaient pas que leurs affaires soient examinées dans les instances du mouvement. Ils n'admettaient pas que la CSN ou ses permanent se mêlent de trop près de leurs affaires.

Les fédérations qui se sont retirées de la CSN en '72 étaient des organisations très fermées et tenaient la CSN à l'écart de leurs activités, sauf lorsqu'elles avaient un besoin pressant d'argent.

On peut également faire la même observation en ce qui concerne les grands syndicats tels ceux des fonctionnaires provinciaux, des chauffeurs d'autobus de Montréal et ceux de l'Alcan au Saguenay.

Parmi les fédérations qui se sont désaffiliées ou qui ont tenté de le faire, seule celle du bâtiment avait eu des rapports multiples et profonds avec la CSN dans les trois années précédentes, '69, '70, '71. Et ce fut pour cette raison, je pense, que la directive de la désaffiliation donnée par les officiers de la fédération ne fut pas suivie par la très grande majorité des membres. C'est un fait. Et aujourd'hui, les dissidents ne comptent à peu près pas de membres dans la construction alors que notre fédération compte plus de membres qu'elle n'en comptait avant la scission. Et l'on connaît toutes les autres difficultés qui ont été nôtres dans ce secteur.

Les groupes désaffiliés avaient une attitude négative envers la diffusion de l'information par la CSN. Ils la bloquaient, mais lorsqu'ils étaient eux-mêmes aux prises avec des problèmes majeurs, ils s'empressaient de demander l'aide de nos services généraux.

Les dirigeants de ces groupes avaient aussi une attitude opposée aux principales décisions prises par le congrès en 1968, particulièrement sur la réforme des structures.

De nouvelles formes de lutte

Au cours de ce congrès, nous avions fait une marche du lieu du congrès jusqu'à la prison de Québec pour accompagner 13 confrères enseignants condamnés pour outrage au tribunal, première

manifestation du régime de prison et d'amendes que se proposait d'implanter le gouvernement.

Nous étions, sans vraiment le savoir, au tout début des grandes confrontations que nous préparaient les politiciens pour combattre la syndicalisation des secteurs public et parapublic par la CSN et la force grandissante de la CSN dans la construction, deux secteurs où la politique joue un rôle prépondérant.

Ces nouvelles luttes, luttes de notre temps, luttes inquiétantes, cadraient assez mal avec la tranquillité relative des groupes qui avaient livré leurs grandes batailles dans les années '40 et '50 (textile, vêtement, mines, aluminium, etc.).

Ceux qui ont participé aux réunions du conseil confédéral dans les années '69 et '72, se rappelleront sans doute les prises de bec auxquelles ont donné lieu les divergences de vues entre les nouveaux secteurs et les autres.

Derrière tous ces débats se cachaient plus ou moins des questions relatives à la répartition des fonds de la centrale entre les divers secteurs et les diverses activités du mouvement.

Au début, plusieurs croyaient que la montée spectaculaire des effectifs dans le secteur public donnerait à la centrale une sécurité financière, une stabilité qu'elle n'avait jamais connues. L'avenir devait être fort différent car, au contraire, le mouvement eut à livrer les combats les plus coûteux et les plus difficiles de son histoire, impliquant des dizaines de milliers de membres. Cette situation inattendue suscitait un sentiment d'insécurité autour de la centrale à qui l'on reprochait la manie de vouloir se battre contre tout le monde, même le gouvernement.

À cela s'ajoute la politisation des débats au conseil confédéral, l'analyse plus poussée des rapports entre le gouvernement du Québec et les entreprises, l'impuissance dans laquelle nous étions placés face aux fermetures d'usine dans le secteur privé.

Ajoutez encore l'ébullition politique: la réaction au bill 63, l'ancêtre du bill 22, la crise d'octobre 70, l'accentuation de la répression judiciaire et policière, l'unité grandissante de la pensée et de l'action des centrales syndicales pour combattre la répression.

Ajoutez encore une campagne d'opinion dans les media destinée à nous dépeindre comme une troupe d'échevelés, prêts à déclencher une révolution sanglante pour renverser le gouvernement par la force.

Un syndicalisme "neutre"

En additionnant ensemble tous ces facteurs, on peut comprendre que, pour certains dirigeants, une politique de "neutralité" soit apparue comme une solution rentable.

La crise a éclaté au moment où les trois centrales étaient au plus fort de la lutte pour obtenir le $100 par semaine. C'était, pour certains dirigeants de notre centrale et pour les politiciens, l'apocalypse.

Pour ces dirigeants, le temps était venu de créer une centrale "neutre", composée de syndicats neutres, sans "idéologie".

L'opération que devait effectuer la CSD avec le support politique du gouvernement libéral a été ratée en bonne partie parce que trop de travailleurs se sont rendu compte que la scission était une manoeuvre organisée par l'un des deux combattants dans l'affrontement de '72. Le régime avait trop manifesté son appui et les éditorialistes trop d'enthousiasme.

Je ne crois pas que ce genre de syndicalisme "neutre" puisse durer bien longtemps, particulièrement pour le motif suivant: tout groupe de travailleurs tend à protéger ses intérêts dans son milieu de travail. Il le fait par le truchement de la convention collective et de son application. Or, négocier une vraie convention collective, et par la suite la faire respecter, suppose un rapport de force entre le groupe et l'employeur. Ce rapport n'existe pas en faveur du groupe qui est isolé dans un syndicat de boutique ou dans une faible organisation. Les faits sont là pour le démontrer. Le syndicalisme de boutique joue à l'encontre des intérêts du groupe dans les faits. C'est une règle générale qui trouve son application ici comme ailleurs. Ne pouvant s'appuyer sur le mouvement syndical organisé, le groupe isolé doit quand même s'appuyer sur une force, qui ne peut être autre, à ce moment-là, que l'employeur. Le cas du Syndicat des fonctionnaires provinciaux dans les présentes négociations peut être cité comme une preuve de ce fait.

J'ai tenu à présenter cette analyse de la situation parce que ce phénomène est important et qu'il faut y voir de très près. Cela m'amène à suggérer que nous ne nous contentions pas, dans notre politique syndicale, de faire des choses à courte vue. Nous devons voir plus loin et nous ajuster en conséquence.

La possibilité d'intervenir

Il me semble que le mouvement devrait avoir le pouvoir politique d'intervenir, avec efficacité, lorsqu'il apparaît que, dans un secteur ou une région, les responsables locaux tentent de couper tous les liens avec la centrale ou encore que la vie syndicale y est grandement détériorée. Il ne s'agit pas de brimer l'autonomie des groupes mais bien de respecter l'intégrité du mouvement. Actuellement, nous ne disposons d'aucun mécanisme sérieux pouvant nous protéger contre des désaffiliations hâtives, décidées par en haut par un petit groupe de dirigeants.

Périodiquement, des dirigeants et certains employés du mouvement assignés en conséquence, devraient revoir la situation de groupes ou de secteurs où il apparaît que les relations avec la centrale se détériorent. Il n'y a rien non plus qui devrait empêcher une participation active de la centrale dans certains conflits qui se prolongent ou encore dans les conflits majeurs. De même, à cause de circonstances particulières, il me semble que certains syndicats à caractère provincial devraient recevoir du mouvement une aide spéciale.

Pour atteindre nos objectifs, le mouvement doit être bien coordonné à l'intérieur. Il faut se poser le problème du cloisonnement de certains services généraux, ce qui peut se traduire par l'éparpillement de nos forces. Il faut constamment s'assurer que tous tirent dans le même sens et que les décisions des instances du mouvement sont appliquées par tous.

Ce que j'ai mentionné sur le syndicalisme de boutique ne règle sûrement pas le problème de certains gros syndicats qui, du fait de leur importance numérique, croient toujours être plus forts isolés. Nous devons trouver les moyens pour faire prendre conscience à ces membres qu'ils sont sur un pied d'égalité et qu'un membre d'un syndicat plus important numériquement ne cotise pas plus à la centrale que le membre d'un plus petit syndicat.

Le rôle du syndicalisme

Je voudrais aborder un autre point, qui a son importance parce que nos adversaires le soulèvent souvent et que des travailleurs pourraient s'y laisser prendre.

Je veux parler du rôle du syndicalisme, de sa vraie vocation.

L'un des drames les plus poignants de notre société actuelle, c'est celui de l'individu qui sent qu'il n'a plus de prise sur le réel, que sa vie

et son avenir lui échappent, que d'autres, loin, dans des bureaux à quelque part, décident pour lui, à sa place, de ce qui est bon ou mauvais.

On peut dire qu'actuellement, le syndicalisme effectue un retour aux sources, en quelque sorte, si on regarde les luttes aux significations profondes qui se livrent à la grandeur du territoire.

Les "partenaires sociaux"

Mais quand on présente le syndicalisme comme un des "partenaires sociaux" avec lesquels il faut compter pour l'établissement d'une paix qui fasse l'affaire des monopoles, on doit craindre qu'il subisse le même sort que ceux qui profitent de ce système oppressif, gouvernements et patronat: qu'on s'en méfie, qu'on s'en désintéresse.

Remarquez qu'il est dans l'intérêt du patronat et des gouvernements que le syndicalisme ait l'air d'être associé à leurs entreprises. Cela peut, pendant un certain temps, leur assurer une certaine paix.

Pour bien me faire comprendre, permettez-moi de citer un discours du ministre fédéral du Travail John Munro prononcé à Frédéricton, en décembre dernier.

"Je suis convaincu que la meilleure voie à suivre pour nous tirer des pires embarras causés par le système d'opposition demeure la négociation tripartite. Le gouvernement, le patronat et les syndicats participent ensemble à la négociation collective et les trois parties, ensemble, doivent trouver la meilleure façon de faire fonctionner le système."

Il n'est pas question de transformer le système. Il est question de le faire marcher. Si nous nous rendions complices en aidant à faire marcher un système qui ne crée qu'inégalités et et injustices, on comprendrait facilement la réaction tout à fait normale du travailleur se méfiant de ces ententes faites au-dessus de sa tête, de ces "patterns" dans l'établissement desquels il n'aurait pas eu un mot à dire.

NOUS CONTINUERONS

Il y a eu, il y a et il y aura toujours des obstacles à éviter, on n'est pas tenu de toujours répéter les mêmes erreurs. Mais tous ceux qui sont dans l'action savent qu'il est toujours plus facile d'apprécier les erreurs ou les prétendues erreurs après coup. Il n'y a rien de plus facile que d'être un "prophète rétroactif". Mais on ne doit pas perdre trop notre temps sur certains accidents de parcours, même s'il sera toujours nécessaire d'analyser froidement les résultats de nos luttes en vue d'améliorer constamment notre rapport de force.

Ce ne serait pas du triomphalisme de dire que notre pratique syndicale et, finalement, tout notre syndicalisme s'est développé ces dernières années d'une façon plus combative. Il est clair que toutes les analyses que nous avons faites, toutes les luttes que nous avons livrées nous ont fourni un enseignement considérable.

On réalise mieux maintenant que les luttes isolées sont plus dures, plus longues et les résultats plus incertains, ce qui en a amené plusieurs à se regrouper pour négocier. La solidarité se développe davantage mais on a encore du chemin devant nous. Il n'est pas toujours facile d'amener certains groupes, tentés d'accepter le jeu patronal ou gouvernemental de la division, à dépasser ce qu'ils croient être leur intérêt immédiat. Fournir constamment des moyens appropriés aux groupes qui veulent lutter, c'est aussi parfois très onéreux et le prix entraîne certaines hésitations.

Depuis le congrès '74, nous avons fait des pas en avant pour assurer une meilleure solidarité, en vue de créer un plus grand rapport de force. Nous avions à ce congrès adopté une série de mesures qui faisaient que le lieu du travail, l'entreprise, l'usine étaient l'endroit où l'on pouvait, comme travailleur, obtenir plus de pouvoir et ce pouvoir, il est fatalement politique dans la mesure où nous arrachons des morceaux, où nous grugeons les droits de gérance. On s'était fixé des objectifs qui ne pouvaient se réaliser à court terme. Depuis ce temps, de plus en plus de nos syndicats et de nos membres s'en inspirent dans leurs revendications.

Le comité interfédérations

C'est d'ailleurs en bonne partie pour ce motif que fut mis au monde le comité interfédérations qui a, en gros comme mandat, le soin de coordonner les négociations dans tous les secteurs, en voyant à bâtir

le meilleur rapport de force et à créer les liens nécessaires à un meilleur exercice de la solidarité.

Déjà, même après un lent début, le mouvement peut se rendre compte de la nécessité d'un tel organisme. Les fédérations, qui ont, dans nos structures, la responsabilité première des négociations, après les syndicats, c'est entendu, trouvent dans ce comité un forum qui leur permet des ajustements de revendications et l'agencement des luttes, aidant ainsi davantage tous les membres. Ce comité a, à son crédit, l'élaboration de la plate-forme minimale de revendications, la préparation de la lutte aux lois C-73 et 64, une orientation plus articulée dans le cas de fermetures d'usines. Il m'apparaît que le comité interfédérations devrait recevoir du congrès les pouvoirs réels de continuer sa tâche.

N'oublions pas que les revendications que l'on peut faire pour l'obtention d'une convention collective de travail ont une incidence hautement politique. Ceux qui croient que l'action politique se déroule uniquement à l'extérieur des lieux de travail font une grave erreur de perspective.

Abolir le plan boni, obtenir un salaire décent, protéger sa santé, sa sécurité physique, tous ces points et combien d'autres visent à donner aux travailleurs plus de pouvoir dans l'entreprise. Il ne faut pas oublier cet aspect. Il est de plus en plus prévisible que les luttes s'intensifieront dans les entreprises, privées ou publiques, et tout le mouvement, y compris les conseils centraux, doivent participer activement à la lutte de tous les jours qui s'y déroule. D'ailleurs, il est intéressant de constater l'effort plus grand de certains conseils centraux pour aider ceux qui sont en grève ou lock-out.

Cet effort plus considérable devra être mieux planifié. Il ne faut pas se contenter d'un appui moral ou financier. Il faudra voir comment nous pouvons aller plus loin en prenant les moyens appropriés.

L'appui à ceux qui luttent et à ceux qui veulent lutter doit donc continuer d'être total. Parfois, aussi, l'impression persiste que certains de nos membres restent apathiques même s'ils sont aux prises avec des conditions déplorables de travail. Ne serait-il pas possible que, des cas semblables étant perçus, un effort de conscientisation soit entrepris auprès de ces groupes pour les aider à aller plus loin? Le mouvement syndical a le rôle d'un moteur, il ne doit pas adopter la ligne de la passivité. Encore là, nos conseils centraux pourraient être d'une aide précieuse.

Plus important que jamais

Le mouvement syndical cherche constamment à créer une meilleure solidarité. Ce n'est pas nouveau, mais nous sommes rendus à un certain tournant et c'est le temps plus que jamais de créer les conditions les meilleures pour que cette solidarité soit réelle, soit agissante.

On l'a décrit tant et plus, le pouvoir économique et le pouvoir politique, avec leurs dépendances, la magistrature et la police, ne font qu'un et tous les jours, c'est encore plus évident. Tout est mis en jeu pour diviser la classe ouvrière. Les media d'information servent souvent d'instrument privilégié pour faire passer la propagande du pouvoir. Si le pouvoir politico-économique y met tant d'efforts et de hargne, c'est qu'il voit bien qu'il y a danger pour lui et que ce que nous avons réalisé ces dernières années donne des résultats, rend la classe ouvrière plus combative, développe le militantisme.

Le moment où toute la classe ouvrière organisée du Québec comprendra activement que les luttes de fond d'un secteur donné représentent la lutte de tous, il n'y aura rien pour arrêter la montée des travailleurs et ceux-ci obtiendront alors un pouvoir véritable. Dans une usine, le membre comprend facilement que si l'employeur touche à un camarade, tous les autres sont en danger. Il faudra aussi se pénétrer du fait que lorsque l'on touche à un autre secteur, c'est l'ensemble qui est atteint. Le gouvernement et les employeurs seront alors beaucoup plus attentifs.

Entre les centrales

Dans le développement de cette plus grande unité, plus grande solidarité, il faut mentionner l'unité entre les centrales syndicales. Je n'ai pas l'intention de reprendre tous les aspects de cette brûlante question mais au moins de dire que l'intérêt exclusif d'un groupe, d'une centrale, ne vaut pas mieux que les intérêts personnels d'un travailleur dans une entreprise. Aussi, est-il nécessaire de nous élever au-delà de certaines contraintes, de certains accrochages passagers, pour collaborer avec les autres en vue de réaliser les objectifs communs.

Des fronts communs, mais avec un contenu

Il est maintenant d'usage, et c'est davantage accepté chez nos membres, de former des fronts communs. Il est cependant malheureux que dans un secteur vital de notre économie, cela soit

encore impossible. Nous n'en sommes pas les premiers responsables. L'industrie du bâtiment a depuis longtemps représenté une pierre d'achoppement dans les relations intercentrales. À court terme, j'ai l'impression qu'il sera très difficile de nous entendre avec la structure syndicale de la FTQ-construction. La loi leur donne le pouvoir entier de négocier seuls avec les contracteurs, les 42,000 membres de la CSN (soit 25% de tous les travailleurs) sont mis de côté allègrement. C'est intolérable et d'une façon ou d'une autre, il faudra que cette situation cesse. C'est mauvais même pour ceux de la FTQ.

L'unité d'action

Si l'on excepte donc ce domaine d'activités, les relations intercentrales ont pris une autre tournure, particulièrement depuis le front commun de '72. Il est évident qu'encore maintenant, plusieurs de nos militants nous font grief de participer avec la FTQ au front commun du secteur public, où nous sommes en plus grande force, en plus grand nombre; ils se rappellent que la FTQ n'accepte pas d'en faire autant dans le bâtiment. Je comprends leur position, mais je leur répète que notre centrale doit avant tout viser les intérêts supérieurs de la classe ouvrière. Ce n'est pas parce que nous sommes divisés dans un secteur, même si cette division n'est pas notre fait, que nous devons fatalement l'être dans tous les secteurs. Les membres sont mieux protégés, et partant toute la classe ouvrière, si l'on évite de se présenter en ordre dispersé devant un même employeur.

Plusieurs autres domaines ont permis ces dernières années des échanges fructueux entre les centrales. Il est arrivé assez souvent que des prises de position conjointes ont été réalisées. De plus, dans les régions, une collaboration qui n'a sans doute pas partout la même intensité en raison des rivalités locales, s'est instaurée entre les représentants CEQ et FTQ et ceux de nos conseils centraux. Cet effort d'unité dans l'action est loin d'être négligeable et devrait s'accentuer.

L'unité organique

L'unité d'action présuppose une entente entre tous les participants sur le fond d'une question. Autrement, il n'y aurait pas de front commun, pas d'action commune. S'il est possible d'envisager une autre forme d'unité, même une unité organique, il sera aussi nécessaire de savoir ce que nous faisons, c'est-à-dire de développer un fondement précis à cette unité.

Il est facile de constater qu'en théorie, nous sommes tous pour l'unité, mais une unité qui ne serait pas fondée sur un contenu articulé ne déboucherait nulle part et ne servirait pas la classe ouvrière. Voilà pourquoi ces matières sont tellement délicates. Etre très nombreux ensemble, sans objectifs, sans principes, sans idéologie, ne représente pas une grande force. Il faut savoir s'entendre sur ce que l'on veut faire, si l'on veut renforcer le mouvement ouvrier.

L'exemple de ce qui s'est passé aux États-Unis lorsque les deux centrales américaines AFL et CIO se sont fusionnées m'apparaît révélateur des risques inhérents à une fusion organique qui se ferait sans que le contenu ne soit précisé. Quand la fusion s'est réalisée, ce fut à la grande joie des travailleurs. Mais on peut constater aujourd'hui que cette fusion a finalement abouti à un syndicalisme parmi les plus conservateurs du monde occidental. Le syndicalisme américain, aujourd'hui, ne travaille pas dans la perspective d'un changement fondamental du système économique.

Ce problème d'unité cependant doit se poser davantage présentement; il faut l'aborder de front et voir si ensemble, ceux qui ont les mêmes préoccupations, à peu près la même philosophie, ne pourraient pas dans un proche délai entreprendre des discussions au moins d'exploration. Suite à une décision prise par le Conseil national de la CEQ, portant sur ce sujet, nous avons immédiatement formé un comité chargé de rencontrer la CEQ à cette fin. Le comité ne peut présenter aucun rapport parce que les circonstances n'ont pas permis qu'il y ait rencontre. Il n'y a là aucune mauvaise volonté. On sait tous que la priorité devait être donnée aux négociations du secteur public. Ce n'est que partie remise.

Il sera sans doute plus compliqué d'aborder cette question avec la FTQ. Ses structures, ses liens avec le CTC et les liens de beaucoup de syndicats avec les Américains ne donnent pas de conditions objectives propres à une entente sur le contenu de l'unité et sur des structures appropriées. Si, comme je le pense, il est à peu près impossible de nous entendre avec la FTQ — du moins à moyen terme, sur une éventuelle fusion organique — nous devrions continuer à rechercher encore une plus grande unité d'action et cela, dans tous les secteurs sans exception, y compris dans la construction. À cette fin, je rappelle à nos camarades de la FTQ que nous représentons 25 pour cent de la force ouvrière du secteur construction. Le congrès devrait se prononcer là-dessus.

L'idéologie et l'action

D'année en année, le mouvement syndical du Québec et particulièrement la CSN a défini son orientation. Nous n'avons jamais considéré que ce que nous disions devenait immuable et que nous disions tout. À plusieurs reprises, nous avons affirmé que le mouvement ne pouvait accepter un moule idéologique venant de l'extérieur, nous habillant dans une camisole serrée. Nous nous sommes définis dans l'action, il n'y a aucune idéologie qui peut tenir si elle n'est pas reliée à l'action.

L'idéologie, en effet, se présente généralement dans l'esprit comme un tout, une sorte de tableau général, mais dans lequel il n'y a pas suffisamment de perspectives concrètes, ce qui crée l'illusion qu'on pourrait et qu'on devrait la réaliser mécaniquement, telle quelle et d'un bloc, comme on le ferait pour un modèle matériel dans l'industrie. Or, ce n'est jamais comme ça que les choses se passent. Il y a des étapes, des détours, des reculs, des gains, des compromis, des applications partielles, des nécessités tactiques, des urgences de l'heure, des occasions historique capitales, et c'est avec tout cela qu'il nous faut compter.

L'idéologie a toujours un côté d'idéal et ne peut donc être considérée comme un programme d'action. En tant qu'idéal, l'idéologie ne peut passer dans la réalité qu'à travers toutes sortes de circonstances parmi lesquelles il s'agit de naviguer le mieux possible pour la réalisation des objectifs qu'on poursuit. Mais je ne crois pas que nous devions laisser échapper des occasions sous le prétexte que les événements qui se présentent ne satisfont pas complètement toutes les exigences posées par l'idéologie.

Aller chercher du nouveau monde

Dans la perspective d'un mouvement syndical toujours plus fort, occupant une place toujours plus grande, je voudrais vous dire un mot sur un point auquel j'ai toujours accordé beaucoup d'importance. Je veux parler de l'organisation de nouveaux membres.

J'estime que nous ne devons pas condamner notre mouvement à stagner, à végéter. Il m'apparaît donc essentiel que nous allions chercher du nouveau monde, que nous mettions tous les efforts nécessaires, humains et financiers, pour faire reculer le plus loin possible la barrière des travailleurs qui ne sont pas protégés par une organisation syndicale. Une décision dans ce sens aurait deux conséquences. Notre mouvement accroîtrait sa force de frappe. Ensuite, et cela m'importe encore plus, la classe ouvrière québécoise

compterait un plus grand nombre de travailleurs soustraits, jusqu'à un certain point à tout le moins, à l'arbitraire patronal. Quand je parle d'organiser des travailleurs en syndicats, cela ne signifie pas seulement vendre des cartes. Si elle n'était faite que dans cette seule perspective, l'organisation pourrait avoir comme résultat, à long terme, une perte de notre identité idéologique. Dans mon esprit, l'organisation est en même temps une école de formation.

Si ce que nous faisons a du bon sens, si nous croyons aux valeurs fondamentales que nous défendons, pourquoi ne pourrions-nous pas convaincre les travailleurs québécois de se joindre à notre mouvement?

Le préalable à cela, c'est une volonté commune d'en faire une nécessité. Durant ce congrès, vous aurez à vous prononcer là-dessus.

Un syndicalisme de combat

Nous avons aussi rejeté l'idée d'un syndicalisme tranquille. Nous sommes plongés au coeur d'un syndicalisme qui ne se contente plus de dénoncer et de réprimer les abus d'un système, même s'il doit le faire tous les jours, mais d'un syndicalisme qui a acquis la certitude qu'il faut aller à la racine du mal, aux causes profondes qui ont été identifiées dans le système lui-même. Ce ne sont donc plus les abus du capitalisme qu'il faut combattre mais le capitalisme lui-même parce que, de sa nature, il est source d'iniquité. C'est la distinction profonde entre le syndicalisme de combat et le syndicalisme d'affaires.

ACTION ET RÉFLEXION: DES OBJECTIFS

LES LOIS DU TRAVAIL

Je voudrais maintenant aborder avec vous un sujet qui nous touche quotidiennement dans notre action syndicale, qui influence grandement notre pratique syndicale et qui est à l'origine d'une grande part des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je veux parler des lois qui régissent actuellement les relations de travail.

Je ne compte pas aborder cette question sous tous ses aspects, qui sont nombreux et complexes, comme vous le savez. Je ne veux pas non plus, sur ce point comme sur d'autres, vous présenter des solutions toutes faites qui régleraient tous les problèmes.

La pratique et les lois

Je voudrais cependant pousser un peu le réflexion à partir du fossé qui s'élargit toujours entre la pratique syndicale militante que nous préconisons, que nous développons, et les lois qui sont en place, qui encadrent de plus en plus mal le syndicalisme combatif qui prend forme au Québec.

Les débats qui pourront naître à la suite de ces réflexions, chez nous et dans la société, n'aboutiront pas demain, c'est entendu. De même, certains points de vue que je pourrai émettre ne seront certes pas accueillis dans le mouvement avec la même unanimité partout. Mais j'estime que c'est notre rôle de dirigeants et de militants syndicaux de ne pas craindre d'aborder des terres inconnues, dans le cadre d'une recherche qui doit être incessante pour une plus grande efficacité, pour un meilleur militantisme.

L'histoire est là

Je n'ai pas non plus la naïveté de croire que nous obtiendrons facilement de telles modifications, surtout de la part de ceux qui veulent maintenir intact leur pouvoir en empêchant le syndicalisme de réaliser pleinement ses objectifs.

N'oublions pas, toutefois, de quoi est faite l'histoire du mouvement ouvrier!

Les morceaux qui ont été arrachés au pouvoir ne le furent jamais par un respect scrupuleux des lois, des décrets, des règlements ou des jugements de cour. Il y a dix ans, le respect d'une injonction était encore une chose sacrée. Maintenant que les juges acceptent avec complaisance d'en émettre en tout temps, les travailleurs réalisent que ce procédé s'avère la plupart du temps injuste et surtout, qu'il sert presqu'exclusivement les intérêts des autorités en place.

Il en est de même pour les fameuses lois spéciales. L'abus qu'en a fait le pouvoir nous a poussés à ne plus les respecter tout simplement parce que le parti pris avoué en faveur d'une des parties ne peut quand même pas dépasser certaines limites. Au Québec, ces limites ont été atteintes.

Si les propositions qui suivent étaient acceptées, il nous faudra ensuite inventer les moyens pour forcer la main du pouvoir dans le sens des transformations que nous exigeons. C'est notre lot de lutter constamment, sachant que les plus grandes vérités ne seront reconnues par le législateur que si nous avons la force nécessaire.

L'organisation et l'action syndicale se sont transformées depuis quelques années au Québec; le carcan juridique dans lequel elles sont actuellement enfermées correspond de moins en moins à la réalité, qui est celle d'un syndicalisme de plus en plus conscient des rôles tenus par les différents acteurs sociaux, qui voit beaucoup plus clair dans le partage des responsabilités de la domination et de l'exploitation.

Même si nous n'avons pas de cadeaux à attendre, surtout de ce gouvernement, nous devons quand même, et j'ajouterais à cause de cette situation, promouvoir, répandre la nécessité, prôner une réforme des lois du travail qui passe par la reconnaissance pleine et entière du droit d'association et du droit de grève.

Chaque fois qu'une loi spéciale est adoptée pour forcer le retour au travail d'un groupe de travailleurs, à mesure que les injonctions viennent consacrer une injustice nouvelle, ma réaction profonde est qu'il faudra en arriver à abolir toutes les interventions judiciaires, législatives et réglementaires qui visent à restreindre ou à empêcher l'exercice du droit de grève.

Les injonctions

Il faut supprimer, dans les relations de travail, l'utilisation des injonctions.

Ces injonctions que des patrons dictent à des juges complaisants qui réécrivent le droit à leur manière, créent de toutes pièces de nouveaux crimes sociaux et rendent les grévistes passibles de pénalités incroyables pour des infractions qui, en d'autres circonstances, seraient très légèrement sanctionnées.

Dans cette perspective, il en résulterait l'impossibilité de recourir contre les grévistes à l'outrage au tribunal, procédure inquisitoire qui présume que les accusés sont coupables et qui permet à un juge de les condamner à de très lourdes peines sans autre forme de procès.

Les injustices qui se commettent sur ce plan sont scandaleuses. Ainsi, les travailleurs à l'emploi de la compagnie Heatex de Ville Lasalle ont été condamnés à $35,000 d'amendes en mars dernier par le juge Alphone Barbeau "pour mépris manifesté envers l'autorité des lois". Leur crime? Avoir maintenu à quelques reprises plus que les 4 piqueteurs qui leur avaient été imposés par une injonction!

Le droit d'association

Le droit d'association est un droit élémentaire qui ne devrait plus être discuté parce qu'il devrait déjà être en application depuis longtemps; mais nous en sommes encore loin.

Le droit d'association est reconnu dans les lois depuis au-delà de cent ans. C'est sûrement une grande nouvelle pour de nombreux travailleurs qui ont été congédiés et matraqués pour avoir voulu l'exercer. Ce droit fondamental est constamment bafoué, il est assujetti à tellement de restrictions qu'on empêche un grand nombre de travailleurs de l'exercer.

Il ne suffit pas de dire qu'il faille mettre carrément hors-la-loi toute forme d'antisyndicalisme. La loi le dit déjà. Il faut ajouter d'autres dispositions et les rendre opérantes.

Ainsi, beaucoup d'employeurs pratiquent encore un antisyndicalisme ouvert ou vicieux, en congédiant les militants syndicaux en cours d'organisation d'un groupe particulier. Il faut faire cesser cette pratique. Il faut permettre aux travailleurs qui le veulent d'être membres d'un syndicat de bonne foi, c'est-à-dire non dominé par l'employeur. Il me semble qu'un moyen facile serait d'interdire tout congédiement ou toute représaille tant qu'un tribunal compétent ne se sera pas prononcé sur le cas. En clair, cela signifie que l'employeur, s'il croit devoir congédier un travailleur, lorsqu'il y a une période d'organisation, devra obtenir l'autorisation préalable du commissaire-enquêteur, si la structure juridique actuelle est maintenue.

Je connais à l'avance la réponse des patrons à une telle demande. Ils veulent tellement passer outre au droit fondamental d'association q'ils ne sont même pas prêts à reconnaître qu'il est inadmissible de croire qu'un travailleur était bon avant la période d'organisation mais qu'il devient à leur yeux un "mauvais serviteur" le lendemain, lorsqu'il participe à la fondation d'un syndicat. Il ne faut pas oublier que les employeurs sont contre la désobéissance civile, mais qu'ils la pratiquent constamment.

Il est probable que les employeurs soutiendraient que certains travailleurs abuseraient de la situation et compromettraient la vie de l'entreprise. Mais, à tout le moins, ils ne devraient pas s'objecter à ce que l'examen préalable d'un cas soit fait par un organismes compétent. On pourra encore nous opposer le cas d'actes criminels; ces cas pourraient être traités différemment.

Les organisateurs syndicaux peuvent témoigner du fait que la crainte est grande de la part de nombreux travailleurs de joindre les rangs d'un syndicat; ils craignent les représailles patronales et particulièrement le congédiement. Les organisateurs essaient bien d'expliquer les protections actuelles de la loi, les recours devant le commissaire-enquêteur et finalement le tribunal du travail. Mais, ces procédures sont longues et ne fournissent pas une protection adéquate.

J'ai déjà longuement traité du syndicalisme indépendant ou de boutique. Tout le monde sait que le syndicat dominé par l'employeur est prohibé par nos lois. Mais les moyens légaux pour combattre effectivement ce genre de syndicats sont rares et peu efficaces.

Il me semblerait élémentaire qu'aucun syndicat ne puisse être accrédité à moins qu'il soit affilié à une centrale syndicale reconnue comme étant de bonne foi ou à moins que le syndicat, s'il n'est pas affilié, fasse la preuve hors de tout doute qu'il n'est pas dominé par l'employeur. On pourra m'objecter que même un syndicat affilié pourrait être dominé, ce qui est vrai, et certains jugements l'ont démontré. Alors, dans un tel cas, celui qui s'oppose à l'accréditation aura à démontrer la domination de l'autre requérant.

Si ça ne dérange pas

Veut-on favoriser le droit d'association ou le limiter le plus possible? Il y a quelques temps, je rencontrais un représentant en autorité du Mouvement Desjardins qui me déclarait pour la centième fois comment il croyait au droit d'association, aux vertus du syndicalisme. Je lui ai répondu que si ce qu'il m'affirmait était vrai, il ne devrait avoir aucune gêne à nous fournir la liste de tous les employés à leur service, de sorte que nous puissions les contacter pour s'assurer ou non de leur désir de former un syndicat. On respecterait ainsi le droit de chacun et la liberté d'association aurait meilleure chance de s'exercer. Malheureusement, je me suis rendu compte que son attachement aux vertus du syndicalisme ne se rendait pas jusque là. Ce fut un refus.

Je persiste à croire que la loi devrait être formelle et que, dans le cas où il n'y a aucune accréditation syndicale déjà émise, une centrale syndicale de bonne foi pourrait obtenir sans autre procédure la liste de tous les employés d'une entreprise. Ce serait du nouveau, mais est-on vraiment prêt à favoriser le droit d'association?

Je ne m'étendrai pas longtemps sur les multiples intrusions du gouvernement dans l'organisation syndicale et le fonctionement de nos syndicats. Toutes ces atteintes au droit d'association doivent être combattues avec acharnement. Il faut rester sur le qui-vive. J'ai la conviction que le gouvernement s'apprête à passer une autre fournée de lois qui, comme dans la construction, restreindront la liberté syndicale et la liberté des membres. C'est par petits morceaux que le défunt bill 89 ressuscite.

Je pourrais m'attarder sur d'autres aspects du droit d'association. Je m'arrête ici pour le moment, espérant que le mouvement y portera toujours un soin particulier. Mais maintenant, je voudrais entreprendre un débat plus considérable sur le droit de grève et son exercice.

Le droit de grève

Ça ne peut être l'objet de ce rapport de faire un long retour en arrière pour examiner le fondement juridique et sociologique du droit de grève au Canada et au Québec. Cet exercice ne serait pas pertinent au sujet que je veux développer. Je rappelle simplement que le droit de faire grève remonte à plus de cent ans, alors que le parlement fédéral adoptait une loi, le Trade Union Act, en 1872 qui édictait qu'il n'était plus illégal d'agir collectivement même si cela avait comme conséquence de restreindre le commerce. Cette loi était d'ailleurs une copie d'une autre loi adoptée par les Communes de Londres l'année précédente.

Des restrictions

Depuis ce temps, les législateurs ont édicté de nouvelles lois pour restreindre considérablement l'exercice du droit de grève. La Chambre des Communes d'Ottawa à l'Assemblée nationale de Québec ne se sont guère privées d'adopter des lois qui restreignent considérablement l'exercice de ce droit. Pourtant, rappelons-le, la liberté de travailler ou de ne pas travailler est un des fondements de libéralisme économique, mais cela était conçu pour favoriser l'essor du capitalisme. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des propos patronaux nous disant d'aller travailler ailleurs si nous n'étions pas satisfaits des conditions de travail que l'on nous faisait.

Mais maintenant que ce droit est exercé collectivement, ce ne serait plus acceptable, il faudrait réglementer avec précaution et accorder avec parcimonie l'exercice du droit de grève!

Revenir aux origines

J'estime que le moment est arrivé de revenir aux sources, en cette matière, de revendiquer et d'obtenir que le droit de grève et son exercice ne soient plus réglementés. Il faut faire renaître le droit absolu tel qu'il existait à l'origine et cela pour d'impérieux motifs.

D'abord, je voudrais écarter une opposition qui paraîtra de taille. Comment peut-on accepter que ce droit ne soit pas réglementé si l'on veut maintenir une certaine "paix industrielle"?

Sans doute l'opposition à cette thèse sera-t-elle abondamment claironnée et pourra avoir des échos chez certains de nos membres. La "paix industrielle" signifierait donc que l'exercice du droit de grève ne puisse se faire qu'à certaines périodes bien définies et qu'en

dehors de ce temps, l'arbitraire patronal ou encore les décisions empiriques d'un arbitre ou d'un conseil d'arbitrage feraient loi et étoufferaient tout ressentiment, apaisant ainsi les travailleurs qui croient avoir des justes revendications.

Si la réglementation doit se maintenir, on assistera de plus en plus au non respect de la loi, qui prohibe la grève pendant la durée de la convention, et même dans beaucoup de cas au non respect des ententes signées, puisque la plupart des conventions actuelles prohibent la grève pendant sa durée.

Ce phénomène s'est d'ailleurs répandu au cours de ces dernières années quand le coût de la vie a grimpé en flèche, détruisant ainsi les gains obtenus par la convention collective. Parce que des travailleurs ne respectaient pas leur engagement, alors qu'ils ne pouvaient prévoir une flamblée des prix de cette importance, ils étaient susceptibles de devenir des quasi-criminels pouvant être condamnés à de fortes amendes et même à la prison. Ils étaient les victimes du système. Mais en prenant les moyens de se protéger, ils risquaient la condamnation devant les tribunaux?

Où est la justice?

Au nom de la "paix industrielle", les employeurs et le gouvernement tentent de signer des contrats de la plus longue durée possible. D'ailleurs la loi 23 votée récemment permettrait encore d'allonger la durée des conventions collectives dans tout le secteur de l'enseignement. Lorsque la convention collective est signée, ce n'est plus la justice qui prime, l'équité n'a plus aucun sens, chacune des parties, et particulièrement l'employeur de qui originent les décisions, décide en regard des textes écrits et d'une éventuelle décision d'un arbitre ou d'un conseil arbitral. Même plus, certains employeurs savent que les décisions arbitrales sont tellement lentes à venir qu'ils peuvent agir à leur gré puisque, même si la décision leur donnait tort, elle n'aurait plus aucun effet.

Au risque de me répéter, je crois que cela est fondamental. L'application des conventions collectives se dessine dans les bureaux des procureurs qui, s'ils sont plus ou moins retors, réussissent à triturer les textes pour gagner une cause. Le droit des travailleurs, la justice élémentaire, cela importe peu. S'il y a un domaine où le droit et la justice ne vont pas de pair, c'est bien celui des relations industrielles.

Un jeu cynique

Vous est-il déjà arrivé d'établir le score des arbitres ou des conseils arbitraux en matière de griefs? Les plus expérimentés le savent bien. Avant de s'entendre sur le choix d'un arbitre, on se demande quelles décisions récentes il a rendues, et en faveur de qui. S'il a décidé trois ou quatre fois d'affilée en faveur de l'employeur, vos chances seront meilleures. Je me souviens même que, dans certains cas, on n'allait pas à l'arbitrage avec un seul grief, si nous le jugions bon. On en ajoutait un autre auquel on ne croyait pas. On était ainsi assuré que l'arbitre ne serait pas gêné de nous en accorder un sur deux. Le seul ennui majeur qui demeurait, c'est lorsque l'arbitre confondait et nous accordait le mauvais grief et rejetait le bon. Ces pratiques rendent un peu cynique et l'on se demande ce que donne une telle comédie.

En dehors de la question de fond, les délais pour obtenir une décision arbitrale sont exagérément longs. Pour vous en convaincre, lisez la brochure éditée par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre comportant la liste des arbitres et les délais encourus entre leur nomination et la date de la décision arbitrale.

Vous aurez des surprises. Il serait possible d'améliorer cet état de fait, mais rien ne serait définitivement résolu. En effet, les décisions patronales continueraient d'être prises en fonction du droit ou de l'interprétation qu'en fait un avocat, et nullement en regard des droits fondamentaux des êtres humains, des travailleurs.

Le droit de grève permanent

Plusieurs dans cette société recherchent des moyens pour éviter les conflits sociaux, particulièrement les grèves ou les lock-out. Combien de fois n'ai-je entendu d'éminents "spécialistes" parler de la négociation continue. S'il y a un problème, disent-ils, les parties se rencontrent, le discutent et trouvent une solution, même s'il faut sortir des cadres de la loi écrite, soit la convention collective. Il me semble que si ceux qui soutiennent cette thèse (et ils sont de plus en plus nombreux), sont cohérents avec eux-mêmes, ils doivent y attacher le corollaire et permettre que ces problèmes se règlent d'une façon où les deux parties sont sur un pied d'égalité. Si l'employeur accepte d'aller au-delà de la convention collective uniquement quand c'est dans son intérêt, ce n'est sûrement pas une protection efficace pour les travailleurs.

Une alternative au droit de grève sans réglementation, mais qui ne règle pas le fond de la question soulevée, pourrait être d'avoir des conventions collectives de courte durée, maximum un an. Mais tous

se rendent compte que le temps des négociations excède même cette durée dans les cas plus complexes où de grands ensembles sont concernés. Je rappelle toutefois que jusqu'à 1964, il était interdit de signer des conventions d'une durée de plus de 12 mois. Les employeurs, et peut-être aussi des dirigeants syndicaux, n'y trouvaient pas leur compte. L'insécurité était trop grande. Il faut s'adapter au monde moderne et prévoir longtemps à l'avance les choses les plus imprévisibles, l'évolution de l'économie.

Est-ce un danger?

Cette proposition du droit de grève permanent et sans réglementation sera sans doute qualifiée d'anarchique et nos adversaires feront certainement valoir qu'elle nous conduira directement au chaos.

Imaginez! On leur accorde le droit de grève une fois par trois ou quatre ans et ils en abusent. Si on le leur donne tout le temps, ce sera le désastre total. Notez bien que même dans nos rangs, et dans d'autres centrales, certains trouveront abusif de réclamer ce droit.

La loi actuelle n'a pas pour objectif final le règlement des problèmes. Elle n'a pour fonction que de faire la "paix", avec comme conséquence d'entraîner une frustration de plus en plus grande chez les travailleurs. Quand ils en ont assez, ils sortent en grève, légalement ou illégalement.

Les employeurs, généralement, s'accommodent assez bien de cette situation. Ils font le calcul de leurs risques, ils peuvent se permettre d'exaspérer les travailleurs jusqu'à un certain point, comptant que les contraintes de la réglementation du droit de grève auront un effet démobilisateur.

Il me semble que l'employeur qui, quotidiennement et même plusieurs fois par jour, doit prendre des décisions impliquant les travailleurs, serait beaucoup mieux avisé de consulter ces derniers plutôt que son bureau d'avocats avant de prendre sa décision. Je vous garantis que l'usine, l'entreprise changerait radicalement d'allure. Les seuls perdants, mais ils ont du poids, seraient les avocats; peut-être aussi aurions-nous besoin de moins de juges.

Les premiers concernés

Plaider pour l'extension de l'exercice du droit de grève peut avoir l'air déplacé dans une société où toute la bourgeoisie en voudrait une limitation encore plus serrée. Il me semble que l'on oublie de placer

les responsabilités là où elles devraient être, dans les mains des parties plutôt que soumises aux caprices des arbitres ou des juges. Toutes les lois répressives, tous les décrets ou tous les règlements autoritaires ne conduisent nulle part sauf à exaspérer davantage des milliers de travailleurs et à en faire des quasi-criminels parce que la loi, le décret ou le règlement ne peuvent régler leurs problèmes.

Les députés du Québec se sont trouvés brillants lorsqu'ils adoptèrent la loi 253, loi qui prévoyait la délimitation des services essentiels dans les institutions hospitalières. Ils suivaient en cela l'avis des patrons, qui voulaient que ces services soient définis de l'extérieur, même par des personnes n'y connaissant rien. Ils n'ont rien réglé, ils ont empiré la situation et les tribunaux sont maintenant engorgés de causes découlant de cette législation inique. S'ils avaient accepté, au contraire de laisser aux parties le soin de décider, une autre situation se serait développée. À ceux qui me répliquent que cela n'aurait rien changé, je leur réponds: "Etes-vous prêts à l'essayer? Vous ne pouvez juger dans l'abstrait". Mais non, on préfère bâtir une société sur des sanctions. On ne pense pas à donner plus de responsabilité.

La grève de sympathie

Il y a des corollaires importants à ce que je réclame. Ainsi, ne serait pas prohibée une grève de sympathie. Les employeurs se liguent ensemble pour faire échec aux revendications des travailleurs. Ils se servent du gouvernement, de la magistrature, de la police. Que les travailleurs puissent se liguer aussi ensemble.

Un droit, pour s'exercer, doit naturellement comporter une obligation pour autrui. Notre législation réglemente le droit de grève et en plus ne donne aucune obligation à personne de le respecter. Le droit de grève existe, même s'il est conditionné, mais personne n'est tenu de le respecter. Ce n'est pas seulement anormal, mais il est inacceptable que des briseurs de grève viennent réduire à néant le droit du gréviste. Nous devons continuer à revendiquer que la production cesse lorsqu'une grève est déclenchée.

Si la législation était modifiée dans le sens où je le propose, il ne faudrait pas croire que les travailleurs seraient au bout de leurs difficultés. Leur mobilisation devra être grande et constante parce qu'il ne s'agira plus d'utiliser la loi pour se défendre mais notre droit.

Ainsi, ce n'est pas sur un texte négocié qu'il faudrait asseoir notre argumentation mais plutôt sur des droits fondamentaux qui doivent être respectés.

Le monopole de représentation

Il y a un autre aspect du cadre juridique qui détermine les règles à l'intérieur desquelles doit évoluer le syndicalisme qui commence à susciter des interrogations. Il s'agit du monopole de représentation syndicale, institution typique à l'Amérique du Nord.

Parce que la pratique syndicale change, certains trouvent que ce mode de représentation s'avère de moins en moins conforme à la réalité, qu'il représente souvent une barrière à l'expression, à l'expansion d'un véritable militantisme.

Je ne vous cacherai pas que je suis personnellement porté à penser que le monopole de représentation est appelé à répondre, dans l'avenir, d'une manière de moins en moins conforme à ce que devra être et sera sans doute le syndicalisme québécois.

Je m'explique, tout en précisant que je ne fais pas de proposition concrète. Je ne veux qu'apporter un certain nombre d'éléments à une réflexion qui devra se poursuivre dans les années à venir. Je ne fais pas de proposition parce que la recherche n'est pas assez avancée, les conséquences n'ont pas été assez soupesées et évaluées pour que les militants et les membres soient à même de juger de la valeur et des conséquences de cette orientation. Trop d'inconnues subsistent encore à l'heure actuelle pour qu'on en décide d'une manière ferme.

Je réalise bien que ce système comporte des avantages certains. Il permet souvent une plus grande efficacité, ce qui n'est pas négligeable devant la force considérablement plus grande des employeurs. Je n'ai pas non plus l'intention de vous proposer un système qui viendrait d'ailleurs, fut-ce de l'Europe, et qui ne serait pas adapté à nos besoins, qui ne correspondrait pas à nos habitudes et à nos moeurs.

Ce n'est pas normal

Une autre pratique qui a cours présentement, et que je considère absolument anormale, est celle qui veut que ce soit quelqu'un de l'extérieur, un représentant du gouvernement, qui décide si un travailleur a le droit de se joindre à tel groupe plutôt qu'à tel autre. C'est encore cette personne qui décide, de l'extérieur, si un travailleur, un cadre par exemple, a le droit de se joindre à un syndicat.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que notre droit est loin de favoriser la solidarité. Au point de départ, les travailleurs sont divisés en sections, en morceaux, et la plupart du temps les employeurs jouent les uns contre les autres en signant des conventions à des dates différentes et avec des contenus qui varient suivant la force des groupes. Déjà, il faut souvent entreprendre des luttes mémorables pour que les dates d'expiration des diverses conventions collectives arrivent à la même date.

À partir de la réalité

Je dois vous avouer que cette réflexion a pris naissance à partir de la réalité.

D'une part, nous nous dirigeons vers un syndicalisme de plus en plus militant et combatif, un syndicalisme qui ne craint plus de s'afficher tel un syndicalisme de classe. Or, on remarque que le monopole syndical, s'il est efficace d'un côté, peut conduire des groupes entiers à une sclérose, un immobilisme qui risque d'étouffer les élans des meilleurs militants.

D'autre part, la pratique d'un syndicalisme combatif comme celui que nous préconisons ne va pas sans inconvénients majeurs. L'un de ceux-là est d'écarter tous ceux qu'inquiètent ces remises en question continuelles que nous faisons, qu'apeurent les analyses et les actions que nous poursuivons, ou dont la conscience de classe n'a pas atteint un niveau très élevé.

Cela a pour conséquence qu'il nous sera toujours plus difficile dans l'avenir de réunir autour de notre mouvement une majorité suffisante qui nous assurerait le monopole de représentation d'un groupe. Même si, dans plusieurs syndicats ou secteurs, notre type de syndicalisme pourrait correspondre aux aspirations d'un nombre quand même important de travailleurs, ces derniers, à cause du monopole, sont tenus à l'écart de nos rangs.

Les groupes importants qui nous ont quittés ces dernières années, suite à des votes qui ont donné des majorités extrêmement faibles aux tenants de la désaffiliation, sont un exemple concret de ce que je viens de dire.

Une adhésion fondée sur des objectifs

Il peut paraître audacieux de préconiser le pluralisme syndical. Mais cette position aurait l'avantage de favoriser le développement du militantisme au sein de nos syndicats, de faire échec à l'immobilisme

lorsqu'il existe, et entraînerait sans doute un mouvement d'organisation syndicale des travailleurs sur une base moins affairiste et plus politisée puisque les travailleurs auraient la possibilité concrète d'adhérer librement à l'organisation syndicale de leur choix en fonction des objectifs de cette organisation et des idées qu'elle défend.

Je ne pourrais pas définir aujourd'hui les formes concrète que pourrait revêtir ce pluralisme syndical. Elles restent à déterminer, à la suite de vastes débats et de profondes discussions qui pourront se tenir à la base, qui impliqueraient les militants.

Mais, j'estime qu'il est important que ce débat soit lancé et que ce soit nous qui le lancions.

À cette fin, il me semble que notre mouvement pourrait former un comité qui aurait pour tâche d'examiner les conséquences sur la classe ouvrière du cadre juridique actuel, soit le monopole de représentation syndicale, et, s'il y a lieu, faire des propositions de modifications.

SYNDICALISME ET POLITIQUE

Je voudrais maintenant ouvrir un autre débat, qui risque d'être "chaud", mais que je crois nécessaire d'aborder parce que ce congrès devra apporter certaines clarifications.

Même si ces questions provoquent immanquablement chez certains de nos membres un certain malaise, je crois qu'il ne faut pas craindre de les prendre de front.

Je vais tenter, essentiellement, de vous dire ce que je pense sur deux points précis. Notre action syndicale a-t-elle une dimension politique? Quelle attitude devons-nous prendre face à la politique électorale, à la formation d'un parti politique des travailleurs?

Dimension politique

Dans mon dernier rapport au congrès confédéral de '74, j'avais de nouveau posé la question du pouvoir des travailleurs dans l'entreprise.

Dans mon rapport, j'avais écrit: "Aujourd'hui, c'est toute la question du pouvoir que je soulève. Ma proposition est concrète. Elle est collée à la vraie réalité, celle de tous les jours. La tâche sera lourde. Elle va nous obliger à plus de rigueur dans nos actions et dans nos analyses. Comment bâtir le pouvoir dans l'entreprise dans une perspective de lutte globale, c'est là le défi".

J'ajoutais: C'est en revendiquant ses droits face au patronat, que celui-ci soit personnifié par un monopole étranger ou un parti politique au pouvoir, que le travailleur prend conscience de la dimension politique de son action syndicale. La revendication des travailleurs sur les lieux de travail est la base même de la prise de conscience du pouvoir politique des travailleurs".

Depuis deux ans, ces notions ont fait du chemin; elles ont sucité de nombreuses discussions, tant au niveau des syndicats qu'à celui de la centrale. C'est pourquoi, face à l'importance de ces questions pour l'avenir de notre organisation et celui du syndicalisme québécois tout entier, j'estime nécessaire de pousser, à ce moment-ci de mon rapport, la réflexion un peu plus loin.

Qu'est-ce que le pouvoir?

Il nous faut être conscients d'une chose. Quand on parle du pouvoir, ce qui nous vient à l'esprit, c'est immédiatement le gouvernement, les tribunaux, la police. Si ces groupes nous viennent à l'esprit, c'est surtout parce que ce sont là les formes extérieures du pouvoir, celles qui sont les plus visibles ou bien qu'on voit le plus souvent dans les journaux.

Mais ce qu'il faut comprendre si on veut avoir une idée juste de la dimension politique de nos luttes syndicales, c'est que le pouvoir de la classe dominante ne se manifeste pas seulement là.

Je serais même tenté d'ajouter que, dans la réalité de tous les jours, ce n'est pas surtout là que le pouvoir s'exerce physiquement sur la majorité d'entre nous.

Le gouvernement

Le gouvernement, bien sûr, intervient souvent dans nos affaires, de plus en plus souvent. Les lois spéciales dirigées directement contre le monde ouvrier, lois qui régissent les conditions de travail et de vie de milliers de travailleurs, sont de plus en plus fréquentes, surtout depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Mais ces interventions politiques, pour spectaculaires, nombreuses et injustes qu'elles soient, n'arrivent pas encore au rythme d'une par jour.

Les tribunaux

De même, nous sommes souvent appelés à comparaître devant les tribunaux, que ce soit la centrale, nos fédérations, nos syndicats ou nos membres. C'est ainsi que plusieurs ici présents ont déjà eu affaire directement à des juges du système. Cependant, règle générale, la grande majorité de nos membres ne passent pas leurs journées dans les Palais de Justice, devant les juges.

La police

Par ailleurs, nous sommes nombreux à avoir déjà goûté à la médecine de la police, que ce soit lors de manifestations spectaculaires comme celle de La Presse, ou bien, ce qui ne fait pas les manchettes la plupart du temps, sur des lignes de piquetage qui se dressent aux quatre coins du Québec à l'occasion de grèves, ou encore par le biais de l'espionnage électronique.

Mais encore là, la majorité des travailleurs n'a pas à affronter tous les jours la matraque policière. Et pourtant, je l'affirme bien haut, le pouvoir politique exerce sur les travailleurs une domination quotidienne. Cette domination peut être sauvage ou vicieuse, brutale ou paternaliste.

Sur les lieux de travail

C'est là où je veux en venir. Le pouvoir politique, il faut s'en rendre compte, il faut s'ouvrir les yeux, s'exerce d'abord, et principalement, sur les lieux de travail. Dans les usines, les institutions, les hôpitaux, les écoles.

C'est là que le pouvoir politique de la classe dominante, parce qu'il existe, il ne faut pas l'oublier, se fait sentir quotidiennement. C'est là qu'il pèse de tout son poids. C'est là que le travailleur subit la première forme, et l'une des plus importantes, de domination. C'est là, sur les lieux de travail, que les travaileurs, nos membres, sont assujettis de 35 à 45 heures par semaine à un pouvoir qui les conditionne à devenir des citoyens comme le système les espère, soit obéissants et privés d'autonomie.

Ce pouvoir-là est politique! Et l'attaquer est un acte profondément politique!

Quand la lutte se fait contre les plans bonis, qui sont une forme d'esclavage plus ou moins bien déguisé; quand la lutte se fait pour le respect de la santé du travailleur; quand la lutte se fait pour un relèvement des salaires d'un groupe à la limite du salaire minimum, ce sont des luttes politiques.

Elles sont politiques parce qu'elles vont à l'encontre des idéologies véhiculées par la classe dominante, dont celle qui veut qu'on paye quelqu'un selon la loi du marché plutôt que selon les besoins. Elles sont politiques, elles aussi, ces luttes pour la santé, parce qu'un des dogmes de la production capitaliste est celui de faire le plus de profits possible au prix le moins élevé possible.

Le pouvoir le sait

Si certains d'entre nous ne s'aperçoivent pas que ces luttes syndicales, que ces grèves menées pour des objectifs comme ceux-là sont politiques, il ne faudrait pas se tromper! Le pouvoir politique, le gouvernement, en est conscient. Aux yeux de plusieurs, le mouvement syndical, représente l'opposition officielle!

Et nous, nous ferions semblant de ne pas nous en apercevoir?

J'espère que nous ne serons pas les derniers à nous apercevoir qu'en étant syndicalistes, qu'en allant jusqu'au bout de nos objectifs, nous occupons une place fortement politique, que les luttes se livrent dans le secteur public aussi bien que dans le secteur privé.

Si nous sommes une centrale syndicale combative, nos luttes s'inscriront inévitablement au coeur des principaux conflits sociaux et, de ce fait, au coeur des débats qui agitent toute la société. C'est encore plus vrai dans une situation de crise économique comme celle que nous vivons présentement, alors que l'État doit intervenir de façon encore plus dure, plus ouverte, plus féroce pour faire supporter aux travailleurs, au peuple tout entier les coûts de cette crise.

Quand les droits de gérance sont grugés, quand on entaille les pouvoirs des contremaîtres dans une clause d'une convention collective, même lorsqu'il s'agit du plus modeste des syndicats, c'est un acte syndical qui a une portée politique, ne l'oublions pas.

Je le répète. Le pouvoir des travailleurs doit passer par une plus grande autonomie sur les lieux de travail, par des responsabilités accrues dans l'usine ou dans l'institution.

Le parti politique des travailleurs

Si on peut parler aujourd'hui de la formation possible, par des travailleurs, en dehors des organisations syndicales, d'un parti politique qui refléterait, qui endosserait les intérêts de l'immense majorité du peuple du Québec, c'est qu'une évolution certaine s'est faite dans l'esprit de plusieurs de nos militants.

Cette évolution n'a pas pu se faire dans l'abstrait. Elle a dû se faire à partir de la réalité, à partir des luttes syndicales.

Elle s'est faite chez plusieurs quand ils se sont aperçus, à un certain moment donné, qu'ils étaient arrivés à un cul-de-sac, face à une espèce de mur infranchissable. Tous nos membres n'ont pas fait encore cette expérience. Ceux qui l'ont vécue me comprendront. "Si c'étaient des travailleurs qui faisaient les lois, si c'étaient des travailleurs qui siégeaient à l'Assemblée nationale, ça ne se passerait pas comme ça, on serait mieux protégés".

Nous sommes plusieurs à avoir entendu cette phrase, sous une forme ou sous une autre. Il faut avoir fait physiquement l'apprentissage de ces culs-de-sac pour comprendre la portée de la

réflexion d'un travailleur qui ose avouer une chose semblable. Et pourtant, ils sont de plus en plus nombreux à l'avoir vécu.

Nous avons été absents

Je viens de dire qu'il n'y a pas longtemps qu'au Québec, on ose parler d'un parti politique des travailleurs. C'est qu'on a rarement abordé de front la place des travailleurs dans le débat politique.

Il nous faut constater que cette place n'a jamais été bien grande, pour ne pas dire inexistante. Traditionnellement, nous avons été absents de ces débats qui pourtant nous concernent au plus haut point. Cela tient sans doute en partie à la façon dont s'est développée notre société dans l'histoire. Nous avons été jusqu'ici sur la défensive, quasiment continuellement. Mais, on peut constater qu'une grande part des problèmes que nous avons aujourd'hui à affronter tient à ce que nous avons, en tant que travailleurs, laissé à d'autres, à la bourgeoisie, tout le terrain politique électorat.

S'il nous apparaît normal aujourd'hui de parler de ces choses, c'est que plusieurs d'entre nous avons vécu des expériences assez marquantes. Nous n'avions pas l'habitude de nous occuper de ce genre de politique.

Mais, comme dirait Gilles Vigneault, ce genre de politique s'est occupé de nous!

De Maurice Duplessis à Jean Lesage, Daniel Johnson et Robert Bourassa, les incursions des partis politiques dans le domaine syndical ne se comptent plus. C'est ainsi qu'à ceux qui se demandent pourquoi on se mêlerait de politique, je serais tenté de répondre: Pourquoi les partis politiques se mêlent-ils de syndicalisme?

Pourquoi des groupes politiques composés d'hommes d'affaires, de riches professionnels, de marchands veulent-ils décider de ce que les travailleurs peuvent faire dans leurs syndicats?

Comment des politiciens ont-ils pu se rendre jusqu'à la mise au monde de toute urgence d'une nouvelle centrale en 1972, en lui donnant à la vapeur une reconnaissance juridique et une bénédiction solennelle, une bénédiction politique?

Mais oui, que vient donc faire la politique dans le syndicalisme?

Souvenez-vous!

En 1949, lorsque Maurice Duplessis, premier ministre de l'époque, a déposé à l'Assemblée nationale un nouveau Code du travail, croyez-vous que le syndicalisme se mêlait de politique ou que la politique se mêlait de syndicalisme?

Lorsque répliquant par un non retentissant, les centrales du temps réussirent à faire retirer cette loi, le syndicalisme s'est-il occupé de ses affaires ou a-t-il fait de la politique?

Quand Duplessis envoyait sa police battre et arrêter les syndiqués à Asbestos, à Louiseville, à Murdochville, dites-moi, la politique s'est-elle mêlée de syndicalisme, oui ou non?

Lorsque Duplessis tente de faire adopter une loi avec effet rétroactif en vue de décertifier l'Alliance des professeurs de Montréal, est-ce la politique qui se mêle du syndicalisme ou l'inverse?

Quand le premier ministre Jean Lesage, voyant les fonctionnaires organisés en syndicat avec l'aide de la CSN, s'écrit: "La reine ne négocie pas avec ses sujets", est-ce la politique, oui ou non, qui se mêle du syndicalisme?

Les bills 25 et 1, sous Daniel Johnson, étaient-ils des interventions politiques?

Lorsque, voyant la CSN faire des progrès indéniables dans le secteur de la construction, le gouvernement de l'Union nationale dépose en 1968 et fait adopter le bill 290 dans le but évident d'ouvrir la porte aux unions américaines de la construction et de lier les mains des militants de la CSN dans toutes les régions où nous étions largement majoritaires, est-ce la politique qui intervient dans le syndicalisme, oui ou non?

L'emprisonnement des 13 professeurs en 1968, était-ce une intervention du politique?

Ai-je besoin de continuer la liste des interventions politiques dans la vie syndicale sous le régime Bourassa, qui n'est qu'une suite d'interventions politiques les plus brutales que le mouvement ait connues?

Et pour ceux du secteur privé qui croient que le gouvernement libéral n'est intervenu que dans le secteur public, je vous rappellerai la loi 38 dans la construction en 1970. Je vous rappellerai aussi le dépôt

du bill 89, à la veille de mon emprisonnement, qui fut à l'agenda de l'Assemblée nationale pendant plusieurs mois et qui fut finalement retiré après une campagne d'information auprès des syndicats de la CSN.

Est-il encore nécessaire de mentionner les bills 29, 30 et 47 qui, encore une fois, frappent les travailleurs de la construction!

Ce n'est pas le rôle de la centrale

Les partis politiques ne cessent pas de nous attaquer et pourtant, nous n'avons jamais eu, jusqu'ici, de machines électorales. Nous ne finançons aucune formation politique, ce qui est un phénomène unique en Amérique du Nord. On ne trouve dans aucun de nos budgets des sommes consacrées à la politique électorale. Nous n'appuyons aucun parti politique, que ce soit sur la scène fédérale ou québécoise.

Je veux être clair.

La CSN, en tant que centrale syndicale, n'a jamais fait de politique électorale et n'en fera jamais tant et aussi longtemps que les membres voudront que cette position soit maintenue.

À tort ou à raison, c'est ainsi que nous avons fonctionné jusqu'à maintenant. Si les travailleurs en décidaient autrement, cela changerait, mais pour l'instant, il n'est pas question d'attacher le syndicalisme au chariot d'un parti politique.

Non, nous ne faisons pas de politique active, mais cela ne veut pas dire que nous ne nous intéressons pas aux gestes des politiciens, aux agressions des politiciens contre nous; cela ne veut pas dire que les travailleurs ne s'intéressent pas aux questions politiques; cela ne veut pas dire que nous ne tentons pas de faire l'éducation politique de nos membres; cela ne veut pas dire que les travailleurs ne doivent pas se donner une organisation politique autonome pour défendre leurs intérêts.

Cela ne signifie pas non plus que nous n'essayons pas de bâtir un modèle de société qui correspond aux aspirations des hommes. C'est ainsi qu'en combattant le capitalisme, en voulant l'instauration d'un socialisme à visage humain, nous ne voulons pas remplacer le capitalisme privé par le capitalisme d'État. Nous cherchons à l'intérieur de ce socialisme éventuel qu'il y ait une planification démocratique de l'économie, que les moyens de production et d'échanges soient socialisés et que nous allions résolument vers une autogestion réelle.

Faut-il que j'ajoute qu'on aurait raison de nous reprocher de ne pas nous intéresser au gestes, aux actions, aux lois des politiciens?

Faut-il que j'ajoute qu'il serait anormal que nous ne fassions pas l'éducation politique de nos membres?

Faut-il que je vous dise que nous avons autant le droit, nous syndicalistes, d'étudier les différents systèmes économiques et politiques, en incluant le marxisme et tous les autres "ismes", que les étudiants à l'université ou n'importe qui dans notre société?

Faut-il que je vous dise que les travailleurs ont non seulement le droit mais le devoir de se mêler de politique, de faire de la politique électorale?

Faut-il que je vous dise que j'ai fait, depuis 10 ans, tout ce que je pouvais pour encourager les travailleurs à faire de la politique, à s'organiser pour faire de la politique en tant que travailleurs?

Faut-il que je vous rappelle tous les appels pressants que je vous ai lancés dans mes rapports au congrès?

Faut-il que je vous mentionne que dans Pour Vaincre, en 1972, je proposais la création de comités populaires dans tous les comtés justement pour permettre l'organisation politique des travailleurs et cela par la base?

Des partis politiques de travailleurs, il y en a à peu près partout dans le monde. Et nous qui n'avons absolument rien, on nous empêcherait d'en parler, on nous empêcherait d'y penser, on nous baillonnerait?

Chacun joue son rôle propre

Il faut bien distinguer les genres. Il me semble évident que le mouvement syndical n'est pas là pour renverser le gouvernement, il ne fait pas élire de députés. C'est le rôle du parti politique.

Les travailleurs doivent mettre au monde les organisations dont ils ont besoin mais ils doivent financer ces organismes eux-mêmes. Ils doivent être indépendants de l'organisation syndicale.

D'un autre côté, même si un parti politique était fondé, formé et dirigé par des travailleurs, nous n'aurions pas à nous inféoder à ce parti. Parce que même si ce parti politique existait, il ne serait pas une réponse à tous les problèmes quotidiens du monde du travail.

Nos camarades de la CFDT, en France, viennent de réaffirmer ce principe de l'autonomie syndicale face aux partis politiques. Et pourtant, chez eux, le pouvoir politique est à portée de main de la gauche.

Ça ne réglerait pas tous les problèmes parce qu'un parti politique vit les problèmes d'un parti politique. Il doit entre autres se faire élire. Mais la production continue, la vie économique change peut-être mais elle se poursuit.

Le mouvement syndical s'occupe des conditions de travail, de tous les intérêts du monde du travail. C'est fort différent. C'est pourquoi j'affirme clairement que la CSN doit continuer de consacrer tout l'argent qu'elle perçoit à la lutte syndicale. Pas un sou ne doit aller à la lutte politique électorale.

Dans l'hypothèse de la prise de pouvoir d'un tel parti, le mouvement syndical devrait-il mettre la pédale douce à ses revendications? Faire attention à ses actions et à ses luttes pour ne pas déséquilibrer une majorité précaire? À cette question qui se pose déjà ailleurs, dans d'autres pays, je réponds: non. Les changements qui pourraient s'opérer à la tête d'un gouvernement ne sont pas des garanties que la vie des travailleurs dans les usines, les bureaux, les hôpitaux et les écoles pourrait être transformée à notre goût. Malgré tous les changements qui pourront s'opérer, le mouvement syndical, croyez-moi, en a encore pour longtemps.

Pour aujourd'hui

J'ai parlé au début de ce rapport de la perte du prestige de la politique électorale dans les dernières années du régime Duplessis et de sa résurrection avec l'avènement de l'équipe du tonnerre en 1960. Aujourd'hui les politiciens se sont de nouveau mis à descendre la pente.

Comme à la veille des élections de 1960, il y a cette fois une équipe politique neuve qui s'apprête à recueillir la faveur populaire et qui s'appelle le Parti québécois.

En 1960, et au cours des années suivantes, le renouveau politique a effectué une saignée chez nos cadres syndicaux.

Le renouveau politique qui s'annonce à l'horizon promet de drainer vers la politique électorale une proportion peut-être plus importante de nos dirigeants et militants.

En 1960, c'était le grand nettoyage. Cette fois ce sera le grand nettoyage, sans doute, mais en plus, la question de l'indépendance du Québec sera posée comme elle ne l'a jamais été.

Même si la question de l'indépendance ne doit être décidée que plus tard par un référendum, le fait demeure que la prise du pouvoir par le PQ, si elle se produisait, engagerait une foule d'énergies humaines vers la politique. On connaît toute la passion que nous pouvons mettre quand on aborde la question nationale.

Préserver le mouvement syndical

Le mouvement syndical doit voir venir les événements d'une manière plus rationnelle et plus mature que dans les années '60. Plusieurs ont cru durant ces années que la vie changerait radicalement. On a pu constater des améliorations, bien sûr, mais on ne s'est pas attaqué aux causes profondes de l'aliénation du travailleur. Il faut éviter de répéter la désillusion des années '60.

Il faut cesser de voir politique et syndicalisme comme étant des activités incompatibles pour un travailleur, comme j'ai tenté de l'expliquer auparavant. Il faut comprendre que l'une et l'autre sont absolument nécessaires mais que l'une et l'autre ne remplissent pas du tout la même fonction dans la société.

Le syndicat est l'instrument de libération du travailleur, le lieu où il est maître de ses décisions, la forteresse qu'il défend des empiètements du pouvoir politique et économique.

La seule politique qui se fait à l'intérieur du syndicat est la politique syndicale, la politique qu'élabore le travailleur pour prendre sa place partout et surtout dans l'entreprise.

Nous avons toujours été roulés par les politiciens et cela a imprégné chez certains un dégoût total pour la politique électorale.

Nous avons l'obligation aujourd'hui, à titre de travailleur, de prendre une part de plus en plus active dans la vie politique. Nous n'avons plus le choix.

Mais cela étant dit, il nous faut également être conscients que jamais nos syndicats ne devraient être sacrifiés sur l'autel de la politique.

Tous ici nous devons être conscients, comme nous ne l'avons jamais été, de la nécessité de raffermir l'institution syndicale, élargir la base des décisions et leur autorité dans toutes les instances, une autorité qui repose sur le respect de la loi de majorité.

Il faut voir venir les événements. Il faut s'y préparer. Il nous incombe d'assurer la vie, la croissance et la force du syndicalisme d'aujourd'hui et de demain.

[...]

LES SYNDICATS, UN CONTREPOUVOIR NECESSAIRE

Octobre 1987

INTRODUCTION

Le courant dominant dans nos sociétés actuelles, c'est le retour en arrière. On veut revenir aux seules forces du marché pour régir les rapports entre les individus, les entreprises et les sociétés. On ne veut plus d'un État interventionniste. C'est dans cette foulée qu'apparaissent les politiques de privatisation et de dérèglementation, le pur libéralisme économique revient au galop.

Dans ce contexte, l'action collective devait céder le pas au repli sur soi. L'individu pourrait s'imposer seul sans appui solidaire. À ce jeu, les plus forts ont toujours écrasé les plus faibles. Ceux qui détiennent le pouvoir ne sont pas ceux que l'on pense, soit les élus, dans notre forme de démocratie. Le pouvoir est détenu par ceux qui possèdent. Il n'y a rien de nouveau, dira-t-on, et c'est vrai en grande partie. Mais, il me semble qu'il y a une différence qui n'est pas marginale. Le fait d'ériger en système la non-intervention de l'État entraîne un changement important dans la société. C'est notre manière de vivre en démocratie qui est en cause car les grandes décisions qui ont une incidence sur la vie de tous les jours encore moins qu'avant ne seront pas prises par le pouvoir politique. Les vrais décideurs seront encore plus ceux-là seuls qui contrôlent l'économie.

Il m'est arrivé fréquemment de dénoncer dans le passé ce que j'appelais en 1970 le "super pouvoir". L'alliance entre le pouvoir économique et le pouvoir politique m'a toujours paru évident mais aujourd'hui on pousse encore plus loin. Les brasseurs d'affaires ont assez de force pour tasser le pouvoir politique, pour le placer en retrait afin de garder toute leur liberté de manoeuvre. Le pouvoir politique sera utilisé par eux quand leur intérêt sera menacé.

Comme employeurs, ces brasseurs d'affaires clament depuis longtemps déjà qu'il faut que disparaissent ce qu'ils nomment les "irritants". Certaines lois sont des entraves qui limitent leur liberté de faire à leur guise. Ces "irritants" sont de plusieurs ordres, comme la loi antibriseurs de grève et la loi sur la santé et sécurité au travail. Il faut en finir avec ces restrictions qui nuiraient au développement économique.

Comme les syndicats mettent parfois des barrières à certaines ambitions patronales, même si ce n'est pas dit aussi ouvertement, il faut que les syndicats disparaissent ou qu'ils s'intègrent dans ce courant.

Les syndicats sont attaqués de partout. Ils servent de boucs émissaires pour ce qui va mal dans la société, comme si leur disparition pourrait enrayer les maux.

Ce texte présente en première partie un survol de la situation syndicale actuelle aussi bien chez nous que dans certains autres pays. En deuxième lieu, on verra que les syndicats, parce qu'ils dérangent, subissent des attaques constantes. Enfin, s'appuyant sur la description de certaines réalités sociales et de l'élargissement des inégalités, on se demandera si les syndicats ont encore leur place.

PREMIERE PARTIE

SURVOL DE LA SITUATION SYNDICALE

Ce n'est pas qu'au Québec qu'on veut mettre les syndicats au pas. Un peu partout dans les pays occidentaux le même phénomène se produit. Quelques exemples.

États-Unis

Le syndicalisme, chez nos voisins du sud, traverse une période très difficile. Le taux de syndicalisation n'a cessé de diminuer depuis plusieurs décennies. Il se situerait maintenant entre 15 et 20%. Même s'il était déjà en chute auparavant, l'arrivée au pouvoir du président Reagan a accéléré le phénomène. Le congédiement des 12,000 contrôleurs de l'air en 1981 a eu de lourdes conséquences. La peur semble s'être installée. Les travailleurs de l'automobile ont dû accepter des sacrifices importants pour sauver leur industrie et leurs emplois. Ainsi, la Compagnie Chrysler a pu redresser sa situation et les travailleurs ont eu toutes les peines du monde à rattraper ce qu'ils avaient concédé.

D'après ce que l'on peut lire et observer, le grand syndicat qu'est l'AFL-CIO est en désarroi. Il cherche par divers moyens à redresser la situation. Le mot d'ordre à la mode des dirigeants de ce syndicat est d'"organiser". Il a même lancé sa propre carte de crédit, leur offrant des taux d'intérêt réduit, pour attirer de nouveaux adhérents.

Les causes de ce désengagement syndical sont sûrement multiples. Pour certains, l'application de la législation du travail permet aux employeurs d'éviter la venue du syndicat dans leur entreprise et même de l'évincer quand il y est. Pour d'autres, ce sont les normes élevées du travail qui font que les travailleurs auraient moins besoin de la protection syndicale. Il est difficile d'adhérer à cette dernière explication quant on sait qu'au Canada et au Québec les normes générales du travail sont plus fortes qu'aux États-Unis alors que le taux de syndicalisation ne connaît pas la même variation.

Peu importe la ou les causes exactes de cette dégringolade, le fait brutal est là, le syndicalisme américain est en grande difficulté. Les États-Unis constituent la nation la plus forte du monde et ce sont aussi nos voisins, il y a peut-être des risques que nous ressentions des effets de cette solution chez nous, surtout si les négociations du libre-échange aboutissent.

Angleterre

En Angleterre, les syndicats ont subi des revers importants depuis l'arrivée au pouvoir de Mme Tatcher. Le Trade Union Congress (TUC) a connu une chute importante de son effectif. Les lois ont été amendées pour enlever du pouvoir aux syndicats. Ainsi, le gouvernement de Mme Tatcher s'est attaqué avec succès au droit de grève. Maintenant, la seule grève légale permise est celle qui a pour objet des questions économiques. Il n'est plus question de faire une grève de solidarité. Une grève ne peut être déclarée sans procéder à un vote au scrutin secre;, pour y mettre fin un vote à main levée est suffisant. Il n'est plus permis de prévoir dans un contrat de travail que la sous-traitance sera accordée à des entreprises syndiquées. L'atelier fermé (closed shop) est strictement réglementé.

Il y a peu de temps, les mineurs ont connu un échec retentissant après une longue grève mouvementée.

Toutes ces attaques contre le mouvement syndical n'ont pas empêché le gouvernement conservateur d'être reporté au pouvoir récemment.

France

En France, il semble qu'après l'arrivée au pouvoir des socialistes en 1981, les syndicats auraient connu des désaffections d'un nombre important d'adhérents. C'est en tout cas ce que nous pouvons lire dans *Le Mouvement ouvrier*, publié en 1984 par Alain Touraine, Michel Wievorka et François Dubet. Mais les motifs qui ont entraîné cette chute ne sont pas du tout les mêmes qu'en Angleterre. Ce n'est pas parce que les socialistes ont attaqué le mouvement syndical qu'il y a eu baisse d'effectifs. Il faudrait plutôt chercher l'explication dans le fait que beaucoup de militants syndicaux ont cru que le parti politique pouvait se substituer à leur syndicat pour assurer leur protection.

Depuis l'élection du gouvernement Chirac, il semble y avoir une reprise de l'activité syndicale, comme en a témoigné la grève dans les chemins de fer au début de l'année 1987.

Italie

Les organisations syndicales italiennes ont aussi connu leur misère face à un gouvernement qui a imposé des mesures d'austérité pour gérer la crise économique. Cette politique gouvernementale a ébranlé fortement l'unité des trois grandes centrales syndicales et la

fédération unitaire. Dans la mesure où la crise économique perdure, il semble que les organisations syndicales auront de la difficulté à préserver cette unité intersyndicale qui les a si bien servies.

Allemagne

Les syndicats allemands ont aussi connu leurs difficultés mais, selon les observateurs, à des degrés moindres. Il reste que dans ce pays aussi, le chômage a fait varier à la baisse le nombre de syndiqués.

Suède

Mais la crise économique ne semble pas avoir affecté les syndicats des pays nordiques, particulièrement en Suède. Le pouvoir syndical serait resté intact. La mise sur pied en 1983 des cinq fonds salariaux, alimentés par les surprofits des entreprises et par les revenus de certains programmes de sécurité sociale (entre autres les régimes de rente), est une mesure exceptionnelle et, me semble-t-il, unique en son genre. Ces fonds salariaux sont administrés majoritairement par des représentants de travailleurs nommés par le Gouvernement. Le capital de ces fonds sert au développement économique des régions. Les investissements se font surtout dans des entreprises où la technologie est avancée. Le taux du chômage, en Suède, a été contenu dans des limites plus tolérables que dans la plupart des autres pays occidentaux.

Canada — Québec

Au Canada, et au Québec en particulier, la crise économique a frappé dur et sec. Des dizaines de milliers d'emplois ont été perdus. Il n'y a pas si longtemps, l'inflation annuelle était dans les deux chiffres. Le gouvernement fédéral a promulgué la lutte à l'inflation même si cette politique conduisait à augmenter le nombre de chômeurs. Les taux d'intérêt ont connu des bonds vertigineux mettant en péril nombre d'entreprises. Plusieurs de celles-ci ont fermé leurs portes ou ont procédé à des licenciements massifs. Les propriétaires de maison unifamiliale ont eu toutes les peines à conserver leur propriété.

En dépit des attaques incessantes dont les syndicats ont été la cible, il est notable de constater que le taux de syndicalisation n'a pas connu de baisse importante. Mais, si le nombre de syndiqués est resté assez stable, il n'en a pas été ainsi pour le pouvoir syndical. Les syndicats ont bien tenté de réagir pour forcer les gouvernements à changer de politique mais sans beaucoup de succès.

Beaucoup de syndicats ont dû accepter des concessions salariales majeures. Ils ont souvent été placés devant un dilemme angoissant, accepter des baisses salariales, sinon assister à la fermeture de l'entreprise. Comment deviner si la situation était à ce point détériorée ou si l'employeur voulait profiter d'une situation qui leur était favorable.

Dans le secteur public, les gouvernements y sont allés à coups de matraque. Le fédéral, après avoir imposé en 1975 une forme universelle de gel modulé des salaires et des prix (effectivement cette politique a été réussie pour les salaires mais a eu peu d'effets sur les prix, comme les syndicats l'avaient prédit) est revenu à la charge pour imposer la formule 6-5 (maximum 6% d'augmentation pour la première année d'un contrat de travail et 5% la deuxième année). Cette politique était de rigueur pour tous les fonctionnaires fédéraux et toutes les entreprises qui dépendent du gouvernement fédéral. Bien entendu, une telle politique a eu des répercussions sur tous les autres salariés.

Les syndicats n'ont pas réussi à contrer ces attaques.

Au Québec, le gouvernement a poussé encore plus loin. Il a imposé des coupures salariales drastiques à tous les salariés des secteurs public et parapublic. La riposte syndicale n'a pu endiquer ce fléau. Le peuple s'est quand même vengé en envoyant en pénitence, soit dans l'opposition, le Parti québécois qui avait ainsi agi.

DEUXIEME PARTIE

LES ATTAQUES CONTRE LES SYNDICATS, UN PERPÉTUEL RECOMMENCEMENT.

C'est depuis leur origine que les syndicats sont attaqués. Ils dérangent parce qu'ils veulent mettre un frein à l'exploitation et qu'ils cherchent certaines transformations sociales. Les patrons, les gouvernements, les tribunaux, les polices ont conjugué leurs efforts pour freiner la montée du syndicalisme. Il n'y a personne qui peut nier ces attaques contre les syndicats dans le passé. Beaucoup de militants syndicaux y ont d'ailleurs laissé leur vie en Angleterre, aux États-Unis ou encore chez nous. Mais on est porté à croire que ce temps est révolu. Voyons de plus près ce qui en est.

1. Bien que le droit de s'associer soit dans toutes les chartes des droits de la personne, l'**exercice de ce droit** n'est pas simple, il est même **presqu'impossible pour des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs québécois**. C'est que la législation du travail est bourrée de tracasseries. D'habiles avocats patronaux peuvent empêcher ou retarder une accrédition d'une association de salariés pendant de longs mois, sinon des années.

Pour les travailleurs de petites entreprises, le syndicalisme est hors portée. L'accréditation multipatronale n'est pas permise, seule une accrédition par employeur l'est. Ce n'est pas demain que le législateur interviendra pour rendre plus efficace l'exercice du droit d'association. Il a d'autres intérêts à défendre.

C'est mieux que dans le passé, dira-t-on, alors qu'aucune législation ne prévoyait le droit des travailleurs de s'associer. C'est vrai, mais on agit comme si ce droit ne devait être que toléré. La syndicalisation doit demeurer la plus restreinte possible. C'est une attaque plus sournoise mais non moins réelle contre le syndicalisme.

2. Les pratiques interdites utilisées par les employeurs pour empêcher les travailleurs d'exercer leur droit de s'associer ne datent pas d'hier. Elles sont encore omniprésentes. La pratique interdite la plus souvent utilisée et la plus brutale, c'est le congédiement de salariés lorsqu'il y a campagne d'organisation syndicale.

La loi prévoit un redressement: le salarié ainsi congédié peut porter plainte et, s'il a gain de cause devant les instances appropriées, le congédiement sera annulé et il retrouvera son emploi. La mécanique est bonne, pourquoi se plaindre? C'est que la longueur des procédures et l'incertitude du résultat font que le mal est fait bien souvent. L'employeur aura réussi à intimider les autres en congédiant quelques leaders qui ont osé exercer un droit prévu par la loi.

3. **Le droit de grève** qui est un corollaire essentiel du droit d'association, comme le droit de négociation d'ailleurs, est **sérieusement remis en cause** dans les secteurs public et parapublic de même que dans toute l'industrie de la construction au Québec.

On a patenté par loi un Conseil des services essentiels qui doit appliquer les restrictions au droit de grève dans le secteur public. La grève, dans ces conditions, devient symbolique. Comme personne ne s'associe pour rien (un syndicat n'est pas un club de pêche), s'il n'est pas permis d'exercer un rapport de force pour négocier sur un pied d'égalité, le droit d'association est largement entamé.

Depuis la fin des années soixante, le législateur québécois a abondamment utilisé des lois spéciales pour empêcher des grèves appréhendées ou mettre fin à celles en cours. Le contenu de ces lois a subi un crescendo considérable au niveau des pénalités. C'est maintenant à l'existence des syndicats que l'on s'attaque et, plus encore, aux droits individuels des grévistes. Une loi spéciale (la loi 111) a même prévu la suspension de l'application de la Charte des droits et libertés de la personne en renversant le fardeau de la preuve. C'est à l'accusé à faire la preuve de son innocence. Du rarement vu comme attaque frontale.

Une autre loi spéciale plus récente (loi 160) encore en vigueur prévoit qu'un salarié est susceptible de perdre trois années d'ancienneté par jour ou partie de jour de grève.

On pourrait peut-être comprendre que l'on prohibe la grève en autant qu'on lui substitue une autre formule, un autre moyen de résoudre les impasses. Bien que je ne partage pas cette façon de faire, au moins le législateur pourrait sauver la face. Mais non, ce n'est pas nécessaire, le gouvernement se permet d'agir brutalement en sabrant dans les droits fondamentaux des citoyens.

N'allez pas lui demander d'appliquer une médecine similaire à des employeurs récalcitrants. Cela ne se fait pas, n'est pas admis dans une société civilisée. L'affaire Malenfant du Manoir Richelieu est là

pour en témoigner. Voici que cet employeur achète du Gouvernement un hôtel à Pointe-au-Pic, le Manoir Richelieu. Selon lui, il n'a acheté qu'une bâtisse, les murs et les tableaux qui y sont suspendus. Pour cet employeur, les salariés qui travaillaient au Manoir n'ont aucun droit de retour à leur emploi, le syndicat qu'ils ont formé, la convention collective signée avec l'employeur précédent, Malenfant, s'en contrefiche. Même si le Code du travail du Québec prévoit une transmission de droits des salariés et de leur syndicat dans le cas de concession ou de vente d'une entreprise (autre qu'une vente forcée), cet article du Code ne s'appliquerait pas dans son cas, suivant sa prétention.

Le premier ministre Bourassa, après les événements d'octobre 1986 qui ont entraîné la mort d'un manifestant (Gaston Harvey) suite à une prise de cou par un policier — cela étant confirmé dans le rapport du coroner Sansfaçon — a confié à un médiateur spécial le soin de trouver une solution à ce conflit. Me Raymond Leboeuf, qui a agi à ce titre, tout en se déclarant incapable de remplir adéquatement sa mission, écrit dans son rapport que les ex-employés du Manoir Richelieu ont un droit moral à leurs anciens emplois, peu importe l'aspect légal.

En dépit des demandes répétées de la CSN et du Syndicat des employés du Manoir pour que le Gouvernement intervienne d'autorité, par législation ou autrement, pour forcer Malenfant à respecter ce droit moral des employés, rien n'y fait. Pourquoi, parce qu'il n'est pas prouvé que Malenfant agit illégalement.

Pourtant, quelques mois auparavant, une grève légale de 73 chauffeurs d'autobus avaient cours à Terrebonne. Les employés ne faisaient rien d'illégal, ils exerçaient un droit reconnu par la loi. Le même gouvernement est intervenu et a cassé la grève par loi spéciale.

Quand il s'agit des travailleurs, on peut agir ainsi mais pas contre un employeur.

Dans un autre secteur d'activités, l'industrie de la construction, le droit de grève n'existe plus en pratique. Bien plus, cette industrie n'est plus soumise à la libre négociation, les travailleurs étant constamment placés sous la menace qu'une rupture de négociation entraînera loi ou décret leur imposant leurs conditions de travail.

4. Bienvenue aux "Scabs". Au Québec, le Code du travail prévoit, depuis 1978, une disposition anti-briseur de grève (antiscab). En dépit du fait que certains employeurs ont patenté certains trucs pour passer outre à cette disposition (comme l'emploi de travailleurs

bénévoles i.e. non rémunérés), il est permis de constater que cette loi a eu des effets bénéfiques. Le droit de grève des travailleurs (pour ceux qui ont encore le droit de l'exercer) est davantage protégé. La violence physique sur les lignes de piquetage a largement diminué puisque la violence est généralement causée par l'embauche de briseurs de grève.

Le Québec est la seule juridiction canadienne à s'être donné une telle loi. Les autres provinces et le Gouvernement fédéral n'en ont pas. Malgré cette absence, qui aurait pu imaginer qu'une Société d'État relevant du Gouvernement fédéral aurait pu ouvertement et publiquement faire appel à des scabs pour diminuer l'efficacité d'une grève légale de ses employés?

L'inimaginable s'est produit en juin 1987 par notre Société canadienne des postes. L'Union des facteurs, réputée par sa non-agressivité, a déclenché des grèves rotatives parce qu'elle était agressée par la Société des postes qui voulait remettre en cause la sécurité d'emploi des facteurs et alourdir les conditions de travail. La réplique de la Société pour tenter de maintenir le service postal a été de recruter des scabs par le moyen de réclames dans les journaux et d'annonces payées dans les stations privées de radio.

Il n'a pas été surprenant que des sans travail aient offert leurs services. Pas plus surprenante la riposte des facteurs qui voulaient conserver leur emploi et assurer l'efficacité de leur grève. Il y a eu violence. La police est intervenue pour protéger les scabs. Des facteurs ont été arrêtés et menacés de suspension et de congédiement. Heureusement, l'acte brutal de la Société des postes a eu l'effet boomerang. C'était trop gros, la Société a dû reculer et le résultat des négociations serait bénéfique pour l'Union des facteurs et ses membres. Mais elle récidivera lors du conflit des postiers en octobre 1987, en recrutant de nouveau des scabs.

Comment un Gouvernement responsable a-t-il pu accepter qu'une de ses sociétés agisse ainsi? Le premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, s'est permis une belle déclaration pour épater la galerie, il a déclaré qu'il n'avait jamais traversé une ligne de piquetage et que jamais il ne le ferait, mais au même moment il laisse la Société d'État agir tout autrement.

5. Les tribunaux penchent généralement du même bord. Toute l'histoire du mouvement ouvrier, en tout cas, en Amérique du Nord, est marquée par la complaisance des tribunaux envers les employeurs. Tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire du mouvement ouvrier sont là pour en témoigner qu'il s'agisse de Daniel

Guérin, Marshall et Rungeling, Brooks, Joyner ou la publication CSN-CEQ sur 150 ans d'histoire du mouvement ouvrier et combien d'autres encore.

Vivons-nous encore la même situation? Pas tout à fait, bien sûr. Il y a des choses qui hier étaient acceptables mais ne le sont plus maintenant. On ne verra pas des condamnations à la pendaison, la peine de mort est abolie au Canada. Le caractère partisan des magistrats ne sera pas ouvert, généralement l'apparence de la justice sera respectée mais les décisions majeures des tribunaux concernant le monde du travail et les syndicats seront rarement favorables à ceux-ci.

Une récente décision de la Cour suprême a bouleversé tout le monde syndical. La Cour, à la majorité de ses membres, a décidé que le droit d'association était enchâssé dans la constitution canadienne mais non le droit de négocier, ni le droit de grève. La conséquence de cette décision implique qu'il est légalement permis à toutes les législatures des provinces et à la Chambre des communes de suspendre ou de prohiber le droit de négocier et le droit de grève de certains groupes de salariés ou de l'ensemble de ceux-ci, pourvu que le droit d'association soit maintenu. Comme si les travailleurs s'associaient uniquement pour le plaisir de le faire, qu'ils ne le faisaient pas pour améliorer leurs conditions de travail par le truchement de la négociation collective en utilisant l'arme de la grève, si nécessaire, pour atteindre leurs objectifs.

C'est une décision malheureuse qui attaque le pouvoir des syndicats. Si la Cour suprême ne modifie pas son tir, il faudrait amender la Constitution canadienne. Ce ne sera pas tâche facile que d'obtenir le consentement requis des provinces pour y arriver. Les gouvernements provinciaux auront autres questions à débattre avant d'aborder cet item.

De plus, cette décision de la Cour suprême apparaît être à l'encontre du droit international et des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), organisme dont le Canada est membre.

Certaines décisions de la Cour supérieure provoquent encore de l'étonnement. Les syndicats sont habitués à ce que cette cour émette des injonctions lors de conflits de travail pour prohiber le piquetage ou réduire le nombre de piqueteurs. J'ai toujours été d'avis que lorsque la Cour supérieure édicte que le nombre de piqueteurs par entrée d'entreprise doit se limiter à 3, 5 ou 10, qu'elle fait une nouvelle règle de droit. Aucun article du Code civil ou du Code criminel ne prévoit de telles dispositions. C'est par voie

d'interprétation que la Cour en arrive à croire que le dépassement d'un certain nombre de piqueteurs est contre l'ordre public. Je pense pouvoir dire que les juges sont généralement complaisants envers les employeurs en matière d'injonctions lors de conflits de travail. Suivent par la suite les mesures d'outrage au tribunal et les travailleurs sont condamnés à payer des amendes et parfois à purger des peines d'emprisonnement.

Les décisions de ce genre ne surprennent presque plus. Mais, lorsque la Cour Supérieure intervient pour empêcher un syndicat ou une organisation syndicale de boycotter un établissement hôtelier par le moyen d'annonces payées dans les journaux d'un autre pays, il y a de quoi être estomaqué.

Voyons les faits. Il s'agit encore du Manoir Richelieu. Comme dit plus avant, le nouveau propriétaire, M. Malenfant, ne veut pas accepter que les employés du Manoir ont un droit sur leurs emplois, ni reconnaître leur syndicat. La lutte dure depuis plus d'une année entre M. Malenfant et le Syndicat des employés du Manoir affilié à la CSN. Le Manoir Richelieu est situé dans une région touristique charmante. Plusieurs américains ont pris l'habitude de s'y rendre passer leurs vacances.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la CSN, M. Gérald Larose, fait savoir que le Syndicat et la CSN publieront dans certains journaux américains des annonces payées décrivant la situation faite aux employés du Manoir et invitant les américains à boycotter le Manoir. Le boycott est une arme utilisée depuis toujours par les syndicats. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls à utilier ce moyen de pression.

Dès que la CSN a annoncé cette décision, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a poussé des hauts cris. La CSN a été accusée de nuire à l'industrie touristique de la région de Charlevoix et de tout le Québec. Pourtant, l'objet du boycott était strictement limité au Manoir Richelieu et aux motels Universel, propriété de M. Malenfant.

Les procureurs de M. Malenfant ont saisi la Cour supérieure d'une requête en injonction pour bloquer le projet de la CSN. La Cour supérieure leur a donné raison et une ordonnance en injonction permanente a été émise. La Cour d'appel du Québec a maintenu le premier jugement.

Que diable vient faire la Cour supérieure là-dedans? Comment peut-on soutenir qu'il n'y a pas de conflit entre M. Malenfant et le

Syndicat des employés du Manoir? On n'a pas fini d'être surpris des décisions des tribunaux.

6. Conditionnement de l'opinion publique. Les déclarations publiques des gouvernants, des hommes d'affaires, des politiciens, de diverses associations patronales, des chambres de commerce prennent généralement beaucoup de place dans la presse écrite ou parlée. Généralement, ces déclarations visent à jeter un certain discrédit sur les syndicats. Les demandes salariales sont trop élevées, les acquis dans les conventions collectives doivent être remis en cause. C'est fini le Welfare State, il faut accepter l'austérité, privatiser le plus possible, déréglementer. Les syndicats qui n'acceptent pas cette philosophie sont des empêcheurs de tourner en rond.

Bien sûr que les syndicats répliquent et c'est aussi rapporté dans les médias d'information. Mais ils ne font généralement pas le poids. Ils n'ont pas de pages éditoriales à leur service. Quand on émet un point de vue patronal, on invite rarement le syndicat à présenter en contre partie. En période d'inflation, quand les salaires courent après les prix, les syndicats sont responsables de l'inflation. Il y a du chômage, c'est que les syndicats protègent leurs membres par des clauses d'ancienneté, bloquant l'entrée des jeunes sur le marché du travail, les syndicats ne favorisent pas suffisamment les hausses de productivité, c'est pour cette raison qu'il y a des fermetures d'usine. Les grèves nuisent à l'économie et ce sont les syndicats qui sont responsables des grèves. Le climat des relations de travail est mauvais mais ce n'est pas possible que ce soit la faute des employeurs, non c'est la faute des syndicats.

On oppose les travailleurs salariés aux sans emploi, les hommes aux femmes, les travailleurs du secteur public à ceux du secteur privé, les jeunes aux plus âgés.

Peu surprenant que les syndicats n'aient pas bonne presse devant un tel conditionnement de l'opinion publique.

Ces attaques larvées ou ouvertes ont comme finalité de miner la crédibilité des syndicats et de diminuer leur pouvoir.

TROISIEME PARTIE

LES SYNDICATS ONT-ILS ENCORE LEUR PLACE?

Beaucoup diront que les syndicats sont maintenant dépassés puisqu'il n'y a plus d'enfant de cinq ans qui travaillent enchaînés à leur machine, comme c'était le cas en Angleterre au début de la révolution industrielle. Alors les syndicats étaient nécessaires, mais ils étaient combattus quand même.

Maintenant que la journée de travail est généralement de huit heures dans les usines que la semaine de travail est établie à cinq jours, les travailleurs ne vivent pas dans l'esclavage, ils ont du temps pour leur loisir, en quoi les syndicats sont-ils encore utiles?

Qui plus est, des normes de travail sont inscrites dans les lois. La loi des normes protège les salariés contre les abus de certains employeurs. Cette loi limite à 44 heures la semaine de travail (sans limite d'heures quotidienne toutefois), détermine un salaire minimum universel qui augmente parfois suivant la conjoncture économique, prévoit des vacances payées, des congés payés, une protection contre les licenciements abusifs pour ceux qui justifient de cinq ans de service continu chez le même employeur. Si ces normes ne sont pas respectées, la Commission des normes est là pour y voir et apporter les redressements.

La Loi sur la santé et sécurité du travail est suffisante pour protéger adéquatement les travailleurs contre les risques de laisser une partie de leurs membres sur les lieux du travail et contre le risque de maladies professionnelles. Et pour cette loi aussi, en cas de non respect, l'intervention de la Commission de la santé et sécurité devrait être efficace.

Pour les travailleurs soumis à un décret en vertu de la Loi des décrets de convention collective, les normes sont généralement plus élevées que celles de la loi des normes et si un employeur ne les respecte pas, le Comité paritaire intervient. Dans ce cas cependant, on oublie qu'un décret ne peut exister sans la présence d'un syndicat.

A-t-on vraiment encore besoin de l'action collective? L'individu a les outils nécessaires pour se défendre seul. Il n'a guère besoin de l'appui solidaire du groupe. Les syndicats, dans un tel contexte,

seraient donc largement dépassés. S'ils étaient utiles ou même nécessaires dans le passé, la société est maintenant transformée. Elle assure à tous les travailleurs et travailleurs des protections suffisantes.

Ces propos sont à peu près ce que l'on peut retenir du discours dominant. La société est maintenant suffisamment équilibrée, les protections individuelles sont suffisantes pour que l'on puisse se passer des syndicats qui viendraient nuire au développement économique.

Mais quelle est donc la réalité?

Elle est bien différente de ce que l'on veut bien présenter. L'énumération de certains faits sociaux pourrait nous aider à constater que les inégalités sociales sont encore plus grandes. À défaut d'un pouvoir syndical augmenté, il y a de fortes présomptions que ces inégalités augmenteront encore. Peut-être que les quelques faits suivants pourraient ajouter à la réflexion.

Guerre à la pauvreté, une guerre perdue.

Il y a des pauvres parmi nous, beaucoup de pauvres. On répondra, il y aura toujours des pauvres parmi nous. Est-il nécessaire qu'il y en ait autant?

Le Conseil national du bien-être social (organisme réputé) estime qu'en 1985, le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants vivant d'un faible revenu s'élève à envron 3,490,000 ou 17,8% de la population. Un canadien sur six est pauvre.

Le nombre d'enfants pauvres de moins de 16 ans, ajoute le Conseil, augmente chaque année depuis 1980; il est passé de 896,000 en 1980 à environ 1,200,000 en 1984. Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté, 20% de cette partie de la population.

Ces données seront contestées sous le prétexte que le seuil de pauvreté choisi est trop élevé. On n'aurait qu'à suivre l'enseignement cynique de l'économiste Milton Friedman et diminuer de 50% les seuils de pauvreté qui, de toute manière, sont fixés arbitrairement, et ainsi résoudre le problème de la pauvreté.

En s'alignant sur Statistique Canada, on est en bonne compagnie pour découvrir les seuils de pauvreté. Voici les principales données:

Pour une personne vivant seule, dépendant de la taille de la collectivité où elle vit, le seuil de pauvreté est établi, en 1985, à

$7,567. annuel en milieu rural, et à $10,233. pour la personne qui vit seule dans une ville de plus de 500,000 personnes.

Pour deux personnes vivant en commun, le seuil de pauvreté varie de $9,890. (milieu rural) à $13,500. (ville de plus de 500,000 h.).

Pour trois personnes, deux conjoints et un enfant, le seuil est de $13,243. (milieu rural) à $18,060. (ville de plus de 500,000 h.).

Pour deux conjoints et deux enfants, le taux monte à $15,039. (milieu rural) à $20,810. (ville de plus de 500,000 h.).

C'est vrai que les Gouvernements distribuent de l'argent aux pauvres mais ils sont d'une mesquinerie révoltante.

Ainsi, au Québec, les bénéficiaires de l'aide sociale recevaient en octobre 1985: pour un adulte et deux enfants et plus $7,848. annuellement, soit 57% du seuil de pauvreté; pour deux adultes et deux enfants et plus $9,708. annuellement, soit 53% du seuil de pauvreté.

Il n'est pas facile d'émouvoir avec de telles données. On s'est habitué. Plusieurs d'ailleurs, croient que ceux qui sont pauvres sont responsables de leur état.

Nous vivons dans une société malade et on essaie de le camoufler.

Les femmes et la société.

L'égalité femmes-hommes, on en est encore loin, ce n'est pas une réalité.

L'écart salarial en défaveur des femmes est toujours très important: les femmes en moyenne, ne gagnent pas 60% de ce que recoivent les hommes.

Les femmes, pour une large part, travaillent à temp partiel et souvent leur statut d'emploi est très précaire.

Les places dans les garderies sont loin d'être suffisantes, ce qui désavantage beaucoup plus les femmes puisque ce sont encore elles qui ont la charge des enfants.

Beaucoup de femmes vivent une situation monoparentale; celles-là doivent faire des prodiges pour assurer la garde de leur enfant

puisqu'elles doivent se trouver un emploi pour survivre à moins d'être obligée de toucher le bien-être social.

L'"action positive" en faveur des femmes est en progrès mais du temps s'écoulera avant que s'établisse l'égalité femmes-hommes. Un récent jugement de la Cour suprême du Canada marque un certain progrès. Ce jugement force le Canadien National à appliquer une politique favorisant l'emploi de femmes dans des emplois traditionnellement occupés par des hommes.

Les femmes ont fait des progrès bien qu'encore modestes. Elles ont entre autres obtenu des congés de maternité payés plus prolongés.

C'est par leur action collective que les femmes ont eu du succès. C'est surtout l'action syndicale qui permis des progrès sans oublier l'importance des regroupements féminins.

Les jeunes ont peu de place dans la société.

Le chômage des jeunes est un phénomène bien connu. Ils sont nombreux en bas de 25 ans à ne pouvoir se trouver d'emploi ou encore à être parqués dans des emplois précaires.

Il y a peu de place sur le marché du travail pour les jeunes. Ils sont parmi les sacrifiés de politiques économiques qui ne favorisent pas le plein emploi.

Notre société hypothèque son avenir en ne laissant pas d'espace à une partie importante de sa jeunesse.

Le chômage endémique.

Il arrive parfois que Statistique Canada annonce, à la grande joie des politiciens, une baisse du taux de chômage, de deux ou de trois dixièmes de un pour cent. Nous sommes dans la bonne voie, diront ceux qui nous gouvernent. Mais, à ce rythme, surtout qu'à certaines périodes de l'année il y a une augmentation du taux, ça va prendre du temps à atteindre un taux de chômage tolérable, si tant est qu'il y ait un taux tolérable.

Il n'y a pas que les jeunes qui ont peine à se trouver du travail, il y a aussi beaucoup de femmes de tous les âges et des hommes aussi. Le taux de chômage officiel (qui varie de 10 à 11% au Québec) ne dévoile pas toute la réalité. Il y a plein de chômeurs qui ne sont pas

dans les statistiques, s'étant découragés de rester sur le marché du travail. Le taux réel pourrait dépasser 15%.

A-t-on remarqué que l'on combat beaucoup plus les chômeurs que le chômage. Il est heureux que, grâce surtout aux pressions syndicales et à la crainte de l'électorat par le Gouvernement, le rapport Forget ait été tablé assez tôt. Il faudrait rester très vigilant parce que ce rapport pourrait refaire surface si d'autres conditions se présentaient, par exemple au lendemain d'une élection d'un gouvernement majoritaire.

Une politique de plein emploi exigerait de toute évidence une forte intervention de l'État. Or, le credo politique actuel va dans l'autre sens. C'est à l'entreprise privée que revient la charge et la responsabilité de créer de l'emploi. Elle ne s'acquitte pas de cette tâche et elle ne le fera pas à moins qu'il y ait coïncidence entre ses propres intérêts et la création de nouveaux emplois. Ce qui est loin d'être prévisible.

La politique économique du laissez faire n'est pas rassurante pour les travailleurs et travailleuses.

Certaines régions sont encore plus mal en point.

Il est bien connu que certaines régions du Québec sont plus affectées. Elles constituent, comme cela est le fait de la Gaspésie, des véritables poches de pauvreté. Une partie importante de la population attend avec impatience chaque mois le chèque du bien-être social. On fait peu, si l'on fait quelque chose, pour apporter du secours à ceux-là qui en ont tellement besoin.

Comme c'est la coutume, chez nous, la construction de la même papeterie sera promise à chaque campagne électorale. Le projet reste toujours sous forme de projet.

Encore là, il n'est pas question d'envisager un plan de développement économique puisque l'État doit se faire non-interventionniste, ce qui a comme résultat que l'on ne peut voir la lumière au bout du tunnel.

Des emplois de plus en plus précaires.

Les politiciens sont toujours heureux de nous annoncer que depuis leur arrivée au pouvoir ils ont créé tant de dizaines de milliers d'emploi. Notons qu'ils attribuent à leur gouvernement la création de ces emplois alors qu'ils ont prôné la politique de non-intervention.

Mais, nous diront-ils, le soutien qu'ils apportent à l'entreprise privée et leurs politiques budgétaires en sont responsables.

Rarement, cependant, on nous dira quelles sortes d'emploi ont été créés, des emplois réguliers à plein temps ou des emplois d'une autre catégorie, des emplois précaires. Un pourcentage élevé des nouveaux emplois en sont des précaires.

Regardons de plus près comment se développe le marché du travail.

Le marché du travail est divisé en deux secteurs (selon la théorie du dualisme du marché du travail): 1) dans le premier, il y a emplois stables, permanents, 2) dans le second, les emplois sont instables, précaires, mal payés et désavantagés. Ceux qui occupent ce secteur: femmes, jeunes, minorités, immigrants. Dans le premier, la syndicalisation est forte et dans le second, elle est faible.

En 1981, seulement 50% des personnes qui composent la population active au Québec ont des emplois réguliers plein temps, l'autre 50% ont des emplois non réguliers, pour la plupart des emplois précaires.[1]

Voyons aussi d'autres données troublantes.

En 1981, 2,4 millions de canadiens ont occupé un poste à temps partiel dont le 1/4 (600,000) n'ont pas d'horaire régulier — ils et elles attendent le téléphone.

Les règlements de l'assurance-chômage prévoient que ceux qui travaillent moins de 15 heures par semaine ne paient pas de cotisation et conséquemment, n'ont pas de prestation en cas de chômage. En 1981, le nombre de Canadiens dans cette catégorie était de 598,000.

Mentionnons aussi, qu'en 1981, la rémunération du temps partiel (taux horaire moyen) était de 79% de celle du temps plein.

72% des travailleurs à temps partiel qui tirent tous leurs revenus annuels de l'emploi à temps partiel gagnèrent, en 1981, moins de

---

1 Brossard, M., Simard, M. *Les statuts du travail*, 1986. Commission consultative sur le travail et la révision du code du travail.

$5,000., 20% entre 5 et $10,000. Le travail à temps partiel ne rapporte pas gros.[2]

Ceux qui pensent que tout va très bien dans le monde du travail feraient bien de retenir les quelques données qui précèdent. Et que l'on ne vienne pas dire que tous ceux qui sont à temps partiel ou occupent un emploi précaire le veulent bien. Ce n'est pas vrai.

Les rentes des personnes âgées, trop faibles pour une vie décente.

Depuis 1966, au Canada et au Québec, des régimes publics de rentes de retraite sont en vigueur. Les compagnies d'assurance et les trusts financiers ont failli dans leurs efforts pour empêcher les gouvernements d'intervenir dans ce champ d'activité. Ils ont quand même réussi à obtenir que le niveau de rente soit peu élevé. Il s'établit à 25% (+ -) d'un revenu plafonné en fonction de la moyenne des salaires observés. Cette rente est indexée annuellement au coût de la vie.

Le montant de la rente n'est pas suffisant pour assurer aux retraités une vie décente, même en ajoutant la pension de sécurité de vieillesse versée par le Gouvernement fédéral. C'est ainsi que les régimes supplémentaires de rente doivent combler la différence. Or, ce ne sont pas tous les travailleurs qui bénéficient de tels régimes. Sans examiner la qualité des régimes qui varie presqu'à l'infini, voyons le pourcentage des travailleurs rémunérés qui participent à de tels régimes.

En 1984, au Québec, ce pourcentage s'établissait à 45,8%, soit 1,099,680 travailleurs. Au Canada, pour la même année, on observait un pourcentage de 47% soit 4,564,623 travailleurs.

Les femmes sont fort défavorisées au niveau de la participation à un régime supplémentaire de rente. Pour le Canada, en 1984, le pourcentage des travailleuses occupées qui participaient à un régime était de 37,1%, soit 1,525,174 femmes, alors que le taux était de 54,4%, 3,039,449 hommes pour les hommes.[3]

---

2 Commission d'enquête sur le travail à temps partiel, 1983.

3 Statistiques Canada.

Il y a plus de la moitié de la main-d'oeuvre totale qui devra se contenter à la retraite de vivre des régimes publics, les femmes, près de deux tiers. Dans les secteurs d'activité comme le commerce de gros et de détail, il y a à peine 15% des salariés qui sont couverts par un régime.

Les travailleurs qui occupent un emploi précaire n'ont généralement pas de régime supplémentaire de rente. Ils gagnent déjà de faibles revenus, ce qui influence à la baisse la rente du régime public et, n'ayant pas d'autres sources de revenu, leur retraite ne sera pas dorée.

De toute évidence, les régimes supplémentaires de rentes doivent être généralisés ou encore le régime public de rentes doit être amélioré. Autrement, nos personnes âgées, comme il y en a beaucoup aujourd'hui, vivront dans un triste état et encore plus les femmes que les hommes.

Ce phénomène n'est pas dans les préoccupations courantes. Chacun devrait avoir la sagesse de bien préparer sa retraite. Mais comment y arriver lorsque les revenus du travail ne permettent pas de vivre convenablement?

Les conditions de travail qui se détériorent.

a) Les salaires réels diminuent.

Le Journal La Presse, édition du samedi 27 décembre 1986, titre un article du journaliste Alain Dubuc: "*Depuis dix ans, le pouvoir d'achat des salariés a baissé de $154. par semaine*".

Pour atteindre ce chiffre, Dubuc tient compte des hausses de salaire inférieures aux hausses du coût de la vie et du fait que les travailleurs ont été privés d'enrichissement, contrairement à la période 1955-1975 alors qu'ils se sont enrichis de 2,5% par année. La perte réelle de pouvoir d'achat, les salaires n'augmentant pas aussi vite que l'inflation, est estimée à $21.80 par semaine, soit plus de $1100. par année par travailleur. En tenant compte du manque d'enrichissement, c'est $8000. ($154. semaine) de moins par année, par travailleur.

Dubuc répond aussi à la question: l'économie québécoise pouvait-elle supporter une telle hausse? Oui, répond-il, on n'a qu'à prendre comme mesure la croissance du produit intérieur brut (PIB). Or, en dix ans, le PIB a augmenté de 30,8%. "*Si les salaires avaient augmenté au même rythme, écrit-il, ils s'élèveraient à $617. par*

semaine en 1987. Autrement dit, en utilisant cette mesure neutre et objective, force est de constater que la perte de pouvoir d'achat est encore plus prononcée.

En somme, depuis dix ans, l'ensemble des salariés se sont appauvris, même si l'économie s'est enrichie. On peut se demander où est allé tout cet argent!"

Les sacrifices forcés ou acceptés volontairement par les travailleurs s'en vont dans d'autres poches.

On comprend mieux pourquoi les dirigeants de l'économie continuent à faire appel au sens des responsabilités, au sens de la mesure des travailleurs et de leurs syndicats. C'est payant à plein, pour eux.

b) Les concessions salariales: les doubles échelles de salaire.

C'est aux États-Unis, au début des années 80, qu'a débuté le cycle des concessions salariales en commençant dans l'automobile. Alors, le syndrome de Chrysler, comme on l'a appelé, était en marche.

Au Canada et au Québec, un nombre important de travailleurs ont dû accepter des coupures de salaire, surtout au plus fort de la crise de 1982-83. Maintenant, le temps de ces réductions est à peu près terminé. D'autres stratégies sont développées pour diminuer les coûts salariaux.

Aux États-Unis, on utilise généralement trois moyens, la double échelle salariale (Two-tier wage system), le paiement d'un montant forfaitaire (lump sum payments) et un système quelconque de participation aux profits (profit sharing).

Au Canada, le même modèle s'applique ou est en voie de l'être, pour l'application de la double échelle de salaire et le paiement de montants forfaitaires au lieu d'une augmentation de l'échelle salariale. Le "profit sharing" ne semble pas vouloir se développer rapidement.

Le "Two-tier wage system" est une échelle salariale différente et réduite, établie pour tous les employés embauchés après une certaine date. C'est une méthode utilisée pour réduire les coûts de main-d'oeuvre, axée sur les travailleurs futurs.

Cette méthode, même si elle est répandue dans certains secteurs d'activité comme l'aéronautique, le commerce de détail, ne me semble

pas vouée à un grand avenir. Elle entraîne des effets pervers. C'est difficile de gérer les "ressources humaines" convenablement lorsque deux salariés exécutant le même travail sont payés à des taux différents.

Au Canada, c'est aussi dans l'aéronautique et le commerce de détail que cette méthode a été appliquée. Des variantes de la même formule sont aussi parfois utilisées, par exemple l'existence de deux échelles de salaire mais les salariés de la deuxième échelle rejoindront au bout d'un certain temps ceux de la première échelle.

L'offre d'un paiement forfaitaire reste alléchante et réduit les coûts salariaux. Pour un salarié, une offre de 1,000$, 2,000 ou 3,000 est intéressante à court terme mais est désastreuse pour le futur. Pour l'employeur, il est intéressant de maintenir la même échelle de salaire, le temps supplémentaire ne sera pas affecté, les avantages sociaux non plus, de même que le fonds de pension. Aussi, de plus en plus de conventions collectives prévoient le paiement d'un montant forfaitaire pour la première année et un faible pourcentage d'augmentation pour les deuxième et troisième année.

L'application de ces formules n'enrichiront pas les travailleurs mais les travailleurs se doivent d'être "raisonnables".

c) Remise en cause de certains acquis.

C'est surtout au plus fort de la récente crise économique que des employeurs ont recherché plus de souplesse dans les mouvements de main-d'oeuvre. Même encore maintenant, ce sont les employeurs qui sont en demande lors des négociations de convention collective, plus que les syndicats. Il y a des acquis qui doivent disparaître, des règles d'ancienneté à modifier, des descriptions de tâche qu'il faut élargir. La polyvalence dans les emplois est de plus en plus une exigence, comme la flexibilité des métiers.

Très souvent, les changements technologiques sont introduits sans consultation préalable des travailleurs et de leurs syndicats.

La tendance est à la détérioration des conditions de travail et la riposte syndicale a moins d'efficacité qu'avant, en raison des menaces de licenciement massifs ou même de fermeture d'entreprise.

Ces lois qu'on a peine à appliquer.

Il est vrai que nos lois prévoient plus de normes du travail. Pour que ces lois aient un sens, elles doivent être appliquées. Quand il n'y

a pas de support collectif, soit en l'absence de syndicat, il arrive fréquemment qu'elles ne le soient pas. L'individu seul en face d'un puissant pouvoir technocratique ou encore d'un employeur qui a les "reins solides", court le grand risque que son droit ne soit pas respecté.

Des études sérieuses font cette démonstration. La loi des normes prévoit en son article 124 que tout salarié qui justifie cinq ans de service chez le même employeur, s'il est congédié sans cause juste et suffisante, peut faire annuler son congédiement, avec compensation pour le salaire perdu. Le professeur Gilles Trudeau de l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, après enquête méticuleuse, a découvert que 50% de ceux qui avaient gagné leur cause et pour lesquels la réintégration avait été ordonnée, n'ont pas réussi à faire respecter la décision. Un certain nombre parmi ceux qui avaient été réintégrés ont dû laisser leur emploi ou être de nouveau congédiés au bout d'un certain laps de temps.

Dans l'application de la Loi sur la santé et la sécurité, d'autres études ont démontré qu'il est beaucoup plus difficile de faire respecter les droits des individus quand il n'y a pas de syndicat, particulièrement dans le cas de refus d'exécuter un travail dangereux.

Ceux qui ont la prétention de croire que l'existence de normes du travail rend caducs les syndicats sont dans l'erreur. Pour assurer le respect des normes, le pouvoir syndical est nécessaire.

CONCLUSION

Les syndicats sont "en difficulté temporaire". Ils font l'objet de lourdes attaques. Le but n'est pas tellement de les faire disparaître (ce serait trop complexe) mais de diminuer leur pouvoir et de faire en sorte que les objectifs des syndicats et leurs pratiques soient réajustés dans le sens du discours officiel.

Si cette opération réussit, même en partie, les travailleurs en paieront le prix lourd. Déjà, la crise économique a réduit le pouvoir syndical et les travailleurs sont moins bien protégés.

Je pense en avoir assez dit sur les inégalités sociales, sur les conditions de vie et de travail qui se détériorent. Pour arriver à un redressement des situations, pour atteindre une société équilibrée, des syndicats forts et puissants sont nécessaires. Les brasseurs d'affaires ne doivent pas être laissés à eux-mêmes, surtout que le Gouvernement et les tribunaux sont souvent leurs complices.

Les syndicats sont nécessaires aux travailleurs et travailleuses. Ils sont aussi un contrepouvoir dont la société ne peut se priver.

Achevé d'imprimer
en janvier 1988 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.

Parutions
dans la collection

politique et économie

N° 1
José Luis Cecena G., Christian Deblock, Bernard Elie, Cary Hector, Lizette Jalbert.
Canada-Mexique. Développements différents, problèmes communs. 1985, 141 p.

N° 2
Gérard Boismenu et Graciela Ducatenzeiler (avec la participation de Frances Anderson et de Louise Fortin). **Les subventions fédérales à l'innovation industrielle.** 1986, 223 p.

N° 3
Robert Couillard, Michel Cournoyer, Gilles Dostaler, Jean-Jacques Gislain, Marcel Pepin et Gilles Trudeau. **Le travail au minimum.** 1986, 200 p.

N° 4
Gérald Bernier et Robert Boily (avec la participation de Daniel Salée).
Le Québec en chiffres. De 1850 à nos jours. 1986, 389 p.

N° 5
Gérald Bernier et Robert Boily. **Le Québec en transition: 1760-1867. Bibliographie thématique.** 1987, 193 p.

N° 6
Gérard Boismenu et Gilles Dostaler (sous la direction de) **La «Théorie générale» et le keynésianisme.** 1987.

Les publications sont disponibles en librairie ainsi qu'à

l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences,
2730 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal, H3T 1B7
342-1411
Commandes téléphoniques sans frais

et au

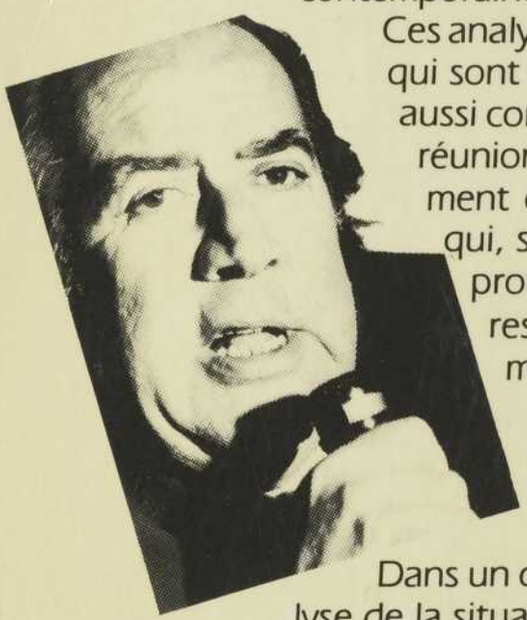
Service de recherche et de documentation
Département de Science politique
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx,
local 4052
343-6595

Secrétariat de la Société québécoise de Science politique
Département de Science politique
UQAM,
Pavillon Hubert-Aquin,
local A-3520
282-4582

La collection POLITIQUE ET ÉCONOMIE est dirigée par le Groupe de recherche et d'étude sur les transformations sociales et économiques (GRÉTSÉ) qui réunit des professeurs de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal. Cette collection accueille les études et recherches des membres du Groupe et, plus largement, des chercheurs de la communauté universitaire.

Ce livre réunit des textes qui ont gardé toute leur puissance évocatrice mais dont les tirages étaient épuisés ou d'un accès limité. «Une société bâtie pour l'homme», «Le deuxième front», «Un camp de la liberté», «Prenons notre pouvoir», notamment, constituent des repères majeurs dans l'élaboration du discours syndical, du milieu des années 1960 au milieu des années 1970 — soit de l'essouflement de la Révolution tranquille jusqu'aux manifestations de la crise économique, dont la profondeur n'est pas encore mise à jour.

Avec la publication de sept rapports du président de la CSN de 1966 à 1976, ce livre offre un corpus qui révèle la force des engagements syndicaux, l'évolution des enjeux socio-politiques prioritaires et le mode d'inscription de la pratique syndicale dans la conjoncture. La consultation de ces documents s'impose à celui qui veut étudier le mouvement syndical ou, plus particulièrement, la Confédération des syndicats nationaux, au cours de la période contemporaine.



Ces analyses qui ont reçu l'aval des assemblées de congrès et qui sont apparues comme discours d'une organisation, ont aussi comme caractéristique d'avoir le même auteur. Par la réunion de ces textes, nous pouvons suivre le cheminement d'une pensée syndicale qui se fait dans l'action et qui, somme toute, traduit la fidélité à un engagement profond en faveur d'une société humaine basée sur le respect des intérêts et des droits des travailleurs et des masses populaires.

BNQ
000 350 835

Dans un dernier texte inédit, Marcel Pepin propose une analyse de la situation actuelle du syndicalisme et des défis qu'il doit relever afin d'occuper la place qui lui revient dans une société démocratique.

Marcel Pepin qui est professeur titulaire à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, a été président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) de 1965 à 1976 et de la Confédération mondiale du travail (CMT) de 1973 à 1981.

Photo Mario Roy.